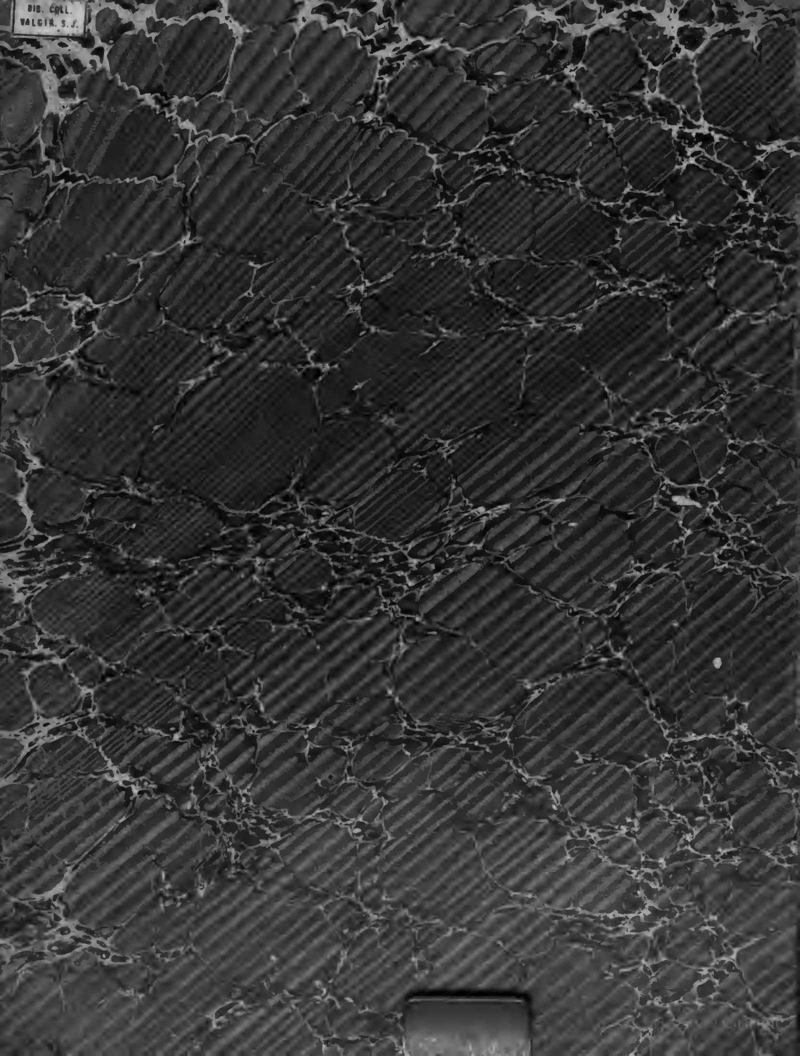
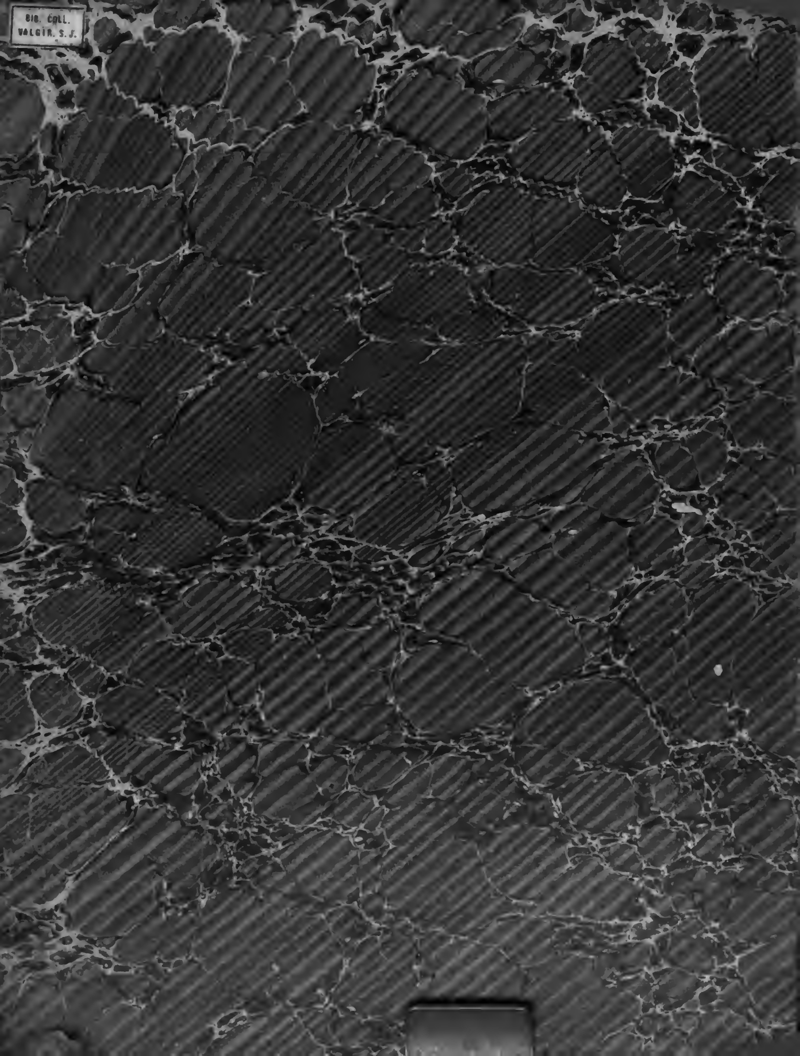
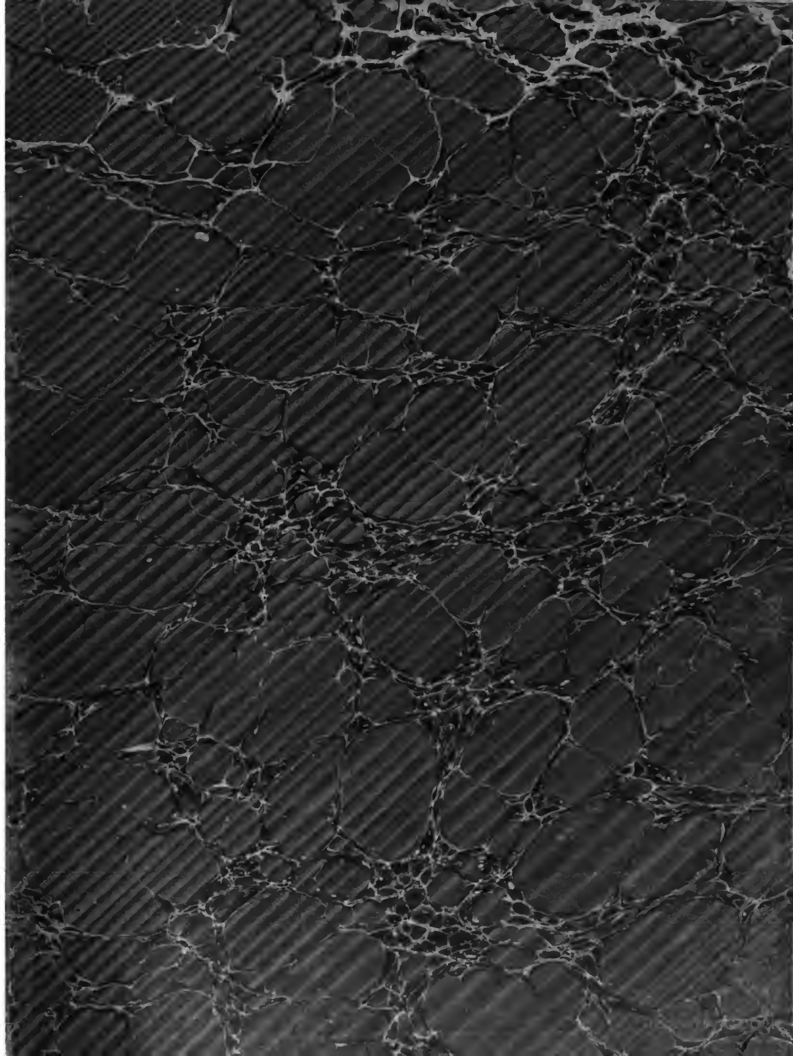



BIB. COLL.
VALGIR. S.J.







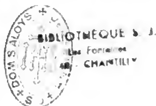
NOUVEAU

TRAITÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA VRAIE ET PARFAITE

Science des Armoiries

PREMIÈRE PARTIE



PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS
55, QUAI DES AUGUSTINS.

NOUVEAU TRAITÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA VRAIE ET PARFAITE

SCIENCE

DES

Armoiries

PAR M. LE Mis DE MAGNY

(CLAUDE DRIGON)

[illegible]

PREMIÈRE PARTIE

PARIS — 1856

LIBRAIRIE ANCIENNE ET HÉRALDIQUE D'AUG. AUBRY

16, RUE DAUPHINE, 16



A SON EXCELLENCE

MONSIEUR LE BAILLI

PHILIPPE, COMTE DE COLLOREDO,

Lieutenant du Magistère de l'Ordre Souverain hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem (*Malte*).

Hommage Respectueux

De son très Humble et très Obéissant Serviteur,

Marquis de MAGNY,

Chambellan intime *(Cameriere segreto)* de S. S. Grégoire XVI,
Commandeur et Chevalier de plusieurs Ordres,
Chevalier et Juge-d'Armes-généalogiste de l'Ordre de S[t]-Jean de Jérusalem
pour le Royaume de France, etc.

LETTRE

De Son Excellence Monsieur le Bailli

PHILIPPE, COMTE DE COLLOREDO,

Lieutenant du Magistère de l'Ordre Souverain hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem (*Malte*),

A Monsieur le Marquis de MAGNY,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

MONSIEUR LE MARQUIS,

Vous trouverez ci-joint l'extrait authentique, légalisé par l'ambassade de France, de votre nomination de Juge-d'armes-généalogiste de l'Ordre, pour la France, charge dont, j'en suis persuadé, vous vous acquitterez avec ce zèle et cette exactitude dont vous avez donné jusqu'à présent tant de preuves non équivoques.

Je connais et j'apprécie beaucoup vos deux ouvrages intitulés : *le Livre d'or de la Noblesse de France*, et *la Vraie et Parfaite Science des Armoiries*. Quant à la dédicace de ce dernier, dont vous voulez bien m'honorer, je dois vous dire que je sens trop mon peu de mérite, pour consentir à ce que mon nom paraisse seul à la tête d'un ouvrage qui ne peut manquer d'éveiller l'intérêt général, et de se répandre parmi les nations les plus éclairées de

l'Europe; mais comme ce n'est pas à moi, et bien à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en ma personne, que cette distinction est offerte, force m'est de faire taire toute considération personnelle, ne trouvant pas juste de refuser, pour des motifs particuliers, un témoignage éclatant de dévouement qu'un de ses membres a sans doute voulu donner à un illustre Institut, plutôt qu'à celui qui en est momentanément le chef: j'accepte donc la dédicace que vous voulez bien m'offrir, et l'Ordre vous en adresse, par mon organe, ses plus sincères remercîments.

Dans la certitude que vous continuerez à contribuer, comme par le passé, et par tous les moyens possibles, au plus grand intérêt et au plus grand éclat d'un corps auquel vous appartenez par de nouveaux titres, il m'est agréable, Monsieur le Marquis, de vous assurer des sentiments de ma parfaite estime et affection.

De vous, Monsieur le Marquis,

Le très dévoué serviteur,

Bailli COLLOREDO.

Rome, le 11 novembre 1845.

DÉCRET

RENDU PAR S. E. LE BAILLI COMTE DE COLLOREDO,

Lieutenant du Magistère de l'Ordre Souverain hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem (Malte).

En date du 3 novembre 1845,

A l'effet de nommer un Juge-d'Armes-Généalogiste pour le Royaume de France.

Frère Philippe DE COLLOREDO, humble lieutenant du Magistère de la Sainte Maison des Hospitaliers et de l'Ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, liront ou entendront, SALUT :

Nous faisons savoir et attestons en toute vérité, que le décret dont suit la teneur, est extrait du livre des décrets magistraux conservés en notre Chancellerie, et que nous l'avons fait relever, extraire et expédier en bonne et due forme authentique, afin que foi pleine et entière y soit en tout et partout ajoutée, tant en justice que hors :

Numéro du répertoire, 3202.

« Rome, le troisième jour du mois de novembre 1845.

« Le très excellent et très vénéré seigneur bailli, frère *Philippe* DE COLLOREDO, Lieutenant élu du Magistère de l'*Ordre hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem*, reconnu en ladite qualité par le bref de Sa Sainteté le Pape GRÉGOIRE XVI, en date du 30 septembre 1845, considérant qu'il est de la plus grande utilité pour l'Ordre hospitalier et militaire de Saint-Jean de Jérusalem, d'avoir en France quelqu'un de notre confiance, qui soit préposé par nous, et qui ait qualité officielle pour dresser les preuves de noblesse de ceux qui veulent solliciter et obtenir la croix de dévotion de notre Ordre, nous plaisant en outre à reconnaître le zèle et le dévoûment que M. le *Marquis Claude de* MAGNY, n'a cessé de lui montrer en toutes circonstances, nous l'avons nommé JUGE-D'ARMES-GÉNÉALOGISTE DE L'ORDRE HOSPITALIER ET MILITAIRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, pour le Royaume de France.

« En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre ordre hospitalier.

« DONNÉ à Rome, en notre convent, les mêmes jour, mois et an que dessus.

« *Signé* : Le Commandeur Frère Philippe FILIPPI,
Vice-Chancelier intérimaire. »

Vu à l'ambassade de France près le Saint-Siège, pour la légalisation de la signature ci-dessus de M. le Commandeur Philippe FILIPPI, Vice-Chancelier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (*Malte*).

Rome, le 10 novembre 1845

L'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de France près le Saint-Siège,

SIGNÉ : ROSSI.

Le Ministre des affaires étrangères certifie véritable la signature ci-dessus de M. ROSSI.

Paris, le 22 décembre 1845.

Par autorisation du Ministre,

Le chef de bureau de la Chancellerie,

SIGNÉ : DE LAMARRE.

Je soussigné, INTERPRÈTE JURÉ près la Cour de cassation, la Cour royale, le Tribunal de première instance, le Tribunal de commerce, etc. etc., Certifie la présente traduction fidèle et conforme à l'original en latin et en italien, qui m'a été présenté et que j'ai rendu après l'avoir signé et paraphé NE VARIETUR.

Paris, le 25 novembre 1845.

Signé : FRÉDÉRIC LAMEYER.

AVANT-PROPOS.

En publiant sa VRAIE ET PARFAITE SCIENCE DES ARMOIRIES, le savant et laborieux Palliot (1) s'était proposé d'élever à l'art héraldique un monument aussi brillant que solide. Guidé par cet amour sincère qu'avaient alors, pour l'objet de leurs études, les écrivains jaloux de laisser après eux une œuvre sérieuse et complète, il avait consacré à la composition de la sienne tous les trésors de sa vaste érudition (2).

Il n'est donc aucun traité de blason qui puisse soutenir la lutte avec son livre, soit pour la multitude des détails, soit pour la variété des exemples, soit pour l'étendue et la richesse des descriptions.

Mais, il faut bien le dire, l'ouvrage de Palliot, devenu le nôtre par tout ce que nous y avons ajouté pour l'élever au niveau des connaissances de notre époque, utile et précieux à un grand nombre de titres, ne se distingue pas par cette critique éclairée et rigoureuse qui doit aujourd'hui caractériser la science. *La vraie et parfaite science*, au temps de Palliot, consistait à recueillir avec une louable persévérance une masse de faits, de citations et de détails, dont on ne s'occupait pas toujours de vérifier l'exactitude : on songeait moins à bien savoir qu'à savoir beaucoup; et l'écrivain croyait avoir rempli suffisamment sa tâche, lorsqu'il avait étalé avec complaisance le luxe de son érudition.

Nous avons dû faire tous nos efforts pour que l'ouvrage que nous offrons

(1) Né à Paris en 1608, mort à Dijon le 5 avril 1698, historiographe du roi et généalogiste des états de Bourgogne.

(2) Les vers suivants, qui lui furent adressés par la Monnaye, sont un témoignage de l'estime dont Palliot jouissait auprès de ses contemporains :

Vrai registre vivant, oracle plein de foi,
Trésor en recherches fertile,
Fameux Palliot, explique-moi
Cette énigme si difficile :
« Comment sans cesse à lire appliquant ton esprit,
Tu sus trouver le temps d'écrire;
Et comment, ayant tant écrit,
Tu sus trouver le temps de lire? »

aujourd'hui à nos lecteurs fût plus exact et plus rigoureusement historique, sans cesser pour cela d'être aussi complet et aussi riche.

Nous croyons être en droit de nous féliciter d'avoir donné les premiers à la science du blason, à l'étude des armoiries, un caractère sérieux et grave, par la tendance éminemment historique et critique de nos publications. Si les signes distinctifs de la noblesse ne sont qu'un objet de curiosité traditionnelle pour les esprits superficiels, ils ont une utilité et une importance réelles pour ceux qui, après en avoir saisi l'esprit et l'origine, en les éclairant du flambeau de l'histoire, appliquent à l'étude de l'histoire elle-même les renseignements précieux et souvent inattendus qu'ils lui fournissent.

L'étude du blason, ainsi rattachée à celle de nos annales, puisant ses documents essentiels dans la connaisance des vieux monuments de l'histoire nationale, dans la description des costumes, dans l'explication des usages et des mœurs du temps passé, des habitudes de la vie chevaleresque, des lois qui régissaient les tournois et les guerres, dans le dépouillement et la restitution des chartes, des titres et des diplômes souvent altérées par l'injure des temps, dans l'examen des sceaux, des cachets, des anneaux, des monnaies; appelant, en un mot, à son secours l'archéologie, la paléographie et la numismatique, cesse d'être une sèche et aride nomenclature, une espèce de hors-d'œuvre brillant, sans liaison avec les faifs positifs et réels de la vie, inutile hochet de la vanité et de l'orgueil. Pour nous, le blason est une histoire vivante et animée, c'est la mise en relief de tout ce que les siècles passés et les temps modernes ont produit d'héroïque et d'illustre; pour nous, dans ces signes éclatants, dans ces innombrables symboles, tout a un sens, une cause, un but, une raison d'être, et ce n'est que moyennant cette condition que le titre de notre Vraie et parfaite Science des Armoiries pouvait être une vérité.

Indépendamment de cette nécessité, que nous avons reconnue, de modifier par la critique et le sentiment de la vérité historique la methode suivie dans l'ouvrage de Palliot, nous avons dû lui faire subir d'autres changements plus notables encore, soit dans la rédaction du texte, soit dans le choix et la composition des armoiries. Aux exemples pris par lui dans des familles dont la plupart sont éteintes, nous en avons substitué d'autres, choisis parmi les familles actuellement existantes; et dans cette immense galerie où, par un travail pour lequel nous n'avons épargné ni les soins, ni la dépense, nous avons pu faire entrer plus de quatre mille écussons coloriés, correspondant à dix-huit mille noms de familles nobles existantes aujourd'hui, et pouvant, par

conséquent, intéresser plus de cent mille personnes, nous avons placé les insignes de la noblesse de l'Empire, de même que ceux de notre antique noblesse, persuadés que l'une et l'autre seront inscrites au même titre dans le Panthéon de l'histoire.

Nous avons aussi un sentiment trop profond de l'art, pour ne pas attacher la plus grande importance au dessin et à la forme de nos armoiries et des différentes pièces ou ornements dont elles sont composées. Combien de fois n'avons nous pas souffert en voyant, dans certaines publications récentes, une ignorance déplorable des lois qui président à l'art héraldique. Nos pères avaient attaché une grande importance à ces signes et à ces symboles de convention, à la composition desquels ils appliquaient leur imagination à la fois naïve et féconde, et le génie éminemment artistique de la renaissance, s'emparant des armoiries comme de tout le reste, y avait laissé son ineffaçable empreinte. C'est à cette époque qu'il faut remonter pour retrouver ces formes sveltes et gracieuses où se jouent à la fois le goût et la fantaisie, et qui n'ont rien de commun avec ces dessins grossiers, ces caricatures ridicules imaginées plus tard, et que quelques dessinateurs d'aujourd'hui se contentent de copier servilement.

Nous nous sommes fait une loi de rester religieusement fidèles aux traditions de l'art aussi bien qu'à celles de l'histoire. Nous espérons qu'on nous saura quelque gré d'avoir cherché nos modèles dans une meilleure école que celle dont se sont inspirés certains peintres d'armoiries improvisés, et d'avoir rejeté bien loin ces hideux lambrequins, que l'on croirait empruntés à des dessins d'ornement de balcon ou de balustrade, et ces animaux calqués sur les hôtes du Jardin-des-Plantes par des dessinateurs qui, après avoir illustré les éditions de Buffon et de Lacépède, ont transporté sans façon sur leurs tablettes, soi-disant héraldiques, les types que leur avait fournis l'histoire naturelle.

L'art héraldique, ainsi conçu, serait sans aucun doute la plus facile et la plus vulgaire des sciences; avec trois ou quatre des principaux ouvrages sur la matière, rien de plus simple que la composition d'un traité de blason, que la publication d'un dictionnaire nobiliaire en plusieurs volumes. Nous nous ferions fort, avec les ressources de toute nature que possède le Collége héraldique, d'en former un qui ne contiendrait pas moins de deux cent mille noms.

En ce temps de concurrence et de mercantilisme littéraire, où la spéculation se substitue à la science et vit à ses dépens, il n'est pas rare de voir

annoncer, composer et publier en quelques semaines des ouvrages qui exigeraient plusieurs années d'études et de méditations. Il ne faut pour cela qu'un éditeur habile, qui, profitant des indications et des renseignements que lui fournit un auteur trop confiant, s'empare de son idée, et fait exécuter de commande une œuvre semblable à celle qu'on était venu lui proposer d'éditer. C'est ce qui explique la faiblesse et l'insuffisance de ces contrefaçons anticipées qui n'ont de commun, avec les ouvrages contre lesquels ils prétendent entrer en concurrence, que la similitude du titre et l'analogie du sujet.

Ce n'est pas ainsi, Dieu merci, que nous avons conçu et exécuté l'ouvrage que nous publions aujourd'hui, ainsi que celui qui, sous le nom de LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE DE FRANCE, l'a suivi de près. Nous sommes trop jaloux de n'attacher notre nom qu'à des ouvrages recommandables par une scrupuleuse observation de la vérité historique, des règles de la critique et des procédés de l'art.

Nous avons essayé, dans l'introduction qui suit, de faire connaître l'esprit qui préside à nos travaux héraldiques et généalogiques, en présentant le résumé de nos recherches sur la formation et le développement social des classes nobles, soit en France, soit chez les autres nations de l'Europe, sur l'origine des noms et des dignités, sur le symbolisme des couleurs et des pièces usitées en armoiries, sur la valeur et les divers usages des sceaux, cachets, anneaux, etc. Nous avons ainsi montré quel puissant intérêt l'histoire, philosophiquement étudiée, peut répandre sur les travaux qui ont pour but de faire connaître la constitution intime et les attributs extérieurs de la noblesse. La table générale placée à la fin du volume, en rendant aussi simples que faciles toutes les recherches relatives au blason, aura encore l'avantage de présenter dans un seul coup d'œil une nomenclature de plus de dix-huit mille familles nobles.

Préparés par douze années d'étude et de labeur à l'œuvre que nos précédentes publications ont commencée, et que celle-ci poursuit, nous avons voulu que notre ouvrage fut digne des lecteurs auxquels il est destiné et de l'illustre société sous les auspices de laquelle il paraît. Puisse-t-il donner quelque idée de cette restauration historique et artistique à laquelle travaille, avec un si louable zèle, le COLLÉGE HÉRALDIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE!



JEUX MILITAIRES (TOURNOIS) CÉLÉBRÉS A L'OCCASION DU TRAITÉ DE VERDUN, 842

NOUVEAU TRAITÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LA VRAIE ET PARFAITE

SCIENCE DES ARMOIRIES.

INTRODUCTION.

Sommaire. — Première partie. — I. De la noblesse en général — II. Origine et développement de la noblesse française. — III. Des armoiries et de leur origine. — IV. Exposé élémentaire de la science héraldique.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA NOBLESSE EN GÉNÉRAL.

Les historiens de l'école de Vico, en cherchant à saisir, au milieu des différences multipliées qui distinguent les branches diverses de la famille

humaine, les ressemblances et les analogies qui constatent l'identité de leur nature, ont donné aux recherches historiques une apparence de grandeur et d'universalité qu'il serait injuste de méconnaître. Le premier coup d'œil jeté sur l'ensemble des institutions humaines, sur la marche et le développement des lois, des mœurs et de l'intelligence, n'avait saisi que les caractères superficiels et extérieurs; nous savions tout ce qu'il fallait pour distinguer les Grecs des Romains, les peuples d'Égypte des nations indiennes, un Anglais d'un Espagnol, un Germain d'un Gaulois : une étude plus approfondie et plus philosophique a permis aux historiens de démêler, au milieu de cette multitude de différences qui caractérisent les individualités nationales, des faits non moins réels et non moins importants, à l'aide desquels ils ont pu formuler quelques-unes des lois universelles qui président au développement des sociétés dans toutes les contrées et dans tous les temps.

En soumettant à cette appréciation les renseignements historiques parvenus jusqu'à nous sur la *Noblesse* et les classes *nobles* dans les diverses parties du globe, nous pourrons parvenir à nous former une idée exacte de la noblesse considérée dans son essence, son origine, ses attributions et son influence sociale.

Constatons d'abord le fait de l'existence, dès l'antiquité la plus reculée, chez toutes les nations, de certaines classes dotées de priviléges, et possédant les attributs de la puissance souveraine. En confiant à l'homme le soin de sa propre destinée, au moyen de l'intelligence émanée d'en haut, qui doit éclairer et régler la liberté dont il est pourvu, la Providence a voulu que le génie et la force fussent revêtus d'un caractère qui les fît briller à tous les yeux. C'est par un de ses décrets immuables qu'au sein de l'égalité primitive dans laquelle naissent tous les hommes, frères parce qu'ils sont tous enfants du même Dieu, le dévouement, le savoir, l'activité et le courage ont distingué, par un privilége spécial, les hommes qui font un meilleur usage de cette liberté donnée à tous, mais dont tous ne savent pas faire un égal emploi; ne cherchons pas ailleurs l'origine des distinctions, des titres et des priviléges; ne cherchons pas une cause plus légitime et plus antique de la différence des castes et de la séparation des races.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir dans les monuments primitifs de l'histoire, dans les livres sacrés, dans les codes antiques, dans les épopées qui décorent le berceau de tous les peuples, dans les lois de *Manou* comme dans celles de *Moïse* et de *Zoroastre*, dans les poésies d'*Homère*, dans les récits épiques des *Scandinaves*, dans toutes les traditions primitives enfin, apparaître partout et toujours l'humanité divisée en deux parties, l'une qui obéit et l'autre qui commande; l'une dans un état réel d'infériorité morale, politique et sociale, l'autre armée de la main de la justice et du glaive de la force; l'une esclave du sol auquel elle est attachée, l'autre riche et propriétaire, en possession déjà de cette existence élégante et polie qu'elle doit au luxe et à la civilisation.

Il serait assez inutile de chercher dans les annales des temps antiques le moment précis où commence cette inégalité qui est un fait primitif, et dont on peut trouver d'ailleurs l'image et le premier exemple dans la subordination et l'infériorité que la nature impose aux enfants à l'égard du chef de la famille.

En descendant le fleuve des âges, on a pu trouver, dans des époques plus rapprochées, des nations subjuguées par d'autres, des peuples devenus, par le droit de la guerre, esclaves d'autres peuples plus forts, plus heureux ou plus habiles. C'est un fait mille fois répété, que celui de l'existence simultanée sur le même sol d'une foule ignorante et grossière et d'une classe plus avancée, plus instruite et plus sage, de laquelle la première reçoit l'initiation aux arts et l'enseignement des vérités morales et religieuses. Les brahmes civilisent l'Inde; les prêtres d'Égypte cultivent au sein de leurs temples les sciences qui maintiennent leur supériorité et leur puissance sur les peuples et sur les rois eux-mêmes; la voix harmonieuse des Linus et des Orphée arrache à leurs forêts les peuplades sauvages de la Thrace; les descendants d'Hercule adoucissent les mœurs des habitants du Péloponnèse; les Étrusques instruisent l'Italie; les Celtes et les Ibères répandent parmi les peuples qui errent au hasard dans les forêts de la Germanie, de la Gaule et de l'Espagne, la religion, la civilisation et les mœurs; partout la caste supérieure garde avec soin ses priviléges; partout elle conserve avec respect les traditions de famille et les documents généalogiques qui marquent la filiation et la continuité des races; partout, indépen-

damment des fonctions militaires, sacerdotales et scientifiques, qui sont leur partage et leur récompense, elles ont soin d'imaginer des signes distinctifs, des symboles qui les présentent aux yeux des peuples comme marquées, pour ainsi dire, du sceau de la puissance et de la grandeur.

S'il est aisé de trouver partout la noblesse, il n'est pas tout à fait aussi facile de déterminer d'une manière aussi précise ce qui la constitue essentiellement. Les érudits qui se sont occupés de cette question ont, en général, cherché leurs réponses dans les circonstances particulières dont ils avaient été frappés, en consultant les annales de tel ou tel peuple, ou en s'arrêtant à telle ou telle époque spéciale.

Les anciens, par exemple, trouvant en général la noblesse en possession de la richesse, ont pu croire que c'est là son caractère distinctif, et qu'elle est incompatible avec la pauvreté; c'est en ce sens qu'Euripide a pu dire que le pauvre n'est pas noble, et qu'Hérodote a fait remarquer que chez les Grecs, les Égyptiens, les Scythes, les Perses et les Lydiens, les ouvriers n'étaient pas nobles (1), opinion professée aussi par Xénophon, dans ses *Économiques* (2), et par Aristote, dans sa *Politique* (3). Cela s'accordait assez avec le sentiment des anciens. Ils ont donc pu regarder la richesse, qui n'est qu'un des attributs accidentels et contingents de la noblesse, comme un de ses caractères constitutifs et nécessaires. Il y a dans le quatrième livre du *Code de Justinien* (4) une loi d'Honorius et de Théodose, qui prononce la perte de la noblesse contre ceux qui exerceraient des professions mécaniques; et il est dit, dans l'*Ecclésiastique* (5), « que ceux-ci n'entreront « ni dans les assemblées ni dans les conseils; qu'ils ne seront point assis « sur le siége des juges, et qu'ils n'auront point l'intelligence des lois et « des jugements. »

Un caractère plus généralement considéré comme inhérent à la noblesse, c'est la grande ancienneté de la famille. Les noms et les titres transmis d'âge en âge ont toujours semblé acquérir un lustre de plus en plus bril-

(1) Hérodote, *Euterpe*, chap. 167.
(2) Xenophon. *Économiques*, ch. 4, § 2, 3.
(3) Aristote, *Politique*, lib. III, ch. 5.
(4) Code de Justinien, liv. IV, titre 43.
(5) Eccles., liv. XXVIII, v. 38.

lant; le respect accumulé par plusieurs siècles de possession sur les grandes familles est en effet un honneur pour ceux qui en sont l'objet, et un titre à la vénération publique. Dans les sociétés antiques où les classes nobles et les populations esclaves étaient si profondément distinctes, on conçoit encore que cette descendance d'aïeux ne pouvait avoir de prix qu'autant qu'elle concernait les hommes libres. Descendre d'aïeux esclaves n'eût point été une véritable noblesse. Quand la nécessité des temps eut amené les affranchissements, on dut distinguer la liberté naturelle de la liberté acquise; les familles qui se trouvaient dans le premier cas eurent seules d'abord le caractère de l'*ingénuité*, qualité uniquement réservée aux hommes qui, dans la longue suite de leurs aïeux, ne comptaient que des hommes libres (1). Ces trois caractères de richesse, d'ancienneté et d'ingénuité, considérés d'une manière exclusive, ont donc pu conduire un écrivain moderne (2) à définir la *noblesse une descendance d'aïeux libres*, par opposition à la roture, qu'il a définie *une descendance d'aïeux esclaves*. Nous ne saurions souscrire sans réserve à une semblable définition. Ces caractères distinctifs, ces *priviléges*, comme on a dit, que l'on trouve, dans tous les temps, attachés à la noblesse, peuvent bien, lorsqu'ils sont constatés par le témoignage unanime de l'antiquité, constater un fait, mais ils ne sauraient établir un droit ni légitimer une puissance. Le fait primitif, essentiel, ne dépend ni des circonstances extérieures ni du hasard; il prend sa source dans quelque chose de plus auguste et de plus sacré, c'est-à-dire dans la supériorité de la vertu et du génie. L'humanité, toujours juste envers les qualités morales, intellectuelles ou physiques qui ont contribué au développement de sa prospérité, respecte les grands hommes dans leurs descendants; et c'est précisément sur ce respect que se fondent l'illustration et la perpétuité des races. Mais, dans la liberté comme dans l'esclavage, la vertu est toujours la vertu, le génie est toujours le génie! On a vu les classes nobles d'une nation subir les lois de la guerre, et devenir esclaves à leur tour; des peuples esclaves ont aussi brisé leurs fers; et, du sein des peuplades affranchies, sont sorties des races qu'une suite de prospérités a illustrées. Une longue série

(1) C'est à ces caractères que les écrivains héraldiques des temps modernes reconnaissent ceux qui sont véritablement *nobles de nom et de race*.

(2) Granier de Cassagnac, *Histoire des Classes nobles*, ch. I, p. 15.

d'aïeux bien constatée ne suffit donc pas pour caractériser la noblesse.

Il faut autre chose que cette distinction, qui provient de la continuité de la race; il faut que le lustre héréditaire repose sur un titre plus réel et plus digne de respect. La noblesse, dit Cicéron, n'est autre chose que la vertu connue : ***Nihil aliud est quam cognita virtus.*** Varron dit aussi que ***noble*** signifie ***connu : Nobilis quasi noscibilis*** (1). La noblesse est aussi, selon Porphyre, l'honneur dont les hommes entourent la vertu. L'illustration que font rejaillir sur toute une famille les services éminents rendus à la patrie et à l'humanité, telle est, selon nous, la véritable noblesse. Les généalogies la constatent, les dignités et les richesses l'ornent et la récompensent; la force, la justice, la science sont souvent son partage; mais elle puise son origine et son droit dans les services rendus et les vertus éprouvées (2). C'est la noblesse personnelle qui a servi de fondement à la noblesse de naissance. C'est ainsi que, trouvant son point de départ dans le droit qu'ont l'intelligence et la vertu de gouverner les choses humaines, la noblesse est un avantage légitime, conféré par la Providence elle-même à certaines familles, auxquelles elle impose ainsi l'obligation de vaincre les instincts bas et grossiers, et de se distinguer par l'élévation des sentiments et la grandeur des idées. C'est ainsi que l'on peut dire avec le comte de Boulainvilliers, mais dans un tout autre sens : « La vraie et incommunicable « noblesse subsiste toujours, et ne peut manquer de se relever avec dis- « tinction, lorsque le lustre de la naissance est soutenu par un véritable « mérite (3). »

Si, de ces considérations sur la nature intime et essentielle de la noblesse, nous passons à l'examen des fonctions qu'elle a remplies dans le monde,

(1) Cette étymologie du mot noblesse est adoptée par Tiraqueau, Vossius, Henri Etienne; et de la Roque fait la remarque que dans le ***Deutéronome*** les interprètes du mot ***Joduhim*** ont traduit par nobles, ***id est Cogniti***. (***Traité de la Noblesse***, ch. 11.)

(2) Ceux même des grands hommes qui ont paru attacher le moins d'importance à la noblesse historique ont été forcés malgré eux de devenir illustres dans leurs descendants. On interrogeait un jour le khalife Moez sur sa généalogie. « ***Voilà ma généalogie !*** » dit-il, en tirant son cimeterre; puis il jeta des pièces d'or à ses soldats en ajoutant : « ***Voilà ma famille et mes enfants !*** » Il se trompait : ses enfants furent les khalifes Fatimites, descendus de lui, qui gouvernèrent pendant deux siècles (de 953 à 1171) l'empire qu'il avait conquis.

(3) ***Essais sur la Noblesse de France***, p. 300.

c'est-à-dire, si nous quittons sa définition pour consulter son histoire, nous la trouverons en possession du quadruple privilége de conserver les traditions religieuses, de rendre la justice, de défendre la cité par les armes, et de veiller au dépôt sacré des lettres, des sciences et des arts. Cette souveraineté, si noblement exercée, ce pouvoir privilégié qui a donné pendant si longtemps aux classes nobles l'honneur d'enseigner dans les sanctuaires, de briller dans les camps, de siéger dans le prétoire, de marcher à la tête des savants et des artistes, est un droit dont la puissance peut être suspendue momentanément, mais que leurs lumières, leurs mœurs et leur éducation leur feront conquérir toutes les fois qu'elles sauront se placer à la tête de la civilisation.

Dépouillée du pouvoir, privée de ses priviléges, courbée sous le niveau de l'égalité civile, la noblesse, selon nous, n'a pas cessé d'être la noblesse : car nous ne la faisons pas dépendre des caprices du sort, des vicissitudes de la fortune, du hasard des révolutions. Nous avons trouvé son essence dans une sphère supérieure aux événements et aux volontés des hommes. L'illustration nobiliaire, considérée comme un honneur rendu au mérite, comme le respect traditionnel pour les vertus, le génie et le courage des ancêtres, est de sa nature indestructible et légitime : voilà véritablement le *droit divin* de la noblesse.

Nous nous sommes associés en commençant à ce louable sentiment qui, s'appuyant sur la *nature commune des nations*, ne fonde plus ses systèmes sur des études isolées, mais cherche dans l'examen comparé des différents peuples les éléments primordiaux et universels propres à établir ce qu'il y a de constant dans la marche générale et le développement des institutions humaines. Nous sommes de ceux qui considèrent les nations comme les membres d'une société unique; nous croyons, avec Vico et Herder, à l'identité des facultés intellectuelles et morales qui, à certaines époques données, ramène inévitablement les mêmes phénomènes sociaux, nous croyons enfin que l'humanité a ses lois; et, comme selon Montesquieu : *Les lois sont les rapports nécessaires qui résultent de la nature des choses* (1), nous pensons qu'il y a dans chaque histoire particulière un ordre régulier, un

(1) *Esprit des Lois*, livre I, ch. I

enchaînement nécessaire, et que chaque civilisation présente le retour périodique et forcé (*ricorso*) de phénomènes analogues.

Mais il ne faudrait pas abuser de cette grande vérité pour trouver des analogies et des ressemblances là où il n'en existe pas; il ne faudrait pas suivre l'illustre philosophe napolitain sur la pente dangereuse qui conduit l'imagination et l'esprit de système à effacer toutes les différences, et à mettre de côté les caractères spéciaux et les individualités nationales, pour ne saisir que les traits généraux, les rapports éloignés, les analogies forcées. La véritable science de l'histoire doit se maintenir avec force entre l'esprit excessif d'analyse qui a porté les anciens à ne considérer les peuples que comme des corps séparés, distincts, n'ayant rien de commun, et la synthèse hardie des modernes qui finirait par tout confondre à force de vouloir tout généraliser.

Une dans son essence et son origine, la noblesse, chez les différents peuples, a été multiple et variable dans ses développements (1). Sans doute, par exemple, une des plus importantes attributions des classes nobles a été, dans les temps antiques, de recueillir les dogmes religieux, et d'en formuler les mystérieux symboles; mais le sacerdoce doit-il être considéré par ce motif comme un des attributs essentiels de la noblesse? Confondues chez quelques nations, les castes sacerdotales et les castes nobiliaires n'ont-elles pas été chez d'autres entièrement distinctes et séparées? et si, à toutes les époques, le corps sacerdotal a manifesté à peu près les mêmes tendances, a semblé animé du même esprit, a procédé avec les mêmes moyens, doit-on oublier qu'un abîme sépare le sacerdoce antique, fondé sur l'inégalité des races et travaillant sans relâche à maintenir les peuples dans leur infériorité intellectuelle, et le sacerdoce chrétien qui, se recrutant indifféremment dans tous les rangs de la société, avait reçu la mission sublime de préparer les hommes, proclamés déjà égaux devant Dieu, à devenir, quand les temps seraient venus, égaux devant la loi?

La possession exclusive des propriétés territoriales, réservée aux classes nobles, est encore un de ces attributs généraux qui ont dû frapper l'esprit

(1) Il faudrait écrire des volumes pour rapporter et discuter les opinions énoncées par les auteurs sur les différentes espèces de noblesse depuis Platon jusqu'aux écrivains modernes. Vulson de la Colombière en compte douze, et de la Roque jusqu'à vingt.

et attirer l'attention des savants. Là, les analogies sont nombreuses, les rapports évidents, les comparaisons faciles. Nous arrêterons-nous aux ressemblances? chercherons-nous dans les formules de la jurisprudence civile la preuve d'une identité absolue dans les transformations diverses qu'a subies la propriété chez les peuples anciens et chez les peuples modernes? et après avoir comparé sous tous les rapports les différentes époques héroïques, retrouverons-nous, au moyen âge grec comme au moyen âge romain, cette organisation féodale, regardée jusqu'ici comme un caractère propre à notre moyen âge? reconnaîtrons-nous nos nobles dans les *patriciens* et les *eupatrides*, nos serfs dans les *ilotes*, nos bourgeois dans les *affranchis*, nos seigneurs dans les *patrons*, nos vassaux dans les *clients?*

Et si, de l'état des personnes, nous passons à l'état des terres, abuserons-nous de la généralisation au point de confondre avec Loyseau (1) le domaine Quiritaire (*res mancipi* (2) des Romains avec l'alleu (3), et le domaine Bonitaire (*res nec mancipi*) avec le fief du moyen âge (4)? De pareils rapprochements sont ingénieux et instructifs sans doute; mais les différences sont, il faut le dire, bien plus nombreuses que les analogies; et c'est, encore une fois, apporter une confusion funeste dans l'histoire que de négliger les premières pour ne mettre en saillie que les secondes.

Nulle part cette manie, qui consiste à identifier les institutions et les hommes de toutes les époques, et qui n'est, à proprement parler, que la prétention de *trouver tout dans tout*, n'a été portée plus loin que dans les systèmes proposés pour expliquer les lois et les usages suivis dans la composition des signes et des attributs extérieurs destinés à distinguer la noblesse.

(1) Loyseau, *des Seigneuries*, ch. 1, n° 42 et suiv. — *Conf. Institutes de Gaius*, liv. II, § 40.

(2) *Mancipi* vient des mots *manus*, main, et *capere*, prendre. Les choses appelées *mancipi* sont celles qui sont *prises* avec la *main*, et dont l'origine est par conséquent le droit de conquête.

(3) Cujas fait venir le mot alleu, *alodium*, d'un possesseur de terre *sine lode* (sans redevance). Il est plus naturel de le tirer de la terre du *leude*, fidele, ou de *drude*, ami. *Drudi et vassali* sont souvent réunis dans les actes. Leude est le *compagnon* de Tacite, *l'homme de foi* du roi dans la loi salique, et *l'anstrustion du roi* dans les formules de Marculfe.

(4) Fief (*feudum*, *feodum*, *foedum*, *fochundum*, *fedum*, *fedium*, *fenum*) vient de *a fide* latin, ou plutôt de *fehod* saxon, prix. Le mot *vassal*, qui a prévalu pour signifier homme de fief, ne paraît dans les actes que depuis le XIII[e] siècle. *Vassus* ou *vassalus* vient de l'ancien mot franc *gesell*, compagnons, la lettre *w* se changeant souvent en *g*: comme *waita*, guet: *wadium*, gaze; *wanti*, gants; etc.

Après avoir comparé les chevaliers du moyen âge aux héros d'Homère ou aux soldats de Sylla et de Pompée, confondu les jeux troyens ou grecs avec nos tournois et nos pas d'armes, il ne restait plus qu'à trouver l'écu blasonné de nos croisés aux bras de sept chefs devant Thèbes, et les armoiries savantes de nos seigneurs féodaux chez les douze tribus d'Israël, et sur les enseignes des cohortes romaines!

Il nous a paru utile de présenter ces réflexions générales, dans le but de démontrer d'avance à nos lecteurs que, tout en reconnaissant volontiers les rapports intimes qui existent entre les classes nobles de tous les temps et notre noblesse française, à laquelle est dédié l'ouvrage que nous reproduisons aujourd'hui, nous nous gardons bien de méconnaître les traits spéciaux et distinctifs qui lui sont propres. Nous ne croyons pas donner une meilleure introduction à notre ouvrage de la **Vraie et parfaite Science des Armoiries**, que le résumé de nos recherches sur l'origine, les attributions et l'influence de la noblesse française.

Un coup d'œil général sur la marche et le développement qu'a suivis la noblesse chez les principales nations de l'Europe, complétera ce tableau, en mettant en évidence les caractères divers qui la distinguent de la noblesse de France.

Puis, dans un travail d'un autre genre, en examinant les caractères extérieurs par lesquels la noblesse constate ses titres et perpétue le souvenir de ses grands hommes, nous chercherons à expliquer l'étymologie et la formation des noms de lieux et de familles, l'origine du blason et des armoiries, le symbolisme des couleurs, les différentes pièces employées pour meubler l'écu, tous ces signes emblématiques si ingénieux enfin, qui, nés au milieu des hauts faits de la chevalerie, ont conservé le reflet brillant de ces époques héroïques.

Une histoire complète exigerait plusieurs volumes : les idées sommaires que nous allons présenter reposent sur des travaux étendus et sérieux : nous serons heureux si nous parvenons à les dissimuler sous la rapidité et la clarté de notre exposition.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT

DE LA

NOBLESSE FRANÇAISE.

D'après l'état où se trouvait la Gaule vers la fin du quatrième siècle de notre ère, il sera facile de se faire une idée exacte des origines de la noblesse française.

Sur ce sol où, deux mille ans avant J.-C., s'étaient établis les Kimris (1), les Galls (2) et les Ibères, ces trois principales branches des races celtiques et germaniques (3), la domination romaine, depuis la conquête de J. César (4), avait effacé jusqu'aux dernières traces des institutions primitives. Les descendants des Ségovèse, des Bellovèse (5), et des Vercingétorix, n'avaient plus de Gaulois que le nom. Rome, en leur imposant son culte, sa langue, sa poli-

(1) Appelés *Cimmériens* par les Grecs et *Cimbres* par les Romains : ils se répandirent dans la Gaule, la Macédonie, l'Angleterre, la Chersonnèse Cimbrique, la Bohême et la Belgique.

(2) Du mot celtique *gael*, les Grecs ont fait Keltes, et les Romains *Galli*.

(3) Les principaux peuples qui composaient la race germanique sont les Kimris, les Goths et les Teutons ; ceux de la race celtique, les Ibères, les Pelasges et les Galls.

(4) Plutarque (*Vie de César*) rapporte que dans la conquête de la Gaule, il prit de force 800 villes, soumit plus de 300 peuples, et combattit contre trois millions d'hommes sur lesquels un million périt dans les batailles et un million fut réduit en captivité.

(5) *Vèse* est un terme de la langue celtique qui signifie au propre *montagne*, et au figuré homme puissant, chef : *Ségovèse*, chef des Segones (Sequaniens), et *Bellovèse*, chef des Belges.

tique, ses lois, ses mœurs, sa civilisation, n'avait fait de la Gaule qu'une prolongation de l'Italie (1) pour la vaste unité romaine. Il n'y avait plus depuis longtemps d'Alpes ni de Pyrénées. Après avoir participé à la grandeur de Rome, les Gaulois devaient aussi participer aux vicissitudes de ses destinées, tomber avec elle dans la licence et dans la corruption, s'énerver avec elle au milieu des jouissances du luxe et des arts, subir le joug des ambitieux qui se disputaient l'empire du monde, et voir au jour de la vengeance, c'est-à-dire au siècle des invasions, leur sol trembler sous les pieds des barbares.

La Gaule de Constantin, comme toutes les autres parties de ce Bas-Empire dont la face allait être renouvelée, était merveilleusement préparée à devenir la proie du premier occupant. Plus des neuf dixièmes des habitants dont elle était alors composée étaient esclaves, c'est-à-dire dans cette situation où l'homme, n'ayant pas à proprement parler de patrie, s'endort stupidement au bruit des révolutions, certain, quoi qu'il fasse, qu'il se réveillera sous un maître. Le reste de la nation se composait de riches familles *senatoriales*, de propriétaires moins opulents qu'on appelait *curiales ;* enfin des marchands et des artisans qui vivaient dans les villes, et qui étaient des affranchis sans considération et sans influence.

Cette partie aristocratique de la nation, comblée d'honneurs et de richesses par les empereurs romains, admise dans les sénats municipaux, dans les tribunaux, dans l'administration civile, avait été cependant soigneusement écartée de toutes les carrières qui eussent pu lui donner la moindre puissance politique. Rome, en donnant aux peuples qu'elle avait soumis les bienfaits de sa civilisation plus avancée, se réservait exclusivement la force et le pouvoir militaires. Au moyen de quelques légions armées, elle tenait la Gaule dans sa main ; et celle-ci, de son côté, dégagée du soin de veiller à sa propre défense, avait pris l'habitude de vivre sans inquiétude et sans souci sous la protection de la petite armée que lui envoyait la métropole.

Un autre pouvoir depuis deux siècles lui était venu en aide : la religion chrétienne, en qui résidait tout l'avenir du monde, lui avait envoyé ses évêques et ses prêtres. Répandus dans toutes les parties de ce grand corps

(1) César se contenta d'imposer à la Gaule un tribut d'un million. Il laissa à toutes les tribus leurs lois, leurs chefs et leurs biens, respecta la religion et combla les grandes familles de titres et de richesses.

dont ils étaient devenus l'âme, ils l'avaient ranimé par des paroles de vie, et la Gaule devait appartenir à celui qui s'emparerait du pouvoir matériel en se substituant à la garnison romaine, et du pouvoir moral en obtenant l'appui de l'influence sacerdotale. Les *quatre mille* compagnons de l'heureux Clovis eurent ce double avantage (1).

Les Francs appartenaient-ils à la race germanique? était-ce d'anciens Gaulois sortis jadis de la mère patrie, comme ceux qui étaient allés incendier Rome, piller le temple de Delphes, ou effrayer les habitants du Pont-Euxin? rentraient-ils dans les lieux qui avaient servi de berceau à leurs ancêtres, et vers lesquels les ramenait sans cesse depuis quatre siècles une fièvre belliqueuse, opiniâtre et indomptable que l'on pourrait prendre pour *le mal du pays?* C'est une opinion qui pourrait avoir pour elle d'assez fortes probabilités, et qui, effaçant toute distinction de race entre le peuple conquérant et le peuple conquis, assurerait à la noblesse française une origine plus vaste, en éclairant d'un jour nouveau l'histoire des divers éléments dont elle a été formée.

On sait qu'une opinion longtemps accréditée, et soutenue avec force par le comte de Boulainvilliers, ne veut reconnaître pour ancêtres à la noblesse féodale, et par suite aux nobles qui se sont illustrés à des époques plus récentes, que les compagnons de Clovis, ses *leudes*, ses *fidèles*, ses *antrustions*, uniques possesseurs du territoire par droit de conquête, seuls investis des titres et des dignités soigneusement transmis à leurs descendants, et exclusivement maintenus à leurs familles.

Quelques considérations modifieront ce système dans ce qu'il a d'exagéré et de contraire à la vérité historique.

Les Francs n'avaient pas vaincu les Gaulois, mais les Romains, à la bataille de Soissons : en se mettant à leur place, ils avaient laissé subsister

(1) Les Francs habitaient de l'autre côté du Rhin, dans le pays qui comprend la Franconie, la Thuringe, la Hesse et la Westphalie. Ils ravagèrent les Gaules sous Gallien, et pénétrèrent jusque dans l'Espagne ; ils reparurent sous Probus, sous Constance et sous Constantin. Constance transporta une de leurs colonies dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troyes, et conclut un traité avec le reste. Ils firent encore sous Maxime une irruption dans les Gaules et paraissent s'y être fixés pendant le règne d'Honorius, vers 420. On leur donne, comme on sait, Pharamond pour chef. « Comprenons toujours bien, dit Thierry, que ce nom de roi ne signifie que *chef militaire* (*Koning*), de différents degrés : sous-roi, sur-roi, demi-roi, *ober*, *under*, *half koning*.

l'organisation qu'ils avaient trouvée. Ils se partagèrent d'abord les domaines possédés par les chefs romains; infiniment moins nombreux que les Gaulois, s'ils s'emparèrent de quelques-unes des vastes propriétés possédées par les classes privilégiées, ils en laissèrent un nombre encore plus considérable entre les mains de leurs anciens possesseurs. Presque tous les évêques étaient tirés de la noblesse gauloise; celle-ci subsista donc riche, propriétaire, honorée à côté du noble et du soldat francs, plus avides de richesses mobilières que de possessions territoriales. Ce qui préoccupa avant tout Clovis, ce fut d'assurer sa prépondérance politique. Le clergé gaulois lui apprit à tout conserver pour tout dominer. L'influence chrétienne devait peu à peu embrasser dans sa vaste unité le peuple conquérant et le peuple conquis, et préparer l'époque où le nom de Franc et celui de Gaulois viendraient se réunir et se confondre dans le nom de *Français*.

Lorsque l'on s'est efforcé de trouver chez les Francs seulement le point de départ de la noblesse française, on a oublié cette alliance que la politique et l'intérêt imposaient aux leudes de Clovis et aux nobles représentants des familles sénatoriales gallo-romaines. Ce fut un partage, et non une spoliation du plus grand nombre au profit du plus petit. Les expressions *nobili genere* (de noble race), *nobili progenie* (de noble famille), *alto parentum sanguine* (d'un sang antique et illustre), etc., appliquées aux Gaulois de leur temps, revêtus de hautes fonctions civiles et militaires, se rencontrent à chaque instant dans Grégoire de Tours, Fortunat, Adon, Sidoine Apollinaire, Thégan, Frédegaire, Nithard; d'un autre côté l'on sait que Chramnel, Eunome, Mummol, Eudon, Parthenius, Celse, Richomère, Launebaude, Aurélien, Claude, etc., célèbres sous les rois mérovingiens, étaient des nobles Gaulois, passés au service de la puissance dominante; et le nom de *Franc*, dès le sixième siècle, servit à désigner non plus la petite peuplade des Saliens et des Sicambres, mais tous ceux qui vivaient sous l'empire de la loi salique. A cette époque aussi les *Gallo-Francs* se laissèrent croître les cheveux et la barbe pour effacer tout reste de différence extérieure entre eux et les descendants des races chevelues.

Si l'on veut, à l'appui de cette opinion que justifient tous les témoignages contemporains, un exemple analogue, qu'on se rappelle que Guillaume le Conquérant, qui, cinq siècles plus tard (en 1066), s'établit en Angleterre

avec ses Normands, par le droit de conquête, ne dépouilla de leurs propriétés que ceux des Anglo-Saxons ou des Bretons qui l'avaient combattu, et qu'il laissa aux autres leur état et leur fortune. Le *Doomsday book* en offre la preuve irrécusable.

La nature des propriétés ne changea pas sous la domination franque. Les Gaulois que la conquête trouva libres restèrent libres : ceux qui ne l'étaient pas continuèrent à porter le joug auquel les avaient condamnés d'avance le code romain et les lois salique, ripuaire, saxonne, gombette et visigothe. Seulement, ainsi que le prouve le témoignage de Salvien (1), la propriété moyenne continua à se perdre dans la grande propriété, et le clergé se prépara, à l'aide des donations immenses dont il fut l'objet à cette époque, à cette grande richesse territoriale qui devait au douzième siècle prendre un si prodigieux accroissement.

Les Francs étaient, avant leur établissement dans les Gaules, parfaitement égaux entre eux (2). En remplaçant sous les noms de ducs, de comtes et de marquis (3) les préfets et les gouverneurs romains, les chefs guerriers devinrent maîtres des grandes propriétés appelées *alods* ou *alleux*, en latin *sortes*. De même que dans les forêts de la Germanie, le chef distribuait à ses compagnons des chevaux, des armes, des esclaves ; de même dans les champs de la Gaule, les leudes reçurent des rois, des terres et des domaines. Ces terres furent nommées *féods* ou *fiefs*, en latin *beneficia* (4), donnés en échange de certaines redevances et certaines conditions de foi et d'hommage, et commencèrent la dispersion et l'inégalité des Francs. Il n'y eut d'abord rien de fixe et de régulier dans la concession de ces dons qui étaient essentiellement révocables, mais avec plus ou moins de rigueur selon les forces et les intérêts de l'obligeant et de l'obligé. Les uns étaient tout à fait temporaires, les autres à vie, quelques-uns héréditaires. Le service militaire et quelquefois certains services domestiques en étaient l'obli-

(1) Salvien, *de Gubern. Dei*, lib. X, cap. 3, 169.

(2) Le *vase de Soissons* prouve qu'en certaines circonstances ils prétendaient être pareillement les égaux de leurs rois.

(3) Les noms de ducs et de comtes sont d'origine romaine ; ceux de marquis et de barons, d'origine germanique.

(4) Aug. Thierri, *Lettres sur l'histoire de France*, p. 192

gation ordinaire, et la fidélité au donateur la conséquence indispensable; mais toutes les autres conditions variaient et dépendaient de la volonté des parties. Les bénéfices donnés soit aux Francs, soit aux nobles Gaulois, se subdivisèrent en sous-bénéfices donnés par le premier bénéficiaire à ses compagnons : de là une hiérarchie inconnue aux temps anciens et toute spéciale à l'époque de la conquête; de là plus tard cette série de vassaux et d'arrière-vassaux, liés les uns aux autres par des obligations semblables, et dans laquelle la relation envers le premier donateur était très-lointaine et très-vague.

Cette organisation, qui n'est autre que le *gouvernement féodal*, ne put s'établir immédiatement; les donateurs d'une part durent faire tous leurs efforts pour conserver le droit de révoquer et de reprendre à volonté les bénéfices qu'ils avaient accordés, et les bénéficiés à les posséder héréditairement : quatre siècles de luttes donnèrent gain de cause aux derniers; et la féodalité devint l'ordre social.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en se mêlant aux *Gallo-Romains*, les *Francs* subirent dans leurs mœurs et leurs institutions des modifications profondes (1). La royauté mérovingienne se façonna peu à peu aux pompes de la monarchie impériale; l'antique égalité germanique disparut, surtout dans cette partie de la Gaule appelée *Neustrie* où dominaient les souvenirs de la Gaule romaine; et bien que le triomphe de l'Austrasie (2), en substituant à la famille de Clovis l'administration des maires du palais, représentants de l'esprit d'indépendance germanique, eut pendant quelque temps arrêté le mouvement d'assimilation qui opérait la fusion entre les deux peu-

(1) L'*indépendance* était tout le fond d'un Barbare, comme la *patrie* était tout le fond d'un Romain, selon l'expression de Bossuet. Être vaincu ou enchaîné paraissait à ces hommes de batailles et de solitudes chose plus insupportable que la mort : rire en expirant, la marque distinctive du héros. Saxon le grammairien dit d'un guerrier : « Il tomba, rit et mourut » (Mallet, *Introduction à l'Histoire du Danemark*, cap. 19. Sax. gramm.)

(2) D'abord à la bataille de Testry (687), gagnée par Pepin d'Héristal, et plus tard à celle de Vincy, gagnée en 717 par Charles-Martel.

Dans cette bataille, la plus grande perte tomba sur les tribus qui se servaient encore de la langue germanique, les vainqueurs firent graduellement prévaloir les mœurs et la langue romanes. Cette bataille prépara encore une révolution par un autre effet, la plupart des anciens chefs francs y périrent, ce qui amena au rang supérieur des chefs d'un rang secondaire, la plupart Gaulois. Ces seconds Francs, fixés dans leurs fiefs, devinrent, sous la troisième race, la tige de la haute noblesse française.

ples, le moment arriva où la France du Midi se sépara définitivement de la France du Nord (1), et où les Francs et les Gallo-Romains se trouvèrent identifiés, comme nous l'avons dit, sous le nom de Français.

Mais alors la hiérarchie et l'inégalité se trouvaient établies par la force même des choses.

Exposons rapidement les causes qui généralisèrent en France le système féodal qui, déjà préparé dès les premiers jours de la conquête par les partages faits aux compagnons des rois francs, fut définitivement consacré comme un fait et comme un droit sous les successeurs de Charlemagne.

La tâche de la race mérovingienne semble avoir été uniquement d'opérer la fusion des Gaulois et des Francs; celle des premiers Carlovingiens, d'opposer aux invasions des autres peuples attirés par l'exemple de Clovis une insurmontable barrière. La vaste personnalité de Charlemagne n'a pas eu du moins d'autre résultat politique. Jusqu'à lui, les titres conférés aux chefs chargés du commandement des provinces, revêtus des fonctions administratives, civiles et judiciaires, furent considérés comme des émanations de la volonté royale ou du vœu national; surtout comme des bénéfices essentiellement révocables. Quant aux terres partagées entre les grands ou les petits dignitaires, quelques-uns de leurs *alods*, en petit nombre, avaient été donnés avec le droit d'une possession entière, les autres féods ou fiefs, récompenses des services rendus ou des talents, n'avaient été que des bénéfices temporaires.

Tant que la puissance royale fut forte et tutélaire, ces distinctions purent être maintenues, et les droits réciproques des donateurs et des donataires plus ou moins respectés. Mais il arriva que les faibles successeurs du grand monarque, plus ambitieux encore qu'impuissants, s'énervèrent dans des luttes privées. Il arriva aussi que, préoccupés de leurs intérêts particuliers, attirés au delà des monts par le partage de la couronne impériale, ils perdirent de vue, pour obtenir le vain titre de successeurs des Césars, celui de successeurs de Clovis et de Charles-Martel. Pendant ce temps s'opérait en silence la dissolution du territoire de la Gaule : les duchés se subdivisaient en comtés, ceux-ci en vicomtés, puis enfin ceux-ci encore en *sireries* et en

(1) Bataille de Fontenay ou de Fontanet, en 841 ; traité de Verdun entre Charles le Chauve et Louis le Germanique (842).

seigneuries. L'hérédité se substituant à l'investiture donnée précédemment par le prince, le fils du comte succédant sans obstacle aux domaines et aux offices de son père, la distinction entre le magistrat *envoyé du roi* et le seigneur propriétaire du sol fut effacée. Les titres n'exprimèrent plus des dignités, des honneurs, des offices; ils devinrent le signe de la souveraineté. Dès lors la féodalité avait pris racine. La dynastie de Charlemagne se trouva entièrement dépouillée de toute puissance et de toute autorité, et quand elle ne put pas même accomplir la mission qui lui avait été dévolue de défendre le sol contre les pillages et les invasions des pirates du Nord (1); quand les peuples s'accoutumèrent à considérer les *ducs* et les *comtes* comme leurs défenseurs naturels et comme leur plus solide appui; quand, par un acte qui peut être regardé comme le testament de la monarchie carlovingienne, Charles le Simple, ouvrant la Neustrie aux Normands, avoue par cette cession forcée son impuissance et sa faiblesse, il se trouva que les droits et les fonctions de la souveraineté appartenaient à tous les chefs, excepté à celui qui en portait les augustes insignes. Pour la seconde fois le monarque de nom disparut devant le monarque de fait. Ceux des nobles que l'étendue de leur gouvernement et l'importance de leur commandement avaient faits les *pairs du roi*, devinrent rois à leur tour : seulement ils consentirent, grâce sans doute au souvenir des services rendus au pays dans les luttes contre les Normands, à laisser tomber le diadème sur la tête du duc de France, à condition qu'il respecterait les droits acquis de ceux qui ne le regardaient que comme un de leurs égaux (*primus inter pares*) et bien déterminés, s'il s'avisait de leur demander qui les avait faits ducs ou comtes, à lui répondre : « *Qui vous a fait roi ?* »

Si l'on a bien suivi les développements dans lesquels nous venons d'entrer, on aura pu voir que, tout en notant les diverses causes qui avaient produit cette féodalité, dont nous allons plus loin examiner le caractère et l'influence, nous avons eu soin de montrer que la noblesse féodale n'est autre que la noblesse gallo-française continuée et transformée, et destinée à vivre immortelle et toujours persistante, même après que l'organisation politique

(1) Charlemagne put apercevoir de loin les voiles des Normands se dirigeant vers les côtes de France « Hélas! s'écria-t-il en versant des larmes, s'ils osent se montrer pendant que j'existe encore, que « feront-il donc lorsque je ne serai plus? »

et sociale, consacrée à son profit par l'édit de Kiersy-sur-Oise et l'avénement des Capétiens, aura disparu devant l'immense insurrection des communes et sous les attaques réitérées de Philippe le Bel, de Louis XI et de Richelieu.

Le domaine direct des premiers Capétiens comprenait les pays qui forment aujourd'hui les quatre départements de la Seine, Seine-et-Oise, Oise et Loiret (1). Leur suzeraineté était à peu près reconnue par la maison de Champagne (sept départements), la maison de Bourgogne (trois dép.), le comte de Normandie (cinq dép.), le duc de Bretagne (cinq dép.), le comte de Flandre (quatre dép.), le comte d'Anjou (trois dép.), le comte de Vermandois (deux dép.), le comte de Boulogne (un dép.); total : trente des départements d'aujourd'hui. Elle était prétendue et non reconnue sur les trente-quatre départements du Midi; et elle n'était ni prétendue ni reconnue sur les dix-huit départements de l'Est, compris dans les royaumes de Provence et de Lorraine.

On évalue à un million la population noble de cette époque, et à plus de cent mille le nombre des guerriers. On comptait soixante-dix mille fiefs dont trois mille titrés; et parmi ceux-ci près de cent États souverains grands et petits (2).

On peut se faire, d'après ces chiffres, une idée du morcellement qu'avaient subi à la fois l'autorité souveraine et la propriété territoriale. Alors la maxime : *Nulle terre sans seigneur* reçut son application universelle. La fixité dans les institutions humaines, si difficile à obtenir quand on la fonde sur l'homme lui-même, dont la vie est si passagère et si fugitive, parut être enfin trouvée, lorsqu'elle reposa sur la terre elle-même. Le fief, immobile de sa nature, sembla conférer à celui qui le possédait une valeur plus ou moins grande; et la dignité jusqu'alors attachée à la personne lui fut en quelque sorte conférée par la propriété : *tant valut la terre, tant valut l'homme.*

La souveraineté ainsi éparpillée se trouva donc partout indépendante et distincte. Les grands vassaux étaient *pairs entre eux*, et n'avaient dès lors entre eux rien de commun que la suzeraineté. Chacun ayant des droits et

(1) Sismondi, *Histoire des Français*. — Guizot, *Essais sur l'histoire de France*. — Aug. Thierri, *Lettres*. — Chateaubriand, *Etudes historiques*.

(2) Chateaubriand, *Etudes historiques*, t. III, p. 339.

des intérêts particuliers à défendre, s'isola dans sa part de royauté ! Seigneurs d'autres vassaux, pairs aussi entre eux, lesquels étaient aussi seigneurs d'arrière-vassaux, ils s'étaient habitués peu à peu à mépriser toute autre puissance que la force, et à ne vouloir relever que d'eux-mêmes et de Dieu (1).

Placés d'une manière aussi indépendante en face de la royauté capétienne, ils auraient probablement fini par la perdre entièrement de vue (2) ; mais tandis qu'ils résistaient aux rois avec tant de liberté, eux-mêmes éprouvaient une égale résistance de la part de leurs inférieurs. Sur tous les points de ces gouvernements multipliés, le sol s'était hérissé de châteaux et de forteresses, autour desquels se groupaient une multitude de vassaux armés, prêts à marcher au moindre signal.

Du Cange compte plus de quatre-vingts espèces de vassaux s'échelonnant depuis le plus simple élément social, jusqu'aux distances royales, depuis le fief écuyer qui ne fournissait qu'un seul vassal armé, jusqu'au fief souverain. Pour mettre en jeu une machine aussi compliquée les pairs du roi auraient eu besoin d'une obéissance qu'ils ne rencontraient pas toujours ; et plus d'une fois la nécessité d'un pouvoir modérateur, soit entre les grands vassaux, soit entre ceux-ci et les seigneurs moins puissants, qui leur étaient subordonnés, rendit indispensable l'intervention de l'autorité royale. Le génie des successeurs de Hugues Capet sut tirer parti de cet immense privilége pour opérer cette grande révolution qui ramena peu à peu entre leurs mains la puissance politique et l'autorité souveraine précédemment répartie sur tant de têtes diverses (3).

Mais l'organisation féodale était un résultat tellement nécessaire de l'état de la société à cette époque, elle était une image si fidèle de l'aspect général que présentait la nation française dans sa composition d'éléments hétéro-

(1) L'empereur Frédéric Ier traversait la ville de Thongue : le baron de Krenkingen, seigneur du lieu, ne se leva pas devant lui et remua seulement son chaperon en signe de courtoisie.

(2) Les ducs d'Aquitaine, en refusant de reconnaître Hugues Capet, dataient ainsi les actes qu'ils publièrent : *Rege terreno deficiente, Christo regnante*, sous le règne du Christ, en l'absence du roi terrestre.

(3) Paris était un composé de fiefs ; neuf d'entre eux relevaient de l'évêché, les autres appartenaient aux abbayes de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Victor, du grand prieuré de France, et du prieuré de Saint-Martin des Champs.

gènes, de principes contradictoires, de races multiples et de législations différentes, qu'il ne fallut pas moins de six cents ans pour que ces innombrables fiefs allassent se perdre et se confondre dans l'unité nationale qui avait été leur point de départ, de même que les fleuves qui, partis de l'Océan, reviennent par mille voies et par mille détours se perdre et se confondre dans son vaste sein.

Dès le règne de saint Louis, cependant, il ne restait plus de grands vassaux étrangers à la famille royale que les comtes de Flandre et de Champagne, les ducs de Bourgogne, de Bretagne et d'Aquitaine, indépendants dans leurs États, mais hommes liges du roi de France et se reconnaissant comme grandement inférieurs à lui. Louis IX, pendant que son bisaïeul possédait à peine cinq à six de nos départements actuels, régnait donc, par lui-même ou par ses frères, sur quarante-cinq de ces divisions modernes. Il est peu d'exemples dans l'histoire d'une grandeur obtenue si rapidement et par de si faibles moyens; elle est due sans doute à la force des choses qui entraînait invinciblement toutes les parties de l'ancienne Gaule à refaire une nation unique sous un gouvernement central, mais aussi à l'habileté de cinq grands personnages qui administrèrent le royaume de France, Louis VI, Suger, Philippe-Auguste, Blanche de Castille et saint Louis.

Ces six siècles se distinguent par des vertus et par des crimes qui leur sont propres. Chaque seigneur réunissait en sa personne les pouvoirs législatifs, militaires, administratifs. Jamais il n'y avait eu dans le monde un aussi grand nombre d'individualités fortes et puissantes. Si la force centrale et sociale était nulle, ou insensible, en revanche chaque homme possédait une énergie propre, qui l'élevait à une grande hauteur, soit en bien, soit en mal.

« Alors, dit M. de Chateaubriand, dans l'admirable ouvrage où il a réuni les matériaux destinés à l'imposant monument historique qu'il se proposait d'élever (1), alors naquit l'honneur, vertu qui consiste souvent à sacrifier les autres vertus; vertu qui peut trahir la prospérité, jamais le malheur; vertu implacable quand elle se croit offensée; vertu égoïste et la plus noble des personnalités; vertu enfin qui se prête à elle-même serment et qui est sa propre fatalité, son propre destin (2). »

(1) Chateaubriand, *Études historiques*, tom. III, p. 370.

(2) Un chevalier du Nord tombe sous son ennemi; le vainqueur, manquant d'arme pour achever sa

La conséquence de cette indépendance individuelle fut une immense variété, une originalité étonnante dans les mœurs, les usages, les lois, les coutumes (1). Il ne faut pas croire cependant que l'organisation de la féodalité ne fût qu'un chaos informe sans règles et sans principes (2). C'est précisément au contraire le mélange de la puissance individuelle la plus grande qui ait jamais existé, avec l'organisation uniforme et générale que reçut la législation des fiefs, qui donne à cette époque mémorable une physionomie si extraordinaire.

N'oublions pas de rappeler qu'à cette époque naquit la chevalerie (3), et ces ordres religieux et militaires produits de la piété et de l'héroïsme militaire, qui seront à jamais la gloire du moyen âge, en attestant jusqu'à quel point le dévouement au malheur, le courage et la foi s'unirent alors dans une pensée commune de charité et d'amour (4). Le saint sépulcre eut ses défenseurs ; le temple, ses héros ; les pèlerins et les blessés, un toit hospitalier. L'esprit d'individualité, né de l'indépendance, trouva dans l'inspiration religieuse un contre-poids utile : après avoir inspiré la *trève de Dieu*, qui suspendait les vengeances et les guerres entre les enfants du même sol,

victoire, convient avec le vaincu qu'il ira chercher son épée. Le vaincu demeure religieusement dans la même attitude jusqu'à ce que le vainqueur vienne l'égorger. (Mallet *Introd. à l'Hist. de Danemark.*)

(1) On pourrait en citer mille exemples. Dans une fête à laquelle Henri II d'Angleterre, Alphonse d'Aragon et Raymond VI de Toulouse assistaient un simple chevalier fit labourer un arpent de terre et y sema 30,000 sous ; un autre fit cuire tous les mets à un feu de flambeaux de cire ; un troisième fit brûler trente de ses chevaux

(2) *Basnage* (sur le titre des fiefs de la coutume de Normandie) fait observer que les ducs de cette province ont, avant tous les autres, fait des réglements sur cette matière. Les *Assises de Jérusalem*, rédigées en l'an 1099 par Godefroy de Bouillon, *sur l'Avis des Patriarches et des Barons*, les coutumes de *Champagne*, celles de *Bretagne*, etc., ont embrassé les innombrables questions que soulevait le droit féodal

(3) La chevalerie est née du mélange des nations arabes et des peuples septentrionaux, lorsque les deux grandes invasions du Nord et du Midi se heurtèrent sur les rivages de Sicile, de l'Italie, de l'Espagne, de la Provence, et dans le centre de la Gaule ; elle nous donne une date à peu près certaine comprise entre l'an 700 et l'année 753.

Le caractère de la chevalerie se forma parmi nous de la nature sentimentale et fidèle du Teuton et de la nature galante et merveilleuse du More ; l'une et l'autre pénétrées de la forme du christianisme.

(4) L'histoire des ordres de chevalerie, considérés dans leur état ancien et dans leur situation actuelle, pourrait être l'objet d'un ouvrage plein d'intérêt. Nous aurons soin, dans les divers articles qui leur seront consacrés dans *la Vraie et parfaite Science des Armoiries*, de mettre sous les yeux de nos lecteurs tous les documents propres à les faire connaître.

la religion élevait les âmes vers un sentiment plus généreux encore en les habituant à considérer comme des frères les chrétiens des différents pays du monde (1).

L'Eglise avait eu la principale part à la création du système féodal. Nous avons essayé de caractériser ailleurs (2) l'immense influence qu'elle exerça au moyen âge, et le degré de puissance auquel elle était parvenue dès le commencement du douzième siècle (3).

« Dans les autres parties de l'Europe, dit M. de Chateaubriand, que nous aimons à citer (4), la même cause agit, les mêmes faits s'accomplissent : le monarque n'est plus que le chef de nom d'une aristocratie religieuse et politique, dont les cercles excentriques vont se resserrant autour de la couronne; dans chacun de ces cercles s'inscrivent d'autres cercles qui ont des centres propres à leur mouvement; la royauté est l'axe autour duquel tourne cette sphère compliquée. »

Au milieu de cette vie bruyante et si puissamment accidentée, sous l'influence de sa forte éducation militaire et sacerdotale, la population s'était rapidement accrue. Alors s'élevèrent une multitude de villes, produits des efforts énergiques de l'industrie et du commerce; alors se formèrent les communes, conquêtes du génie et de la patience du serf s'abritant sous l'autorité royale pour se rendre indépendant de son seigneur (5).

Pour triompher de cette multitude de souverainetés au milieu desquelles elle avait été pendant quelque temps inaperçue, la royauté trouva dans les circonstances extérieures et dans sa position exceptionnelle des armes puis-

(1) Les croisés, malgré la diversité des langues, s'étaient montrés comme un peuple de frères unis dans un même esprit pour l'amour du Seigneur. (*Foulcher de Chartres.*)

(2) *Archives Nobiliaires universelles*, bulletin du Collége archéologique de France, art. *Grégoire VII, ou la Papauté au moyen âge* p. 195.

(3) Le monastère de Saint-Martin d'Autun possédait 100,000 *manses* ou familles de colons; celui de Saint-Riquier possédait, dès le huitième siècle, outre la ville comprenant 2.500 manses, 63 autres villes ou villages, un nombre infini de métairies, terres, péages, revenus, etc. Les offrandes faites au tombeau de Saint-Riquier montaient à deux millions par an.

(4) *Etudes historiques*, tom. III, p. 266.

(5) Consulter, pour l'histoire de la formation des communes : Suger, *Vie de Louis VI, dit le Gros*; Guizot, *Civilisation française*, tom. IV, 12e leçon; Orderic Vital, liv. XI, *Vie de Guibert de Nogent*, écrite par lui-même; Aug. Thierri, *Lettres sur l'Histoire de France*; Sismondi, *Histoire des Français*, tom. IV.

santés dont elle sut se servir avec une merveilleuse adresse. Les croisades (1), les exploits de la chevalerie, les luttes avec l'étranger couvrirent la noblesse de gloire, mais amenèrent peu à peu l'anéantissement de son influence politique. Les croisades, cet élan sublime du cœur, cet entraînement chevaleresque d'une foi naïve et profonde, enlevèrent les hauts et puissants barons à leurs châteaux et à leur existence princière. En quittant tout pour aller défendre le tombeau du Christ, en confiant à d'autres mains le droit de commander à leurs vassaux et de leur rendre la justice (2), ils laissaient derrière eux une puissance qui saurait profiter de leur absence et s'enrichir à leurs dépens. Eux-mêmes, dans leur empressement à courir à la voix des Pierre l'Ermite, des saint Bernard et des saint Louis, obligés de pourvoir aux frais immenses qu'imposaient à leur rang les expéditions lointaines, ils échangèrent contre l'argent accumulé à grand'peine par les bourgeois des villes (3), ou les serfs des campagnes, leurs châteaux, leurs domaines, leurs terres et leurs droits seigneuriaux.

Leur bouillante valeur, leur intrépidité guerrière devaient encore tourner contre eux. Plus ils se signalaient par leurs prouesses en face de l'invasion étrangère, plus ils travaillaient à l'agrandissement du pouvoir royal, habile à profiter de leurs victoires aussi bien que de leurs défaites. Divisés entre eux, n'ayant point de but commun, jaloux avant tout de conserver leur indépendance, ils ne pouvaient lutter avec avantage contre le principe monar-

(1) On doit aux croisades la recomposition des grandes armées décomposées par les petits cantonnements militaires de la féodalité. Les serfs représentaient le peuple français dans les camps, comme les bourgeois dans les villes. La chrétienté parut aussi pour la première fois comme une immense nation agissant par l'impulsion d'un seul chef; ce qui annonçait l'avénement de cette grande puissance tutélaire qu'on appelle monarchie

(2) La justice seigneuriale se divisait en deux degrés : haute et basse justice, toutes deux étaient du ressort du seigneur de trois châtellenies et d'une ville close, ayant droit de marches, de peage, de lige-estage, c'est-à-dire du seigneur qui pouvait obliger ses vassaux à faire la garde de son chastel.

Le baron ne pouvait être jugé que par ses pairs. Il y avait des pairs bourgeois pour les bourgeois.

(3) Le bourgeois du moyen âge était un personnage important. Il y avait de grands, de petits et de francs-bourgeois; le bourgeois pouvait posseder certains fiefs. Le nom de bourgeois signifiait quelquefois homme de guerre, il ne dérogeait point à la noblesse. Les nobles qui étaient bourgeois de certaines villes étaient dispensés de l'arrière-ban. Les habitants de Paris s'appelaient les *bourgeois du roi*. Charles V accorda des lettres de noblesse à tous les bourgeois de Paris. Elles furent confirmées par Charles VI, Louis XI, François Ier et Henri II

chique, s'avançant avec une adresse calme et persévérante vers un but unique, sous l'inspiration d'une seule pensée, habile à trouver dans les coutumes et les lois féodales elles-mêmes les moyens d'augmenter sans relâche le domaine de la couronne ; ici confisquant la Normandie sur Jean-sans-Terre, avec l'assistance de la cour des pairs (1), là, s'assurant, par des mariages habilement combinés, l'Anjou, la Guienne, la Bourgogne, la Bretagne ; lorsque enfin cette milice héroïque, qui s'était partagé la France, s'aperçut que le seigneur suzerain du petit duché de France, l'héritier des comtes de Paris, devenu maître d'une moitié de la France, s'apprêtait, en attendant le moment où l'autre moitié viendrait s'y réunir, à confisquer à son profit le droit de juger, de battre monnaie et de commander les armées ; lorsque, pour défendre les droits souverains que leur avaient transmis leurs ancêtres, ils songèrent à se liguer, à s'unir, à combiner leurs efforts, ils virent se dresser entre eux et le pouvoir royal cette multitude de milices bourgeoises dont ils avaient si imprudemment eux-mêmes favorisé l'émancipation ; alors ils se comptèrent et ils purent voir jusqu'à quel point leur nombre avait été diminué par le trépas des illustres chevaliers qui avaient arrosé de leur sang les champs de bataille de Courtrai, de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt (2). Lorsque enfin le bruit de la hache du bourreau, qui faisait tomber la tête du

(1) On ne sait point de quels seigneurs était composée la cour qui rendit ce jugement ; il est probable qu'on y voyait le duc de Bourgogne et les barons qui relevaient immédiatement de la couronne. c'étaient là les pairs, les *magnats*, les *optimates*, du royaume de France. Mais, vers ce temps, on régularisa la cour du roi sur le modèle de la cour romanesque de Charlemagne, et on la réduisit à *douze pairs :* six laïques, les ducs de Normandie, de Bourgogne et d'Aquitaine, les comtes de Flandre, de Champagne et de Toulouse ; six ecclésiastiques, l'archevêque de Reims, les évêques de Laon, de Noyon, de Beauvais, de Châlons et de Langres.

(2) Sur ces batailles voyez les *Vies des illustres Capitaines au moyen âge*, par Mazas

La bataille de Poitiers coûta à la France 11,000 morts ; 13 comtes, 70 barons et 2 000 chevaliers furent faits prisonniers. « Là périt toute la fleur de la chevalerie de France, de quoi le noble royaume « fut durement affaibli. » (Froissart, p. 211.)

A la bataille de Courtrai, le roi de Bohême, vieux et aveugle, ayant fait attacher son cheval aux chevaux de deux de ses barons, « pour férir un coup d'épée, » se jeta dans la mêlee et y resta avec ses compagnons.

Avec lui périrent les ducs de Bourbon et de Lorraine, les comtes d'Alençon, de Flandre, de Nevers, de Savoie, 6 princes, 2 archevêques, 80 barons à bannières, 1,200 chevaliers et 30,000 soldats « Nul « n'était pris à rançon, ni à merci, et ainsi l'avaient ordonné les Anglais entre eux. » (Froissar, tom. II, p. 360.)

duc de Nemours, apprit à la noblesse féodale que toute force était passée au pouvoir monarchique, elle ne fut pas découragée : elle avait perdu ses droits et ses priviléges politiques; devenue une puissance toute morale et toute intellectuelle, elle saura se faire une place honorable en face de la monarchie absolue qui commence à Louis XI pour arriver à Louis XIV. Ainsi se confirmeront les idées que nous avons émises sur les caractères constitutifs de la noblesse.

La féodalité a péri : ce n'était qu'une des formes extérieures de la souveraineté; ce n'était pas la noblesse elle-même. Dépouillée du sceptre et de la main de justice, forcée de plier sous la main de fer de la royauté absolue, la noblesse, dans les guerres qu'eut à soutenir la France, sut encore se maintenir au premier rang. Elle se trouva partout où il y avait quelque danger à courir, quelque expédition chevaleresque à tenter, quelque armée ennemie à repousser du territoire. Elle était avec Charles VIII à Fornoue, avec Gaston de Foix à Ravenne, avec Bayard à Marignan. Enfin lorsqu'à la suite des guerres d'Italie et de nos conquêtes lointaines, aussi rapidement perdues qu'effectuées, il fallut porter les premiers coups à la maison d'Autriche, en attendant le jour où celle-ci succomberait sous les efforts de Richelieu (1), elle courait avec le duc de Guise faire lever le siége de Metz aux cent mille combattants commandés par Charles-Quint.

La substitution des armées régulières aux milices féodales (2), à l'infanterie bourgeoise, instrument de l'omnipotence royale, à la cavalerie, qui avait donné la vie à la féodalité, ne ferma pas à la noblesse la carrière militaire. François I[er], Henri IV et Louis XIV, qui s'honoraient du titre de gentilshommes, trouvèrent qu'à Marignan, à Ivry, à Fontaine-

(1) Armand-Jean du Plessis de Richelieu appartenait à une ancienne famille du Poitou; il naquit en 1585 et était le troisième fils de François du Plessis et de Suzanne de la Porte. Sacré évêque à 22 ans, il obtint la pourpre par la faveur de la reine mère en 1605. Armand avait aussi deux sœurs; l'une épousa René de Vignerod, seigneur de Pont-Courlay, et ses descendants ont pris le nom et les armes de Richelieu; l'autre épousa Urbain de Maillé, marquis de Brezé.

(2) Les premières armées régulières organisées en Europe sont, comme on le sait, l'ouvrage de Charles VII : ce fut François I[er] qui fonda l'infanterie française qui remplaça les fantassins allemands, pris à notre solde. Cette infanterie fut d'abord formée sur le modèle des légions romaines et divisée en corps de 6,000 hommes. On adopta plus tard les bandes de 5 à 600 hommes, origine de nos régiments. (Gaillard, *Histoire de François I[er]*; Brantôme, *Vies des illustres Capitaines du XVI[e] siècle.*)

Française, à Rocroy et dans tous les *combats de géants* livrés pour soutenir leurs droits, c'étaient encore les descendants des anciens preux du moyen âge qui se pressaient avec le plus de dévouement autour du panache blanc! La marche rapide suivie par la monarchie pour arriver au gouvernement absolu fut retardée par les guerres de religion (1).

L'appel fait à l'indépendance individuelle eut pour résultat immédiat de réveiller l'ardeur des fils et des héritiers des grands seigneurs féodaux; et l'on put croire, pendant quelque temps, que les jours de la féodalité allaient renaître, au moment même où la royauté triomphante, affranchie de tout contrôle et de toute autorité rivale, semblait n'avoir plus rien à craindre des anciens possesseurs du territoire. Appelée dans cette cour brillante et dépravée qui lui restituait en dignités et en distinctions honorifiques ce qu'elle leur avait enlevé en puissance et en force réelle, la noblesse se trouva tout à coup aux prises avec les exigences de la bourgeoisie qui prenait au sérieux les principes d'indépendance proclamés par Luther. Elle songea plus que jamais à faire encore des tentatives pour s'affranchir du joug qui commençait à peser indifféremment sur toutes les têtes. Les discordes civiles favorisèrent ces essais de démocratie seigneuriale. Les Rohan, les Condé, les Coligny, les Guise, les Montmorency, au milieu des guerres qui eurent lieu entre les catholiques et les huguenots, dont le nombre s'était si prodigieusement accru, se crurent au moment de se partager encore une fois les lambeaux du manteau royal et de refaire la France de Hugues Capet (2).

Le génie italien vint au secours du pouvoir monarchique entouré d'ennemis et de rivaux. Il les divisa pour triompher d'eux plus aisément, il usa leur énergie par sa politique machiavélique, assassinant Coligny et ses gentilshommes protestants au nom des exigences religieuses, et l'héroïque duc

(1) Une grande partie de la noblesse s'était jetée dans la ligue protestante. Dans chaque province elle se donna des chefs la Rochefoucauld dans le Poitou, Rohan dans la Bretagne, Grammont dans la Gascogne, Montgommery dans la Normandie.

(2) En 1555, il n'y avait encore qu'une seule église réformée en France: quatre ans après, en 1559, il y en avait deux mille.

Huguenot vient de *Eidgenossen*, confédérés, titre par lequel on désignait, dès 1518, les partisans de la liberté à Genève.

de Guise (1) et ses illustres amis au nom des exigences politiques (2).

La *Ligue*, indépendamment des motifs religieux qui l'avaient suscitée, fut le dernier essai tenté par les chefs de la noblesse pour ressaisir leur ancienne indépendance et rentrer dans une partie de leurs droits souverains. Richelieu fut le Louis XI destiné à mettre fin à cette dernière tentative (3) ; sa main implacable alla chercher au fond des provinces les plus reculées les moindres vestiges de la puissance féodale, et il arriva qu'au moment où il terminait sa carrière agitée et sanglante, il n'avait que trop bien préparé la base sur laquelle s'éleva plus tard la monarchie absolue de Louis XIV (4).

Les lettres, les arts, les sciences, la magistrature, les finances, la guerre, offrirent, à défaut de prépondérance politique, un champ assez brillant et assez vaste pour que la noblesse y trouvât d'amples dédommagements (5). Elle fut l'ornement le plus splendide de cette puissante monarchie qui s'était élevée sur ses ruines ; et quand dans la suite la bourgeoisie, contre laquelle elle eut à défendre l'inviolabilité du principe monarchique, devint assez

(1) René II, duc de Lorraine, laissa trois fils : 1° Antoine, qui lui succéda, mourut en 1544 et eut pour successeur son fils Charles III ; 2° un cardinal, mort en 1550 ; 3° Claude, comte de Guise, qui, ayant eu pour sa part les domaines que sa maison possédait en France, vint s'y établir sous Louis XII, fut nommé gouverneur de Champagne, duc et pair par François Iᵉʳ, et mourut en 1550 ; il avait eu douze enfants, entre autres : 1° François, dit le Grand, duc de Guise, assassiné en 1562 ; 2° Charles, cardinal de Lorraine ; 3° Claude, duc d'Aumale ; 4° Louis, cardinal de Guise ; 5° René, marquis d'Elbeuf ; 6° François, grand prieur de Malte en France. Une des trois filles de Claude, Marie de Lorraine, épousa Jacques VI, roi d'Écosse, et fut mère de Marie Stuart.

(2) Voir les *Mémoires* de d'Aubigné, de Tavannes, le journal de l'Estoile et les mémoires du temps.

(3) Richelieu avait quitté la robe de pourpre pour l'équipement militaire (1629).

« Il était, dit Portes, revêtu d'une cuirasse de couleur d'eau et d'un habit de couleur de saule mort, sur lequel il y avait une broderie d'or. Il avait une plume autour de son chapeau, deux pages marchaient devant lui à cheval ; l'un portait ses gantelets, et l'autre son habillement de tête. Deux autres pages marchaient à ses côtés et tenaient chacun par la bride un coursier de prix. Derrière lui était le capitaine de ses gardes. Il passa en cet équipage la rivière de Droive, à cheval, ayant l'épée au côté et deux pistolets d'arçon à la selle. Lorsqu'il fut arrivé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger son cheval devant l'armée, se vantant de savoir quelque chose dans cet exercice. »

(4) Richelieu avait rendu la France grande et puissante. L'Alsace, la Lorraine, l'Artois, la Catalogne et la Savoie étaient conquises. On avait levé deux cent mille hommes, équipé cent vaisseaux, dépensé par an 66 millions pour la guerre. « La postérité aura peine à croire, disait-il, que dans cette guerre le royaume eût été capable d'entretenir sept armées de terre et deux navales. »

(5) La noblesse se jeta alors avec passion dans la carrière de la marine, ouverte par les édits de Louis XIV, qui y prodigua les faveurs et l'avancement. C'étaient, pour les enfants hardis de la Bretagne

nombreuse et assez forte pour se saisir à son tour du sceptre politique; quand insurgée contre tous les pouvoirs, cette bourgeoisie s'arma contre la monarchie et contre la noblesse de tous les pouvoirs qu'elles devaient à leurs concessions successives; les nobles, qui avaient survécu à tant de catastrophes, ne se montrèrent pas indignes de leurs aïeux. Ils entourèrent de leur dévouement, tant de fois éprouvé, la royauté qui s'était découverte elle-même, en enlevant à la noblesse sa prépondérance politique, et qui s'aperçut alors, mais trop tard, de tout ce qu'elle avait perdu en favorisant l'élévation immodérée des classes populaires au détriment de ses défenseurs naturels. Ceux-ci couvrirent héroïquement de leur sang l'échafaud que venait d'arroser celui du roi martyr.

L'instinct organisateur du plus puissant génie des temps modernes avait compris que sous toutes les formes gouvernementales et dans tous les temps, avec l'égalité démocratique aussi bien que sous l'empire des priviléges aristocratiques, sous la monarchie héréditaire aussi bien que sous le despotisme du sabre, un État n'a de chance de durée qu'autant qu'il offre aux hommes de cœur et de talent cette noble et généreuse émulation qu'entretiennent les titres et les dignités destinées à en conserver le souvenir. Il savait tout ce qu'il y a de fécond dans les institutions qui préparent les vertus de l'avenir, en les fondant sur le respect prodigué aux vertus du passé (1). L'empire eut sa noblesse. On ne pouvait plus dignement reconnaître la légitimité de la noblesse ancienne qu'en payant les services des preux illustrés aux champs d'Iéna, d'Austerlitz et de Marengo, de la même *monnaie d'honneur* qu'avaient obtenue à une autre époque bien différente les vainqueurs de *Bouvines*, de *Taillebourg*, de *Cocherel* et de *Rocroi*.

En résumé, l'influence politique et sociale de la noblesse française a eu quatre phases distinctes.

Conquérante et militaire sous les deux premières races, apportant l'égalité germanique dans la société gallo-romaine, elle versa un sang indépendant et généreux dans les veines d'un corps usé par cinq siècles de corrup-

et de la Provence, une source de richesses: en quelques années les Français avaient atteint la science des vieux maîtres de la mer.

(1) « En marchant au combat, disait à ses soldats le chef d'une tribu barbare, songez à vos ancêtres et à vos descendants: *Ituri in aciem, majores et posteros cogitate.* » (Tacite, *Agricola.*)

tion ; et elle réchauffa au contact de ses rudes instincts de liberté des cœurs efféminés pliés à toutes sortes de despotisme.

La féodalité l'investit de la triple puissance dont se compose le faisceau de la souveraineté ; et pendant trois siècles elle porta à la fois l'épée, le sceptre et la main de justice. Les sublimes inspirations de la chevalerie, les exploits merveilleux d'outre-mer, répandirent dans la société tout entière, pendant cette époque héroïque, les germes d'où sortit cette classe moyenne, née de concessions, dont les rois eurent l'imprudence de se servir comme d'un instrument pour battre en brèche le pouvoir nobiliaire qui lui faisait ombrage, et qui cependant aurait dû être regardé par elle comme son plus ferme appui.

Alors commença pour la noblesse une lutte sanglante, et contre les empiétements des parlements (1), des légistes de Philippe le Bel, et contre les soulèvements des petites républiques communales, et contre la politique inconsidérée des Valois. Ses combats et ses efforts énergiques ne devaient cesser qu'au moment où toutes les libertés nobiliaires, bourgeoises, municipales et parlementaires viendraient s'annihiler dans la monarchie absolue.

La quatrième phase de son existence a été signalée par son dévouement sans bornes à cette même monarchie qui, après s'être servie du tiers état pour ruiner la prépondérance de la noblesse, avait profité de la destruction de celle-ci pour essayer de dominer le tiers état, puissance devenue tellement prépondérante en présence d'une noblesse décimée, qu'elle devait désormais rendre impossible le maintien de toute véritable monarchie.

Pendant ces différentes époques, et surtout après les grandes guerres nationales et les expéditions des croisades, les rangs de la noblesse s'étaient plus d'une fois éclaircis, et la sollicitude des rois s'était fait un devoir de réparer ses pertes et de combler ses vides. A côté de la noblesse d'extraction, s'était donc élevée, vers le treizième siècle, une noblesse nouvelle destinée à régénérer l'ancienne. La nécessité dans laquelle s'étaient trouvés un grand nombre de gentilshommes de vendre leurs terres à des roturiers enrichis par

(1) Le parlement, *parliamentum*, anciennement le conseil du roi, succéda, vers l'an 1013, aux plaids ou *placita* de Grégoire de Tours et de Frédegaire, et au *mallum imperatoris* des capitulaires. (Mal ou assemblée, origine du mot *mail*, lieu planté d'arbres.)

le commerce et les arts, avait rendu ceux-ci possesseurs de *fiefs*, et les institutions de saint Louis, en les confirmant dans cette possession, avaient créé la *noblesse* par *fiefs* ou *noblesse infeodée* : telle fut l'origine du droit de *franc-fief* aboli dans le seizième siècle.

Les diverses classes de nobles, ou plutôt d'*anoblis*, sont énumérées dans les traités spéciaux sur la noblesse auxquels nous renvoyons nos lecteurs : on y trouvera les détails nécessaires pour distinguer l'*anoblissement par lettres*, dont Raoul l'Orfèvre fut le premier exemple en 1270 ; la noblesse *archère*, celle que possédèrent les descendants des francs archers ou francs taupins, institués par Charles VII ; la noblesse des *secrétaires du roi* déclarés par Charles VIII nobles et capables de recevoir tous les ordres de chevalerie à la quatrième génération ; l'anoblissement par charges ou *noblesse civile*, la *noblesse militaire*, la *noblesse comitive*, etc.

Ces différentes espèces de noblesse ont eu des priviléges propres à chacune d'elles : pour les connaître et les distinguer il a fallu des *preuves* : pour réprimer les usurpations il a fallu des *recherches*. La noblesse se prouve en Allemagne par de simples *quartiers*, qui sont de 16, 32 et 64 (1), suivant les statuts de chaque chapitre ; en Angleterre, en Écosse et en Irlande, par des *tables généalogiques* ; en Espagne, en Italie et en France, par des *titres de famille*, preuves qui sont les plus authentiques et les plus sûres. Ces preuves relatives à l'antiquité de la noblesse furent plus ou moins rigoureuses, selon le but pour lequel il était nécessaire de les produire, pour l'admission dans les ordres, dans les chapitres nobles, dans certaines charges, aux écoles militaires, aux honneurs de la cour (2), etc.

(1) L'on appelle *quartiers* les auteurs nobles dont descend celui qui fait preuve. La progression qui se fait dans la production des quartiers, par rapport aux degrés, est celle que l'on nomme géométrique. Ainsi un degré produit deux quartiers ; deux degrés, quatre quartiers, etc. En effet, le présenté produit son père et sa mère ; puis le père et la mère de sa mère. Il passe ensuite à ses bisaieuls paternels et maternels pour lesquels il procède de même. L'on arrive ainsi à des chiffres qui paraissent vraiment incroyables au premier abord. On a calculé, par exemple, que Louis XVIII, étant issu au vingt-neuvième degré de Robert le Fort, son vingt-sixième aïeul, devait produire 268,435,456 quartiers.

(2) On appelait ainsi, avant la révolution, l'honneur d'être admis aux cercles de la cour, aux bals de la reine, à la chasse du roi, de monter dans ses carrosses, etc.

Il fallait, pour obtenir *les honneurs de la cour*, faire preuve d'une noblesse pure et chevaleresque.

Parmi les différentes recherches faites par ordre de nos rois, soit dans certaines provinces en particulier (1), soit dans la totalité du royaume, dans le but de constater l'état des francs-fiefs, la quotité des tailles, ou les titres nobiliaires, durant les quatorzième, quinzième, seizième et dix-septième siècles, la plus fameuse par la rigueur des procédures, par la durée des poursuites et la quantité des amendes versées dans le trésor public, fut celle qui avait été commencée, en 1666, par les soins du grand Colbert, et qui, suspendue en 1674, à cause des guerres, fut reprise en 1696, mais avec moins de sévérité, et ne cessa entièrement qu'en 1727.

Les documents fournis au moyen de cette recherche seraient d'un grand secours pour constater le nombre des familles nobles réparties à la fin du dix-septième siècle dans toutes les généralités du royaume (2); mais l'insuffisance et l'imperfection des registres et le défaut de table et de catalogue qui, dès le temps du savant Chérin, rendait une pareille supputation impossible, ne permettent guère aujourd'hui d'en donner une statistique même approximative.

« Combien nous reste-t-il en France, disait Chérin, dans un ouvrage imprimé en 1788 (3), de familles issues des anciens possesseurs de seigneuries sous la première et la seconde race de nos rois? Je ne résoudrai point ce problème; je craindrais d'anéantir un trop grand nombre de prétentions et peut-être d'être injuste malgré moi. Combien en existe-t-il qui puissent faire remonter leur origine au delà de l'époque des premiers

c'est-à-dire sans trace d'anoblissement, remontant à 1400 inclusivement par titres originaux et successifs.

(1) Une des plus anciennes recherches est celle de Montfaouq, dans la province de Normandie, en 1463.

(2) Dans la recherche de 1666, il a été trouvé environ 2,084 familles nobles dans la province de Bretagne, 1,050 dans celle du Dauphiné, 1,322 dans la généralité de Caen; environ 1,686 dans la généralité d'Alençon, 514 dans celle de Champagne, 1,627 dans la province de Languedoc (on en compta cependant, en 1720, 4,486); 766 dans la généralité de Limoges, 693 dans la généralité de Touraine, d'Anjou et du Maine. Les détails les plus intéressants et les plus curieux sur l'état de la noblesse au dix-septième siècle sont consignés dans l'ouvrage du comte de Boulainvilliers, intitulé : *État de la France* (3 vol. in-fol.), extrait des mémoires dressés pour le duc de Bourgogne d'après l'ordre de Louis XIV, par les intendants du royaume.

(3) Abrégé chronologique d'édits, déclarations, règlements, arrêts et lettres patentes des rois de France de la troisième race, concernant le fait de la noblesse. (*Discours préliminaire*, p. 54)

« anoblissements? un très-petit nombre. Combien y a-t-il de nobles en « France? je l'ignore. »

Ce que Chérin ne pouvait faire pour la noblesse de son temps, serait-il possible de l'effectuer pour la noblesse contemporaine? nous le croyons : les renseignements que possède le Collége héraldique de France, ceux qu'il doit aux communications empressées qu'il reçoit des diverses provinces de la France, le mettront sans doute en état de réunir sur cet intéressant sujet les éléments d'une statistique aussi complète que possible. Ce sera l'objet d'une publication spéciale pour laquelle l'appui et la coopération des représentants actuels des anciennes familles nous sera d'un grand secours. On en peut juger par la note suivante sur un problème digne d'attirer sérieusement l'attention des généalogistes, et que nous devons à l'obligeance d'un des hommes les plus distingués dont s'honore le corps diplomatique. Nous sommes heureux de pouvoir en enrichir cette introduction (1).

(1) L'extinction graduelle des familles nobles et la disparition successive des noms les plus célèbres dans l'histoire, sont des faits qui frappent l'observateur attentif. Mais il est plus difficile d'en assigner les véritables causes et d'en établir la proportion exacte. Les documents sur lesquels on pourrait fonder ces calculs manquent presque entièrement, et il n'existe nulle part des recensements officiels de la noblesse d'un pays, à une époque donnée. L'Angleterre seule fournit quelques renseignements de ce genre : on sait que la pairie y est héréditaire, ainsi que le titre de baronnet, et qu'il n'y a point de prescription qui empêche celui qui peut prouver sa descendance d'un personnage ayant possédé ces dignités, d'en hériter à son tour. On a des exemples de pairies qui ont été *dormantes* (suivant l'expression anglaise *) pendant des siècles, et qu'une décision de la chambre des lords a fait revivre en faveur d'une branche collatérale depuis longtemps oubliée. Plusieurs recueils sont, depuis bien des années, consacrés à enregistrer les pairies éteintes, et leur nombre surpasse de beaucoup celles qui existent de nos jours ; mais il faut en déduire les titres possédés par une même famille, si l'on veut se former une idée exacte de ces extinctions. Voici les résultats qu'a donnés un travail de cette espèce dont les éléments ont été puisés dans l'ouvrage intitulé : *Burke's extinct peerage*, 1840.

305 familles de pairs s'étaient successivement éteintes depuis l'année 1300, époque où commencent les convocations régulières dites *by writ of summons*, jusqu'en 1840 ; sur ce nombre, 16 familles seulement avaient possédé la pairie pendant dix générations, et la durée ne dépassait pas trois générations et demie, en calculant chaque génération à 33 ans.

Sur les 224 familles existantes en 1840, et possédant une ou plusieurs pairies anglaises, 6 seulement datent de l'an 1300, 2 du quatorzième siècle, 6 du quinzième, 15 du seizième, 40 du dix-septième, et 91 du dix-huitième siècle ; le reste a été élevé à la pairie depuis 1801. La moyenne des générations que représentent ces 224 familles n'est que de trois générations et un tiers en 110 ans.

* Cette expression est aussi employée par nos écrivains pour marquer le caractère indélébile que confère la noblesse. « *Dormit* « *nobilitas*, dit d'Argentré, sed non *extinguitur*. »

Aujourd'hui la noblesse, que les esprits superficiels croient anéantie parce que les signes extérieurs de la puissance ont changé, n'en a pas moins,

D'après un relevé approximatif, il existait en 1300	100 pairies.
Il en avait été créé, de 1301 à 1400	97
de 1401 à 1500	27
de 1501 à 1600	47
de 1601 à 1700	144
de 1701 à 1800	135
de 1801 à 1840	69
Total.	619

On n'a fait mention dans les calculs qui précèdent que des *familles élevées à la pairie* et non des *pairies*, conférées quelquefois au même individu ou qui ont été réunies dans une même famille. Ainsi la famille Wellesley, qui compte aujourd'hui trois de ses membres pairs, savoir : le duc de Wellington, le comte de Mornington, et lord Cowley, n'y représente qu'une seule famille de pairie. Cette distinction est très-essentielle, et l'erreur dans laquelle tombent souvent ceux qui s'occupent de ces recherches, est de confondre les *familles-tiges* avec ce qu'on appelle communément en statistique les *familles*, c'est-à-dire une réunion en moyenne de cinq individus. Un relevé très exact fait sur l'Almanach de Gotha de 1842, prouve que les 50 maisons régnantes aujourd'hui, et qui comprennent 695 individus des deux sexes, se rapportent à 22 familles-tiges; ainsi toutes les branches de la maison de Bourbon ne comptaient pas, en 1842, moins de 32 princes et 24 princesses et ne forment cependant qu'une même famille.

Il faut donc distinguer l'extinction des familles de celle des branches, et comme les familles puissantes sont presque toujours les plus nombreuses, parce que la plupart des membres de ces familles se marient et créent des branches nouvelles, leur extinction sera ainsi beaucoup moins rapide.

C'est ce dont on trouve une preuve dans l'extinction bien plus prompte des familles des baronnets anglais, comparée avec celle des familles de pairs du même pays. Sur 1,584 familles revêtues du titre de baronnet depuis 1611, époque de la création de cet ordre, jusqu'en 1831, par conséquent en 220 ans, il n'en existait plus en 1851 que 658, plus 77 appelées postérieurement à la pairie : total 735, et 849 s'étaient éteintes. (Voir *Debrett Baronetlage*, 1831.)

Mais, pour avoir une idée plus exacte des extinctions des familles, il faut prendre une époque fixe et un nombre de familles connues. Le *Catalogue de la Pairie anglaise*, par Robert Dale (à la Bibliothèque royale), donne, pour l'année 1797, un nombre total de 177 pairs. En en déduisant les pairies possédées par des femmes, des frères ou des branches collatérales, on trouve 140 familles-tiges pourvues de cette dignité ; sur ce nombre, 71 sont aujourd'hui éteintes et 69 seulement subsistent en 1844 ; la moitié s'est donc éteinte en 146 ans ! Or, pour justifier ce qui a été dit plus haut, on voit, dans le livre intitulé : *Anglia notitia ; London*, 1685, qu'il y avait à cette époque 730 familles de baronnets dont ce recueil donne les noms, on n'en retrouve plus en 1850, dans le *Baronettage de Debrett*, que 204, en y comprenant même celles de ces familles qui ont été élevées à la pairie. L'intervalle écoulé étant également de 146 ans, il en résulte que pendant que les pairs diminuaient de moitié, c'était dans la proportion de 70 à 100 que les baronnets s'éteignaient. Il est probable que dans les rangs moins élevés de la noblesse, l'extinction a lieu encore plus promptement.

Ces recherches, quoique faites avec beaucoup de soin, auraient besoin d'être corroborées par des comparaisons analogues faites sur d'autres documents ; celles qui précèdent suffisent cependant pour établir, au moins approximativement, que l'extinction des familles nobles est d'à peu près *une moitié* par siècle. Une recherche postérieure prouve, en effet, que les 730 baronnets mentionnés dans l'*Anglia*

comme autrefois, comme toujours, sa mission et son rôle à la tête de la grande propriété foncière ; dépositaire des traditions antiques, lien immortel destiné à rattacher les générations passées à la génération présente, elle seule, au milieu de cette fièvre ardente qui porte tous les esprits vers les essais aventureux et les révolutions nouvelles, elle seule possède le secret des pensées conservatrices et des principes de stabilité qui doivent entrer comme éléments essentiels dans les institutions politiques, morales, sociales et religieuses que la France moderne cherche à se donner. Après tant de déceptions, le temps des hypothèses et des chimères semble être enfin arrivé à son terme. Personne ne songe plus à faire table rase du passé : et il n'est pas un seul homme de quelque valeur et de quelque portée intellectuelle qui ne sente profondément la nécessité de satisfaire aux exigences des faits accomplis et aux besoins de notre époque, en conservant les traditions d'héroïsme et de gloire que la France ancienne a léguées à la France moderne. On comprend que la science du passé peut seule dissiper les incertitudes du présent. De là cet instinct de curiosité, de là ce goût universellement répandu pour l'étude des monuments historiques propres à nous fournir quelques lumières sur l'état intellectuel, moral et politique de l'ancienne société française. Et s'il est vrai, comme le dit très-bien M. de Chateaubriand, que la noblesse, la royauté et le peuple, ayant abusé tous trois de leur puissance, aient enfin consenti à vivre en paix dans un gouvernement composé de leurs trois éléments, chacun de ces éléments ne peut comprendre sa propre valeur et son importance relative, qu'en cherchant à réunir tous les documents propres à jeter quelque lumière sur ses origines, sa constitution intime et son histoire passée.

Notre vœu le plus cher serait de pouvoir contribuer à réveiller dans le cœur de la noblesse française le sentiment de son importance et de sa valeur réelle, de la convaincre en outre de l'influence qu'elle peut encore exercer sur les masses. Quelle classe, en effet, dans notre ordre social, a mieux conservé qu'elle les vrais principes religieux, les vertus de la famille, l'urbanité dans les formes et le langage? qui, plus qu'elle, a su entretenir le feu sacré de l'héroïsme et de l'honneur?

notitia, sont réduits aujourd'hui (1846) à 185, c'est-à-dire (à une fraction près), au quart du nombre primitif, et cela en 162 ans!

Nous venons d'esquisser l'histoire de la noblesse aux différentes époques de notre histoire. Nous l'examinerons plus tard dans son essence chez les diverses nations de l'Europe.

Guillaume le Conquérant, ne voulant laisser à ses Normands d'autre alternative que celle de vaincre ou de mourir, fut à peine débarqué sur le sol de l'Angleterre, qu'il fit mettre le feu à ses vaisseaux. En descendant sur le rivage, il avait fait un faux pas ; mais, nouveau César, interprétant à son avantage un accident que la superstition pouvait faire regarder comme un augure défavorable, il s'écria : *Je prends possession de l'Angleterre.* Un soldat court aussitôt à une cabane prochaine, en arrache une poignée de chaume, et la lui présente en lui disant : *Sire, je vous* ENSAISINE *du royaume d'Angleterre et vous proteste que dans un mois votre chef sera chargé de la couronne.* La bataille d'Hastings, qui eut lieu le 14 octobre 1066, réalisa cette prophétie.

Cette même année 1066 a été signalée par presque tous les historiens comme celle où furent institués les premiers *tournois* par Godefroy de Preuilly, gentilhomme tourangeau. Mais le sujet que nous avons placé à dessein en tête de notre introduction tend à prouver que les tournois ont une origine beaucoup plus ancienne. On trouve, en effet, dans l'historien Nithard (liv. III, chap. 5, pag. 26) un récit détaillé des divertissements qui eurent lieu à l'occasion du serment de Charles le Chauve et de Louis le Germanique en 842. Les jeux et exercices militaires que décrit cet historien, qui mourut vers l'an 859, sont de véritables tournois. On remarquera que nous avons reproduit aussi d'après Nithard, sur le poteau placé à la droite du sujet, la formule du serment, *pro Deo amur*, etc., qui est le premier monument de la langue française.



GUILLAUME LE CONQUÉRANT DÉBARQUE EN ANGLETERRE ET BRULE SES VAISSEAUX 1066



LE DUC D'ORLÉANS, SECOND FILS DU ROI CHARLES V, REÇU CHEVALIER AU BERCEAU PAR LE CONNÉTABLE DU GUESCLIN (1371). *

DES ARMOIRIES ET DE LEUR ORIGINE.

Il est peu de matières sur lesquelles on ait plus écrit que sur les armoiries; les discussions relatives à leur origine, leur signification et leurs symboles,

* Les fils des Rois de France sont chevaliers sur les fonts, à leur baptême (MONSTRELET).

La Reine, femme de Charles V, étant accouchée, en 1371, d'un second fils, qui fut dans la suite duc d'Orléans, le connétable du Guesclin, son second parrain, aussitôt après les cérémonies du baptême, tira son épée et la mettant toute nue dans la main de l'enfant qui était nud (*nudo tradidit ensem nudum*), lui dit : « Monseigneur, je vous donne cette espée et la mets entre votre main, et « prie Dieu qu'il vous doint autel (tel) et si bon cœur que vous soyez encore aussi preux et aussi bon « chevalier comme fut oncques Roi de France qui portast espée. » (GODEFROY, *Annal. sur l'histoire de Charles VI*, *p.* 531 *et* 532).

Bayard donna pareillement l'épée de chevalier, au fils du duc de Bourbon encore enfant. L'enfant dont accoucha la duchesse de Bourgogne en 1433, fut aussi fait chevalier sur les fonts de baptême (MONSTRELET, v. 2, p. 95).

ont donné naissance à une foule d'ouvrages fort curieux, quoique n'ayant pas toujours été dictés par cet esprit de sagesse et de réserve qui est le caractère distinctif de la critique moderne.

Les premiers documents qui aient été fournis à la science héraldique, consistent en un très grand nombre de manuscrits dont les plus anciens ne remontent pas au delà du règne de Philippe-Auguste (1180-1223). Jacques Bretex blasonne les armoiries des chevaliers qui figurèrent à l'une des joûtes qui eurent lieu à Chauvency, en 1285 (1).

Guillaume Guyart, héraut d'Orléans, a parlé des armoiries, en 1306, dans le roman des *Royaux lignages*.

Le savant jurisconsulte Bartole de Sassoferrato a écrit, en 1350, un petit traité latin, *de Insignis et Armis*.

Guillaume Le Neve, roi d'armes d'Angleterre, a laissé un livre plus complet, dans lequel il a donné la manière d'employer les couleurs et les animaux en armoiries, et indiqué comment on doit les placer sur les drapeaux, les écharpes, les housses des chevaux, les boucliers, les habits, etc.

Un manuscrit, trouvé à la prise de Calais en 1346, et dont il existe une copie de l'année 1380, renferme des documents très intéressants sous ce titre : *Ordonnances appartenans à l'Office d'armes, et les couleurs appartenans aux Blasons, et la manière de la fondation des Ordonnances des hérauts.*

Le roman célèbre du *petit Jehan de Saintré*, écrit au XIV[e] siècle, contient les armoiries d'un très grand nombre de familles du royaume, avec leurs *cris de guerre*. Depuis cette époque, le nombre des ouvrages spéciaux sur la matière s'accroit de jour en jour.

Jusqu'au temps du fameux Sicile, héraut d'armes d'Alphonse d'Aragon, qui vivait sous le règne du roi Louis XI (1431-1483), tout était resté vague

(1) Jacques Bretex, a pris soin de faire connaître lui-même la date de son livre dans les vers suivants, qui portent le cachet du temps :

Que bien l'a fait Jacques Bretex,
Quant le fies de la vierge avoit,
Cil qui tout bien seit et voit,
MCC et quatre vint
Et V, *Je ne suis pas devin.*

et confus pour les armoiries, et c'est seulement dans son ouvrage, qui ne fut imprimé que sous Charles VIII (1483–1498), et dans ceux de Rixner, hérault de Bavière, que l'on trouve les règles du blason formulées d'une manière claire et scientifique.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur les armoiries, les plus considérables sont : Le Féron, Bara, le P. Monet, le P. de Varennes, Guillim, Vulson de la Colombière, Ségoing, des Charmettes, Favin, Fauchet, les frères de Sainte-Marthe, du Tillet, du Chesne, D. Calmet, le P. Géliot, Palliot, le Laboureur, de Foncemagne, du Cange, la Curne de Sainte-Palaye, le P. Ménestrier, le P. Anselme, Upton, Spelman, Fursten, Blondel, L'Epinoy, Chifflet, le P. Petra-Sancta, Campanile, la Roque, Court de Gebelin, etc. (1).

Dans tous leurs ouvrages, sauf ceux du P. Ménestrier, qui, encore aujourd'hui, mérite de faire autorité par son savoir et son esprit judicieux, il est difficile de rien trouver qui soit satisfaisant sur l'époque précise à laquelle les armoiries ont été en usage, et sur celle aussi où les armoiries devinrent héréditaires dans les familles.

Selon Favin, Ségoing, Petra-Sancta, de Prado, Jean Lemaire, Le Féron, Bara et beaucoup d'autres, l'origine des armoiries remonterait aux temps les plus reculés; tous ont recueilli et rapporté comme vraies des armoiries évidemment fabuleuses et supposées. Favin donne des armoiries aux enfants du premier homme; Ségoing en attribue l'invention aux fils de Noé; les rabbins modernes disent qu'elles ont pris naissance chez les Juifs, et blasonnent minutieusement les armoiries des douze tribus d'Israël; Petra-Sancta et plusieurs autres en font remonter l'usage aux temps héroïques; Bara rapporte et blasonne les armoiries des héros qui firent la conquête de la Toison d'or sous la conduite de Jason; Bara peut, dit-il, les décrire avec d'autant plus de

(1) Les lecteurs verront peut-être avec intérêt les noms des principaux auteurs qui font remonter l'origine des armoiries aux temps anciens et antérieurs au x[e] siècle, et de ceux qui n'en attribuent l'emploi qu'à partir des premiers tournois.

Parmi les premiers, les principaux sont : le hérault Sicile, Favin, Segoing, Bara, le P. Monet, de Prado, Papon, André Tiraqueau, Pierius, Panciroli, Jean Lemaire, Moreau, Chasseneuz, Campanile, Le Férou, Paul Jove, Court de Gebelin, Granier de Cassagnac, etc.

Parmi les seconds, nous remarquons : Fauchet, du Tillet, les frères Sainte-Marthe, Velser, Blondel, Olivier d'Urée, Spelman, Du Chesne, Justel, du Cange, D. Calmet, le P. Ménestrier, La Roque, de Foncemagne, les bénédictins de Saint-Maur, d'Hozier, etc.

certitude, qu'il les a tirées d'un vieux livre composé par Pygmalion! Sicile prétend que c'est Alexandre qui, le premier, régla l'usage des armoiries; le P. Monet, savant fort distingué, défend avec force l'opinion qui reporte l'origine des armoiries aux temps les plus anciens; d'après les exemples tirés de la Notice de l'Empire, il soutient, comme le fait de nos jours M. Granier de Cassagnac (1), que, dès le siècle d'Auguste, les armoiries existaient avec les symboles et les signes employés au moyen âge.

Deux savants du xvie siècle, Pierius et Panciroli, s'appuyant sur l'autorité de manuscrits trouvés dans la maison de Maffei, décrivent avec une très grande précision le blason des cohortes romaines, dans lequel ils ont vu, comme Court de Gebelin, les métaux, les couleurs et les figures employés dans les armoiries actuelles.

Enfin, Le Féron a donné et figuré, sans toutefois en indiquer la source, les armoiries des Rois des deux premières races, ainsi que celles des Princes et des hauts dignitaires de ces époques reculées, sur lesquelles il nous est parvenu si peu de documents authentiques.

Le P. Ménestrier, aussi savant et plus raisonnable que tous les auteurs que nous venons de citer, a su résister à l'entrainement si naturel qui porte les antiquaires à voir partout les objets de leurs études favorites, et à reculer, autant que possible, la date de leur origine, et il a traité avec la rare sagacité qui le distingue, dans un grand nombre d'ouvrages pleins d'intérêt et de détails fort curieux, et tous empreints du cachet de la plus saine critique, de toutes les parties qui constituent la science héraldique; il a déterminé les origines, les causes des symboles et des signes usités dans le blason (2).

(1) *Histoire des classes nobles*, page 76.

(2) Nous croyons devoir rapporter ici l'opinion remarquable qu'émet le P. Ménestrier au chapitre II de l'*Origine des Armoiries et du Blason;* il s'exprime ainsi :

« Cette diversité d'opinions fait voir évidemment qu'il n'y a rien de plus difficile que de remonter « jusqu'à la source et à l'origine des choses, et que les arts ne s'étant perfectionnés qu'après de longs « usages et de longues expériences, on trouve en divers temps des ébauches et des commencements « des choses qui n'ont été finies et déterminées que plusieurs siècles après, comme la peinture, la « sculpture, l'architecture, les emblèmes, les devises, les armoiries, etc. »

« Ce qu'on peut établir de tant d'opinions diverses touchant l'origine des armoiries, est que de temps « immémorial il y a eu parmi les hommes des marques symboliques dont on s'est servi pour se distin- « guer dans les armées, et qu'on en a fait l'ornement des boucliers, des cottes d'armes et des habille-

Après lui, il appartenait aux savants Bénédictins de Saint-Maur, à ces religieux infatigables, qui ont défriché avec tant de persévérance le champ de l'histoire, aux auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, ouvrage dans lequel on ne sait ce que l'on doit le plus admirer, ou de l'érudition qui rassemble les faits, ou de la sagacité qui les coordonne et les explique, de porter dans ces matières la vive lumière qu'ils ont répandue sur tant d'autres.

Il est bien certain, et nous nous empressons de le reconnaître avec les écrivains héraldistes qui veulent faire remonter l'origine des armoiries au delà du moyen âge et du régime féodal, que des marques distinctives et particulières aux individus, aux tribus et aux castes, ont existé chez les peuples les plus anciens; nous ajoutons même que ces marques, d'abord peintes et figurées sur le corps, par le tatouage, chez les peuples primitifs, ont ensuite passé sur les armes et sur les vêtements. Nous savons, en outre, que chez les peuples héroïques, chez ceux de l'antiquité, et chez les peuples de la Germanie, existaient également des images symboliques et des marques distinctives de rang et de dignités que s'étaient choisies des guerriers fameux et quelques grandes familles; que des signes semblables avaient été affectés à certains corps militaires; que les enseignes, les casques (1) et les boucliers

« ments de tête : qu'on les a portées dans les enseignes militaires et dans les drapeaux, et que ces « marques symboliques n'ont jamais été, dans ces premiers temps, des marques héréditaires de noblesse, « ni réglées comme le blason ; il est aisé d'établir cette vérité par de solides raisons.

« La première est que ces images sont pour la plupart des fictions poétiques et des ornements de « fantaisie que les poètes ont attribué à leurs héros. Ainsi tout ce qu'on allègue d'Homère, d'Euri- « pide, de Virgile, d'Ovide, de Stace, de Silvius Italicus, etc., ne fait pas plus foi que ce que Dante, « l'Arioste, le Tasse, et quelques autres poètes modernes ont attribué à leur héros. Cela montre seu- « lement qu'aux temps de ces anciens poètes, on mettait des ornements sur les casques et sur les « boucliers, et qu'il y avait des marques de distinction de guerre, que ces poètes ont attribuées à des « temps plus reculés, comme l'Arioste et le Tasse donnèrent des armoiries régulières à Roger et à « Renaud, parce qu'au temps qu'ils composaient leurs poèmes, les armoiries régulières étaient uni- « versellement en usage. On peut donc dire qu'aux temps auxquels Euripide, Homère, Virgile, Ovide « et Valère écrivaient, on portait des images sur les casques et sur les boucliers, sans qu'il y en ait eu, « ni au siége de Thèbes, ni au siége de Troyes, ni à la conquête de la Toison-d'Or, du moins de la « manière dont ces poètes les décrivent. »

(1) Le mot casque vient du latin *cassis* dont la racine signifie une chose vide et creuse. Le casque a eu plusieurs noms, on l'a nommé *armet*, parce qu'il était arme défensive, *bassinet*, *cabasset* et *pot*, parce que par sa forme il ressemblait à un bassin, un cabas et un pot. (P. Ménestrier, *Origine des ornements des armoiries*, p. 8 et 27.)

portaient des figures de lions, de léopards, de griffons, de dragons, d'aigles et autres, qui ont évidemment inspiré le blason du moyen âge; mais nous disons aussi que ce qui établit entre ces symboles antiques et les armoiries modernes une différence essentielle, c'est qu'avant l'introduction de ces dernières, par les tournois, tous ces signes n'étaient que des devises (1), des emblèmes et des symboles tout personnels, créés par la fantaisie et le caprice, sans intention marquée de les transmettre aux descendants, tandis que, à partir du moyen-âge, l'assemblage de certaines couleurs, accompagnées de figures naturelles ou artificielles, que nous nommons *armoiries*, a, au contraire, pour objet spécial la détermination des signes héréditaires d'extraction et de dignités, signes transmissibles et communs à tous les membres d'une même famille, du moins à partir des XIIe et XIIIe siècles.

On ne saurait démontrer d'une manière acceptable que chez les anciens les devises servissent à constater et à perpétuer la noblesse. Les emblèmes adoptés par les nobles de l'antiquité, les patriciens et les chevaliers romains, étaient si peu héréditaires, que l'on ne rencontre aucune trace de ces symboles, ni sur les statues, ni sur les tombeaux qu'ils nous ont laissés (2). Nous avons visité les musées de Naples, si riches en bronzes et en statues antiques, ceux du Vatican et du Capitole, ceux de Florence et des autres villes de l'Italie; nous avons vu les riches collections de vases étrusques, déjà rares et précieux, par leur ancienneté, au temps des Romains; nous avons vu des monuments, encore debout, de construction égyptienne, grecque et romaine, les tombeaux, encore entiers et parfaitement conservés, placés au dehors des portes de Pompeï; nous sommes entrés dans les maisons de cette ville antique; nous avons visité avec soin les peintures qui en décorent les murailles; nous avons examiné avec la même attention les mosaïques, en couleurs, des basiliques des IXe, X^e et XIe siècles, et nulle part nous n'avons trouvé le moindre vestige de symboles figurés avec la pensée de les trans-

(1) La devise est une représentation des qualités humaines et spirituelles par des corps naturels et artificiels. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

(2) Les armoiries n'étaient pas en usage dans ce temps-là (dans l'antiquité), dit le P. Ménestrier, ni héréditaires, puisque ceux qui n'avaient rien fait de considérable à la guerre, ou qui n'avaient pas porté les armes, n'avaient point de devise, ce qui n'aurait pas été, s'il eut été permis de porter celles de ses ancêtres, comme un blason héréditaire. (P. Ménestrier, *Origine des Armoiries*, page 42.)

mettre à la postérité, comme signe de noblesse et d'illustration de race, et cependant nous avons rencontré les effigies de cinq ou six personnages, appartenant à une même famille noble et praticienne, réunis dans le même lieu.

Les symboles et les devises dont les nobles et les guerriers se servaient, soit pour se distinguer dans les combats et dans les assemblées publiques, soit pour correspondre et se faire reconnaître de leurs amis et de leurs clients, cessaient avec eux; et si l'on a remarqué des exploits militaires et des actions mémorables figurés sur des boucliers, sur des cuirasses, sur les poignées des épées (1), portées par les descendants de ceux qui les avaient faits, c'était comme une page écrite, toujours vivante et ostensible, qui n'avait d'autre but que de rappeler cet exploit ou cette action d'éclat, et non de s'en parer comme d'une marque héréditaire de noblesse aux yeux des contemporains.

A Pompéï, dans la fameuse mosaïque du combat d'Alexandre contre Darius, les enfants de ce dernier portent sur leurs vêtements des figures de loups ou de renards; à Rome, quelques mosaïques du Vatican et de la villa Borghèse représentent des esclaves avec des pièces de diverses couleurs, placées sur la poitrine et sur l'épaule. Dans les figures dont sont chargés les vêtements des enfants de Darius, on ne doit voir que des marques passagères et accidentelles, et sur ces esclaves que des signes pour les faire reconnaître au milieu des masses, et pour indiquer à quels maîtres ils appartenaient, mais non des livrées héréditaires et des couleurs particulières à une même famille, que ses descendants portaient à l'exemple de leurs prédécesseurs.

Quant à l'époque précise à laquelle on peut faire remonter l'usage des armoiries, ou du moins des signes ou couleurs héraldiques, la critique peut la fixer d'une manière certaine au temps où commencent les tournois, c'est-à-dire vers le milieu du xe siècle (2), plus d'un siècle avant la première

(1) Ovide au 7e livre des *Métamorphoses*, Plutarque dans la *Vie de Thésée*, rapportent que celui-ci fut reconnu par son père Égée aux emblèmes ou figures qu'il portait sur le manche de son épée.

Hyppolite avait aussi gravées sur son épée des histoires de sa maison. Silvius Italicus dit que le corbeau de Valerius Corvinus, était porté en cimier par ses descendants.

(2) On attribue à tort l'invention des tournois, en France, à Geoffroy de Preuilly, tué en 1066. Il n'a fait qu'en formuler et rédiger les règlements. L'historien Nithard dit expressément, livre III, chapitre v, page 26, que les tournois ou jeux militaires ont une origine beaucoup plus ancienne, puisqu'il y en eut un en 842, à l'occasion de l'entrevue de Charles-le-Chauve avec Louis-le-Germanique à Strasbourg (voir la vignette, p. 1).

croisade. Nous sommes à cet égard de l'opinion de M. de Foncemagne : c'est en Allemagne, d'où nous sont venues les armoiries (1), au tournoi donné à Gottingen, en 934, par Henry l'Oiseleur, duc de Saxe et depuis Empereur, que parurent pour la première fois les signes et couleurs héraldiques dont nous faisons encore usage aujourd'hui.

On y vit des pièces d'étoffes rangées selon les formes qu'affectent encore actuellement, dans une multitude d'écussons, les bandes, les barres, les cotices, le coupé, le tranché, l'échiqueté, le losangé, etc. (2); et c'est un peu plus tard, selon Le Gendre (3), que vint d'abord l'emploi, en armoiries, des divers objets qui composaient la barrière de la lice, tels que les chevrons, les jumelles et les frettes; puis celui des astres, des animaux, des oiseaux, des lions, des dragons, qui, jusque-là, n'avaient figuré que sur le cimier (4), dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, et que l'on a retrouvé chez tous les peuples guerriers, même chez les peuplades belliqueuses du Nouveau-Monde.

Cependant les blasons des premiers tournois ne furent, comme les devises et les emblêmes antiques, que personnels et de fantaisie (5), et s'ils devinrent fixes et héréditaires par la suite, il faut en attribuer la cause aux diverses circonstances ci-après.

(1) P. Ménestrier et Spelman.

(2) La forme bizarre des habits partis, coupés, tranchés, taillés, écartelés, mi-partis, mi-coupés, mi-tranchés, arrondis en girons, écartelés en équerre et en girons, tiercés en pairle et en mantel, pallés, bandés, vivrés et losangés, que les Allemands portaient dans le tournois, ainsi qu'on le voit dans plusieurs peintures d'Augsbourg, de Nuremberg et de Ratisbonne et en quelques tapisseries anciennes, nous font voir clairement que nous leur devons la première origine de ces sortes d'armoiries que les autres nations ont imitées. Des Allemands, l'usage en passa aussitôt en France avec celui des tournois, et sans prendre tant de formes bizarres d'armoiries, nous n'avons guère retenu que les chefs, fasces, bandes, paux, girons, fretté, fascé, palé, bandé, coupé, tranché, taillé, outre les figures naturelles et artificielles. (P. Ménestrier, *Origine des armoiries*, p. 112, 113 et 115)

(3) *Histoire de France*, tome III, page 34.

(4) Il est d'un usage ancien et on en voit la pratique dans tous les siècles de l'histoire grecque et romaine. Plutarque a décrit le cimier de Pyrrhus *qui fut reconnu de tout loin à cause du beau et grand pennache et des cornes de bouc qu'il portait pour cimier dessus son armet.* (Traduction de l'abbé Tallemant. P. Ménestrier, *Origine des ornements des armoiries*, p. 54 et 55.)

(5) Les chevaliers qui avaient choisi pour leurs cimiers ou leurs écus, des emblêmes allégoriques figurés par des lions, des aigles, des cygnes, des soleils, des croissants, des étoiles, etc., affectaient de se nommer chevaliers du Lion, de l'Aigle, du Cygne, du Soleil, du Croissant, etc. P. Ménestrier.

Les chevaliers ne pouvant entrer en lice sans avoir préalablement fait reconnaître, par les hérauts d'armes, qu'ils étaient d'ancienne noblesse, et avaient le droit d'avoir des armoiries en leur qualité de chevaliers (1), et l'admission à deux tournois étant pour eux une constatation publique et solennelle de *noblesse de chevalerie*, qui les dispensait de toutes preuves ultérieures (2), on conçoit que les chevaliers tinrent à honneur de conserver les couleurs et les figures avec lesquelles ils avaient précédemment paru dans les joûtes, et que leurs descendants s'en fissent plus tard un titre de noblesse. Là commencent les armoiries fixes, qui bientôt deviendront héréditaires (3).

Il est utile de faire remarquer que les nations qui n'eurent pas de tournois, n'usèrent d'armoiries que fort tard et longtemps après les autres.

Nous avons dit, et c'est aussi l'opinion du P. Ménestrier et de Spelman, que les armoiries nous sont venues d'Allemagne, où elles ont commencé; l'emploi du mot *blason*, blasonner, tiré de l'allemand *blasen*, sonner du cor, le seul que nous ayons pour désigner la description et l'action de

(1) Les Écuyers n'étaient pas admis à prendre part aux joûtes militaires : presque sans armes, et pour cette raison appelés par d'anciens auteurs *nudi milites*, ils étaient hors d'état de combattre contre les chevaliers. (P. Sainte-Marie, *Dissertations sur la Chevalerie*, p. 293.)

Les chevaliers perdirent de bonne heure plusieurs des prérogatives qui leur donnaient tant d'avantage sur les écuyers; ils admirent ceux-ci, dès le XIVe siècle, à se mêler avec eux dans les tournois et dans les gages de bataille. (Le Laboureur, *Histoire de la Pairie*, p. 284.)

Les écuyers, abusant de cette condescendance, s'en firent un droit pour prendre des armoiries, et s'approprièrent même insensiblement les ornements qui étaient exclusivement réservés aux chevaliers. (La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie.*)

(2) Parmi les Allemands il n'y avait que les princes, les grands seigneurs, les barons, les anciens nobles de race militaire, qui eussent le droit de se présenter aux tournois. Il y en a même qui soutiennent (La Roque, *Traité de la Noblesse*) que les nobles de tournoi, en Allemagne, devaient faire preuve de trente-deux quartiers de noblesse (P. Sainte-Marie, *Dissert. sur la Chevalerie*, p. 185.)

(3) Les descendants de ceux qui avaient pris des marques pour ces pieuses expéditions (*les Croisades*) les gardèrent et s'y fixèrent, se faisant un devoir de religion et d'honneur de conserver ce qui rappelait le souvenir de la piété et de la valeur de leurs pères. L'épitaphe de Jean de Joinville qui est dans l'église collégiale du château de ce nom, en Champagne, s'exprime ainsi :

Cy-gît Jean de Joinville, fils de Simon de Joinville, qui fut aussi outre-mer au service de Monsieur Saint-Louis, roi de France, l'espace de six ans, et en rapporta l'écu de Geoffroy son oncle.

Ces paroles font entendre que ce *Jean* se fit du symbole de son oncle *Geoffroy* une marque héréditaire, de quoi ceux qui ont fait porter l'épitaphe ont voulu instruire la postérité. (Beneton, *Traité des marques nationales*.)

décrire les armoiries, semble confirmer cette opinion. Ce mot fait allusion à ce qui avait lieu lorsqu'un chevalier se présentant devant la barrière pour se faire reconnaître par les hérauts, les appelait en sonnant du cor, et que ceux-ci, après avoir vérifié sa noblesse, annonçaient son admission en sonnant du cor à leur tour (1).

Il fait également allusion aux descriptions que donnaient les hérauts aux personnes qui allaient, avant le tournoi, visiter les armes et les écus des chevaliers qui devaient y paraître. Ces armes étaient exposées, à cet effet, aux fenêtres (2) des maisons ou des édifices publics, ou dans les cloîtres des monastères voisins (3). Cette exposition s'appelait *faire fenêtre.*

Si, en raison de l'extrême simplicité des armoiries primitives, et de l'absence presque complète de figures sur les écus, on ne veut pas voir précisément des armoiries aux premiers tournois donnés par Henri l'Oiseleur à Gottingen, en 934, et par Othon Ier, son fils, à Magdebourg, en 938; si ce n'est, en effet, qu'après plusieurs tournois successifs que des figures symboliques d'animaux, d'oiseaux, d'astres, ont été placées sur les écus, il est du moins certain que de véritables armoiries, formées d'après les règles de la science héraldique, existaient plus d'un siècle avant la première croisade, publiée en 1095 : on en a la preuve par celles trouvées sur le tombeau de Robert, fils de Richard Ier, duc de Normandie, mort en 996, qui portait un lion léopardé en champ de gueules (4).

(1) En Allemagne, les chevaliers qui s'étaient trouvés à deux tournois solennels, portaient sur leur casque deux cornets, pour montrer que leur noblesse était reconnue et *blasonnée.* C'est ce qui explique la grande quantité de cornets que l'on rencontre dans les cimiers des armoiries de ce pays, que quelques personnes ont confondu avec des trompes ou proboscides d'éléphants. On voit encore de ces cornets, peints aux couleurs de l'écu, dans quelques églises d'Allemagne, où les chevaliers allaient les suspendre, avec leurs armes, après les joûtes. (*Journal des Savants* et *P. Ménestrier.*)

(2) Les hérauts avaient 8 sous parisis de chaque chevalier, pour attacher le casque aux fenêtres, au-dessus du blason, pour le tournoi. (P. Ménestrier, *Origine des Armoiries*, p. 21.)

(3) On étalait le long des cloîtres de quelques monastères voisins les écus armoriés de ceux qui prétendaient entrer dans la lice. Ils y restaient plusieurs jours exposés à la curiosité et à l'examen des seigneurs, des dames et des damoiselles. Un héraut en faisait la description et nommait aux dames ceux à qui ils appartenaient; et si parmi les prétendants il s'en trouvait quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avait mal parlé d'elle, soit pour quelque autre offense ou injure, elle touchait le timbre ou l'écu de ses armes pour le recommander aux juges du tournoi, c'est-à-dire pour leur en demander justice. (La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur la Chevalerie*, t. I, p. 15.)

(4) *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. IV, p. 378.

Reginbold, noble de race, prévôt de l'abbaye de Muri, en Suisse, qu'il gouverna dès l'année 1027 jusqu'à sa mort, arrivée en 1055, avait des armoiries de famille (1).

On trouve appendu à deux chartes des années 1030 et 1037 le sceau d'Adelbert, duc et marquis de Lorraine, sur lequel est représentée une aigle au vol abaissé (2).

Une autre charte de l'année 1072, est scellée de celui de Robert Ier, comte de Flandres, lequel est chargé d'un lion; et le sceau de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, portant la croix clechée, vidée et pommetée, est attaché à une charte de 1088 (3).

Enfin, par la concession d'armoiries que Philippe Ier, Roi de France, et Guillaume II dit le Roux, Roi d'Angleterre, fils de Guillaume-le-Conquérant, firent, en 1091, à Alphonse de Goulaine, seigneur breton (4), à l'oc-

(1) *Gentilitia ipsius insignia in area cærulea mortarium fluvium exhibent* (*Gallia Christiana*, t. V, col. 1036).

(2) Un auteur moderne dit que l'on possède le contrat de mariage de Sanche, infant de Castille, avec Guillemine, fille de Centule Gaston II, vicomte de Béarn, de l'an 1000, au bas duquel il y avait sept sceaux, dont deux se sont conservés entiers, et sur lesquels on peut certainement reconnaître les figures du blason moderne. Il ne nous a pas été donné de voir ce contrat de mariage; mais à propos de sceaux armoriés antérieurs au XIe siècle, nous ne pouvons nous défendre de rappeler la remarque judicieuse que font les Bénédictins de Saint-Maur, dans le *Nouveau Traité de Diplomatique* : « Quoique les « armoiries, disent-ils, aient commencé vers la fin du Xe siècle, un sceau qui s'en trouverait chargé « avant le XIe porterait un caractère de fausseté; c'est une règle chez nos plus habiles diplomatistes. » Cette opinion est aussi celle des savants diplomatistes Anderson, Heineccius, P. Hergotte et de beaucoup d'autres.

(3) *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. IV, p. 378.

(4) *Nouveau Traité de Diplomatique*, t. IV, p. 378, et le *Gallia Christiana*, t. VII, col. 395.

Nous n'avons pas négligé de mentionner ce fait de concession d'armoiries, parce que nous le considérons comme parfaitement vrai, surtout lorsqu'il est rapporté par des autorités aussi imposantes que celles des Bénédictins de Saint-Maur et du *Gallia Christiana*; et qu'en outre il est attesté par le célèbre Abeilard, témoin contemporain, qui composa à cette occasion le distique suivant :

Arbiter hic ambos Reges conjunxit amore
Et tenet illustris stemma ab utroque domus

Mais nous ferons remarquer, et ce, afin de démontrer que les armoiries de l'antique maison de Goulaine, qui sont *mi-parti au 1, de gueules, à trois demi-léopards d'or, posés l'un sur l'autre; au 2 d'azur, à une fleur de lis et demie d'or*, avec la devise : *à cetuy-ci à cetuy-là j'accorde des couronnes*, doivent être rangées dans la catégorie des armoiries d'un assez grand nombre de maisons, qui, fondées sur des traditions vraies, n'ont cependant été créées que bien longtemps après l'événement qui les a inspirées, et quelquefois plusieurs siècles plus tard.

La famille de Goulaine porte ses armoiries telles que nous les avons ci-dessus blasonnées et qu'elles

casion du traité de paix que ce seigneur réussit à conclure entre ces deux princes, on voit que ces derniers en avaient eux-mêmes de fixes et de déterminées à cette époque antérieure aussi à la première Croisade.

Toutefois, on peut placer la seconde période de la formation des armoiries, au temps des premières croisades, et attribuer aux expéditions d'outre-mer la coutume plus généralement répandue de se distinguer par des figures et des couleurs particulières. Aux armes simples et primitives, aux animaux adoptés pour les tournois, aux épées, aux anneaux, aux chevrons, aux frettes, aux

sont représentées au Musée de Versailles, bien qu'elles les disent reçues par l'un des siens en 1091, ou tout au moins en 1185. Que ces armoiries soient de la première date ou de la seconde, elles n'en sont pas moins entachées de plusieurs anachronismes.

En effet, si la concession a été faite en 1091 par les rois Philippe Ier et Guillaume-le-Roux, comme le disent les Bénédictins de Saint-Maur et le *Gallia Christiana*, et comme l'atteste aussi le distique d'Abeilard (mort en 1142), le roi Philippe Ier en autorisant Alphonse de Goulaine à *partir* ses armoiries de celles de France, n'a pu lui concéder trois fleurs de lis, pour deux raisons sans réplique : la première, c'est que les fleurs de lis n'ont été mises sur l'écu de France que sous le règne de Louis VII, (1137-1180); la seconde, c'est que les fleurs de lis n'ont été réduites à trois qu'à la fin du règne de Charles V et sous celui de Charles VI (1380 1422).

Ensuite, si c'est le roi Guillaume II, dit le Roux, fils de Guillaume-le-Conquérant, qui a concédé au même Alphonse de Goulaine de *partir* ses armoiries de celles d'Angleterre, ce prince n'a pu davantage lui donner trois léopards, car tout en acceptant la tradition, rien moins que justifiée cependant, qui attribue des léopards ou des lions léopardés pour armoiries à Guillaume-le-Roux, cette tradition ne lui en donne que deux et non pas trois, que renferment les armoiries de Goulaine.

Enfin si, selon une autre légende, la concession ne date que de 1185 (quarante-trois ans après la mort d'Abeilard, dont il faudrait alors rejeter le distique, tandis que la famille s'en étaie au contraire, voir le *Nobiliaire universel*, tome VII, p. 31), et n'a été faite que par les rois Philippe-Auguste et Henri II d'Angleterre, la concession des trois léopards peut être vraie, parce qu'en effet, c'est à l'avènement de ce dernier (1154) que les trois léopards furent mis dans les armoiries d'Angleterre; mais la concession de Philippe-Auguste, quant aux trois fleurs de lis, reste toujours erronée, car c'est seulement deux siècles plus tard, comme nous l'avons déjà dit, que les fleurs de lis furent réduites à ce nombre dans les armes de France.

Une autre raison qui fortifie l'opinion que les armoiries de la maison de Goulaine, telles qu'elle les porte aujourd'hui, sont d'une création de beaucoup postérieure à l'événement auquel elles font allusion, c'est que du vivant des Princes que ce Goulaine avait si bien servis et par lesquels il était récompensé si royalement, celui-ci n'eût certainement pas osé prendre une devise aussi prétentieuse que celle qui accompagne les armoiries de la maison de Goulaine, devise qui n'est d'ailleurs ni dans le style ni dans le français de l'époque.

Beaucoup d'autres armoiries des salles des Croisades du Musée de Versailles peuvent donner lieu à des objections analogues; nous y reviendrons dans une autre occasion.

sautoirs, aux cotices, aux molettes, viennent se joindre, quand elles ne les remplacent pas, les croix de toutes sortes (1).

Appelés par la voix puissante de la religion dans ces guerres lointaines, qui seront à jamais l'honneur des siècles héroïques, les Princes, les Barons, les Chevaliers et les Seigneurs, venus de tous les points de l'Europe, rassemblés sous une même bannière, la Croix, n'auraient pu, dans ces mêlées sanglantes, dans ces combats admirables, où tous étaient égaux par la vaillance et par l'illustration, se faire reconnaître des guerriers accourus à leur suite, par la forme seule de leurs boucliers : des couleurs, des symboles, des devises plus significatives, des figures plus caractéristiques, durent donc être choisis par chacun de ces Seigneurs.

Mais s'il est prouvé, par les faits qui précèdent, que de véritables armoiries existaient vers la fin du xe siècle, qu'elles commencèrent à être fixes pour le même individu après les premiers tournois, et qu'on en fit un emploi plus général à la fin du xie, à l'occasion de la première Croisade, l'époque décisive, l'époque où les armoiries prirent un caractère de diversité inconnu jusqu'alors, est celle où la mode, ou plutôt le besoin, se fit généralement sentir, à cause des armures fermées, d'*écrire* ou de *parler* son nom par des signes et des figures sur sa personne, sa bannière et son écu. C'est aussi à l'emploi des *armes parlantes* que nous attribuons la cause principale de la fixité et de l'hérédité des armoiries dans les familles.

C'est au temps du Roi Louis VII (1137-1180) qu'il faut placer la plus grande extension que prit l'usage des *armes parlantes*; il semble même

(1) François Des Fossés, qui écrivit un Traité des armoiries au temps de Richard II, roi d'Angleterre (1377-1399), qui se croisa pour le voyage de la Terre-Sainte, reconnaissait douze sortes de croix ; Nicolas Upton, après lui, dit qu'on avait tant de sortes de croix de son temps, qu'il n'osait pas se promettre de les pouvoir décrire toutes; le P. Ménestrier, qui fait la même déclaration, en blasonne plus de quarante sortes différentes. Il ne faut pas cependant croire que les Croisades seules furent la cause d'un aussi grand nombre de croix dans les armoiries ; durant les troubles qui existèrent entre les empereurs et les papes, les villes et les princes qui tenaient pour l'Église prirent des croix. Les auteurs italiens rapportent que, durant les factions qui divisaient l'Italie, on publiait des croisades contre les villes rebelles : de là une foule de croix dans les écussons. La croix était aussi en Italie un signe de liberté. La fameuse bataille qu'Alphonse IX, roi de Castille, gagna sur les Maures dans les plaines de Toulouse, fut la cause qu'un grand nombre de familles illustres d'Espagne portèrent des croix dans leurs armoiries. En France, la croisade contre les Albigeois donna lieu aussi à ce que beaucoup de familles qui y prirent part placèrent des croix sur leur écu.

que si ce Prince n'en est pas l'inventeur, il a été tout au moins le principal promoteur de cette utile coutume; en effet, il paraît être le premier qui ait placé sur son écu un objet qui pût rappeler son nom de Loys, *le lis* (1), et il semble qu'ensuite ce soit à son exemple que tous les Seigneurs cherchèrent à reproduire leurs noms dans leurs armoiries.

Les guerres du continent, dans lesquelles les armées opposées étaient couvertes d'armures de même forme, donnèrent une nouvelle impulsion à l'emploi des armes parlantes, qui devinrent alors d'autant plus usitées, qu'elles étaient plus significatives et plus motivées.

Avant l'invention des armes parlantes, les armoiries n'avaient pas de stabilité; chaque Seigneur en changeait à son gré; les membres d'une même famille portaient des armes différentes (2); mais à partir de l'emploi

(1) *Dissertations sur différents sujets de l'Histoire de France*, par Bullet, p. 18, et beaucoup d'autres auteurs.

(2) Les chevaliers changeaient de sceaux et d'armoiries pour le moindre motif; l'acquisition d'un nouveau fief était une occasion de changer ses armoiries. Chorier, dans la première partie de son *Histoire de Dauphiné*, rapporte plusieurs exemples d'armoiries différentes, portées dans le même temps, par les membres d'une même famille. Aimar de Sassenage avait, en l'an 1223, une bande pour armoiries: en 1251, Guillaume de Sassenage, deux cygnes accostés de deux cotices frettées, et aujourd'hui cette famille porte : Burelé d'argent et d'azur de dix pièces; au lion de gueules, couronné, armé et lampassé d'or, brochant sur le tout. Aymar de Poitiers avait un soleil et un croissant, et sa famille a porté depuis : D'azur, à six besans d'argent, 3, 2 et 1 ; au chef d'or. Guillaume, seigneur de Beauvoir et de Septème, portait, l'an 1249 : Écartelé, à une cotice brochant sur le tout; et l'an 1279, Guillaume de Beauvoir, qui est peut-être le même, avait un lion, et dans un autre sceau du même siècle une palme.

Eudes Alleman, seigneur des Champs, portait, l'an 1263, une bande cotoyée de six fleurs de lis; Omer Alleman, un griffon passant; Odon Alleman, une fleur de lis épanouie; Gui Alleman, en 1307, quatre fleurs de lis, une en chef et trois en fasce, et un lambel de quatre pendants, etc. (P. Ménestrier, *De l'origine des Armoiries*, p. 88.)

Un fragment de vers tiré d'une description d'un tournoi, fait à Huy, au pays de Liége, en 1289, est un témoignage authentique que les armoiries viennent des tournois, et de plus qu'elles n'étaient pas encore fixes pour tous les gentilshommes, au XIII[e] siècle.

« Comte de tot Haynau qui portait ses Doms ,
« D'argent sur ly écus ja ne le celeray ,
« A trois aigles de gueul , et bien sçavoir vos fais ,
« Savront les cangos pas , pour qui le noerais ,
« Et li Cuens de Namur y fut , bien l'avisay ,
« Qui portait écu d'or, ainsi que le trouvay ,
« Et dou fasces de sable souvent je le prisay.
« . . . .

Ce comte de Namur se choisit depuis d'autres armoiries. (P. Ménestrier, *Orig. des Armoiries*, p. 383 et 384.)

des *armes parlantes*, celles-ci ne durent pas plus changer que les noms qu'elles représentaient.

De tous les Seigneurs dont le nom signifiait quelque chose et ressemblait à celui d'un objet animé ou inanimé, il n'en était pas un qui ne se formât des armoiries par la représentation même de cet objet sur son écu : d'où l'on peut conclure que la majeure partie des armoiries sont *parlantes* ou *équivoques*, comme les appellent les anciens héraldistes, et que, de nos jours, on en compterait chez tous les peuples, qui ont usé d'armoiries, un bien plus grand nombre qu'il n'en apparait réellement, en raison des noms ou surnoms que portent actuellement ces familles, si celles-ci n'avaient pas changé leurs noms primitifs, ou si les objets placés sur les écus avaient conservé les noms qu'ils avaient anciennement. Nous donnerons, à l'article *Armes parlantes*, une longue nomenclature d'armoiries parlantes ou allusives chez les diverses nations de l'Europe.

Lorsque le nom n'avait aucune analogie avec celui d'un objet matériel qui pût le rappeler absolument, on chercha à le reproduire par des signes qui pouvaient y faire allusion d'une manière plus ou moins directe; on voulut rappeler par ses armoiries les fonctions ou les dignités dont on avait été revêtu. Le P. Ménestrier divise les armoiries parlantes et allusives en plusieurs classes, que nous ne ferons qu'indiquer, nous réservant d'en donner les exemples à l'article *Armes parlantes et allusives:*

1° Les armes furent parlantes par les premières lettres, ou par une seule syllabe du nom;

2° Elles le furent par des objets animés ou inanimés dont les figures étaient directement allusives ou équivoques aux noms propres;

3° Elles le furent par des objets qui ne se rapprochaient des noms que d'une manière éloignée;

4° Par des figures qui ne représentaient pas immédiatement le nom, mais qui y avaient rapport;

5° Enfin, par des objets dont on prenait les noms dans une langue étrangère ou un dialecte ancien.

A ces divers espèces d'armoiries, sont venues s'ajouter des armoiries plus allusives que parlantes, dont nous prenons encore la classification dans le P. Ménestrier. Ces armoiries furent tirées :

1° Des évènements mémorables et actions illustres;

2° De l'assiette des lieux et des singularités de pays;

3° Des négociations, ambassades et factions;

4° Des découvertes et inventions nouvelles;

5° Des railleries et des sobriquets;

6° Des droits honorifiques, marques de fiefs, dignités ou emplois;

7° De l'imitation et de la conformité;

8° De la piété et de la foi orthodoxe.

Enfin, à ces diverses espèces d'armoiries de famille, il faut en ajouter d'autres qui compléteront la nomenclature de toutes les sortes d'armoiries employées dans le blason, et qui trouveront, comme les précédentes, leurs définitions et leurs exemples dans le cours de cet ouvrage; ce sont les suivantes :

1° Les armoiries adoptées par suite d'alliances;

2° Celles de domaines;

3° Celles de prétention;

4° Celles des ordres religieux, des confréries, des communautés, des villes et corporations;

5° Celles de patronage,

6° Et celles de succession.

Nous ne terminerons pas cet article sans résumer notre opinion sur les différentes périodes de la formation des armoiries.

Ainsi, nous ne reportons pas au delà du xe siècle, époque des premiers tournois, l'emploi des signes et couleurs dont nous usons encore aujourd'hui. Nous plaçons leur assemblage plus complexe et plus significatif, prenant les caractères du symbole et de l'emblème, au xie siècle; l'invention des armoiries parlantes, et l'usage plus étendu qu'on en fit, au xiie; le commencement de la fixité et de l'hérédité de toutes les armoiries en général, et plus particulièrement des armes parlantes, allusives et commémoratives, au xiiie siècle; enfin, leur stabilité définitive et leur transmission comme partie intégrante des preuves de noblesse, soumises à des règles rigoureuses, rassemblées en une sorte de code qui fait l'objet de la science héraldique, au xive siècle.

A cette opinion sur les diverses époques de la formation des armoiries, nous ajoutons, quant à leur symbolique, que tout ce qui émane de la

pensée de l'homme ayant un but, un motif, une raison d'être, le blason, comme tous les signes par lesquels les hommes forts, habiles et puissants ont cherché à se distinguer de la foule, tout aussi bien chez les peuples et les tribus les plus minimes (1) que chez les peuples les plus considérables et les plus civilisés, a une signification, et que si l'on nie aujourd'hui cette signification, c'est qu'on ne se rend pas compte des circonstances qui ont déterminé le choix de tels ou tels signes, ou qu'on est impuissant à les expliquer.

Notre blason moderne, créé pour les premiers tournois du xe siècle, n'affecte, dans le principe, comme on l'a vu, que des formes simples, et n'emploie d'abord que les couleurs des *factions* du cirque; mais ces couleurs étaient elles-mêmes symboliques: le choix n'en était donc pas indifférent pour celui qui les portait.

Plus tard, on voulut exprimer d'avantage, et on adopta, pour l'ornement de son écu ou de sa cotte d'armes, des figures emblématiques d'animaux dont on voulait indiquer que l'on croyait posséder les qualités.

Enfin les armoiries parlantes ou allusives donnèrent lieu aux combinaisons les plus variées, ou du moins à une plus grande diversité de figures.

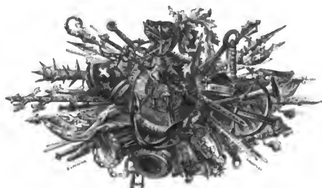
(1) N'est-ce pas avec surprise que l'on a vu sur des sauvages de l'Amérique du Nord, qui se sont montrés récemment à Paris, les preuves que chez les peuplades du Nouveau-Monde, qui ont conservé les mœurs des temps primitifs, existent les mêmes idées que dans nos sociétés modernes sur le courage, les vertus guerrières et le point d'honneur, et qu'elles ont, pour les rappeler aux hommes sur le champ de bataille, des signes analogues à ceux par lesquels les héros de l'antiquité et du moyen-âge se distinguaient dans les combats?

Nous avons retrouvé sur ces sauvages le cimier antique, formé de plumes d'aigles, de têtes ou de queues d'animaux, tués par ceux qui les portaient; des couleurs et un tatouage, affectant des formes particulières à chaque individu et en rapport avec son nom figuratif : le *Nuage blanc*, par exemple (nom de l'un de ces chefs), avait le sommet de la tête peint en blanc; quelques-uns avaient des ornements, signes distinctifs du commandement, que l'on ne peut porter qu'après avoir vaincu ou commandé dans plusieurs combats, et qu'il n'est pas permis de laisser, sans deshonneur, aux mains de l'ennemi, et sans lesquels on ne peut revenir parmi les siens.

N'avons-nous pas vu à l'un des chefs la jarretière des temps anciens, qu'il portait comme le signe du commandement *en chef* dans une grande bataille? N'avons-nous pas retrouvé, attachés à leurs jambes, les grelots que nos anciens chevaliers portaient sur leurs personnes et aux harnais de leurs chevaux dans les tournois? Enfin n'avons-nous pas remarqué un collier composé de griffes d'ours, porté par quelques-uns de ces chefs, constituant en quelque sorte un ordre, une classe à part, d'hommes forts et courageux; collier dont on ne peut se décorer qu'autant que l'on a tué de sa main le nombre d'ours nécessaire pour former cet ornement de leurs griffes réunies?

On voit donc, par tout ce qui précède, que nous comptons parmi ceux qui prétendent que tout a un sens dans le blason, dans les figures et dans les couleurs qui le composent : tous nos exemples auront pour but la démonstration de ce système; nous serons plus d'une fois arrêtés, nous le savons, et nous nous trouverons même dans l'impossibilité de donner la raison d'un certain nombre d'armoiries; mais la faute en sera plus à la mauvaise application qui aura été faite de la symbolique, lors du choix des figures et des couleurs, qu'à la défectuosité du système.

Dans tous les cas, notre tâche sera rendue plus facile si nous restons convaincus que chez tous les peuples qui ont usé d'armoiries, les plus générales et les plus répandues sont les *armes parlantes et allusives.*





LE ROI PHILIPPE-AUGUSTE AVANT LA BATAILLE DE BOUVINES (1214) [1].

EXPOSÉ

ÉLÉMENTAIRE DE LA SCIENCE HÉRALDIQUE.

Les matières si variées dont se compose le vaste recueil au moyen duquel nous nous proposons de donner une connaissance approfondie de tout ce qui constitue la *Science héraldique*, soit dans les lois qui la régissent, soit dans les applications qu'elle a reçues, ne pouvaient être mieux rangées que dans l'ordre alphabétique adopté par Palliot, et que nous avons nous-même choisi.

Un ouvrage purement didactique aurait pu sans doute être rédigé sur un

(1) Aucun des peintres qui ont représenté jusqu'à présent le moment où Philippe-Auguste, se préparant à la bataille de Bouvines, harangue les chefs de son armée, dont il suspectait la fidélité, et prononce cette sublime allocution que tout le monde connaît, n'a donné à ce fait si mémorable de notre histoire le double caractère religieux et politique qui lui appartient; et c'est pour combler cette lacune

autre plan, et d'après l'ordre même des matières; mais le nombre infini des parties diverses et des exemples que renferme celui-ci rendait un pareil travail presque inexécutable.

En distribuant tous les mots de la langue héraldique en forme de Dictionnaire, et en leur consacrant à chacun un article raisonné, nous aurons produit à la fois le *Traité historique et archéologique de la Science des Armoiries* le plus complet qui ait jamais été offert au public, et un *Armorial rangé par ordre de pièces* qui permettra de rechercher facilement à quelle famille appartiennent les armoiries dont on ne possède qu'une empreinte.

Toutefois, les règles générales du blason ne pouvaient être rappelées que d'une manière succincte dans le cours de chacune de nos définitions; c'est pourquoi nous avons pensé qu'il était indispensable de faire précéder notre

et rétablir les faits tronqués, ou ignorés d'un grand nombre d'auteurs, que nous avons donné cette vignette.

Le Roi Philippe-Auguste avait à défendre la France contre une ligue formidable qui voulait le démembrement de nos Provinces et la destruction de l'Eglise. Il craignait que des intelligences eussent été pratiquées au sein de son armée, et il savait que la moindre trahison pouvait faire perdre une bataille dans laquelle allaient se décider les destinées de la France et de l'Eglise. A ce moment suprême, son cœur magnanime et son ardente piété lui inspirèrent une de ces résolutions qui sauvent les empires.

Sorti de Tournay, et arrivé de grand matin devant le pont de Bouvines, il fit dire la messe, et « quant « la messe fu dite, » rapporte la chronique de Reims (1264), « si fist le Roi aporter pain et vin, et fist « tailler des soupes et en mangeu une. Et pois dist à tous céaus ki entour lui estaient : Je proi à tous « mes boins amis qu'il mangascent avec moi, *en remenbrance des XII apostles ki avec Nostre « Seignour burent et mangièrent.* Et s'il y en a nul ki pense mauvaistié ne trecherie si ne s'i apro- « che mie.

« Lors s'avancha me sire Engherrans de Couchi, et prist la première soupe. Et li quens Gautiers de « Saint-Pol, la seconde, et dist au Roi : Sires, bien en cest jour verra on ki iert traîtres. Et dist ces « paroles pour çou qu'il savait bien que li Rois l'avait en souspechon par mauvaises paroles. Et li quens « de Sancerre prist la tierce, et tout li aut baron après, et i ot si grand presse qu'il ne porent tout « avenir au hanap. Et quant li Roi vit çou, li en fu mult liés; » il leur dit ces admirables paroles qu'un auteur moderne a traduites ainsi : « Généreux Français! s'il en est un parmi vous qui soit plus capable « que moi de ceindre ce diadème, qu'il se présente, je suis prêt à lui obéir. Mais si vous pensez que « j'en sois le plus digne, jurez à la face du ciel de combattre aujourd'hui pour votre honneur, votre « Roi, et votre patrie. Jurez de vaincre les ennemis de l'Eglise ou de mourir. »

« Quant li barons, continue la chronique, l'oïrent ensi parler, il commencièrent à plorer de pitié, « et dirent : Sire, pour Dieu merchit, nous ne volons roi si vous non. Or chevauciés hardiement contre « vos anemis, et nous sommes tous aparelliés de morir avec vous. »

Certain de la fidélité de ses barons et du dévouement de l'armée, le Roi livra et gagna la bataille, et la France et l'Eglise furent délivrées d'une coalition impie qui avait juré leur perte commune.

Dictionnaire raisonné des matières d'un exposé des règles générales et de la pratique du blason, et de donner dans tous les cas au lecteur, des notions préliminaires sans lesquelles la langue héraldique lui paraîtrait le plus souvent barbare et inintelligible.

Nous résumerons cependant dans un tableau simple, rapide et presque synoptique, en les rapportant à un petit nombre de divisions, toutes les matières qui constituent le blason proprement dit, n'ayant d'autre but dans ce chapitre que de fournir les moyens de connaître, de distinguer et de *blasonner* avec promptitude et précision :

1° Les différentes espèces d'armoiries ;

2° L'écu et ses partitions ;

3° Les émaux, couleurs et fourrures ;

4° Les diverses pièces et figures qui meublent l'écu ;

5° Les supports et tenants ;

6° Les timbres, couronnes, cimiers et lambrequins ;

7° Les ornements propres aux dignités militaires, civiles et ecclésiastiques.

Nous nous abstiendrons donc des détails toutes les fois que nous saurons qu'on pourra les trouver aux définitions, auxquelles le lecteur recourra avec d'autant plus de fruit, qu'il les trouvera appuyées de figures et de nombreux exemples.

DES ARMOIRIES

ET DE LEURS DIFFÉRENTES ESPECES.

Au chapitre précédent, et à l'article *Armes et Armoiries* du Dictionnaire, nous avons fait connaître notre opinion sur l'origine et l'antiquité des armoiries, leur but, leur utilité et leur signification. Ici nous nous bornerons à en indiquer les différentes espèces.

On reconnait généralement six espèces d'armoiries :

1° Les armoiries propres ou de famille ;

2° Celles qui ont été adoptées par suite d'alliances ;

3° Celles de domaines;

4° Celles de prétention;

5° Celles des ordres religieux ou militaires, des sociétés, des confréries, des communautés, des corporations, etc.;

6° Celles de patronage et de concession.

PREMIÈRE ESPÈCE.

DES ARMOIRIES PROPRES OU DE FAMILLE.

Au chapitre des *Armoiries et de leur origine*, dans l'Introduction, pages LI et LII, et à celui des *Armoiries parlantes et allusives* du Dictionnaire, pages 165 et suivantes, nous avons indiqué, avec tous les développements nécessaires, quelles sont les différentes classes d'armoiries propres ou de famille; il serait donc superflu d'en parler dans celui-ci.

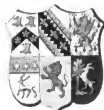
DEUXIÈME ESPÈCE.

DES ARMOIRIES ADOPTÉES PAR SUITE D'ALLIANCES.

Les armoiries d'alliances sont celles que les familles ajoutent aux leurs propres, pour en augmenter le lustre, en indiquant les alliances qu'elles ont contractées.

Ces sortes d'armoiries se portent de différentes manières : tantôt *parties* ou *accolées*, tantôt *écartelées* ou posées dans un écu *sur le tout*. Ce dernier mode est fort usité en Angleterre, surtout si l'héritière d'une maison est issue d'une famille plus ancienne et plus considérable que celle du mari.

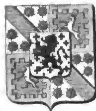
Nous donnons ci-contre un exemple d'armoiries d'alliances.



Georges VAUGHAN JACKSON, en Angleterre, porte : parti de deux et coupé d'un (écartelé de six dans le blason anglais) : au 1, d'argent, au chevron de sable, chargé de trois quintefeuilles du champ et accompagné de trois têtes de faucon d'azur arrachées, qui est de JACKSON; au 2, d'argent, à une bande denchée de sable, chargée de trois fleurs de lis du champ et accostée de deux cotices d'azur besantées d'or, qui est de CUFF; au 3, d'hermines, à un griffon d'azur, qui est de AUNGIER; au 4, d'ar-

gent, à un cerf au naturel, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or, qui est de Rutledge; au 5, d'or, au lion de gueules, qui est de Vaughan; au 6, de sable, à une chèvre d'argent rampant contre un lierre au naturel grimpant, qui est de Vaughan de Wall. Cimier : un cheval passant d'argent. Devise : *Celer et audax.*

Les armes de succession et de substitution peuvent être rangées dans cette classe comme étant presque toujours le résultat d'alliances.



Ainsi : Jacques de Montboissier ayant hérité des biens de Jacques de Beaufort, Seigneur de Canillac, frère d'Isabeau de Beaufort, seconde femme de Jean de Montboissier, son grand oncle maternel, à la charge par lui et ses descendants de relever et porter à perpétuité le nom et les armes de Beaufort, la maison de Montboissier porte depuis cette époque : Écartelé : aux 1 et 4, de Roger de Beaufort, aux 2 et 3, de Canillac; et sur le tout, en cœur, de Montboissier.

TROISIÈME ESPÈCE.

DES ARMOIRIES DE DOMAINES.

Les armoiries de domaines ou de fiefs sont celles qui appartiennent à un pays ou à un grand fief, et que les souverains, les princes, les grands feudataires joignent à leurs armoiries propres pour marquer leur souveraineté ou suzeraineté.

Lors de la réunion définitive du royaume de Navarre à la couronne de France, par l'avènement au trône du Roi Henri IV, en 1589, les armoiries de France furent mi-parties de celles de Navarre, pour marquer la souveraineté de la France sur ce royaume; elles l'avaient déjà été précédemment sous les Rois Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel, parce que la Navarre avait été réunie au domaine de la couronne par le mariage de Philippe-le-Bel avec Jeanne, Reine de Navarre, en 1284.

Avant Saint Louis, qui voulut que les princes du sang royal prissent désormais les fleurs de lis avec différentes brisures, ces princes ne portaient que les armoiries de leurs apanages. Robert de France, fils de Louis-le-Gros, avait

les armoiries de Dreux avec le titre de Comte, et Pierre de France, son frère, celles de Courtenay.



Charles, frère du Roi Saint Louis, apanagé du Comté d'Anjou, en 1246, donna pour armoiries à ce comté, conformément aux ordres du Roi, le semé de fleurs de lis en champ d'azur des armes de FRANCE, qu'il brisa d'une bordure de gueules.

Les anciens Ducs de Bourgogne, quoique issus d'un Roi de France, ne portaient que les armoiries de leur duché. Béraud, Dauphin d'Auvergne, Comte de Clermont, écartelait, dit Froissart, chapitre 204 de ses *Chroniques,* d'AUVERGNE et de MELGUEIL. Depuis 1343, époque de la cession du Dauphiné à la France par Humbert VI, les fils aînés de France avaient le titre de ***Dauphin*** et écartelaient de FRANCE et de DAUPHINE.



Les Ducs de Modène et de Ferrare, de la maison d'ESTE, portaient : écartelé : aux 1 et 4, de l'EMPIRE; aux 2 et 3, de FRANCE, à la bordure endentée d'or et de gueules, qui est de FERRARE; cet écartelé séparé par un pal de gonfalonier de l'ÉGLISE, et sur le tout : un écusson d'azur, à une aigle d'argent, couronnée, becquée et membrée d'or, qui est d'ESTE.

Les Rois de Pologne écartelaient de l'aigle de POLOGNE et du cavalier de LITHUANIE.

Les Rois d'Espagne écartèlent des royaumes de CASTILLE et de LÉON.

Les Rois d'Angleterre écartèlent les armoiries d'ANGLETERRE de celles d'ÉCOSSE et d'IRLANDE.

En général, il y a peu d'armoiries de souverains qui ne contiennent des armoiries de domaines.

En Belgique, le plus grand nombre des fiefs avaient leurs armoiries particulières, dont leurs possesseurs écartelaient leurs armoiries propres de famille, ou les portaient en bannière. En Pologne, les villes et les terres ont leurs bannières.

QUATRIÈME ESPÈCE.

DES ARMOIRIES DE PRÉTENTION.

Les Armoiries de Prétention sont celles de royaumes, de principautés ou de certains fiefs que les souverains placent dans leurs armoiries propres pour montrer qu'ils ont des prétentions sur ces royaumes, principautés ou fiefs, quoique ceux-ci soient en la possession d'autres princes étrangers : ainsi, les Rois d'Angleterre ont longtemps écartelé de France pour montrer qu'ils avaient des prétentions à la couronne de France; les Rois de Sardaigne ont écartelé des armoiries du royaume de Chypre et portent encore dans leur écu celles de Jérusalem pour montrer qu'ils ont eu des prétentions sur ces deux royaumes.

C'est également pour montrer des prétentions au royaume éventuel de Jérusalem que les Rois de Naples écartelaient leurs armoiries, comme les Rois de Sardaigne, de celles de Jérusalem avec celles des provinces de Bourgogne, et d'Anjou-Sicile, qui ont autrefois fait partie de l'apanage de plusieurs princes de leur maison.

L'Écu de Sardaigne était anciennement écartelé :

Au 1. Du royaume de Chypre (1), qui est écartelé : au 1, de Jérusalem; au 2, de Lusignan; au 3, d'Arménie; au 4, de Luxembourg.— Quartier de prétention.

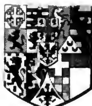
Au 2. De gueules, au cheval d'argent cabré et contourné, qui est de Haute-Saxe; parti : de Saxe moderne; enté en pointe du quartier : d'argent, à trois bouterolles de gueules, qui est d'Engrie. — Quartier d'origine comme issus de la maison de Saxe.

Au 3. D'argent, billeté de sable, au lion du même, armé et lampassé de gueules, qui est de Chablais; parti : de sable, au lion d'argent, armé

(1) De tous les souverains qui portent les armoiries du royaume de Jérusalem, les Rois de Sardaigne sont ceux qui y ont le plus de droit, attendu l'alliance contractée en 1458 par Louis de Savoie avec Charlotte, fille unique de Jean, Roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, et d'Hélène Paléologue, qui, ayant été couronnée Reine de ces trois royaumes, en porta tous les droits successifs à son mari.

et lampassé de gueules, qui est d'Aoste. — Quartier de domaines.

Au 4. Cinq points d'or équipollés à quatre d'azur, qui est de Genève; parti : d'argent, au chef de gueules, qui est de Montferrat. — Quartier de prétention.



Enté en pointe du grand écu : d'or, à une aigle de sable couronnée du même, au vol abaissé, qui est de Maurienne ou de Savoie ancien.

Sur le tout : d'or, à une aigle de sable au vol éployé, couronnée du même, qui est de Savoie ancien, chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules, à la croix d'argent, qui est de Savoie moderne.

Et au point d'honneur l'écu des armoiries propres de la Sardaigne.

CINQUIÈME ESPÈCE.

DES ARMOIRIES DES ORDRES RELIGIEUX OU MILITAIRES, DES SOCIÉTÉS, DES CONFRÉRIES, DES COMMUNAUTÉS, DES CORPORATIONS, ETC.

Les ordres religieux, les chapitres. les abbayes, les églises ont, comme les ordres militaires, leurs armoiries particulières.

Les religieux de la Merci portent celles de leur ordre sur la poitrine; c'est un petit écusson émaillé aux armes d'Aragon, avec une croix patée en chef, pour montrer que leur institut a pris naissance en Catalogne, dont les pals d'Aragon et la croix sont les anciennes armoiries.

Les grands maîtres et les chevaliers des ordres militaires du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem (Malte), de l'ordre Teutonique, des ordres de Saint-Jacques, de Calatrava, du Christ, d'Alcantara, ajoutent à leurs armoiries de famille les insignes ou armoiries de ces différents ordres pour indiquer qu'ils en font partie.

Ainsi les grands maîtres des ordres du Temple, de Saint-Jean de Jérusalem, Teutonique, écartèlent leurs armoiries de celles de leur ordre; les chevaliers des mêmes ordres et ceux de Saint-Étienne les placent en chef, et posent leur écu sur la grand'croix de l'ordre entourée du chapelet; les chevaliers de

Saint-Jacques, de Calatrava, du Christ, d'Alcantara, etc., se bornent à placer l'écu de leurs armes sur la grand'croix de ces ordres.

Il y avait des confréries qui s'étaient formées pour l'accomplissement de certains actes de dévotion, et d'autres dans un but de plaisir, tel que le tir de l'arc et de l'arquebuse. Ces confréries et sociétés avaient adopté des armoiries distinctives qu'elles portaient sur une bannière.

Les communautés, les corporations, les corps de métiers avaient aussi leurs armoiries.



L'Université de Paris, dont la création remonte au XIIe siècle, et à laquelle le Roi Charles VI donna le titre de *fille aînée*, avait pour armoiries : D'azur, à trois fleurs de lis d'or, et un bras tenant un livre ouvert et naissant d'une nuée mouvante du chef, le tout d'argent.

L'Académie française, instituée par le Roi Louis XIII en 1638, portait pour armoiries : De France, et en chef un soleil d'or. Devise : *A l'immortalité.*

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres portait aussi l'écu de France, et en cœur, une médaille représentant le buste du Roi.

La Communauté des Consuls (juges consulaires) de la ville de Paris portait : D'argent, à un navire voilé de sable, voguant sur une mer d'argent, soutenu par une bonne foi et surmonté de l'écusson de France, couronné d'or.



La Corporation des Libraires portait les armoiries de l'Université écartelées de celles de la ville de Paris, et un chef de France ancien.

La Corporation des Peintres : D'azur, à trois écussons d'argent, et une fleur de lis d'or en abîme.



Et la Corporation des Orfèvres : De gueules, à un croix d'or engrêlée, cantonnée aux 1 et 4 d'un Ciboire; aux 2 et 3, d'une couronne antique; le tout du même, et un chef cousu de France ancien. Nous bornerons là les exemples des armoiries des Sociétés, Communautés et Corporations, qui auraient pu être beaucoup plus multipliés; car, avant la révolution de 1789, tous les corps d'état étaient en France, en Italie, et en Espagne, et sont encore aujourd'hui dans une grande partie des pays du Nord, constitués en communautés ou corporations avec leurs armoiries et insignes particuliers.

SIXIÈME ESPÈCE.

DES ARMOIRIES DE PATRONAGE ET DE CONCESSION.

Les Armes de Patronage sont celles que l'on emprunte aux armoiries d'un supérieur dont on se reconnait l'obligé ou la créature, et que l'on place dans la partie la plus honorablé de l'écu pour marquer la sujétion ou la dépendance dans laquelle on est vis à vis de ce supérieur.

C'est à Rome que ce genre d'armoiries a été le plus répandu, et ce sont les cardinaux, neveux des Papes, qui ont introduit l'usage des quartiers de patronage; les Cardinaux Arnaud de Vias et Pierre de Monterone, portèrent leurs armoiries parties; le premier de celles de Jean XXII, son oncle maternel, et le second de celles d'Innocent VI, aussi son oncle maternel.

Le Cardinal de Lugo portait : D'or, à trois tiges d'orties de sinople, mouvantes de trois mottes du même sur des ondes d'argent ombrées d'azur, et en chef arrondi (*orbiculaire*) les armoiries du Pape Urbain III, qui l'avait créé Cardinal.

Le Cardinal de Saint Onuphre, frère du Pape Urbain VIII de la maison de Barberini, ajouta à ses armoiries, qui sont : d'azur, à trois abeilles d'or, un chef de celles de l'ordre de saint François, parce qu'il avait été tiré de l'ordre des Capucins.

Le Pape Grégoire XVI *partissait* ses armoiries de celles de l'ordre religieux des Camaldules, dont il avait fait partie.

En 1456, Roderic Lanzuola ayant été adopté par le Pape Calixte III, de la maison de Borgia, prit le nom et les armes de Borgia, et se fit appeler Roderic Borgia.

Jacques Sclafenat, Milanais, *cameriere* de Sixte IV, de la maison de Rovere, ajouta à ses armoiries, qui étaient un château sommé de trois tours, le chêne de la maison de Rovere, qu'il plaça derrière le château.

Jules II, de la même maison, ayant donné la pourpre à Fatio Santorio, son précepteur, et à trois de ses amis intimes, ceux-ci ajoutèrent un chêne à leurs armoiries.

Sous Léon X, de la maison des Médicis, un grand nombre de cardinaux écartelèrent ou partirent leurs armoiries des siennes.

Le Cardinal Gambara, créature de Pie IV, de la maison de Médicis, dont les armes étaient d'or, à une écrevisse de gueules en pal, mit autour de l'écrevisse les boules des Médicis.



Monseigneur Ferdinand Romuald Guiccioli portait : Parti : au 1, d'or, à trois pals de gueules, armoiries du Pape Benoit XIV, de la maison de Lambertini, qui l'avait créé archevêque; au 2, de gueules, au lion échiqueté d'argent et d'azur, qui est de Guiccioli, et en chef les armoiries de la religion des Camaldules, dont il avait été *abbé visiteur*.

Les quarante villes de France qui avaient été élevées au titre de *bonnes villes* portaient le chef de France pour marquer leur obéissance et leur sujétion au Souverain. Les provinces, fiefs de la couronne, portaient également le chef de France.



Meaux, ville de France, porte : De gueules, parti de sinople, à une M d'or gothique brochant, et un chef de France ancien.

Pont-a-Mousson, en Barrois, porte : De gueules, à un pont d'argent de cinq arches, flanqué de deux tours carrées du même, ajourées, essorées et girouettées de sable; le tout posé sur une rivière de sinople, et en chef l'écusson des Ducs de Bar.

Les ARMOIRIES DE CONCESSION sont celles qu'accordent les Souverains en récompense de belles actions et de services signalés rendus au pays, ou à leur personne.

Les armes ou les pièces concédées sont ajoutées aux armoiries de familles, soit en chef, soit sur le tout, ou dans un écusson séparé.

On sait que Garcias XIMENÈS, premier Roi de Navarre, et ceux de la maison d'Albret ses successeurs, portèrent d'abord *de gueules plein* jusqu'au temps du Roi Charles VI, qui concéda à Charles d'ALBRET le droit d'écarteler ses armoiries de celles de FRANCE, *laquelle concession*, dit Froissard, *le dit Seigneur tint à riche et grand présent.*

Les fleurs de lis des armoiries de la maison de MÉDICIS et celles de la maison d'ESTE sont également des concessions de nos Rois.

Les fleurs de lis qu'on rencontre dans un grand nombre d'armoiries italiennes sont pour la plupart, ainsi que nous l'avons dit au chapitre des *armoiries des Négociations, Ambassades et Factions*, page 184, des concessions faites par Charles Ier d'Anjou, Roi de Naples, à celles des familles de la faction des Guelfes qui avaient pris parti pour lui.



La maison de CIBO, originaire de Gênes, Princes de MASSA et de CARRARE, porte :

De gueules, à une bande échiquetée d'argent et d'azur de trois traits (armoiries propres de CIBO), et un chef de gueules, chargé d'une croix d'argent (armoiries de Gênes concédées par la république à Guillaume CIBO, son ambassadeur, qui vivait l'an 1290).

Cet écu posé sur les armoiries de Malespine (Malaspina), qui sont : d'or, coupé de gueules, et deux branches d'aubépine de sable fleuries d'argent, posées en pal et arrondies en pointe, brochant sur le tout (armoiries d'alliance et de substitution). Le tout surmonté d'un chef d'or, chargé d'une aigle d'EMPIRE posée sur un liston d'argent, sur lequel est écrit le mot LIBERTAS. Ce chef fut concédé l'an 1568 à Albéric CIBO par l'Empereur Maximilien II, lorqu'il le créa Prince du Saint-Empire et de Massa.

Le Pape Grégoire XV ayant créé en 1621 vingt-trois des principaux offi-

ciers de sa maison, chevaliers, citoyens et nobles romains, avec le titre de Comte Palatin, leur permit de porter ses armoiries pleines ou en partie, et de les ajouter comme ils l'entendraient à celles de leurs familles.

A la fin de ce chapitre on verra les armoiries de la famille de Rigon de Magny, agrégée à la noblesse de Toscane au titre de Comte, et élevée au titre de *Marquis* par la munificence du Pape Grégoire XVI. Ces armoiries contiennent, outre des attributs de fonctions et de dignités, une concession remarquable d'armoiries faite, par un Duc de Mantoue pour de grands services rendus à sa personne, à un membre de cette famille, auquel il a été concédé de placer l'écu de ses armoiries de famille sur un plus grand écu écartelé : Aux 1 et 4, d'argent, à l'aigle de sable au vol éployé, qui est de Mantoue ancien; aux 2 et 3, d'or, à trois fasces de sable, qui est de Gonzague; l'écu surmonté d'un soleil d'or avec cette ancienne devise du Duc Charles III de Nevers, de la maison de Gonzague : *Nec devio, nec retrogradior,* et, supporté par deux lions blancs couronnés d'or.

Ces armoiries de concession chargées en cœur de celles de la famille, ont été reconnues et enregistrées aux archives du Vatican parmi celles des familles nobles ou agrégées à la noblesse des États romains.

Nous bornerons là nos exemples d'armes de concession, parce que ces armoiries se confondent en quelque sorte avec celles du chapitre des armoiries concédées pour *événements mémorables et actions illustres.*



Nous devons cependant faire observer que les armoiries concédées pour services rendus à un souverain sont plutôt prises dans ses propres armoiries que dans des objets symboliques et commémoratifs du fait récompensé, comme dans la figure ci-contre des armoiries de Christophe Colomb, que nous avons décrites, page 187, au chapitre des *Découvertes et Inventions nouvelles.*

DE L'ÉCU ET SES PARTITIONS.

Au mot Écu, on trouvera des indications suffisantes sur l'origine et l'antiquité de cette arme défensive dont l'usage fut si répandu qu'on l'a trouvée, comme l'arc, chez les nations les plus anciennes et chez les peuplades les plus éloignées et les plus isolées du reste du monde.

L'écu en armoiries représente le fonds, le sol ou le champ du bouclier, de la cotte d'armes, de la bannière et du pavillon sur lesquels on émaillait, brodait ou peignait les pièces et figures qui composent les armoiries.

Chaque nation s'est choisi une forme d'écu qui lui est particulière.



L'écusson des Français est un carré long légèrement arrondi aux deux angles inférieurs, et terminé en pointe à sa base, en forme d'accolade, comme nous le représentons ici.

Cette forme n'est pas tellement de rigueur que l'artiste ne puisse en adopter une autre pour plus d'élégance, et sans manquer pour cela aux règles héraldiques, la forme de l'écu étant généralement plus l'effet de la mode et du goût d'une époque que le résultat d'une règle absolue.

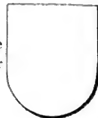
Ainsi, la forme de l'écu des Français a beaucoup varié depuis cinq siècles : elle fut d'abord, à l'époque des armoiries simples, presque triangulaire ; puis lorsque les armoiries devinrent composées, le besoin d'un meilleur agencement de pièces fit qu'on allongea un peu les côtés; l'écu devint alors un carré long terminé en pointe, arrondi par en bas, à partir à peu près du tiers de sa hauteur; et enfin lorsqu'on pratiqua les écartelures et que l'on multiplia les pièces sur l'écu, celui-ci prit une forme tout à fait carrée et fort peu arrondie aux angles inférieurs.

Nous avons adopté pour les armoiries de nos planches une forme d'écu qui tient le milieu entre la forme moderne et celle des écussons du XIVe siècle.



L'Écusson des Dames ou Damoiselles, chez presque toutes les nations qui ont usé d'armoiries, a la forme d'une *losange*. On en a cherché vainement le motif, et tout ce que les héraldistes ont écrit à cet égard ne nous parait pas satisfaisant; le Père Menestrier lui-même, malgré sa sagacité ordinaire, ne nous semble pas en avoir trouvé la véritable cause. Il constate bien l'usage de l'écu en losange chez diverses nations de l'Europe pour les funérailles et pour les mariages, mais il ne dit pas pourquoi cette forme a été adoptée de préférence pour l'écusson des femmes. Sans nous arrêter à discuter toutes les conjectures qui ont été faites à cet égard, nous dirons seulement qu'il était naturel que le champ des armoiries des femmes ne prît pas la forme de l'écu militaire, qu'elles ne pouvaient ni ne devaient porter, et que nos pères, qui ne mettaient pas dans l'expression de leurs idées autant de retenue que nous le faisons de nos jours ont voulu en adoptant la forme *rhomboïde* pour l'écusson des femmes, lui donner un sens symbolique parfaitement approprié au sexe des personnes qui devaient le porter; sens symbolique complété en quelque sorte par l'addition de la cordelière introduite par la Reine Anne de Bretagne, épouse de Charles VIII et de Louis XII (1483-1515) et adoptée par les veuves.

Il y a une forme d'écusson que l'on nomme en *bannière;* à ce mot du Dictionnaire, on verra pour quel motif plusieurs maisons portent l'écu entièrement carré dit en *bannière*.



L'Écu portugais, celui des Espagnols, et à l'imitation de celui-ci, l'écu des Flamands, sont entièrement arrondis par le bas.



Les Italiens le portent ordinairement ovale ou affectant des formes généralement arrondies à tous les angles.



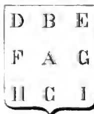
Les Anglais ont adopté à peu près l'écu français, sauf les angles du chef qui sont prolongés en pointes horizontales.



L'écu allemand a conservé la forme de l'écu de tournoi avec l'échancrure pour passer et appuyer la lance.

On comprend que toutes ces formes ne sont pas de règle rigoureuse, et que chez les diverses nations dont nous venons de figurer les écus, les peintres et les artistes s'écartent souvent de la forme usitée; cependant un héraldiste exercé, en parcourant les églises, les cloîtres, les cimetières, les livres de blason, reconnaitra tout d'abord, à la forme extérieure de l'écu et aussi à la nature et à l'arrangement des pièces qui le meublent, de quelle nation sont les armoiries.

Les anciens héraldistes ont en quelque sorte personnifié l'écu pour en blasonner les divisions, ou plutôt ils l'ont considéré comme la cotte d'armes sur laquelle on plaçait des figures pour rappeler des faits honorables et particuliers au guerrier qui les avait accomplis; c'est pourquoi, le côté droit de l'écu comme celui de la cotte d'armes qui fait face au lecteur, est placé à la gauche de celui-ci; c'est un point qu'il faut essentiellement se rappeler lorsqu'il s'agit de blasonner ou de peindre des armoiries, car autrement on tomberait dans d'étranges erreurs : on placerait à *dextre* ce qui doit être à *sénestre*, et à senestre ce qui doit être à dextre.



Voici comment, en restant dans l'ingénieuse fiction que l'écu des armoiries représente la cotte d'armes ou le chevalier qui la portait, on désigne chacun des points de l'écu.

A est le milieu ou le cœur de l'écu sur lequel on place la pièce qui est seule, ou qui est la pièce principale.

B est le point du chef ou du milieu du chef.

C est la pointe de l'écu.

D est le canton dextre du chef.

E le canton sénestre du chef.

F le flanc dextre.

G le flanc sénestre.

H le canton dextre de la pointe.

I le canton sénestre de la pointe.

Trois pièces rangées en D B E se disent rangées en chef.

En B A C : posées en pal.

En F A G, elles se disent posées en fasce.

En D A I : posées en bande.

En E A H : posées en barre.

En H C I : posées en pointe.

Neuf pièces posées en D B E, en F A G et en H C I se disent posées 3, 3 et 3 ou en bannière. Cinq pièces posées en A B C F G se disent mises en croix.

En A D I E H, elles sont en sautoir.

En D B E G I C H F, elles sont en orle.

On a donné d'autres divisions à l'écu, mais nous croyons inutile de les rapporter ici, celles que nous avons indiquées étant suffisantes pour déterminer la position exacte qu'occupent les meubles sur l'écu, ainsi que toutes ses partitions

DES PARTITIONS ET RÉPARTITIONS DE L'ÉCU.

Le champ de l'écu se divise en quatre grandes partitions ou sections principales que l'on nomment : *parti*, *coupé*, *tranché* et *taillé*, d'où dérivent toutes les autres divisions ou répartitions de l'écu.



Le *parti* se forme au moyen d'une perpendiculaire abaissée du point B en C, en passant par le point A ou cœur de l'écu.



Le *coupé*, qui partage l'écu en deux parties égales sur sa hauteur, est formé par une ligne horizontale conduite du point F en G.



Le *tranché* est formé d'une diagonale tracée du point D en I toujours en passant par le centre, c'est-à-dire de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe.



Le *taillé* est formé d'une diagonale tracée dans le sens opposé du point E au point F, ou de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe.

Les *répartitions* ou subdivisions de l'écu ne sont autres que des divisions multipliées du champ au moyen des quatre lignes qui servent à former les partitions ou grandes sections que nous venons de décrire; ces répartitions ou subdivisions sont assez nombreuses et ont des noms qu'il faut connaître, parce qu'ils se représenteront souvent dans le cours de l'ouvrage.

Ces répartitions sont au nombre de treize :



Le *tiercé en pal*, ou *parti de deux*, se forme, comme le *parti*, de deux perpendiculaires abaissées, du chef à la pointe de l'écu.

Le *tiercé en fasce*, ou *coupé de deux* est formé de deux lignes conduites du flanc dextre au flanc sénestre.

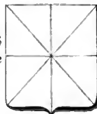
Le *tiercé en bande*, et le *tiercé en barre*, sont formés : le premier de la diagonale du taillé, et le second de la diagonale du tranché, répétées deux fois.



L'*écartelé*, qui divise l'écu en quatre quartiers ou carrés égaux, est formé du *parti* et du *coupé*.



L'*écartelé en sautoir*, ou le *flanqué* qui divise l'écu en quatre triangles isocèles, un en chef, un en pointe et les deux autres aux flancs, est formé des diagonales du tranché et du taillé.



Le *gironné* est formé des quatre divisions principales; on y retrouve en effet le *parti*, le *coupé*, le *tranché* et le *taillé*.

L'*écartelé* n'étant le plus souvent employé que pour placer dans un seul et même écu deux ou quatre armoiries différentes, on comprend alors que chacun des quartiers peut subir les divisions ou répartitions dont il vient d'être parlé.



L'écu peut donc être écartelé, aux 1 et 4 contr'écartelé, et, de même aux 2 et 3, écartelé en sautoir.

Lorsqu'il s'agit de former le pennon des armoiries d'une famille, c'est-à-dire de placer sur l'écu, outre les armoiries propres de famille, celles d'alliances, de fiefs et de domaines, l'écu peut être divisé en quatre, six, huit, dix, douze, seize quartiers et plus.



L'écu *parti d'un*, *coupé de deux*, forme six quartiers.



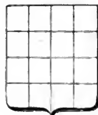
Le *parti de trois traits*, *coupé d'un*, forme huit quartiers.



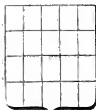
Le *parti de quatre traits*, *coupé d'un*, divise l'écu en dix quartiers.



Le *parti de trois traits*, *coupé de deux*, le divise en douze quartiers.



Le *parti de trois traits*, *coupé de trois*, le divise en seize quartiers.

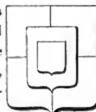


Le *parti de quatre traits, coupé de trois*, le divise en vingt quartiers.



Et le *parti de sept traits, coupé de trois* en trente-deux quartiers.

Ces deux dernières répartitions sont fort peu usitées.



En Espagne et en Angleterre, l'écu des armoiries propres entre ordinairement dans la composition du pennon général des armoiries d'une famille; mais en France il est d'usage que l'écusson de famille se pose en cœur *sur le tout*, et, si un autre écu est placé sur celui-ci, alors on dit ce troisième écu : *sur le tout du tout*.

DES ÉMAUX ET DES COULEURS.

Les couleurs employées en armoiries ont reçu le nom générique d'*émaux* probablement parce que les couleurs étaient rendues inaltérables sur l'écu à l'aide d'un ciment et d'un vernis en couleur métallique qui, durci au feu, résistait à l'eau et au soleil comme les émaux sur les bijoux et les vases d'or et d'argent, sur les verres, les cristaux et les fayences. Mais plus anciennement on dût se servir exclusivement du mot *couleurs* pour désigner celles des armoiries; car sur la cotte d'armes, les bannières, les housses de chevaux, etc., les armoiries ne pouvaient être peintes en émail; cependant l'usage, qui consacre les choses mêmes les plus irrationnelles, a fait que l'on dit indistinctement de nos jours les couleurs ou les émaux pour désigner

les sept couleurs employées dans le blason, qu'elles soient brodées ou peintes. Ces couleurs ou émaux sont : *l'or*, *l'argent*, *le gueules*, *l'azur*, *le sinople*, *le sable* et *le pourpre*.

En gravure on exprime les sept couleurs du blason par des signes particuliers et conventionnels dont on ne sait positivement à qui attribuer l'utile invention, et dont on paraît ne s'être servi que vers la fin du XVIe siècle.



L'*or*, le premier et le plus pur de tous les métaux, est figuré dans la gravure en creux ou en relief par un pointillé.



L'*argent* ne s'indique en gravure sur l'écu ou sur les pièces qui sont d'argent, par aucune ligne.



Le *gueules* ou l'écarlate est représenté au moyen de lignes verticales très rapprochées.



L'*azur*, par des lignes horizontales.



Le *sinople*, par des lignes diagonales conduites de l'angle dextre du chef à l'angle sénestre de la pointe.



Et le *pourpre*, par des lignes diagonales inverses tracées de l'angle sénestre du chef à l'angle dextre de la pointe.



Le *sable* est représenté par des lignes verticales et horizontales très serrées.

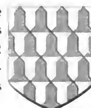
Outre ces couleurs ou émaux employés en armoiries, il y a deux fourrures ou pannes : l'*hermine* et le *vair*.



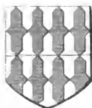
L'*hermine* se compose d'un fond d'argent sur lequel on trace un semé de petites croix de sable, dont la branche inférieure plus allongée est fendue en trois parties.



La *contre-hermine* est formée par l'inversion des couleurs de l'hermine, c'est-à-dire que le champ est de sable, et les petites croix sont d'argent.



Le *vair* est une sorte de fourrure qui était composée de petites peaux blanches et de martre noire azurée, découpées en forme de verres à boire ou de cloches. Le vair proprement dit est figuré en armoiries par l'argent et l'azur posés alternativement, et il est indiqué sur les écussons gravés par les signes convenus pour ces deux couleurs.



Lorsque les découpures d'un même émail sont aboutées ou retournées et se joignent à leur base, cette figure se nomme *contre-vair*.

Le *vair* peut être formé d'autres couleurs; mais alors on dit de la pièce ou de l'écu qu'il est *vairé*, de tel ou tel émail.

DES DIVERSES PIÈCES ET FIGURES

QUI CHARGENT L'ÉCU.

Les figures ou meubles qui chargent l'écu sont de quatre sortes, savoir :
1° Les figures héraldiques;
2° Les figures naturelles;
3° Les figures artificielles et inanimées;
4° Et les figures chimériques.

DES FIGURES HÉRALDIQUES.

Les FIGURES HÉRALDIQUES ou propres du blason sont celles dont l'origine remonte au temps primitif des armoiries, et qui, créées pour la chose même, n'auraient isolément aucune signification; elles n'eurent même d'abord aucun sens symbolique et ne furent que des marques distinctives, passagères et accidentelles, choisies pour le tournoi, les joûtes et les pas d'armes. En effet, les bandes d'étoffes que l'on plaçait en long, en travers, en diagonales sur la cotte d'armes ou sur la bannière; les bandes, les barres, les carreaux, les losanges, etc., que l'on faisait peindre sur l'écu, n'avaient dans le principe aucun caractère symbolique, si ce n'est par la couleur.

Les figures héraldiques, les seules à peu près dont on se soit servi jusqu'au moment où l'usage et la mode des armes parlantes et allusives vinrent inspirer

l'emploi des pièces naturelles ou artificielles, sont les plus anciennes. Quoique fort simples de leur nature, elles doivent cependant être divisées en quatre ordres distincts, parce qu'elles sont devenues successivement plus composées à mesure que les armoiries se répandirent dans les familles.

Les figures héraldiques du premier ordre, dites honorables parce qu'elles occupent ordinairement le tiers de l'écu, sont :

Le Chef.	La Croix.	Le Franc-Quartier.
Le Pal.	Le Sautoir.	Le Giron.
La Fasce.	Le Chevron.	La Champagne.
La Bande.	La Bordure.	L'Écusson en cœur.

Les figures héraldiques du second ordre sont de création plus moderne, et ont par conséquent une forme déjà plus composée; on range parmi celles-ci :

Le Lambel.	L'orle.	Le Trescheur.
Le Pairle.	La Pile	Le Canton.
	La Pointe.	

Les figures héraldiques du troisième ordre sont beaucoup plus nombreuses; nous mentionnerons seulement les principales :

Les Besans.	Les Billettes.	Les Fusées.
Les Tourteaux.	Les Carreaux.	Les Mâcles.
Les Besans-Tourteaux.	Les Losanges.	Les Rustres.

Les figures héraldiques que nous rangeons dans le quatrième ordre sont des diminutions ou multiplications de pièces des trois autres ordres ci-dessus, parmi lesquelles se trouvent aussi les figures que les anciens héraldistes nomment *séantes* ou *sécantes* partitions et *rebattements*, deux qualifications qui sont pour le moins inintelligibles de nos jours (1). Ces figures sont :

Le Fascé.	Le Chevronné.	Le Losangé.
Le Palé.	Le Vairé.	Le Fuselé.
Le Bandé.	Les Points équipollés.	Le Cantonné.

(1) Voici selon nous l'interprétation la plus raisonnable que l'on puisse donner de ces deux qualifications : les *séantes* ou *sécantes* partitions sont les bandes d'étoffes qui, placées en nombre plus ou moins grand sur l'écu et dans le sens des pièces usitées dans le blason, partageaient le champ en plusieurs *sections;* et les *rebattements* sont les figures formées sur le champ de la robe ou de la cotte d'armes par le *rabattement* de la doublure (*Panni telæ marginem sinuare*) qui était d'une autre couleur, en signes réguliers et conformes aux figures héraldiques.

Le Barré.	L'Échiqueté.	Le Fretté.
Le Papelonné.	Le Mantelé.	L'Émanché.
Le Plumeté.	Le Chaussé.	Le Contre-palé.
Le Flanqué.	Le Chapé-chaussé.	Le Contrefascé.
Le Chapé.	L'Embrassé.	Le Contrebandé, etc.

Voir tous ces termes au Dictionnaire.

DES FIGURES NATURELLES.

Les FIGURES NATURELLES n'ont pas besoin d'être définies, elles se reconnaissent facilement; elles représentent toutes des objets appartenant à la création. Le corps humain et toutes ses parties, le ciel, les astres, le soleil, la lune, les arbres, les éléments, les animaux, les oiseaux, etc., que l'on rencontre si fréquemment dans les armoiries, surtout dans celles postérieures au XIVe siècle, sont ce qu'on nomme *figures naturelles.*

DES FIGURES ARTIFICIELLES ET INANIMÉES.

Les FIGURES ARTIFICIELLES produites par la main des hommes ne sont pas moins nombreuses que les figures naturelles, et c'est surtout depuis l'invention des armes parlantes et allusives que tous les objets avec lesquels nous sommes en relation dans la vie ordinaire ont trouvé place dans les armoiries. En parcourant la table des termes, on trouvera la nomenclature des objets artificiels les plus usités dans le blason.

DES FIGURES CHIMÉRIQUES.

On nomme FIGURES CHIMÉRIQUES les figures d'animaux fabuleux et fantastiques qui n'existent pas dans la nature, et qui ont été créées par les poètes et pour les fictions mythologiques : le centaure, les sirènes, les griffons, le phénix, la salamandre, l'aigle à deux têtes, l'amphiptère, le diable, le lion dragonné, l'hydre, etc., sont des figures chimériques.

Nous venons d'indiquer les moyens de distinguer la nature des différentes

pièces qui meublent l'écu, nous avons précédemment fourni les indications nécessaires pour déterminer avec précision la partie de l'écu qu'elles occupent; mais une des plus grandes difficultés du blason, c'est d'apprécier la position exacte des pièces sur l'écu et leur situation par rapport aux autres pièces qui le meublent, car, afin de simplifier le langage héraldique et de ne pas obliger à des phrases trop longues pour la description des armoiries, chaque pièce a reçu une position fixe et de convention que l'on ne doit pas exprimer en blasonnant, et c'est seulement lorsque la pièce sort de sa position normale qu'on doit l'énoncer.

Le P. Ménestrier, avec son esprit méthodique ordinaire, divise en six espèces les diverses positions données aux meubles de l'écu; il les nomme : 1° fixes ou naturelles, 2° pleines, 3° de rapport, 4° arbitraires, 5° réciproques, 6° et irrégulières.

Le lecteur nous saura gré peut-être de ne pas embarrasser ce court exposé de toutes ces distinctions de positions, qu'il trouvera du reste suffisamment expliquées dans le cours de l'ouvrage; mais nous croyons ne pas pouvoir nous dispenser de parler des positions de la première catégorie que le P. Ménestrier nomme fixes et naturelles, parce que nous nous sommes proposé dans ce chapitre de mettre le lecteur en état de blasonner toute espèce d'armoiries sans le secours d'autres notions.

Les POSITIONS FIXES ET NATURELLES sont celles données aux pièces héraldiques et aussi à quelques pièces naturelles et artificielles que l'on n'exprime pas en blasonnant, telles que celles qu'ont reçues le *chef*, la *fasce*, la *bande*, la *barre*, la *croix*, le *sautoir*, la *bordure*, l'*orle*, le *canton*, le *pairle*, le *chevron*, etc.

Les *tours*, les *colonnes*, les *arbres*, les *figures humaines*, les *bourdons*, les *crosses*, les *épées*, les *fleurs de lis*, les *billettes*, les *plantes*, les *fers de pique*, les *flèches*, et en général tous les objets en longueur, sont dans leur assiette ou position naturelle lorsqu'ils sont posés droit; les *fusées*, les *losanges*, les *macles* et les *rustres* se trouvent également dans leur position naturelle lorsqu'elles sont posées sur une de leurs pointes.

A l'article ANIMAUX, nous avons dit quelle était la situation et l'assiette naturelle des animaux que l'on n'exprime pas en blasonnant.

Quand il n'y a qu'une figure, sa situation fixe est d'être placée au centre ou cœur de l'écu.

S'il y en a deux, ces figures se placent l'une sur l'autre, et on les dit en pal.

S'il y en a trois, il est de règle de les placer 2 et 1 comme les fleurs de lis de l'écu de France; ou 1 et 2, alors on les dit mal ordonnées; ou rangées en chef, en pal, en bande, en barre, en fasce, etc.

Quatres figures se placent 2 et 2, ou cantonnées.

Cinq, 2, 2 et 1, ou bien en croix et en sautoir.

Six, 3, 2 et 1, ou 2, 2 et 2, en pal ou en orle.

Huit, 4 et 4, en pal ou en orle.

Neuf, 3, 3 et 3, ou 3, 3, 2 et 1.

Les jumelles sont toujours deux à deux.

Les tierces de trois en trois.

Savoir distinguer la nature et la position des figures *héraldiques*, *naturelles*, *artificielles* et *chimériques* sur l'écu, pouvoir nommer chacune d'elles sans omettre aucune des propriétés caractéristiques dont elle est revêtue, décrire un écu dans toutes ses parties en se servant de termes consacrés, c'est posséder la *science du blason*.

DES SUPPORTS ET TENANTS.

Les *supports* et les *tenants d'armoiries* sont les principaux ornements extérieurs de l'écu, sans cependant faire partie intégrante des armoiries; ils sont ainsi nommés, parce qu'ils semblent supporter et soutenir l'écu.

L'usage des *supports* et *tenants* est très répandu en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas; on en rencontre fort peu dans les armoiries d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, si ce n'est dans celles de quelques grandes familles ou de Princes souverains.

Divers héraldistes donnent indifféremment le nom de *supports* et de *tenants* à des figures d'hommes ou d'animaux.

Si une figure est placée seule à l'un des côtés de l'écu, qu'elle soit d'homme ou d'animal, Palliot la nomme *tenant;* s'il y en a deux, une à chaque flanc, ils les appelle *supports*. Vulson de la Colombière a proposé une distinction qui a prévalu, et que nous avons nous-même adoptée; nous disons donc

avec lui que la dénomination de *supports* ne doit s'appliquer qu'aux animaux de toute espèce que l'on place aux côtés de l'écu, rampants, reposés ou en baroque, mais le plus souvent rampants et dans une attitude menaçante, comme pour le défendre, tels que les lions, les licornes, les léopards, les cerfs, les chiens levriers, les aigles, les griffons, etc.; et celle de *tenants* aux figures humaines ou chimériques à tête humaine, telles que les anges, les sirènes, les sauvages, les chevaliers, les Maures, etc.

Le P. Menestrier et d'autres écrivains prétendent que l'usage d'accompagner les armoiries de *supports* ou *tenants* vient de ce que les chevaliers faisaient porter l'écu de leurs armes et leur heaume, ils auraient pu ajouter leur bannière, dans les tournois, par des gens de leur maison travestis et recouverts de peaux de lions ou d'autres bêtes; et ils disent à l'appui qu'Amédée VI de Savoie, surnommé le Comte-Vert parce qu'il fit revêtir une livrée verte à tous les gens de sa suite au tournoi donné à Chambéri le 1er mai 1346, ayant fait garder son écu par deux hommes couverts de peaux de lions, conserva ces lions pour supports et les transmit à ses descendants.

Il est fort probable, en effet, que ce sont les déguisements dont on affublait les pages et les valets qui portaient l'écu des armoiries, le heaume et la bannière dans les marches des tournois, qui ont donné l'idée des supports et tenants; mais il semble au moins extraordinaire que les supports n'apparaissent sur les sceaux armoriés qu'au XIVe siècle, trois ou quatre cents ans après l'invention des armoiries; circonstance qui dénote du reste que si on a voulu, par l'addition de ce genre d'ornement, rappeler un usage ancien et indiquer une origine chevaleresque, l'emploi en est cependant assez moderne.

Les premiers *tenants* paraissent avoir été des branches ou troncs d'arbres auxquels les écussons des chevaliers étaient attachés, à l'imitation de ce qui se pratiquait dans les tournois lorsque les hérauts exposaient les écussons des chevaliers aux arbres voisins de la lice.

Plus tard, on donna pour *tenants* à l'écu des armoiries les chevaliers eux-mêmes, comme ils sont représentés sur les anciens tombeaux et comme Philippe de Valois, par exemple, est figuré sur les deniers qu'il fit frapper en 1336, tenant une épée dans la main droite et appuyant la gauche sur l'écu de France. C'est à partir de cette époque, dit-on, que certaines monnaies armoriées ont reçu le nom d'*écu*.

Le choix des supports et tenants n'est pas obligatoire pour les descendants, parce qu'ils étaient la plupart du temps l'effet du caprice; mais ils sont héréditaires lorsqu'ils proviennent de concession royale ou qu'ils rappellent l'une des pièces de l'écu comme pour une foule d'armoiries qui renferment des lions, des aigles, des griffons, des cerfs, des ours, etc. Chez les Allemands, qui usent peu des supports, comme nous l'avons dit, les pièces de l'écu sont ordinairement reproduites sur le haut du casque, en cimier.

Il y a des supports et tenants qui ont été tirés des devises ou emblèmes particuliers. Les Rois Charles VI, Louis XII et François Ier portaient pour supports : le premier des cerfs ailés, le second deux porcs-épics, et le troisième deux salamandres. D'autres font allusion aux noms de ceux qui les portent, comme les ours des Ursins et les moines de Monaco.

Le droit de supports n'était primitivement reconnu en France, comme en Angleterre, qu'aux familles de la plus haute noblesse. En France, les supports les plus communs sont les lions et les aigles, et sont presque toujours de même nature aux deux côtés de l'écu; en Angleterre, au contraire, ils diffèrent le plus ordinairement. Les armoiries de la Grande-Bretagne ont pour supports, depuis l'avénement de Jacques Ier à la couronne : à dextre un léopard d'or couronné, et à sénestre une licorne d'argent; et celles des Comtes Ferrers : un chien limier d'herminès à dextre, et un cerf de gueules billeté d'or à sénestre.

DES TIMBRES, COURONNES, CIMIERS ET LAMBREQUINS.

Le mot Timbre désigne en général tout ce qui surmonte l'écu pour distinguer le degré de noblesse et de dignité ecclésiastique ou séculière, comme la tiare, le chapeau des cardinaux et des évêques, les croix, les mitres, les heaumes, les couronnes, les bonnets, les mortiers, etc.; mais il s'applique plus particulièrement au casque ou heaume accompagné de ses accessoires.

Il n'y avait que les nobles qui eussent le droit de *timbrer* leurs armoiries d'un heaume; à ce mot du Dictionnaire on verra les différentes sortes de heaumes ou casques dont les armoiries étaient timbrées, selon le degré de noblesse et le titre nobiliaire de chacun; et à l'article suivant, des *Ornements propres aux dignités militaires, civiles et ecclésiastiques*, nous décrirons

quelques uns des timbres affectés aux principales dignités de ces trois ordres.

La COURONNE est une marque de dignité dont on timbre les armoiries, soit qu'on la place immédiatement sur l'écu, soit qu'on la mette sur le heaume. Il n'y eut d'abord que les Souverains qui portèrent des diadèmes en or et des couronnes radiées, et c'est sans doute seulement après l'usurpation des grands fiefs par les Ducs, Marquis, Comtes et Barons sur le domaine royal, ou à la suite de la concession qui leur en fut faite à titre héréditaire, que ces grands officiers prirent cet attribut de l'autorité souveraine.

Les Rois de la première race n'eurent d'abord pour couronne qu'un simple cercle d'or; ceux de la seconde sont représentés avec des couronnes de chêne ou de laurier, et ce n'est que sous les Rois de la troisième race que le cercle d'or des Rois francs reçut des fleurons ou fleurs de lis. Les Rois Louis VI et Louis VII portaient un bonnet carré entouré d'un cercle d'or fleuronné.

Le Roi Charles VII est le premier qui timbra les armoiries de France de la couronne royale sur les monnaies, et c'est le Roi Charles VIII qui le premier aussi adopta la couronne fermée; le Roi François Ier la porta encore quelquefois ouverte, mais à partir de Henri II, tous les Rois ses successeurs, et même les Rois des autres pays, la portèrent fermée.

On ne sait pas précisément depuis quel temps la hiérarchie des titres a été indiquée par la forme des couronnes; c'est une question que nous aurons à examiner à l'article COURONNE du Dictionnaire, auquel nous renvoyons le lecteur, parce qu'il y trouvera tous les genres de couronnes, décrits et figurés; mais pour mettre le lecteur à même de reconnaître, avant d'aller plus loin, le rang de la personne dont il rencontrera les armoiries timbrées d'une couronne, nous donnons ici les figures de celles qui sont attribuées en France aux titres de Prince, Duc, Marquis, Comte, Vicomte et Baron.



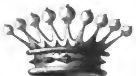
Les personnes dont les terres ont été érigées en principauté, ou celles qui ont été revêtues du titre de *Prince du Saint-Empire,* portent, soit une couronne à l'antique rehaussée de douze pointes d'or, soit un bonnet de velours écarlate rebrassé d'hermines et diadémé d'un demi-cercle d'or, orné de perles et surmonté d'un globe, comme les Rois et les Empereurs.



La Couronne de *Duc* se compose d'un cercle d'or enrichi de pierreries et orné de huit fleurons ou feuilles d'ache, aussi d'or.



Celle de *Marquis* a également huit fleurons : quatre sont d'or, et les quatre autres sont formés chacun de trois perles disposées en trèfles.



Celle de *Comte* n'a pas de fleurons, mais le cercle d'or est orné de seize grosses perles élevées sur des pointes d'or.



La couronne de *Vicomte* est surmontée seulement de quatre grosses perles entre chacune desquelles est une perle plus petite posée un peu plus bas que les autres.



Enfin celle de *Baron* est un simple cercle d'or orné de pierreries, entortillé d'un collier ou d'un double bracelet de petites perles.

Les couronnes de ces différentes dignités nobiliaires sont à peu près les mêmes en Espagne et en Portugal, mais elles diffèrent en Angleterre; nous décrirons et figurerons ces dernières au mot COURONNE. Cependant nous croyons utile d'indiquer ici qu'en Allemagne et dans d'autres pays du Nord, les couronnes des simples gentilshommes ressemblent beaucoup aux couronnes ducales de France, en ce qu'elles sont ornées de feuilles d'ache, mais celles-ci sont seulement au nombre de quatre, entre chacune desquelles sont des pointes *d'attente* sans ornement.

En France les couronnes ne sont plus portées que sur les armoiries, mais en Angleterre les Seigneurs titrés et leurs épouses portent la couronne de leur dignité au sacre des Rois.

Le CIMIER est la partie la plus élevée des ornements de l'écu; il se pose sur la couronne ou sur le sommet du casque : le cimier est l'ornement du timbre comme le timbre est l'ornement de l'écu.

L'usage du cimier remonte à la plus haute antiquité : il est commun à toutes les nations; on a vu qu'il existe chez les peuplades guerrières du Nouveau-Monde avec les mêmes caractères que chez les peuples de l'antiquité.

Les Dieux du paganisme, les héros de l'*Iliade*, les Rois d'Égypte étaient représentés avec des cimiers : c'étaient des têtes d'animaux féroces, d'oiseaux de proie, des figures hideuses ou chimériques.

Les cimiers bizarres chantés par les poëtes, ont servi de fondement à toutes sortes de fables : les anciens donnèrent à Sérapis une tête d'épervier, parce que ce guerrier portait la tête de cet oiseau pour cimier; ils firent de Géryon un monstre à trois têtes, parce qu'il avait un triple cimier; ils feignirent que Protée changeait de forme à volonté, parce que ce Roi d'Égypte (1) changeait tous les jours de costume et de cimier.

Les cimiers extravagants furent aussi en usage chez les Gaulois.

L'usage du cimier, que l'on rendit symbolique par le choix de la pièce qu'on y plaça, s'est continué jusqu'au temps des armures, et il est certain que, lorsque vint la coûtume de peindre sur l'écu un signe distinctif particulier à l'individu, plus d'un Seigneur qui avait déjà pour cimier une figure d'animal la fit placer dans ses armoiries; c'est ce qui explique pourquoi quelques armoiries primitives, du reste en fort petit nombre, contiennent des figures d'animaux.

Les cimiers de plumes sont les plus anciens et les plus fréquents; les autres figures étaient faites de carton, de cuir bouilli, de bois peint et vernis.

Il est rare qu'on ait mis sur les cimiers les pièces dites honorables; leur forme d'ailleurs s'y opposait; elles ont été peintes cependant sur les vols bannerets et les volets.

Le cimier comme le timbre est une marque d'antique noblesse et de che-

(1) Hérodote et Virgile.

valerie; par cela même il est héréditaire; les simples gentilshommes, les écuyers et même les chevaliers qui n'avaient pas assisté à un tournoi n'avaient pas le droit d'en porter.

Le cimier semble avoir été adopté en Allemagne de préférence aux supports et autres ornements; dans ce pays le cimier est compliqué d'une foule d'objets disparates : l'écu est presque toujours timbré de plusieurs casques qui tous ont un cimier composé de pièces bizarres, dont le principal objet est de rappeler l'assistance et l'admission à des tournois; il est aussi formé de pièces prises dans l'écu.

Les LAMBREQUINS étaient des morceaux d'étoffes découpés en fleurons et attachés au bourrelet; ils descendaient sur les épaules du chevalier et étaient destinés à couvrir le casque, comme la cotte-d'armes couvrait l'armure, pour le garantir des injures du temps, mais plutôt, selon nous, pour atténuer l'ardeur du soleil et la force des coups dans la mêlée. Les lambrequins et le bourrelet ou tortil étaient aux couleurs de l'écu. De nos jours ces objets servent à orner des armoiries qu'ils embrassent presque entièrement; et les Allemands, qui n'ont pour ainsi dire pas d'autres ornements pour l'écu, excellent dans l'art de grouper et d'enlacer les feuilles des lambrequins; c'est même dans leur blason qu'il faut aller chercher les plus beaux modèles de lambrequins et d'armoiries: chez eux l'élégance de la forme est portée au plus haut degré; il est vrai que leurs plus grands artistes n'ont pas dédaigné de tracer des figures d'armoiries : Albert Durer a laissé en ce genre les plus beaux types assurément que jamais l'art héraldique ait produits.

DES ORNEMENTS

PROPRES AUX DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES, MILITAIRES ET CIVILES (1).

Les marques de dignités et d'offices sont d'un usage fort ancien, comme l'atteste un grand nombre de médailles antiques.

A Rome, la charge d'amiral était symbolisée par une proue de vaisseau; celle d'augure, de pontife et de sacrificateur par le bâton augural, la hache et le sympule.

Anciennement les personnes qui avaient des offices à la cour des Rois de France et des Empereurs plaçaient les unes des fleurs de lis et les autres des aigles dans leurs sceaux; ces signes étaient même répétés sur leurs tombeaux; aussi ne doit-on pas douter que la plupart des fleurs de lis et des aigles, que tant de familles portent dans leurs armoiries, ne soient plutôt des marques de fonctions ou d'offices remplis auprès de la personne des Rois de France et des Empereurs que le résultat de concessions spéciales.

On compte quatre espèces différentes de marques de dignités dont on a fait usage pour les armoiries lesquelles peuvent ainsi être qualifiées : *ecclésiastiques*, *politiques*, *militaires* et *civiles*.

Les MARQUES DE DIGNITÉS ECCLÉSIASTIQUES sont : la tiare et les clés pour le souverain Pontife, le chapeau rouge pour les cardinaux, le chapeau vert pour les archevêques et évêques, la croix à double traverse pour les patriarches et primats, la croix simple pour les cardinaux envoyés en légation et pour les archevêques.

La crosse et la mitre pour les évêques et pour les abbés.

Le chapeau noir pour les protonotaires.

Le bâton ou bourdon pour les prieurs et les chantres.

(1) La plupart des dignités dont il va être question dans ce chapitre ont été supprimées en France; mais, comme un ouvrage sur la science héraldique a plus particulièrement pour objet de s'occuper du passé, et que tous nos exemples tendent à faire reconnaître à quelles dignités appartenaient les ornements extérieurs que nous voyons joints aux armoiries de hauts personnages des siècles écoulés, nous avons cru devoir rappeler les marques distinctives et honorifiques attribuées à ces anciennes dignités.

Les marques de dignités politiques sont les couronnes, signes de la souveraineté et du rang nobiliaire; les manteaux de ducs, de pairs et de marquis.

Sous l'Empire français, et lors du rétablissement des armoiries et de la création d'un blason approprié à la nouvelle noblesse instituée par l'Empereur Napoléon, chaque corps de l'ordre ecclésiastique, civil ou militaire reçut un signe particulier, ajouté le plus ordinairement en canton; les corps politiques eurent aussi les leurs. (voir l'*Armorial de l'Empire français*, par Simon).

Les marques de dignités militaires étaient en France avant la Révolution de 1830, pour les dignitaires ci-après :

Le Connétable : à chaque côté de l'écu, une main armée tenant une épée nue et sortant d'une nuée.

Le Maréchal : deux bâtons de commandement couverts de velours bleu, parsemés sous nos anciens Rois de fleurs de lis; sous l'Empire d'abeilles, et actuellement d'étoiles.

L'Amiral : deux ancres passées en sautoir, les trabes d'azur semées de fleurs de lis d'or ou d'étoiles.

Le Vice-Amiral : une ancre en pal.

Le Colonel général de l'infanterie : six drapeaux aux couleurs du Roi, blanc, rouge et bleu, trois de chaque côté.

Le Colonel général de la cavalerie : quatre cornettes aux armes de France, deux de chaque côté.

Le Grand Maître de l'artillerie : deux canons ou couleuvrines sur leurs affûts.

Le Grand Écuyer : deux épées royales d'azur, semées de fleurs de lis d'or.

Le Capitaine des gardes du corps du Roi : deux bâtons d'ébène en sautoir.

Le Capitaine des cent-suisses : deux bâtons d'ébène, garnis d'ivoire, et en pointe de l'écu deux toques de velours.

Le Capitaine des gardes de la porte : deux clés d'argent en pal.

Les marques de dignités civiles sont pour les dignitaires ci-après :

Le Chancelier de France : le mortier en toile d'or, rebrassé d'hermines, posé sur le casque et ayant pour cimier une femme à mi-corps, habillée du manteau royal et couronnée d'or, tenant de la main droite un sceptre, et de

la gauche le sceau du Roi, et derrière l'écu deux masses d'argent; le tout environné du manteau fourré d'hermines.

Le Grand Maître de la maison du Roi : deux bâtons d'or passés en sautoir et terminés par une couronne royale.

Le Grand Chambellan : deux clés d'or passées en sautoir, les anneaux terminés par une couronne royale.

Le Premier Maître d'hôtel : deux bâtons d'or en sautoir.

Les Présidents de Parlement : un mortier de velours noir, bordé d'or, avec le manteau ducal.

Les Surintendants des Finances : deux clés en pal et adossées, l'une d'or à dextre, et l'autre d'argent à sénestre, les anneaux terminés par une couronne royale.

Il y avait d'autres dignités civiles qui avaient chacune leurs marques particulières; nous nous contenterons de les indiquer ici, en renvoyant à l'ouvrage de Palliot et à celui du P. Ménestrier (*Origine des ornements des Armoiries*) pour connaître quelles étaient ces marques : ainsi, les charges de grand bouteiller ou de premier échanson, de grand veneur, de grand pannetier, de grand fauconnier, de grand louvetier, de grand écuyer tranchant, de grand prévôt de l'hôtel, etc., avaient des marques indicatives de leurs fonctions, que l'on plaçait, comme toutes celles qui précèdent, à l'extérieur de l'écu.

REMARQUES GÉNÉRALES

SUR LA MANIÈRE DE BLASONNER LES ARMOIRIES.

Nous compléterons cet exposé par des remarques générales sur la manière de blasonner les armoiries, et par quelques réflexions sur la pratique du blason dans divers royaumes et provinces de l'Europe.

La première règle du blason est de s'exprimer en termes propres et concis, afin d'éviter les répétitions.

En France et en Angleterre, on commence par blasonner l'émail du champ,

puis la figure principale, et l'on termine par les figures qui chargent ou accompagnent la figure principale.

Les Italiens, les Espagnols et quelquefois les Allemands, commencent, nous l'avons déjà dit, par nommer les pièces de l'écu, et finissent par le champ; ainsi, ils disent : un lion en champ d'azur; une tour en champ d'or.

Les pièces honorables se nomment les premières après le champ de l'écu; cependant lorsque le chef, l'orle, la bordure, le canton se trouvent avec d'autres pièces, on commence par ces pièces, attendu que, dans ce cas, le chef, l'orle, la bordure, etc., doivent presque toujours être considérés comme des brisures.

Lorsqu'une figure broche et s'étend sur des partitions et rebattements; lorsqu'une fasce passe sur un chevron, et *vice versâ*, on nomme d'abord le champ et les partitions ou rebattements, puis la fasce ou le chevron qui en est le plus près, et l'on finit par la pièce qui est brochant, ou sur le premier plan.

On remarquera qu'après avoir nommé : 1° le champ, 2° la pièce honorable ou toute autre figure principale, 3° et les figures qui chargent ou accompagnent la pièce principale, nous énonçons la couleur de celle-ci avant de déterminer sa situation. Nous croyons rectifier par là une mauvaise locution employée jusqu'à nous et qui ne saurait être logiquement justifiée; ainsi nous disons : une tête de lion de gueules arrachée, au lieu de arrachée de gueules; une fasce d'or ondée, une bande de sable engrêlée, une croix de gueules clechée, au lieu d'une fasce ondée d'or, une croix clechée de gueules, une bande engrêlée de sable.

Lorsqu'une figure principale occupe le milieu de l'écu, on ne l'exprime pas, parce qu'il est de règle qu'elle doit toujours être placée au cœur de l'écu.

Quand plusieurs figures de même espèce semblent, par leur arrangement sur l'écu, former une des pièces honorables, on doit alorsexpriner leur position par le nom de la pièce honorable qu'elles représentent; ainsi l'on dit : cinq besans posés en sautoir, cinq fusées en bande, trois étoiles en pal, etc.

Des meubles *placés en chef* ou *rangés en chef* ne sont pas la même chose : on dit d'une ou de deux pièces qu'elles sont *en chef*, et on dit de trois étoiles qu'elles sont *rangées en chef* pour exprimer qu'elles sont rangées en ligne horizontale à la manière du chef.

En blasonnant les tours, les châteaux et les murs qui sont donjonnés, crénelés, et pignonnés, il faut exprimer de combien de pièces.

Les mâcles, les molettes et les rustres étant toujours ajourés, on ne l'exprime pas, et on ne dit le nombre des rais d'une étoile qu'autant qu'il y en a plus de cinq.

La position *naturelle* des animaux et autres figures ne s'énonce pas en blasonnant : ainsi le lion est dans sa position naturelle s'il est rampant; le cheval, le bœuf, le chien, le cerf, etc., s'ils sont passants; mais s'ils ont une toute autre position, il faut l'exprimer.

On n'oubliera pas sans doute qu'il est de règle absolue de ne jamais mettre couleur sur couleur ou métal sur métal.

Ces quelques remarques sur la manière de blasonner les armoiries, ont été placées dans cet Exposé de la Science héraldique, comme complément du chapitre précédent; mais en parcourant le Dictionnaire aux articles des principes généraux, on trouvera toutes les règles ci-dessus énoncées reproduites avec des développements et appuyées d'exemples et de figures qui les graveront beaucoup mieux dans la mémoire que ne le ferait une plus longue dissertation théorique.

RÉFLEXIONS

SUR LA PRATIQUE DU BLASON

DANS DIVERS ROYAUMES ET PROVINCES DE L'EUROPE.

La pratique du blason n'est pas la même chez tous les peuples qui ont des armoiries; et, sauf quelques règles générales qui ont été adoptées par tous, il y a des différences assez marquées, pour que nous ayons cru devoir terminer cet Exposé par quelques indications à ce sujet.

EN FRANCE.

En France, le blason est généralement plus exact dans la pratique que dans les autres pays, parce que c'est en France que les premières règles ont été posées; aussi est-ce dans les armoiries françaises qu'on rencontre le plus

de pièces primitives dites honorables, lesquelles sont, comme on sait, les marques de la plus ancienne comme de la meilleure noblesse.

L'azur ou le bleu (voir ce mot au Dictionnaire) et l'or dominent dans le blason français; la cause en est, qu'indépendamment des circonstances qui ont fait adopter en France le bleu de préférence à une autre couleur, les nobles prirent généralement pour leurs armoiries les couleurs choisies par le Souverain, qu'ils tenaient à honneur de porter comme marques de sujétion et de nationalité, surtout à une époque où les armées réunies de divers peuples n'avaient pas, comme de nos jours, des uniformes et des cocardes qui les fissent reconnaître. C'est par le même motif que les pièces naturelles ou artificielles sont venues se placer, à l'imitation des trois fleurs de lis de France, au nombre de trois sur l'écu; comme autrefois, avant la réduction des fleurs de lis à ce nombre par le Roi Charles VI, c'était au contraire en *semé* que les petites pièces étaient distribuées sur le champ de la robe, de la cotte-d'armes et de l'écu.

Les nobles de l'ancien duché de Bourgogne adoptèrent la couleur gueules à l'imitation de leurs Souverains, comme aussi la dévotion à Saint André multiplia les sautoirs ou croix de Saint André dans les armoiries des Seigneurs bourguignons.

Par le même motif d'imitation et de sujétion, les gentilshommes bretons placèrent l'hermine dans leurs armoiries, ainsi que des billettes, à cause de l'illustre maison de Beaumanoir, et des mâcles à cause de celle de Rohan, qui était si puissante en ce pays, qu'elle y possédait plusieurs des droits régaliens et de la souveraineté.

Les brisures introduites dans les armoiries des Princes français mirent ce genre de modification fort à la mode parmi les Seigneurs leurs sujets.

Les chefs et les bandes sont fréquents dans les armoiries des plus grandes familles des provinces centrales de la France, probablement à cause de la maison de Poitiers, qui était très influente dans le Dauphiné et le Valentinois.

Plusieurs familles de la Franche-Comté portent des billettes à l'exemple des anciens Comtes de cette province.

En Provence on voit beaucoup d'armoiries qui diffèrent totalement de celles des provinces voisines, parce que la plupart des anciennes familles de

ce pays sont originaires d'Italie et d'Espagne; c'est ainsi que l'on trouve beaucoup de tours, de châteaux, de tourteaux, de besans, d'étoiles, de croix, etc.

Les croix comme les coquilles sont également très répandues en Normandie : les croix parce que ce pays a donné beaucoup de chevaliers aux Croisades, et les coquilles par dévotion à Saint Michel.

Les pals et les bordures sont très répandus dans le Languedoc, à l'imitation des maisons de Catalogne, de Foix et d'Aragon, comme les lions et les léopards sont fréquents en Guyenne, dans la Normandie et la Picardie parce que ces trois provinces en portent dans leurs armoiries, et aussi par suite de l'occupation anglaise.

On rencontre beaucoup de merlettes dans les armoiries de Champagne et de Normandie à cause de voyages d'outre-mer.

EN ANGLETERRE.

Le blason ne diffère pas essentiellement du blason français dans la pratique, si ce n'est que les partitions et divisions de l'écu y sont très multipliées, que le blason de chaque famille se complique d'un grand nombre de pièces diverses, et que les pièces dites honorables comme le chevron, la bande, la fasce, y sont presque toujours chargées et surchargées.

Les léopards tirés des armes de Normandie et de celles des Plantagenets; les roses blanches et rouges, causées par les deux factions qui désolèrent si longtemps l'Angleterre de leurs luttes sanglantes; l'hermine, par suite des rapports de l'Angleterre avec la Bretagne; les manches mal taillées, les pièces engrêlées, les piles et les bouses ou chantepleurs, qui sont particulières aux armoiries anglaises, y sont très répandues.

Les armoristes anglais usent beaucoup du cimier : une seule famille en a quelquefois trois ou quatre, et ceux-ci ne sont pas toujours posés sur des casques comme en Allemagne; ils sont au contraire le plus ordinairement placés au-dessus des armoiries sans liaison avec elles. En général on voit que le blason anglais, par la profusion des pièces qui encombrent l'écu, n'est pas ancien; qu'il vise plus à l'effet, par l'arrangement et la combinaison de couleurs et de pièces variées, qu'au maintien de la simplicité ancienne, qui dénote seule, comme nous l'avons dit, une antique et illustre origine.

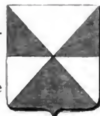
EN ALLEMAGNE.

L'Allemagne est le pays où l'on voit les plus belles armoiries sous le rapport des formes extérieures; les lambrequins placés autour de l'écusson, qui lui-même prend les formes les plus gracieuses, sont toujours arrangés avec le goût le plus parfait. C'est peut-être en Allemagne seulement que les armoiries, ou plutôt que les meubles qui chargent l'écu, ont conservé la simplicité primitive des temps les plus anciens du blason; nulle autre part l'écu n'est moins chargé de pièces, et celles qui le meublent, lorsqu'elles ne sont pas parlantes du nom, rappellent toujours les nobles exercices de la guerre ou de la chasse; mais c'est dans les nombreux cimiers qui surmontent un même écu que se révèle le goût germanique, et le cachet particulier que les Allemands ont donné aux armoiries. Ces cimiers se composent de choses naturelles et artificielles les plus bizarres, les plus disparates, et quelques fois les plus burlesques.

Les cimiers d'alliances et de fiefs s'ajoutent à ceux de famille, comme en France ou en Angleterre, on ajoute un quartier d'alliance ou on accole à ses armoiries l'écu d'une famille alliée.

Dans ces cimiers, qui semblent n'avoir été créés que pour les jeux militaires et les tournois, on voit que toutes les pièces qui surmontent quelquefois un seul casque, et sous le poids desquelles l'homme le plus robuste eût ployé, lors même qu'elles auraient été fabriquées des matières les plus légères, rappellent la chevalerie et les droits seigneuriaux; c'est ainsi qu'on y remarque beaucoup de trompes ou cornets de tournois, des plumes de paon, des figures humaines sans bras et des membres d'animaux. Les pièces honorables de l'écu ne pouvant trouver place sur le casque sont souvent peintes sur les vols et volets ou sur les bannières du cimier.

C'est en Allemagne que la damasquinure, que nous appelons *diapré* et qui donne tant d'élégance au champ de l'écu, a pris naissance. Les partitions irrégulières y sont aussi fort usitées, et ces partitions prennent des formes si bizarres que l'héraldiste le plus expert est quelquefois embarrassé pour les blasonner sans hésitation; nous en donnons quelques unes pour exemples, et ce ne sont peut-être pas les plus singulières.



VON SINTZENOFEN, en Bavière : Coupé, tranché, taillé d'argent et d'azur.

VON TALE, au duché de Brunswick : Écartelé en cœur de gueules et d'argent, et cramponné autour de l'écu.



VON PROFER, en Silésie : Coupé, contrepignonné de gueules et d'argent.

VON ELERSHOFEN, en Franconie : D'argent, à deux girons de sable arrondis, et appointés en cœur.

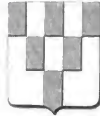


GLEISENTHAL, en Misnie : De sable, à une fasce d'argent déjointe et accolée de pointe.



DARFO : Coupé failli en tranchant, recoupé de gueules et d'argent.

VON HILLINDER, en Bavière : D'argent, à la pointe de gueules, ployée et arrondie, et se terminant vers le chef en trèfles, le milieu de la dite pointe échancrée et ouverte en façon de trèfle renversé.



VON ROHR, en Silésie : D'argent, à six billettes de gueules attenantes et mouvantes du chef, 2 en cœur et 1 en pointe; ou autrement contrepignonné.

On doit penser que les aigles sont très fréquentes dans les armoiries allemandes, soit comme concession des Empereurs, soit comme armoiries d'origine, l'aigle étant l'attribut particulier de l'Empire.

Tous les objets propres à symboliser des droits seigneuriaux : les haches, les cors de chasse ou huchets, les hameçons et harpons, les roues et fers de moulin viennent aussi se placer sur le cimier.

Les Seigneurs avoués des églises ou abbayes, ou les officiers héréditaires des évêques, y placèrent quelquefois des mitres.

Par les cimiers on indique aussi les fiefs. Enfin on pourrait dire du cimier allemand qu'il est l'armoirie, et que l'écu n'en est que l'accessoire.

On compte nombre de familles d'Allemagne qui ont des fleurs de lis dans leurs armoiries; on y voit peu de brisures. Cela vient de ce que les enfants partagent également les biens du père, et qu'ils portent tous le titre principal de la maison : ainsi les fils d'un comte sont tous comtes, les filles sont comtesses. Si cependant il est utile d'indiquer des brisures, c'est par la diversité des cimiers, et, ceux-ci sont quelquefois si nombreux pour une seule famille, qu'il n'est pas rare de voir un écusson timbré de douze ou quinze heaumes surmontés d'autant de cimiers, où les pièces de toutes sortes se pressent et se multiplient à l'infini. Paul Fursten, dans son curieux ouvrage, donne les cimiers de la maison de Zorn, qui en a trente-trois.

Le cimier du milieu est toujours le principal et celui de la famille; les autres, à dextre et à sénestre, sont les cimiers d'alliances et de fiefs.

Les marques de dignité ne se placent pas, comme en France, à l'extérieur de l'écu; c'est au contraire sur le champ qu'elles sont posées.

Il est fort utile de faire observer qu'en Allemagne les figures sont tournées indifféremment vers le côté dextre ou sénestre, qu'ainsi le blason allemand ne reconnait pas de figures contournées; en effet, on fait même confronter pour plus d'élégance, les figures sur l'écu ou sur le cimier : les bandes y deviennent indifféremment des barres et celles-ci des bandes, selon qu'il est besoin de les faire correspondre. On peut consulter à ce sujet les deux *Armoriaux* de Sibmacher et de Fursten.

Nous avons déjà dit qu'il y avait peu de supports en Allemagne; les devises n'y sont pas plus communes, et il est assez remarquable, pour un pays que nous considérons comme la terre classique du blason, que la règle de ne pas mettre couleur sur couleur, et métal sur métal n'y soit pas mieux observée; aussi y rencontre-t-on beaucoup d'armoiries irrégulières dites à *enquerre*.

EN ITALIE.

Nulle autre part les armoiries parlantes ne sont plus répandues qu'en Italie, et par cela même, elles contiennent peu de pièces primitives dites honorables qui sont fort peu parlantes, comme l'on sait; ce qui indique que les armoiries ne sont pas tout à fait aussi anciennes dans ce pays qu'en Allemagne et en France. L'usage des armoiries en Italie ne remonterait donc pas au-delà des XIIe et XIIIe siècles. Une circonstance qui fait aussi qu'on retrouve de nos jours beaucoup plus d'armes parlantes en Italie que partout ailleurs, c'est d'abord parce que les noms primitifs y ont moins changé que dans les autres pays, qu'en France, par exemple, où tant de familles ne portent plus le nom d'après lequel les armoiries ont été composées; puis, que les noms patronymiques n'y ont pas été altérés par les surnoms de fiefs, dont on use peu en Italie; circonstance qui explique aussi l'absence de la particule qui n'y est pas en usage, si ce n'est dans les provinces limitrophes de la France.

Les chefs aux armes de France et à lambel, ceux à l'aigle d'Empire, sont très communs dans toute l'Italie, notamment à Gênes, Milan, Bologne, Parme, Plaisance, Pavie, etc. Les premiers furent concédés par nos Rois; ils étaient un signe de la faction des Guelfes, et les seconds par l'Empereur comme signe de celle des Gibelins.

Les partitions sont très fréquentes en Italie à cause des mêmes factions Guelfes et Gibelines, et l'on y rencontre aussi beaucoup de tours et de pièces crénelées et bretessées, surtout à Florence, où les Seigneurs avaient des palais crénelés et construits comme des forteresses.

A Venise à cause des canaux, à Padoue à cause d'une rivière qui fait plusieurs contours, on voit des pals et des bandes ondées ou vivrées dans un grand nombre d'armoiries; les maisons *Canale*, *Grimani*, *Viaro*, *Vitturi* portent des pals dans les leurs.

Dans ces pays maritimes ou arrosés de rivières, on voit peu d'annelets, de mâcles, de fermaux, de rustres, qui sont si répétés dans les armoiries des hommes de cheval.

EN ESPAGNE ET EN PORTUGAL.

Les armoiries écartelées et contr'écartelées ou en pennons, les partitions multipliées de l'écu ne sont pas moins fréquentes en Espagne qu'en Angleterre. Les armoiries se composent d'objets les plus disparates : dans le même écusson se rencontrent des animaux avec des croix, des étoiles ou des croissants. Cette grande diversité qui règne dans l'assemblage des pièces du blason espagnol, et cette multiplication des divisions de l'écu, proviennent de ce que les Seigneurs réunissaient à leurs armoiries de famille celles des fiefs nombreux qu'ils possédaient et des titres qu'ils portaient.

Les armoiries parlantes et allusives sont communes en Espagne : les chaudières, attribut particulier des Ricos hombres, *hommes puissants* qui étaient pour l'Espagne ce qu'étaient dans les autres pays les chevaliers bannerets, y sont très fréquentes. Les croix fleurdelisées, les chaînes depuis la célèbre victoire remportée sur les Maures par Sanche-le-Fort en 1212, n'y sont pas moins répandues. Les coquilles prises par dévotion à Saint Jacques, les besans et les tourteaux que l'on nomme *roel* en Espagne, choisis, soit comme symboles de charges de finance, soit pour figurer des forteresses et des châteaux comme dans les armoiries des Castro, qui portaient treize tourteaux d'azur en champ d'argent pour rappeler les treize maisons fortes ou châteaux qu'ils possédaient; les sautoirs ou croix de Saint André, adoptés en commémoration de la prise de Baeça sur les Maures en 1489, le jour de la Saint-André, y sont également fort répandus.

Les échiquiers et les pièces échiquetées, les croissants, les étoiles, qui marquent des victoires remportées sur les Maures dans des combats de nuit, y sont aussi très communs.

Quelques familles originaires de la France ont pris des fleurs de lis pour marquer leur origine; les loups sont fréquents dans les armoiries des nobles de la Biscaye, de la Catalogne et de la Navarre.

Les bordures figurent avec honneur dans le blason espagnol, parce qu'elles sont des concessions royales ou des additions en commémoration de faits accomplis dans des batailles, ou pour rappeler des alliances illustres.

Les châteaux et les lions sont souvent reproduits dans les armoiries des Seigneurs espagnols à cause de celles de Castille et de Léon.

Les chapés, les tiercés en mantel sont particuliers aux armoiries d'Espagne et de Portugal.

En général tout ce que nous venons de dire du blason espagnol s'applique, quant aux coutumes générales, au blason portugais.

AUX PAYS-BAS.

La couleur sinople, les pals et les fasces sont fort répandus dans les armoiries des dix-sept provinces des Pays-Bas : la première probablement à cause des grandes prairies dont ce pays est couvert, et les seconds à cause des nombreux canaux et rivières qui les traversent; les sautoirs et les chevrons y sont aussi assez nombreux, probablement à cause des digues et levées. On y rencontre aussi beaucoup de fleurs de lis, parce qu'un grand nombre de familles de ces provinces prirent parti pour la France contre les Bourguignons et les Anglais; on donnait le nom de *Liliarts* à ceux qui tenaient pour le Roi de France.

Les lions et aussi les hermines s'y rencontrent presque autant qu'en Bretagne, parce que la Comtesse de Montfort mena avec elle, en Bretagne, un grand nombre de Seigneurs des Pays-Bas pour la défense de ses droits.

EN SAVOIE.

En Savoie et dans les anciennes provinces de Bresse et Bugey, dans le pays de Vaud, un grand nombre de familles ont pris des croix à l'exemple de leurs Souverains; des aigles à cause des anciennes armes de Savoie, qui contenaient une aigle; et des lions, à cause de celles de Chablais et du duché d'Aost, qui avaient des lions pour supports et en cimier; les pals y sont aussi assez fréquents à cause des armoiries de Faucigny, qui rappellent elles-mêmes des pays arrosés de rivières.

EN POLOGNE, EN SUÈDE ET EN DANEMARK.

Le blason polonais affecte des formes particulières dont les figures, lorsqu'elles ne représentent pas des animaux, approchent si peu de la nature, qu'elles ressemblent plutôt à des hiéroglyphes qu'aux objets qu'elles doivent rappeler.

Le champ de l'écu est presque toujours, comme celui de l'écu national, de gueules, et les meubles d'argent.

En Pologne on réunit les noms de fiefs aux noms de famille, d'où il résulte que les fils d'une même maison, qui ont pris les noms des terres qu'ils possèdent, peuvent paraître autant de personnes différentes, quoiqu'elles aient les mêmes armoiries (1).

La plupart des armoiries y sont composées de fers de dard, de fers à cheval, de haches, de badelaires, de lances et autres objets militaires et chevaleresques.

Les paillis ou huttes, les portes de camp, les pavillons y sont des marques de haute noblesse.

Il existe peu d'armoiries parlantes en Pologne.

Nous donnons quelques exemples du blason polonais, afin d'en faire connaître le caractère distinctif :



ODYNIEC : D'azur, à un dard croisé, le pied cramponné à dextre, en montant vers le chef.

LUBICZ DE NIEBORZYN : D'azur, à un fer à cheval d'argent, sommé d'une croix patée d'or, et accompagné en pointe d'une autre croix semblable.





BROG : D'azur, au paillis d'or, soutenu par quatre montants de gueules, sur une terrasse de sinople.

DE ROLA : De gueules, à une rose d'argent, armée de trois faulx du même.

(1) Cette coutume se pratiquait en France à la fin du dernier siècle, notamment pour les familles anoblies par les charges de magistrature; aussi en résultait-il une confusion déplorable pour les personnes. Un étranger auquel on présentait cinq ou six personnes, hommes ou femmes, sous les noms des terres qu'elles possédaient en propre, était loin de se douter que le plus souvent toutes ces personnes étaient frères et sœurs.



Junczyk : De gueules, à une croix à double traverse, au pied ancré ou finissant en forme de deux hameçons d'argent.

d'Ostoja Gajewski : De gueules, à une épée d'argent, garnie d'or, posée en pal, la pointe en bas, et accostée de deux croissants d'or adossés.

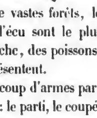


Krosnowski : De gueules, au bélier blanc, passant sur une terrasse de sinople, et du flanc duquel coule un jet de sang.



de Komantski : De sable, à un grand *zeta* d'argent.

Soltan : De gueules, à une double croix d'argent au pied vivré, alésé du même, sommée en chef d'une étoile d'or.



Bavorowski : D'azur, à un fer de dard, écorné à sénestre, croisé sur le fût et fourché par le pied, soutenu d'un 8, le tout d'argent.

En Suède, pays essentiellement maritime et couvert de vastes forêts, le blason est peu chevaleresque : les pièces qui meublent l'écu sont le plus souvent des animaux et des instruments de chasse et de pêche, des poissons, des armes, des rivières ou des bandes ondées qui les représentent.

En Danemark, le blason est régulier et renferme beaucoup d'armes parlantes ; les partitions ou divisions de l'écu y sont pratiquées : le parti, le coupé, le tranché, le taillé s'y rencontrent fréquemment, ainsi que les pièces dites honorables.

Comme chez les Allemands, les cimiers compliqués y sont fort en usage : ils sont composés des mêmes pièces et des mêmes objets ; cependant une circonstance qui tend à donner au blason danois un caractère plus chevaleresque et plus sévère, c'est la quantité de bannières qui accompagnent ordinairement l'écu comme signe de la puissance et de la richesse des Seigneurs en terres et en vassaux : la maison de Flemminck porte vingt bannières, celle de Banner treize, et celle d'Hoger onze.

Nous arrêterons là nos remarques sur le blason chez les diverses nations de l'Europe : on a pu apprécier qu'il nous eût été facile de les étendre, mais nous avons déjà dépassé les limites que nous nous sommes tracées; puis nous croyons avoir réuni dans ce chapitre des notions suffisantes pour mettre le lecteur à même de distinguer et de blasonner, selon les règles et les principes de la SCIENCE HÉRALDIQUE, toutes les armoiries qui passeront sous ses yeux.



ARMOIRIES DU MARQUIS DE MAGNY, CHAMBELLAN INTIME (CAMERIERE SEGRETO) DE FEU PAPE GRÉGOIRE XVI, ET DE S. S. LE PAPE PIE IX, ETC., AUTEUR DE LIVRE.

TABLE DES CHAPITRES

ET PRINCIPALES MATIÈRES CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME.



RÉCEPTION ET SACRE DU ROI D'ARMES DE FRANCE (1382) *.

LA

VRAIE ET PARFAITE SCIENCE
DES ARMOIRIES.

ABAISSÉ.



ABAISSÉ (Pl. 1). Se dit de toutes les pièces placées plus bas que leur situation ordinaire; le chef, le pal, la bande, le chevron, la fasce, etc., peuvent être abaissés.

Lorsqu'il y a deux chefs, le second est abaissé sous le premier.

* Le sujet placé en tête du présent chapitre représente la réception et le sacre d'un roi d'armes.

Les chevaliers des ordres de Malte, du Temple, etc , abaissent le chef propre de leurs armoiries sous celui de leur religion (ordre).

Dans un sens particulier, abaissé se dit du vol de l'aigle ou d'autres oiseaux, lorsque les ailes descendent vers la pointe de l'écu (Pl. 1).

DE **BALSAC.** — EN AUVERGNE. — Louis de BALSAC, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1558, portait : d'azur à trois sautoirs d'argent, au chef d'or chargé de trois sautoirs d'azur, abaissé sous le chef de la religion.

DE **BAYNAST.** — EN PICARDIE. PL. 1. — D'or, au chevron de gueules abaissé sous trois fasces du même.

DE **BRÉMOND D'ARS.** — POITOU. — D'azur, à l'aigle d'or à deux têtes, au vol abaissé.

DE **LA CELLE.** — DANS LA MARCHE, EN POITOU, EN SAINTONGE ET EN PÉRIGORD. — D'argent, à l'aigle de sable au vol abaissé, becquée et membrée d'or.

DE **CHANTEAU.** — EN ALSACE ET A LYON. PL. 1. — De gueules, à trois pals d'argent et un chef abaissé d'or sous un chef d'azur, chargé d'une rose d'argent, accostée de deux étoiles d'or.

CHARLET. — POITOU ET BRETAGNE. — D'or, à l'aigle de sable au vol abaissé.

DE **CONTADES.** — EN LANGUEDOC ET DANS L'ANJOU. PL. 1. — D'or, à l'aigle d'azur au vol abaissé, becquée, languée et armée de gueules.

CROSE DE LINCEL. — EN PROVENCE. PL. 1. — D'azur, à trois pals d'or abaissés sous une trangle de même, surmontés de trois étoiles, aussi d'or, rangées en chef.

a l'article *Hérault* et *Roi d'armes*, nous ferons connaître avec plus d'étendue les fonctions et les priviléges qu'avaient ces dignitaires, qui jouissaient de la plus grande considération, avaient entrée dans toutes les cours des princes étrangers, y annonçaient la paix ou la guerre, publiaient les joutes et tournois, vérifiaient les armoiries de ceux qui devaient y prendre part, et formaient un collége dont le chef était appelé *Roi d'armes*. Le premier dont on ait connaissance est Louis de Roussy, nommé par Louis le Gros. La cérémonie dans laquelle était sacré le *Roi d'armes de France* sous le nom de MONTJOIE SAINT-DENIS se faisait dans une église avec la plus grande pompe en présence des maréchaux, du connétable, des chevaliers, des capitaines de guerre ; il était revêtu des ornements royaux, portait sur la poitrine les armes de France. Le roi en personne lui remettait l'écu, lui ceignait l'épée et lui plaçait la couronne sur la tête
















ABAISSÉ

de Malmazet.



de Baynast.



Trevisan.



d'Oro.



Maffei.



de Chanteau.



de Contades.



Crose.



ABIME.

Boucher de Richebourg.



de Penguern.



Dambray.



Lesbrenant de Bouillé.



d'Alluin.



de Fleury.



du Raquet.



de Chapuiset.



ACCOLÉ.

Servande.



de Moulevnard et Dreux-Brezé.



de Rohan.



COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE.

LE FESSIER DU FAY.	EN NORMANDIE. — De gueules, à une aigle d'or, au vol abaissé, tenant de sa patte droite une épée d'argent.
DE FOURCY DE CHESSY.	ILE DE FRANCE. — D'azur, à l'aigle d'or au vol abaissé; et un chef d'argent, chargé de trois tourteaux de gueules.
GALLOIS.	EN PICARDIE. — De gueules, à un chevron d'or, abaissé, surmonté d'un croissant d'argent et un chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.
GOTHO OU GOTTO.	SICILE ET PROVENCE. — De gueules, à trois bandes d'or abaissées.
GRENIER.	EN GUIENNE. — D'azur, à une aigle d'or à deux têtes au vol abaissé, surmontée d'une étoile du même et accompagnée de deux étoiles aussi d'or, posées chacune entre le vol et la tête.
DE LA LAURENCIE.	ANGOUMOIS, POITOU ET SAINTONGE. — D'azur, à une aigle d'argent à deux têtes, au vol abaissé, *pour la branche aînée*.
MAFFEI.	A ROME. PL. 1. — D'azur, à trois bandes d'or abaissées, celle du milieu soutenant un cerf naissant du même.
DE MALMAZET.	AU COMTAT-VENAISSIN. PL. 1. — D'azur, au chevron d'or abaissé sous une fasce du même, accompagnée en chef de trois croissants d'argent mal ordonnés.
D'ORO DE PONTOUX.	EN GUIENNE. PL. 1. — Écartelé aux 1 et 4 d'azur, au lion d'or; aux 2 et 3, de gueules, à trois pals d'or; sur le tout d'argent, à l'aigle de sable au vol abaissé, becquée et armée de gueules.
DE LA PERRIÈRE.	NIVERNAIS ET SAINTONGE. — D'argent, à la fasce de gueules abaissée sous trois têtes de léopards du même, lampassées et couronnées d'or.
TRÉVISAN.	A VENISE. PL. 1. — D'azur, à trois pals d'or abaissés.
VALLETEAU DE CHABREFY, DE VALMER.	EN TOURAINE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol abaissé; parti d'argent, à trois monts de sinople mal ordonnés, chacun de trois coupeaux; le premier mont sommé d'un coq au naturel.
VOISIN.	EN NORMANDIE. — D'azur, au vol d'argent abaissé, accompagné en chef de deux croissants d'or, et en pointe d'une croisette fleuronnée du même.

ABIME.

BIME (Pl. 1). Une pièce est en abîme ou en cœur lorsqu'elle occupe le centre de l'écu sans toucher ou charger aucune autre pièce, et qu'elle est plus petite qu'une pièce dite principale.

Si la pièce placée au centre de l'écu est plus grande que les autres, elle est pièce principale, et se dit alors accompagnée.

D'ALLUIN ou DE HALEWYN.	PAYS-BAS. PL. 1. — D'argent, à trois lionceaux de sable, armés et lampassés de gueules, à la gourde du même, posée en abime.
D'ANGLOS.	PICARDIE. — D'azur, à trois quintefeuilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe, et un écusson d'argent en abime.
DES ARPENTIS.	D'or, à cinq coquilles de sable et un écu de gueules en abime.
BECQUET.	ORIG. D'ANGLETERRE. — D'argent, à trois corneilles de sable, becquées et membrées de gueules, et une croisette de sable au pied fiché en abime.
BEAUMONT.	EN CHAMPAGNE. — D'azur, à l'écusson d'argent, en abime, et une bande de gueules brochant sur le tout.
BOUCHER DE RICHEBOURG, D'AVANÇON, ETC.	CHAMPAGNE, PICARDIE ET LORRAINE. PL. 1. — D'azur, à trois étoiles d'or, et un croissant d'argent en abime.
DE BOIS YVON.	EN BRETAGNE. — D'argent, à trois croix patées de sable, posées 2 en chef et 1 en pointe, et une roue du même en abime.
CANU.	D'azur, à trois têtes de lions d'or et une étoile du même en abime.
DE CHAPUISET.	EN TOURAINE. PL. 1. — D'azur, à trois quintefeuilles d'argent et un écusson de sable en abime chargé d'une étoile d'or.

de CHAVAILLE DE FOUGERAS, guienne. — D'azur, à trois cœurs d'or et une étoile d'argent en abime.

de LA CHESNAYE, en bretagne. — D'argent, à trois roses de gueules, 2 et 1, et une feuille de chêne de sinople en abime.

du CHESNE, en picardie. — D'azur, à trois glands d'or, et une étoile d'argent mise en cœur.

DAMBRAY, en normandie. pl. 1. — D'azur, à trois tours d'argent, et un lionceau d'or en abime.

de FLEURY, lorraine, champagne et paris. pl. 1. — D'azur, à trois croix d'or fleuronnées aux pieds fichés, posées 2 et 1, et une étoile du même, en abime.

GAUTHIER, en bretagne. — D'or, à trois molettes de sable, posées 2 et 1, et une chouette du même en abime, becquée et membrée de gueules.

de GRANDVAL, D'azur à trois coquilles d'argent et une tête de léopard d'or en abime.

HEMERY, en bretagne. — D'or, à trois chouettes de sable, membrées et becquées de gueules, et un annelet du second en abime.

JOUANNE, en normandie. — D'azur, à trois croix alésées d'or, 2 en chef et 1 en pointe, et un cœur d'argent en abime.

de JUMILLY, en normandie. — D'or, à trois trèfles de sinople et une rose de gueules en abime.

de KERYVON, en bretagne. — Échiqueté d'or et de gueules; une étoile d'or en abime.

LESHENAUT DE BOUILLÉ, en anjou. pl. 1. — D'or, à trois croix pattées de gueules, posées 2 et 1, et une étoile d'azur en abime.

LONLAY DE VILLEPAILLE, en normandie. — D'argent, à trois porcelets de sable et une fleur de lis de gueules, en cœur.

de MARCONNAY, en bourgogne. — De gueules, à deux roses d'argent posées en chef, un croissant d'argent en pointe, et une étoile d'or en abime.

de NOLLENT, en normandie. — D'argent, à trois roses de gueules une fleur de lis du même en abime.

de PENGUERN, en Bretagne. Pl. 1. — D'or, à trois pommes de pin de gueules, et une fleur de lis du même en abime.

du PERENNO, en Bretagne. — D'azur, à trois poires d'or, tigées et feuillées du même, posées 2 et 1, les queues en haut, et une fleur de lis d'argent en abime.

du RAQUET, en Franche-Comté. Pl. 1. — D'azur, à trois serres d'aigles d'or, posées 2 et 1, et un croissant du même en abime.

de ROY, en Poitou. — D'azur, à trois étoiles d'or, et une fleur de lis du même en abime,

THIBAULT, en Poitou. — De gueules, à deux molettes d'argent en chef, une croisette du même, en pointe, et une fleur de lis d'or en abime.

de LA VILLE JUHEL, en Bretagne. — D'argent, à trois tours de gueules, et un tourteau du même en abime.

ABOUTÉ.



BOUTÉ (Pl. 1). Se dit de pièces allongées qui peuvent être posées bout à bout en forme de croix, d'étoile, de rosace, etc., telles que des otelles, des mouchetures d'hermines, des palmes, des fusées, des losanges, des fers de lances, des épées, etc.

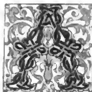
HUREL, à Paris. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux ailes d'argent aboutées, et en pointe d'une hure de sanglier du même.

MOLITOR. De gueules, à la colonne d'or accostée de deux épées d'argent garnies d'or, surmontées chacune de cinq branches de laurier de sinople, aboutées en forme d'étoile ; au franc-canton d'azur, chargé d'une épée d'argent garnie d'or.

PAYEN. — EN ORLÉANAIS. — D'or, à six fusées de gueules, aboutées en roses.

DE ROHAN. — EN BRETAGNE. — *Voir* ACCOLÉ.

ACCOLÉ.



CCOLÉ (Pl. 1). Ce mot, que d'anciens héraldistes emploient indistinctement, à tort selon nous, pour désigner soit des animaux à collier, que l'on doit appeler avec plus de raison colletés (voir *colleté*), soit des objets entourés ou entortillés, soit des pièces passées en sautoir derrière l'écu, soit enfin des pièces accolées ou se touchant, telles que des fusées, des macles, ou deux écus joints ensemble, ne doit être employé que pour ces deux derniers cas.

BLANCHET. — EN BRETAGNE. — D'argent, à trois fusées de gueules, accolées en fasce; abaissées sous une jumelle de sable.

BOUTHILLIER DE CHAVIGNY. — BRETAGNE ET ILE DE FRANCE. — D'azur, à trois fusées d'or, accolées en fasce.

DE DREUX-BREZÉ. — EN POITOU. — *Voy.* MONTEYNARD.

LESGUILLY. — EN BRETAGNE. — D'argent, à quatre fusées de gueules accolées en fasce, accompagnées en chef de quatre roses du même.

DE MONTEYNARD. — EN DAUPHINÉ. PL. 1. — Le marquis Hector de MONTEYNARD, né le 20 mars 1770, porte pour armes : « De vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or, accolées de celles de sa femme Clémentine-Henriette de DREUX-BREZÉ, qu'il a épousée le 17 août 1810, et dont les armoiries sont : « D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil d'or. »

DE ROHAN. — EN BRETAGNE. — De gueules à neuf macles d'or accolées et aboutées, posées 3, 3 et 3.

LA BRANCHE DE ROHAN-CHABOT, DUC DE ROHAN. Porte : écartelé au 1 de Navarre : au 2 d'Écosse, au 3 de Bretagne ; au 4 de Flandres ; sur le tout contre-écartelé aux 1 et 4, de gueules, à 9 macles d'or, qui est de ROHAN ; aux 2 et 3 d'or, à trois chabots de gueules, qui est de CHABOT.

DE SERVAUDE DE LA VILLE-ÈS-CERFS. EN BRETAGNE. PL. 1. — De sable, à quatre fusées d'or, accolées en fasce.

TIERCENT. EN BRETAGNE. — D'or, à quatre fusées de sable accolées.

DU VAL. EN BRETAGNE. — De gueules, à cinq fusées d'argent accolées en fasce.

ACCOMPAGNÉ



ACCOMPAGNÉ (Pl. 2). S'applique aux pièces principales accompagnées de pièces secondaires. Une fasce, une bande, une barre, un chevron, un sautoir, un lion ou tout autre animal ou objet, peuvent être accompagnés de deux ou plusieurs pièces accessoires, moins grandes.

Quant aux croix, on les dit cantonnées et non accompagnées.

D'AGUESSEAU. ILE DE FRANCE. PL. 2. — D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent, posées 3 en chef, 2 entre les fasces et 1 en pointe.

D'ALDEBERT, EN LANGUEDOC. — D'azur, à l'aigle d'argent au vol éployé, accompagnée en pointe d'un croissant du même.

ANDRAS. EN CHAMPAGNE. — D'argent, au chevron de gueules accompagné de trois tourteaux du même, posés 2 en chef, et en pointe.

D'ANGLOS. EN PICARDIE. — D'azur, à un écusson d'argent posé en cœur, accompagné de trois quintefeuilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

DES ARDENS, EN CHAMPAGNE. — De gueules, au chevron d'or accompagné en chef de trois besants d'argent rangés en fasce, et d'une fleur de lis d'or en pointe.



































ACCOMPAGNÉ

de Meaulne.



de la Crapte.



Fabre de l'Aude.



de la Roche.



Frigoult de Liesville.



Pasquier.



de Turgis.



Lambron de Lignim.



Perion de Bocerret.



d'Autri.



Aumaistre.



d'Aguesseau.



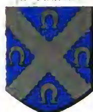
Briant.



d'Espinchal.



Le Bienvenu.



Molé.



Hue de Caligny.



Ferry de Bellemare.



Godart de Belbeuf.



de Quercany.



D'AIJUZON. D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois fers de dards du même, les pointes en haut.

D'AUBETERRE. EN CHAMPAGNE. — D'azur, à trois fasces d'or, accompagnées en chef de trois étoiles du même, et en pointe d'une rose, aussi d'or.

D'AUBIER. EN AUVERGNE. — D'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux molettes d'azur, et en pointe d'un croissant du même.

AUMAISTRE DES FERNEAUX. EN BOURBONNAIS. PL. 2. — D'azur, à la fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'argent en chef, et un croissant du même en pointe.

D'AUMONT, DUC DE VILLEQUIER. D'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, 4 en chef, 2 et 2; et 3 en pointe, mal ordonnées.

D'AUTRI. EN CHAMPAGNE. PL. 2. — D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois merlettes d'or, et en pointe d'une molette d'éperon du même.

DES BARRES. EN CHAMPAGNE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois coquilles du même.

DE BEAUGENDRE. EN NORMANDIE. — De gueules, à deux chevrons brisés d'argent, accompagnés de trois coquilles d'or.

DE BÉRARD DU ROURE. EN PROVENCE. — De gueules, à la bande d'argent, accompagnée d'une étoile en chef et d'une rose en pointe; le tout du même.

DE BEREY. EN CHAMPAGNE. — D'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de trois molettes d'éperon du même.

BERNARD D'AVERNES. D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles de sinople.

BERNARD DE MONTESSUS. EN BOURGOGNE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

DE BEURDELOT. EN NIVERNAIS. — D'azur, à la bande d'or, chargée de trois fers de dards de gueules, et accompagnée de deux besants d'argent; un en chef et l'autre en pointe.

LE BIENVENU DU BUSC. EN NORMANDIE. PL. 2. — D'azur, au santoir engrêlé d'argent, accompagné de quatre fers à cheval du même.

BODIN. DANS L'ORLÉANAIS. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même, 2 en chef et 1 en pointe; et un chef d'argent chargé de trois merlettes d'azur.

DE BONVOUST D'AUNAY. EN NORMANDIE. — D'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de six merlettes de sable posées 3, 2 et 1.

DE LA BOULLAYE. EN NORMANDIE. — D'argent, à la bande de gueules, accompagnée en chef d'une merlette de sable et en pointe de trois croix du même, posées en orle.

BRANDIN DE SAINT-LAURENS. EN NORMANDIE. — D'azur, à une flamme d'argent, accompagnée de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.

DE BRETAGNE. EN BOURGOGNE. — D'azur, à la fasce d'or ondée, accompagnée en chef de trois grillets ou grelots du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

BRIANT. EN BRETAGNE. PL. 2. — D'argent, au santoir d'azur, accompagné de quatre roses de gueules.

BROSSIER. AU PERCHE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un croissant d'argent.

DE CAIRON. DANS LE QUERCY. — D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois billettes du même.

CARTIER OU LE CARTIER. EN NORMANDIE. — De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de trois têtes de léopards du même.

DE CHABROL DE CROUSOL. EN AUVERGNE. — Écartelé aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même; aux 2 et 3 d'azur, au pal d'or, chargé d'un lion de gueules et accosté de six besants du même.

DE CHALLET.	ORLÉANAIS. — D'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés de trois étoiles d'or, posées 2 en chef et 1 en pointe.
DE CHAMPEAUX.	CHAMPAGNE ET BOURGOGNE. — D'or, à la bande de sable, chargée de trois besants du champ, et accompagnée de deux croix pattées de gueules.
DES CHAMPS.	EN BOURBONNAIS. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses du même.
DE LA CHAPELLE DU BOUCHEROUX.	BERRY ET LIMOUSIN. — D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or: 2 en chef et 1 en pointe.
CHAPTAL DE CHANTELOUP.	De gueules, à la tour d'or, maçonnée, ouverte et ajourée de sable; accompagnée de quatre étoiles d'argent, une à chaque canton.
DE CHARRETTE DE LA CONTERIE.	D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, accompagné de trois aiglettes de sable, becquées et membrées de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.
DE CHASSY.	NIVERNAIS, BERRY ET CHAMPAGNE. — D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.
CLOUET.	D'argent, au sautoir de gueules, accompagné de quatre fers de piques du même.
DE COMPAGNOLT.	EN CHAMPAGNE. — De gueules, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une tour aussi d'argent.
LE CORVAISIER.	EN BRETAGNE. — D'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles du même; au chef d'argent chargé de trois mouchetures d'hermines.
DE COURTARVEL DE PEZÉ.	MAINE, ANJOU ET ORLÉANAIS. — D'azur, au sautoir d'or, accompagné de seize losanges du même, 4 en croix et 12 en orle.
DE COUTANCE.	NORMANDIE ET BRETAGNE. — D'azur, à deux fasces d'argent, accompagnées de trois besants d'or posés en pal.

de la CROPTE. — en périgord. pl. 2. — D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux fleurs de lis du même, une en chef et l'autre en pointe.

DODART. — en berry. — D'azur, au sautoir d'argent, accompagné de quatre besants d'or.

DYEL. — en normandie. — D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois trèfles d'azur, 2 en chef et 1 en pointe. (D'autres branches de cette famille ont modifié ces armoiries.)

d'ESPINCHAL. — en auvergne. pl. 2. — D'azur, au griffon d'or, accompagné de trois épis de blé du même, posés en pal; 2 en chef et 1 en pointe.

FABRE (de l'aude). — pl. 2. — De gueules, à la bande d'or, accompagnée de deux besants du même.

FAUCOMPRÉ DE GODET. — en flandre. — D'or, au chevron de gueules, accompagné à dextre d'une coquille du même, à sénestre d'une couronne de laurier de sinople, et en pointe de deux saumons de sable, surmontés chacun d'un croissant du même.

de FERRY DE BELLEMARE. — en provence. pl. 2. — De gueules, à la coquille d'or, accompagnée de trois annelets du même; 2 en chef et 1 en pointe.

de FONTAINES. — en normandie. — D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois mouchetures d'hermines, posées 2 en chef et 1 en pointe.

du FOUR DE PRADE. — en auvergne. — D'argent, au chevron de sable, accompagné en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe d'un croissant du même.

FRÉMIN DE LESSARD. — en normandie. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un lion d'or.

FRIGOULT DE LIESVILLE. — en normandie. pl. 2. — De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

DE GALBERT,	EN DAUPHINÉ. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants du même.
GALICHON.	EN ANJOU. — D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois merlettes d'argent; 2 en chef et 1 en pointe.
DE GALLIFFET.	EN DAUPHINÉ, TOURAINE, POITOU, PROVENCE, CHAMPAGNE, PARIS, ETC. — De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois trèfles d'or.
DE GARNIER.	EN PROVENCE ET DAUPHINÉ. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes ou étoiles d'argent, 2 en chef et 1 en pointe; au chef de sinople chargé de deux bandes d'argent, accostées de neuf besants du même, posés 3, 3 et 3.
DE GAULLIER DE LA SELLE ET DE LA GRANDIÈRE.	EN TOURAINE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même.
DE GAUTIER, BARON DE SENÈS.	D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une colombe d'argent.
GIGAULT DE BELLEFONDS,	EN BERRY. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent; 2 en chef et 1 en pointe.
GINORI DE RIPARBELLO.	EN TOSCANE. — D'azur, à la bande d'or chargée de trois étoiles du champ, et accompagnée en chef d'une fleur de lis d'or.
GODART DE BELBEUF.	EN NORMANDIE. PL. 2. — D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux molettes d'éperon d'or, et en pointe d'une rose aussi d'or, tigée et feuillée du même.
DE GOUJON DE THUISY.	EN CHAMPAGNE. — Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même, qui est de GOUJON; aux 2 et 3 de gueules, au sautoir engrêlé d'or, accompagné de quatre fleurs de lis d'argent, qui est de THUISY.
LE GRAS.	Orig. de PICARDIE. — D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une tête de More de sable, tortillée d'argent.

LE GRIX DE BELLEUVRE ET DE NEUVILLE, EN NORMANDIE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois serres d'aigle d'argent, onglées d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

HARPAILLÉ DU PERRAY. D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croissants d'argent, et en pointe d'une étoile du même.

DU HOUX DE VIOMÉNIL, EN LORRAINE. — D'azur, à trois bandes d'argent, accompagnées de quatre billettes d'or couchées, et posées en barre.

HUE DE CALIGNY. EN NORMANDIE. PL. 2. — D'azur, à l'aigle au vol éployé d'argent, becquée et onglée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'argent.

IMBERT DU MOLARD. EN VIVARAIS. — D'argent, à la barre de gueules, accompagnée en chef d'un croissant, et en pointe de trois étoiles du même.

DE JARNAGE. BERRY ET BRETAGNE. — De gueules, à deux chevrons d'or, accompagnés en chef de deux croissants du même et en pointe d'un scorpion d'or.

JOBERT, A PARIS. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant; le tout du même.

JOURDAIN. EN BRETAGNE. — D'azur, au cor d'argent, accompagné de trois molettes du même.

LAMBRON DE LIGNIM. Orig. de SAINT-GERMAIN-LAMBRON, en Auvergne, dont le nom primitif était CHASLUS, seigneur de la Crouzillière, du Puy de Lépan, etc. PL. 2. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

DE LAURENS. DANS LA BASSE MARCHE. — D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux étoiles, et en pointe d'un croissant; le tout du même.

LEGENDRE. EN NORMANDIE ET A LA MARTINIQUE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux molettes d'éperons, et en pointe d'un massacre de cerf; le tout du même.

LE LIÈVRE DE LA GRANGE, DE CHAUVIGNY, etc., EN BERRY. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une aigle à deux têtes au vol abaissé, du même.

DE LORME DE PAGNAT, EN BOURBONNAIS. — D'argent, à trois merlettes de sable, posées 2 et 1, et accompagnées de neuf étoiles du même, rangées 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe.

DE LOUAN, EN BOURBONNAIS. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois croissants du même, posés 2 en chef et 1 en pointe.

DE MAY, BOURBONNAIS, LA MARCHE ET POITOU. — D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent, posées 2 en chef et 1 en pointe.

MAULGUÉ D'AVRAINVILLE, EN CHAMPAGNE. — De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une épée du même mise en pal.

DE MEAULNE, EN TOURAINE et orig. D'ANJOU. PL. 2. — D'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de six fleurs de lis de sable mises en orle.

DE MENGIN, LORRAINE ET GASCOGNE. — D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un griffon naissant du même.

DU MESNIL DE FIENNE ET DE MARICOURT, EN NORMANDIE. — D'azur, à la bande d'or, accompagnée de deux roses du même.

MILON, EN ANJOU. — De gueules, à la fasce d'or, chargée d'une merlette de sable et accompagnée de trois croissants d'or, 2 en chef et 1 en pointe.

MOLÉ, EN CHAMPAGNE. PL. 2. — Écartelé aux 1 et 4 de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un croissant d'argent, qui est de MOLÉ ; aux 2 et 3 d'argent au lion de sable, qui est de MESGRIGNY.

DE MONIER, EN PROVENCE. — De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois têtes d'aigle arrachées d'argent.

PASQUIER, PL. 2. — D'azur, à la bande engrêlée d'or, accompagnée de deux croisettes recroisettées et fichées du même.

DE PAYAN OU PAYEN.	COMTAT VENAISSIN ET DAUPHINÉ. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.
LE PELLETIER.	AU PAYS CHARTRAIN. — D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un croissant de gueules, accompagnée de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.
PERIOU OU PRIOUR DE BOCERET.	EN BRETAGNE. PL. 2. — De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois coquilles, et en pointe d'un trèfle ; le tout du même.
DE LA PIERRE.	EN LANGUEDOC. — D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois losanges du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.
LE PRÉVOST D'IRAY.	BRETAGNE ET NORMANDIE. — De gueules, à deux fasces d'argent, accompagnées en chef de trois croissants du même, et en pointe de trois besants d'argent.
DE QUERCAVY.	EN QUERCY. PL. 2. — D'azur, au lèvrier d'or passant et accompagné de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.
DE RIVALS.	EN LANGUEDOC. — D'azur, au sautoir d'or, accompagné de trois croissants d'argent, 2 en chef et 1 en pointe, et flanqué d'une étoile d'or à dextre et à sénestre.
DE LA ROCHE.	EN BOURBONNAIS. PL. 2. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles du même; 2 en chef et 1 en pointe.
ROUILLÉ D'ORFEUIL, DE FONTAINES, etc.,	EN NORMANDIE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent tigées et feuillées du même, et en pointe d'un croissant d'argent.
TOUSTAIN DE FALTOT.	EN NORMANDIE. — D'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de trois merlettes de sable.
DE TURGIS.	EN NORMANDIE. PL. 2. — D'or, à la barre d'azur, chargée de trois coquilles d'or et accompagnée de trois étoiles d'azur.
LE VALLOIS.	EN NORMANDIE. — D'azur, au chevron d'hermines, accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or.

VIMEUR DE ROCHAMBEAU, EN VENDÔMOIS. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois molettes du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.

DE VOUGES. D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

YVON. EN BOURGOGNE. — D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de lion arrachées d'or.

ACCORNÉ.



CCORNÉ (Pl. 3) se dit des animaux représentés avec des cornes d'un émail autre que celui du corps ou de la tête de l'animal.

BEON. EN LANGUEDOC. — Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à quatre otelles d'argent; aux 2 et 3 d'or, à deux vaches de gueules, accornées, colletées, clarinées et onglées d'azur.

LE BEUF. EN BOURGOGNE. — D'or, au bœuf de sable, accorné de gueules.

BEUGRERS. EN BOURGOGNE. — D'azur, à un bœuf passant d'or, accorné et clariné d'argent.

BEUIL. EN ANGLETERRE, PL. 3. — D'hermines, au bœuf de gueules, accorné d'or.

CANDALE. EN BÉARN. — Écartelé : aux 1 et 4 d'or, à trois pals de gueules, qui est de Foix; aux 2 et 3 d'or, à deux vaches de gueules, accornées, colletées et clarinées d'azur, qui est de Béarn.

COQUELIN DE GERMIGNEY, EN FRANCHE-COMTÉ. — D'azur, à deux licornes affrontées d'or, accornées d'argent : les cornes passées en sautoir.

LESCOT DE LISSY, EN BRIE. — De sable, à une tête de chevreuil d'argent, accornée d'or.

DE MECKLENBOURG, ALLEMAGNE. PL. 3. — D'or, à la rencontre de buffle de sable, couronnée et languée de gueules, accornée et bouclée d'argent.

MURET, SEIGNEUR DE BELLEMAJOR, EN BOURGOGNE. — De gueules, à un bélier passant d'argent, accorné et onglé d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un croissant d'or.

PÉRIGNON DE FOMMERVILLE, EN LORRAINE. — D'azur, au bélier passant d'argent, contourné et accorné d'or; la tête sommée d'une croix de Lorraine aussi d'or.

PORTAIL, AU MAINE. — D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à la vache d'argent brochant, colletée, clarinée, accornée et onglée d'or, couronnée de gueules.

DE SAINT-BELIN, EN CHAMPAGNE. PL. 3. — D'azur, à trois rencontres de bélier d'argent, accornées d'or, posées 2 et 1.

ACCOSTÉ.



ACCOSTÉ (Pl. 3) se dit d'une pièce posée entre deux autres; puis de pièces de longueur mises en pal, en bande ou en barre, qui en ont d'autres à leurs côtés, placées dans la même direction.

D'ALÈGRE, EN AUVERGNE. PL. 3. — De gueules, à une tour carrée d'argent, accostée de six fleurs de lis d'or.

D'ANGOSSE, EN BEARN ET A PARIS. PL. 3. — D'azur, à trois épées d'argent rangées en pal, les pointes en haut; au chef d'or, chargé d'un cœur de gueules, accosté de deux merlettes affrontées de sable et couronnées d'argent.

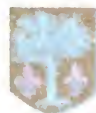
Devise : *Deo duce, comite gladio.*






































Lescot de Tissy
de Mecklenbourg.
de Saint Belin.
Beuil.
ACCOSTÉ.
d'Alegre.
d'Angosse
de la Tour.
de Miremont.
de Budes
Frotier de la Messelière.
de Mandat.
Dejean.
ADEXTRÉ.
de Tricaud.
Papillon
l'Huillier
Koenitz.
Parisot.
de Paillard
de la Fosse.
COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE

d'AUBER, EN NORMANDIE. — D'azur, à un pal d'argent, accosté de quatre étoiles d'or, deux de chaque côté, posées l'une sur l'autre, et un chef de gueules chargé d'une fasce d'argent ondée.

BALTAZARD DE TOUTE-NOIS. De gueules, à l'arbre d'or, soutenu d'un croissant du même, et accosté de deux lions d'argent.

BASCHER DU PUIS. De sinople, à la bande d'or, accostée de six merlettes du même.

BEREZAY. EN BRETAGNE. — D'azur, à la lance d'or, la pointe en haut, accostée de deux épées d'argent garnies d'or.

DE BERNARDY, EN PROVENCE. — De gueules, bandé d'or, chargé d'un ours de sable, accosté de deux trèfles d'argent; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DU BOIS D'AISY. EN NIVERNAIS. — D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même accostée de deux fleurs de lis d'argent, et en pointe d'un porc-épic du dernier émail.

DU BOIS DE PREYLONGUE. EN GUIENNE. — D'azur, au lion d'or, surmonté d'un croissant d'or et accosté de deux arbres aussi d'or.

DE BUDES, EN BRETAGNE. PL. 3. — D'argent, au pin de sinople, accosté de deux fleurs de lis de gueules.

DE CANOLLE, EN GUIENNE. — D'azur, au lion léopardé d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'une tour d'argent, accostée de deux croissants adossés et accompagnés chacun de quatre croisettes posées en croix; le tout d'argent.

DE LA COUR, EN LORRAINE. PL. 3. — D'argent, à la fleur de lis de gueules, accostée à dextre d'une étoile d'azur et à sénestre d'un croissant du même; le tout surmonté d'un lambel de gueules.

DANGUY. EN BRETAGNE. — D'argent, au pin de sinople, accosté de deux mouchetures d'hermines.

DEJEAN, PL. 3. — D'argent, au griffon de sable ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles du même.

DE FAYET. EN LANGUEDOC. — D'azur, à une fasce de sable bordée d'or et chargée d'une coquille d'argent ; accostée de deux étoiles d'or et accompagnée en chef d'une levrette d'argent courant et ayant un collier de gueules, bordé et bouclé d'or, et en pointe de trois losanges aussi d'or, rangées en fasce.

FROTIER DE LA MESSELIÈRE. EN POITOU. PL. 3. — D'argent, au pal de gueules, accosté de dix losanges du même, posées 2. 2 et 1 de chaque côté.

GARNIER. EN POITOU. — D'azur, à une gerbe d'or liée de sinople, accostée de deux roses d'argent et accompagnée en pointe d'un croissant du même ; et un chef de gueules chargé d'une fleur de lis d'or, accostée de deux étoiles du même.

GAUTRON DE LA BASTE. EN POITOU. — D'argent, au pal d'azur, accosté de deux aigles de sable.

GIRARD DE CHATEAUVIEUX. Orig. du LANGUEDOC. — D'azur, à la tour d'argent, à trois donjons maçonnés de sable ; au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'or, accostée à dextre d'un lion naissant d'or, et à sénestre d'un croissant versé d'argent.

LENFANT. EN BRETAGNE. — D'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices d'or.

DE MAGNY. EN NORMANDIE. — De gueules, à la rose d'argent, tigée et feuillée de sinople, accostée de deux fleurs de lis, parties d'or et d'argent ; et un croissant d'or à la pointe de l'écu.

MALART. EN NORMANDIE. — D'azur, à une fasce d'or chargée d'un fer à mulet de sable, cloué d'argent de six pièces, et accosté de deux losanges de gueules.

DE MANDAT DE GRANCEY, PL. 3. — D'azur, au lion d'or, couronné du même et lampassé de gueules; au chef d'argent, chargé d'une hure de sanglier de sable, accostée de deux roses de gueules.

MARIGNAN, EN GASCOGNE. — D'argent, à l'arbre de sinople terrassé du même; au chef d'azur chargé d'une canette d'or, accostée de deux cœurs du même.

MARTINEAU, EN BRETAGNE. — D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois merlettes de sable; au chef de gueules, chargé d'une coquille d'argent, accostée de deux étoiles d'or.

DE MIREMONT, AUVERGNE, CHAMPAGNE ET PICARDIE, PL. 3. — D'azur, au pal d'argent fretté de sable, accosté de deux fers de lance d'argent à la bouterolle d'or, les pointes en haut.

DES PÉRIÈS, EN PROVENCE. — D'or, à un poirier de sinople fruité d'argent, accosté de deux étoiles d'azur et soutenu d'un croissant de gueules.

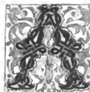
DU PUY, EN LYONNAIS. — De sable, au chevron d'or, accosté de deux étoiles du même et un croissant d'or en pointe; au chef d'argent chargé de deux lions affrontés de gueules.

DU SOLIER, EN VIVARAIS. — De gueules, au lion d'or tenant de sa patte dextre une épée d'argent, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or, et accosté de deux gantelets, aussi d'or.

SOULIÉ, EN LANGUEDOC. — D'argent, à deux branches de sinople, l'une de laurier et l'autre de palmier passées en sautoir et liées de gueules; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or, accosté de deux étoiles du même.

DE VINCENT, EN LORRAINE. — D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois croisettes tréflées de gueules, accostée de deux cotices d'argent et accompagnée de deux quintefeuilles de gueules.

ADEXTRÉ.

DEXTRÉ (Pl. 3) se dit d'une pièce principale en ayant une autre moins importante à sa droite. Lorsque la pièce accessoire est en chef ou en pointe, on doit l'énoncer.

En armoiries, la *dextre*, ou la droite, est prise du haut de l'écu. Ainsi la *dextre*, ou la droite de l'écu ou de toute autre pièce d'armoiries, est à la gauche du lecteur.

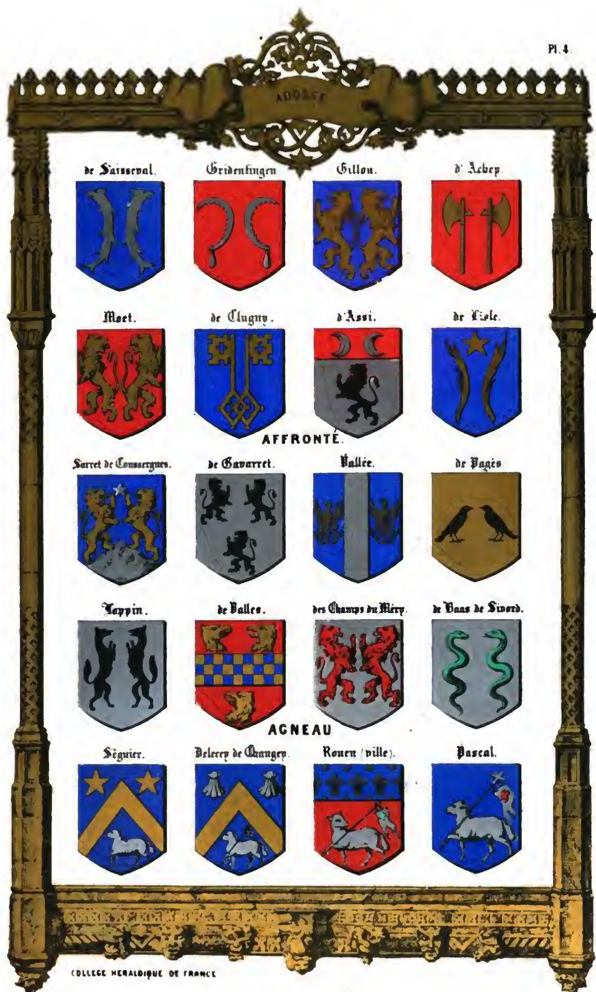
ANTIN.	D'or, à une clef de sable, adextrée de trois tourteaux de gueules.
ARCOLIERS,	EN SAVOIE. PL. 3. — D'azur, à une épée d'argent, adextrée d'une fleur de lis d'or.
DE BOURNONVILLE.	Bandé d'or et de gueules, adextré d'un écusson de de Montmorency nouveau, en chef.
DE BOST.	D'or, à l'arbre de sinople, adextré d'une hure de sanglier de sable.
DE BRACAMONT.	D'argent, au chevron de sable, adextré en chef d'un maillet du même.
CAMBOUR.	EN LIMOUSIN. — D'azur, à la fasce cousue de gueules, accompagnée en chef de deux épées en sautoir d'or, surmontées d'une belette passant du même, adextrées et sénestrées d'une étoile d'argent; et en pointe d'une gerbe d'or, adextrée d'une grenade et sénestrée d'un cor; le tout d'or.
CHARLOT.	D'argent, au cheval de sable galopant, surmonté de deux étoiles d'azur en fasce, adextré d'une bombe d'or, allumée de gueules.
DE CHASSIRON.	D'azur, au pal de gueules, adextré d'un demi-vol d'or, et sénestré d'une Foi d'argent.

DE LA FOSSE.	PL. 3. — D'azur, au lion d'or naissant, adextré de deux étoiles du même, en chef.
FOURNIER.	EN BLAISOIS. — D'or, à trois bandes de gueules, chargées chacune d'une étoile d'or ; au chef d'azur, chargé d'un lion naissant d'or, adextré d'une étoile du même.
FREXA.	EN CATALOGNE. — D'argent, au lion de gueules, adextré d'un frêne arraché de sinople.
GAI.	D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'une étoile d'argent ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.
GUILLA.	EN CATALOGNE. — D'or, au renard rampant de gueules, adextré d'un genévrier de sinople, terrassé du même.
L'HUILLIER DE LA MARDELLE.	ORLÉANAIS ET BERRY. PL. 3. — D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'un croissant tourné d'argent.
KONITZ.	EN SAXE. PL. 3. — De gueules, à une moitié de fleur de lis d'or, posée en bande, adextrée d'une rose du même.
DE LORT.	EN LANGUEDOC. — D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'une étoile d'argent.
DE PAILLARD.	EN PICARDIE. PL. 3. — D'argent, à trois tourteaux de sable ; au chef de gueules, chargé à dextre d'une croix pattée d'or, adextrée d'une étoile du même.
PAPILLON DE VAUBERAULT.	EN TOURAINE. PL. 3. — D'or, au lion de gueules, adextré de trois roses du même, posées en pal.
PARISOT.	EN CHAMPAGNE. PL. 3. — D'azur, au lion d'argent, adextré en chef d'une étoile du même.
ROUX.	EN PICARDIE. — D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, adextré de trois roses aussi de gueules, posées entre les jambes.
DE TRICAUD, SEIGNEUR DE LA MOUTONNIÈRE.	EN BOURGOGNE. PL. 3. — D'azur, au chevron d'or, adextré en chef d'une étoile du même.

ADOSSÉ.

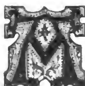
DOSSÉ (Pl. 4) se dit de deux animaux ou de deux pièces semblables, posés en pal dos à dos : les *lions*, les *chiens*, les *loups*, etc., sont *adossés* lorsqu'ils se tournent le dos; les *clefs*, les *haches d'armes*, les *faucilles*, etc., sont adossées lorsque les pannetons des clefs, les tranchants des haches ou des faucilles sont tournés l'un à dextre et l'autre à sénestre.

D'ACHEY, seigneurs de Thoraise et d'Avilly,	Pl. 4. — De gueules, à deux haches d'armes d'or adossées. Devise : *Jamais las d'acher*.
ARNAULD,	Orig. d'Auvergne. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux palmes adossées, et en pointe d'un rocher de six coupeaux; le tout du même.
D'ASSI,	en Berry. Pl. 4. — D'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, et un chef du même, chargé de deux croissants d'argent adossés.
de BASEMONT,	en Dauphiné. — D'azur, à deux serpents d'or adossés, tortillés et enlacés en triple sautoir; au chef de gueules, chargé d'une colombe d'argent, membrée d'or.
BLAMONT ou BLAMMONT.	De gueules, à deux cors d'argent adossés.
CHEVALIER,	en Poitou. — De gueules, à trois clefs d'or, posées en pal, 2 et 1, les anneaux en bas; les deux du chef adossées.
de CLUGNY,	en Bourgogne. Pl. 4. — D'azur, à deux clefs d'or adossées et posées en pal, les pannetons en haut et les anneaux travaillés en losange, pommetés et enlacés.
COHON,	Bretagne et Anjou. — D'or, à deux serpents de sable entrelacés en double sautoir et adossés; au chef du même, chargé d'une étoile d'argent à six pointes.


ADOSSÉ
de Saisseval.
Gridenfingen
Gillon.
d'Acbey
Moet.
de Clugny.
d'Assi.
de Lisle.
AFFRONTÉ.
Sarret de Coussergues.
de Gavarret.
Vallée.
de Pagès
Lappin.
de Valles.
des Champs du Méry.
de Baas de Sivord.
AGNEAU
Séguier.
Delecey de Changey.
Rouen (ville).
Pascal.
COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE

DES CORDES.	D'or, à deux lions adossés de gueules, surmontés d'un lambel d'azur.
GILLON, SEIGNEUR DE GRATISONS,	EN PICARDIE. PL. 4. — D'azur, à deux lions d'or adossés; les queues entrelacées.
GRIDENFINGEN,	EN ALLEMAGNE. PL. 4. — De gueules, à deux faucilles d'argent adossées.
DE LISLE,	EN PROVENCE. Orig. d'ÉCOSSE. PL. 4. — D'azur, à deux palmes d'or adossées, posées en pal et surmontées d'une étoile du même.
MOET, SEIGNEUR DE BROUILLET, D'OGNY, ETC.,	EN CHAMPAGNE. — Famille anoblie par Charles VII, en 1446. De gueules, à deux lions d'or adossés, les têtes contournées.
DE MONTBÉLIARD, DE BAR ET DE MOUSSON.	D'azur, à deux bars d'or adossés. Le comté de Montbéliard ayant été apporté par une fille de cette maison à Richard de Montfaucon, leurs descendants prirent le surnom et les armes de Montbéliard, en conservant les leurs, qui étaient : De gueules, à deux bars d'or adossés; et en changeant seulement le champ de gueules en azur.
DE SAISSEVAL,	EN PICARDIE. PL. 4. — D'azur, à deux bars d'argent adossés.

AFFRONTÉ.



FFRONTÉ (Pl. 4) est le contraire d'*adossé*, mais se dit plus particulièrement de deux animaux ou têtes d'animaux qui se font face.

ALFONSE,	EN LANGUEDOC. — D'azur, à deux lions d'or affrontés et soutenant une fleur de lis du même.

AMÉ DE SAINT-DIDIER. Coupé : au 1 d'azur, à deux colombes d'argent affrontées, parti de gueules au portique ouvert, aussi d'argent, accompagné des lettres initiales D A du même ; au 2 d'or, à trois œillets de pourpre tigés et feuillés de sinople, 2 et 1.

ANDRÉ ou ANDREA. EN PROVENCE. — De gueules, à deux lions d'or affrontés, tenant de leurs pattes un anneau de sable ; à la bordure d'azur, chargée de huit fleurs de lis d'or.

D'ARRAS. EN CHAMPAGNE. — D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux oies de sable affrontées.

AUBOUST. EN LIMOUSIN. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux hibous de sable affrontés, et en pointe d'un arbre de sinople, planté sur une terrasse du même ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DE BAAS DE SIVORD. EN BÉARN. PL. 4. — D'argent, à deux bisses ou couleuvres au naturel, affrontées et posées en pal.

DE BIMARD. EN LANGUEDOC. — D'azur, à deux lions d'or affrontés, armés et lampassés de gueules, accompagnés en pointe d'un croissant d'argent, et un chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

BOUCHER DE MORLAINCOURT. EN BARROIS. — D'azur, au chevron d'or, chargé à la pointe d'une croisette de pourpre, accompagné en chef de deux lions d'argent affrontés et lampassés de gueules.

DE BOUCHER, SEIGNEUR DU ROCQ. EN GUIENNE. — D'or, à deux lions affrontés de gueules, et un chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

DE CAYLUS. EN LANGUEDOC. — D'azur, à deux lions affrontés d'or, soutenant une flamme du même.

DES CHAMPS DU MÉRY. DE PARIS. PL. 4. — D'argent, à deux lions de gueules affrontés.

DE CIREY,	EN BOURGOGNE. — D'azur, à deux lévriers d'argent rampants et affrontés, colletés de gueules et bouclés d'or.
DE COIGNY,	AU PAYS CHARTRAIN. — D'argent, à trois loups de sable passants; 2 en chef affrontés et 1 en pointe; et une fleur de lis de gueules posée en abîme, accostée de deux pattes de griffon d'azur, l'une posée en bande et l'autre en barre.
COLLIEX, SEIGNEUR DU PONT ET DE RICHEMONT-COLLIEX.	EN BRESSE. — D'argent, à deux lions de gueules affrontés; au chef d'azur, chargé de trois croissants d'argent.
COLOMBEL,	EN NORMANDIE. — D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux oiseaux d'argent affrontés, et en pointe d'un serpent du même.
FAVIN,	A PARIS. — D'or, à la croix d'azur, chargée en cœur d'un croissant d'argent et cantonnée de quatre aiglettes de sable affrontées, couronnées, armées et lampassées de gueules.
DE FRÉVOL,	EN LANGUEDOC. — De gueules, à deux lions d'or affrontés et posés sur un mont du même, tenant une roue aussi d'or.
DE GAVARRET,	GASCOGNE, LAURAGUAIS ET HAUT LANGUEDOC. PL. 4. — D'argent, à trois lionceaux de sable lampassés et armés de gueules; les deux en chef affrontés.
DE GOUEY,	EN NORMANDIE. — De gueules, à deux lions d'argent affrontés; parti d'azur, à la sirène d'argent et à la bande d'or brochant sur le tout.
LE HARDY,	EN NORMANDIE. — De gueules, au chevron d'or rompu, et accompagné de quatre lionceaux d'argent affrontés, 2 en chef et 2 en pointe.
HUBERT,	EN NORMANDIE. — D'argent, à trois lionceaux de gueules, 2 en chef affrontés et 1 en pointe.
JULIEN,	EN NORMANDIE. — D'azur, à deux lions d'or affrontés, tenant une épée d'argent, la pointe en haut.

KLOPSTEIN DE RECOURT. Orig. de MAYENCE, établie en LORRAINE. — D'or, à la fasce d'azur, surmontée de deux lionceaux de sable, issant et affrontés, et accompagnée en pointe d'un dextrochère et d'un sénestrochère de carnation parés de gueules, tenant chacun un caillou qu'ils frappent et dont il sort une flamme de gueules.

LOPPIN. EN BOURGOGNE. PL. 4. — D'argent, à deux louves de sable ravissantes et affrontées.

MARCHANT DE FRAUCH. EN GUIENNE. — D'argent, à un chevron de gueules surmonté d'une étoile du même et accompagné de trois colombes d'azur, 2 en chef affrontées et 1 en pointe.

LE MULIER. BOURGOGNE. — D'azur, à deux cigognes d'argent affrontées.

DE PAGÈS. EN CATALOGNE ET A PERPIGNAN. PL. 4. — D'or, à deux merles de sable affrontés.

PARMENTIER. De gueules, à deux lions d'argent affrontés et tenant une palme d'or.

DE SAINT-JULIEN. EN LANGUEDOC. — D'azur, à deux lions d'or affrontés et accompagnés en chef d'une fleur de lis du même; et en pointe d'une colombe d'argent portant dans son bec un rameau d'olivier de sinople.

SARRET DE COUSSERGUES. EN LANGUEDOC. PL. 4. — D'azur, à deux lions d'or affrontés, posés sur un rocher d'argent et soutenant une étoile du même.

VALLÉE. A PARIS. PL. 4. — D'azur, à un pal d'argent, accosté de deux aigles d'or affrontées.

DE VALLES. EN NORMANDIE. PL. 4. — De gueules, à une fasce échiquetée d'or et d'azur de trois traits, accompagnée de trois têtes d'aigle arrachée d'or, 2 en chef affrontées et 1 en pointe.

DE VARAGES. EN PROVENCE. — D'azur, à deux lions d'or affrontés, soutenant une étoile du même.

DE VAUX. EN LORRAINE. — De sinople, à trois cygnes d'argent, les deux du chef affrontés.

AGNEAU.



GNEAU (Pl. 4). L'agneau, du mot grec ἁγνός, chaste, pur, innocent, symbole de notre divin Rédempteur, n'est pas d'un fréquent usage en armoiries; il est plutôt l'emblème des fonctions civiles que des vertus militaires. On le trouve plus ordinairement dans les armoiries d'ecclésiastiques, de magistrats ou de villes, à moins qu'il ne soit employé pour figurer des armes parlantes. L'agneau est presque toujours représenté *passant;* il est nommé *agneau pascal, agnus Dei,* lorsqu'il porte une croix à laquelle est attachée une banderole chargée d'une autre croix.

AGNEAU,	EN PROVENCE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un agneau d'argent.
D'AIGNEAUX,	EN NORMANDIE. — D'azur, à trois agneaux d'argent, 1 et 2.
DE BAUSSEN,	EN NORMANDIE. — D'azur, à l'agneau pascal d'argent.
BRUNET,	EN GUIENNE. — D'azur, à un agneau pascal d'argent, la croix et la banderole d'or; parti d'argent, à une aigle à deux têtes de sable becquée et membrée de gueules.
DELECEY DE CHANGEY,	EN CHAMPAGNE, PL. 4. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux coquilles d'argent en chef et d'un agneau pascal du même en pointe.
D'ETCHEGOYEN,	EN BÉARN. — Écartelé : au 1 d'azur, à un agneau pascal d'argent, surmonté de trois étoiles d'or; au 2 d'azur, à la tour d'argent, accostée à dextre d'un lion d'or et à sénestre d'un lion d'argent; au 3 d'or, à trois pals d'azur; et au 4 d'argent, à un arbre de sinople au pied fiché dans un cœur de gueules, sénestré d'un lion aussi de gueules.

FARGÈS. Écartelé : au 1 d'or, à l'if de sinople ; au 2 d'azur, à un agneau d'argent attaché à une colonne du même ; au 3 d'azur, au lion d'argent ; au 4 de gueules, à une cloche d'argent.

GRENIER, EN GUIENNE. — De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de deux molettes du même, en chef, et en pointe d'un agneau passant d'argent.

L'HOMME-DIEU DU TRANCHANT ET DE LIGNEROLLES. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un agneau pascal d'argent.

MAUDUIT. EN NORMANDIE. — De sable, à l'agneau pascal d'argent, la banderole d'or croisée du second émail.

PASCAL. BRETAGNE ET PROVENCE. — De gueules, à l'agneau pascal d'argent, portant une croix d'or, à laquelle est attachée une banderole d'argent ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

PASCAL, EN AUVERGNE. PL. 4. — Blaise PASCAL, le célèbre auteur des *Provinciales*, né le 19 juin 1623, fils d'un premier président à la cour des aides de Clermont, portait : D'azur, à un agneau pascal d'argent, la banderole croisée de gueules.

PASCAL, EN DAUPHINÉ. PL. 4. — D'azur, à l'agneau pascal d'argent, le guidon croisé de gueules.

PASCAL DE SAINT-JULIEN, EN GUIENNE. — De sinople, à un agneau pascal d'or, la banderole croisée d'azur. Ces armes sont rapportées dans les lettres de confirmation de noblesse accordées en 1714 à Jean et Guillaume Pascal. Lesdites lettres sont enregistrées à la cour des aides de Guienne.

PASCHAL. EN LANGUEDOC. — D'azur, à un agneau pascal d'argent.

ROUEN (VILLE DE). NORMANDIE. PL. 4. — De gueules, à un agneau pascal d'argent, la tête contournée ; au chef d'azur, semé de fleurs de lis d'or.

DE SAINTE-BEUVE. ILE-DE-FRANCE. — D'azur, à trois agneaux d'argent, 2 et 1.

SEGUIER, EN BOURBONNAIS ET A PARIS. PL. 4. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un agneau d'argent.

TEYSSIER DE CHAUNAC, EN LIMOUSIN ET A PARIS. — De sinople, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses du même, et en pointe d'un agneau pascal d'argent; à un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

AIGLE.



IGLE (Pl. V). L'aigle, adoptée par les Romains dès les premiers temps de la république, comme symbole de leur puissance, a été choisie par de hauts barons ou de grands dignitaires pour être dans leurs armoiries ou dans leurs sceaux l'emblème, soit du pouvoir, soit de l'indépendance personnelle; l'aigle, en effet, tient entre les oiseaux le premier rang, comme le lion parmi les autres animaux. La consécration des empereurs est représentée dans les médailles sous l'emblème d'un aigle qui s'élance vers le ciel.

Elle servait d'enseigne dans l'armée de Frédéric Ier, comme autrefois dans les légions romaines. On la voit sur les monnaies de Henri VI et de Frédéric II. Les empereurs d'Orient l'avaient conservée; et Romain Diogène, vaincu par les Turcs en 1072, fut reconnu à la figure de l'aigle qu'il portait sur sa poitrine.

L'aigle est représentée en armoiries avec une ou deux têtes de profil, le corps de face et les ailes détachées du corps. Elle est dite *essorante* lorsqu'elle ouvre les ailes comme pour prendre son vol, et que les pointes des ailes sont presque horizontales; *au vol abaissé*, lorsqu'elle ne fait que les écarter et que le bout en est dirigé vers la pointe de l'écu; et enfin *éployée* lorsqu'elles sont entièrement étendues et qu'elles ont leurs extrémités tournées vers le chef de l'écu.

Nous ferons remarquer ici que l'habitude de désigner par le mot *éployée*,

l'aigle à deux têtes, a introduit sur ce point dans la terminologie une confusion déplorable. On s'est servi, pour désigner la forme de la tête de l'aigle, d'une expression qui ne doit évidemment s'appliquer qu'à la nature de son vol. Les aigles peuvent être éployées sans avoir deux têtes, ou être représentées avec deux têtes, sans être éployées : nous en donnons plusieurs exemples dans le cours de cet ouvrage.

Nous nous rangeons donc à l'opinion des savants Bénédictins, auteurs du Traité de Diplomatique, et à celle des généalogistes les plus estimés, qui n'emploient l'expression ***éployée*** que pour indiquer la position des ailes ; et qui désignent sous le nom d'***aigle à deux têtes*** l'aigle que l'on a mal à propos appelée ***aigle éployée***. C'est ainsi que les d'Hozier ont blasonné dans l'Armorial général dressé en vertu de l'édit de 1696 et dans l'Armorial de France, toutes les armoiries qui représentent l'une ou l'autre de ces deux circonstances : et cette distinction se trouve parfaitement justifiée par plusieurs faits incontestables.

Ce n'est en effet qu'au quinzième siècle, sous le règne de Sigismond, que l'aigle à deux têtes, qui signifie probablement la réunion de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident, est devenue le symbole particulier de l'empire d'Allemagne. Avant cette époque, l'aigle au vol étendu (à une seule tête) désignée sous le nom d'***aigle éployée***, se trouve dans les sceaux et les armoiries d'un assez grand nombre de seigneurs ou de princes souverains. Elle se voit dès l'an 1197 dans le sceau de Mathieu de Lorraine, depuis évêque de Toul. L'***aigle éployée***, avec ces mots : ***Sigillum veritatis*** (Sceau de vérité), servait de contre-scel à Étienne, comte de Bourgogne, dès le commencement du treizième siècle. Lorsque plus tard l'aigle à deux têtes est devenue d'un usage plus répandu, comme elle était presque toujours alors représentée avec les ailes étendues, beaucoup d'héraldistes se sont servis exclusivement du mot éployé pour indiquer ces deux circonstances, tandis qu'ils auraient dû dire, en distinguant chacune d'elles par une dénomination particulière : ***aigle éployée, aigle à deux têtes***.

L'opinion de ces savantes autorités étant aussi la nôtre, nous ferons la distinction de l'***aigle éployée***, c'est-à-dire l'aigle à une seule tête, dont le vol sera éployé, et de l'***aigle à deux têtes***, lorsque celle-ci aura deux têtes, au vol ou éployé ou abaissé.

AIGLES

Blondel.



de Boissieux.



d'Abancourt.



Hele Tonkin.



de Gouy d'Arcy.



d'Orjault.



de Beauchamp.



de Dion.



de Claris.



de la Gérandière



de Preudhomme.



Doria.



du Plessis Mornay



de Laage.



de Sancalis de Maurel.



Guibourg.



de Comnène.



de Calonne



Chirac.



COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

Toutefois, la position ou l'assiette la plus naturelle de l'aigle, étant celle qui la représente posée ou perchée, il est indispensable de spécifier, en blasonnant, si le vol est *abaissé*, ou *éployé*, ou si l'aigle est *essorante*. C'est ainsi que nous blasonnerons les armoiries comprises dans ce chapitre, et toutes celles qui auront des aigles, dans la suite de cet ouvrage. Comme aussi nous ne manquerons pas non plus d'indiquer lorsque l'aigle aura deux têtes, avec le *vol éployé* ou *abaissé*, puisque selon nous, l'aigle *à deux têtes* n'est pas la même chose que l'aigle *éployée*.

D'ABANCOURT. BEAUVAISIS et SOISSONNAIS. PL. 5. — D'argent, à une aigle de gueules, au vol éployé, becquée et membrée d'or.

D'ABONDE. ORIGINAIRE DE MANTOUE. — D'azur, à trois étoiles d'or, posées 2 et 1 : parti : échiqueté d'or et d'azur, à un chef d'argent, chargé d'une aigle de sable, au vol éployé.

ACARY. BOULONNAIS ET PICARDIE. PL. 6. — Écartelé, aux 1 et 4, d'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé ; au 2 : d'azur, à la croix ancrée d'or ; au 3, de gueules, au lion d'argent ; SUPPORTS, deux lions ; CIMIER : un lion du même.

DE L'AGE, ALIAS DE LAAGE. BRETAGNE ET POITOU. PL. 5. — D'or, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé, becquée et armée d'azur.

ALBISO. ITALIE. — D'or, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol eployé.

D'ALDEGUIER. LANGUEDOC. — D'or, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, et un chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

ALEXANDRE D'HANACHE. BEAUVAISIS. PL. 6. — D'argent, à une aigle de gueules à deux têtes, au vol éployé, becquée et onglée d'or ; DEVISE : *Partout et toujours fidèle à Dieu et au roi*. La famille d'ALEXANDRE d'Auvergne porte : D'argent, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé.

D'ANGLADE. BORDELAIS. — D'azur, à une aigle d'or à deux têtes, au vol abaissé, couronnée du même, becquée et membrée de sable ; DEVISE : *Faisons bien et laissons dire.*

D'AQUIEN, — ESPAGNE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé, brisée en cœur d'un chevron de gueules, chargé de trois fleurs de lis d'or.

D'AQUILAR, — ESPAGNE. — De gueules, à l'aigle de sable, au vol éployé, tenant un écusson de gueules, chargé de trois barres d'or.

AREGGER ou ARREGGER, — SUISSE. — D'argent, à une aigle d'empire naissante; coupé: échiqueté d'or et de sable, qui est d'AREGGER.

D'ASTORG, ASTORGA ou ASTORGUE, — GUIENNE, LIMOUSIN ET AUVERGNE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé.

D'AUBUISSON, — LANGUEDOC ET LAURAGUAIS. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à l'aigle de sable, fondant en bande sur un buisson de sinople, surmontée de deux croisettes de gueules ancrées, qui est d'AUBUISSON; aux 2 et 3, huit points d'or équipolés à sept de vair; à la bordure componée de CASTILLE et de LÉON de huit pièces, qui est de VELASCO. Supports: deux lions. DEVISE : *L'honneur est mon seul guide.*

BALLARD, — BOURGOGNE. — D'or, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur à trois quintefeuilles d'or.

BANCALIS DE MAUREL, D'ARAGON, — AUVERGNE ET ROUERGUE. PL. 5. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé, qui est de BANCALIS; aux 2 et 3, d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, qui est de MAUREL.

DE BARBEROT D'AUTET, — Originaire d'ALSACE, fixée depuis l'an 1500 à GRAY, dans le comté de BOURGOGNE. PL. 6. — D'azur, à l'aigle d'or, becquée et membrée de sable, empiétant une bisse mouchetée d'or et de gueules, tortillée en forme de caducée, et posée en fasce.

BASTON, — Seigneurs de la GENERAIS. — BRETAGNE. — D'argent, à une aigle de sable, au vol éployé, becquée et armée de gueules, et une bande d'or, brochant sur le tout.

DE LA BATIE, — VELAY. — D'azur, à l'aigle d'argent, au vol éployé, accompagnée, en chef, de trois étoiles du même.

DE BEAUCHAMP, — NORMANDIE ET POITOU. PL. 5. — D'azur, à une aigle d'argent, au vol abaissé.

BEAUCOURT DE BELLIÈRE, NORMANDIE. — D'argent, à l'aigle de gueules, au vol éployé.

DE BENAIST, TOURAINE ET CHAMPAGNE. — D'or, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé.

BENTIVOGLIO, ÉTATS ROMAINS. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé; aux 2 et 3, tranché et endenté d'or et de gueules.

DE LA BERAUDIÈRE, POITOU. PL. 5. — D'or, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé.

Ces armes figurent dans l'une des salles des Croisades au Musée de Versailles, à cause de Jean de la Bérandière, qui est mentionné dans l'acte de garantie donné par Juhel de Mayenne, daté de Jaffa, au mois d'octobre 1191.

BERTHIER, BOURGOGNE. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson, aussi d'azur, à trois perdrix d'or.

BERTRIER, Seigneurs de MIGIEU et de VERFEY, en BRESSE. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé, tenant dans chacune de ses serres deux rameaux d'olivier d'argent, passés en sautoir.

BESANÇON, VILLE DE FRANCE. — D'or, à l'aigle d'empire, tenant dans chacune de ses serres une colonne de gueules.

BIFFI, TOSCANE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé, couronné d'argent.

BILLEBAUT, ILE-DE-FRANCE. — D'argent, à une aigle de sable, au vol éployé, languée de gueules; au chef d'azur, chargé de trois besans d'argent.

BLONDEL D'AUBERS, FLANDRE ET NORMANDIE. PL. 5. — De gueules, à une aigle d'argent, au vol éployé, becquée et membrée d'or (qui sont les armes des anciens comtes de JOIGNY, en CHAMPAGNE).

BOBA, SARDAIGNE. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à l'aigle de sable, au vol éployé; aux 2 et 3, d'argent, au lion de gueules, tenant en ses serres une croix haute du même; sur le tout, de gueules, coupé d'argent, à une rencontre de bœuf de l'un à l'autre. DEVISE : *Labore et vigilantia.*

DU BOIS DE SAINT-QUENTIN, De l'Espinay, de Bérigny, etc., Normandie et Picardie. — D'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, membrée et becquée de sinople; alias, becquée et membrée de gueules, pour la branche de Picardie.

DE BOISSI, D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé. De cette famille était Godefroi de Boissi, fondateur du collége de ce nom.

DE BOISSIEU ou BOISSIEUX, auvergne. pl. 5. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé, becquée et membrée de sable, accompagnée en pointe de trois roses d'argent, mouvantes d'une même tige, et feuillées du même.

DE BONALD, rouergue. pl. 6. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à l'aigle d'or, au vol éployé; aux 2 et 3, d'or, au griffon de gueules.

LE BORGNE, Seigneurs de Montigny, de Berneuil, etc. Picardie et Soissonnais. — D'or, à une aigle de sable, au vol éployé.

DE BOUGAINVILLE, ile-de-france. — D'argent, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé. Cette famille a eu un Amiral de France.

DE BOUSSICAUD, provence. — D'argent, à l'aigle de gueules, au vol éployé, chargée sur l'estomac d'une fleur de lis d'or.

CAETANO, alias GAETANO, naples. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à deux bandes ondées d'azur, qui est de Caetano; aux 2 et 3, d'azur, à l'aigle d'argent, au vol abaissé, languée de gueules, membrée et becquée d'or, qui est d'Aquila.

DE CALONNE, de courtebonne. — Boulonnais. pl. 5. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et armée de gueules.

DE LA CELLE DE CHATEAU-CLOS, bourbonnais. pl. 6. — D'argent, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol abaissé, becquée et membrée d'or.

CELLIER, Seigneurs de Malleveiche. — Languedoc. — D'or, à l'aigle de sable, au vol abaissé, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.

DE CHAMPCHEVRIER, anjou. — D'or, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé.

CHARBONNIÈRE, bretagne. — D'argent, à une aigle d'azur, au vol éployé, membrée de sable, becquée et armée de gueules.

de CHAVAGNAC, Seigneurs de Terrisses. — Auvergne. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.

CHAZERAT, auvergne. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé, à la bordure cousue de gueules, chargée de huits besans d'argent.

de CHIÈVRES, saintonge. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé.

CHIRAC, languedoc. pl. 5. — D'azur, à une aigle d'argent s'essorant, fixant un soleil d'or naissant, mouvant de l'angle dextre du chef de l'écu.

de CLARIS et CLARY, languedoc. pl. 5. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé, et un chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

CLERCX de BELLETANCHE, pays-bas et lorraine. pl. 6. — D'argent, à l'aigle de sable au vol éployé, membrée d'or, armée et lampassée de gueules.

de COLIGNY, Ducs de Chatillon. — Franche-Comté, Bourgogne et Champagne. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé, becquée, membrée et couronnée d'azur. Cette illustre maison porte les armes d'Andelot, dont un de ses membres a épousé l'héritière. Elle a produit un Maréchal de France sous François I[er].

de COLLOREDO-MANSFELD, autriche. — Princes de l'Empire. — De sable, à la fasce d'argent, chargée d'une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé.

COMNÈNE, grèce et corse. pl. 5. — D'or, à une aigle de sable à deux têtes, au vol éployé, becquée et membrée de gueules, traversée, en pal, par une épée d'argent, garnie d'or, et surmontée d'une couronne impériale du champ.

de CONQUANS, auvergne. — D'azur, à l'aigle d'or, couronnée du même, au vol éployé.

de CONSTANTIN, quercy et périgord. pl. 6. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé; au chef d'azur, chargé de trois croisettes d'argent.

de COULOM, auvergne. — D'azur, à l'aigle d'argent, becquée et membrée de gueules, volant vers le flanc dextre de l'écu.

LE COURT,	Seigneurs de PETITEVILLE. — BRETAGNE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol abaissé, becquée et membrée de gueules; à une fasce d'or brochant sur le tout.
LE COURT DE BÉRU,	NORMANDIE ET BRETAGNE. — D'azur, à l'aigle d'or à deux têtes, au vol éployé.
DE LA CRESSONNIÈRE (ancien),	POITOU. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.
CUSTIS,	BELGIQUE. — Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à une aigle d'argent, au vol éployé; aux 2 et 3, d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'une fleur de lis d'or, défaillante, à dextre.
DANTZICK,	Ville de PRUSSE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et membrée d'or; coupé : d'or, à une croix alaisée de sable, à la fasce de sinople, chargée de quatre personnages d'argent, deux hommes et deux femmes se tenant par les mains et dansant.
DENIS,	Seigneurs du CHATEAU-BRULÉ. — BOURGOGNE ET CHAMPAGNE. — De gueules, à l'aigle d'argent, à deux têtes, au vol éployé.
DESSOLLE,	GASCOGNE. PL. 6. — D'azur, à l'aigle d'argent, au vol éployé; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur. TENANTS : deux sauvages. DEVISE : *Certa fulgent sidera.*
DE DION,	BRABANT ET ARTOIS. PL. 5. — D'argent, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, becquée et membrée de gueules, chargée sur l'estomac d'un écusson de sable, à un lion d'or, et à la bordure engrêlée du même, qui est de BRABANT. Les armes de Dion figurent dans les salles des Croisades, au Musée de Versailles.
DONS,	BELGIQUE. — D'or, à l'aigle de sable à deux têtes, au vol éployé.
DORIA,	GÊNES ET PROVENCE. PL. 5. — D'or, coupé d'argent, à une aigle de sable, au vol éployé, couronnée du même.

L'EMPEREUR DE MORFONTAINE,	CHAMPAGNE ET BRIE. PL. 6. — D'azur, à une aigle d'argent, à deux têtes, au vol éployé, chargée d'une fasce de gueules, brochant sur le tout, et accompagnée en pointe d'une croix d'or à six branches suspendue à un cordon de gueules.
EMPIRE FRANÇAIS,	1804-1814. PL. 6. — D'azur, à l'aigle d'or empiétant un foudre du même.
FAFFI,	TOSCANE. — D'argent, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé.
DE FALLETANS,	FRANCHE-COMTÉ. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé.
FAUVILLE OU FOVILLE,	BERRY. — D'azur, *alias* de gueules, à deux aigles d'or, affrontées et essorantes, soutenant une tonne d'or, cerclée de sable, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent.
LE FEBVRE-DE-LATTRE,	FLANDRE. PL. 6. — De gueules, à une aigle d'or, au vol éployé, accompagnée de cinq étoiles à six rais du même, 2 en chef, 2 aux flancs, et 1 en pointe.
DE FESQUES,	TOURAINE. — D'or, à une aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé.
LE FESSIER DU FAY,	NORMANDIE. — De gueules, à une aigle d'or, au vol abaissé, tenant de sa patte droite une épée d'argent, garnie d'or.
FIRCKS,	ALLEMAGNE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et membrée d'or; coupé : échiqueté d'argent et de gueules.
FLANSEN,	THURINGE. PL. 6. — D'argent, à une aigle de sable monstrueuse, à tête de loup et au vol éployé, chargée sur l'estomac d'un croissant de gueules.
FLEURY,	POITOU. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé.
FOURNEL,	PICARDIE. — D'azur, à l'aigle d'or, à deux têtes, au vol éployé.
FRANCFORT-SUR-MEIN,	Ville ANSÉATIQUE. — De gueules, à l'aigle d'or, au vol éployé.

GASTINARA. ESPAGNE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé, surmontée d'une couronne impériale; coupé : d'azur, à deux os de mort d'argent, posés en sautoirs, accompagnés de quatre fleurs de lis d'or.

GHIBERTI. TOSCANE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol abaissé.

GILBERT DE CHATEAUNEUF. POITOU. — D'argent, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol eployé.

GIUSTINIANI. VENISE. — De gueules, à l'aigle d'or, à deux têtes, au vol éployé, couronnée d'or, et chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur, à une fasce d'or.

GLAVENAS. LANGUEDOC. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à une aigle de sable, au vol éployé; aux 2 et 3, de gueules à 3 rochers d'argent, posés 2 et 1.

GOURDEAU. Seigneurs de la Groizardière. — Poitou. — D'argent, à une aigle de sable, au vol éployé, becquée et armée d'or.

DE GOUY D'ARCY. Picardie et Soissonnais. PL. 5. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, becquee et membrée de gueules; aux 2 et 3, de gueules, à la bande d'or.

GRASS. FLANDRE. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé.

GROU. PICARDIE. — D'azur, à une aigle d'or, au vol abaissé, adextrée en chef d'un croissant d'argent.

GUALDI. ITALIE. — Écartelé aux 1 et 4 d'or à l'aigle de sable à deux têtes, au vol éployé; aux 2 et 3 de sable coupé d'argent au lion d'or, brochant sur le tout.

GUESCLIN (BERTRAND DU). BRETAGNE. — D'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé; au bâton de gueules brochant sur le tout.

DE GUEULLY. PICARDIE. — D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une aigle d'azur, au vol éployé, becquée et armee de gueules. Supports : deux chiens bracs.

GUIBOURG. PAYS CHARTRAIN. — D'azur, à une aigle d'or, volant en bande vers un soleil du même, mouvant de l'angle dextre du chef de l'écu.







AIGLES.

Dessolle.



de Saint-Cler.



Alexandre.



de Constantin.



Barberot d'Autet.



de Clerx.



Le Sellier de Chezelle.



Clausen.



Empire Français



de Bonald.



Acary.



l'Empereur de Morlontaine.



du Quesnoy



Le Febvre de Lattre.



de la Celle de Chateauclos.



AIGLETTES.

de Moges.



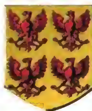
Teriget de la Faye.



Rolland du Roscoat



Ruel.



COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE

GUITON,	POITOU. — D'argent, à une aigle de sable, au vol éployé, becquée, ailée et membrée de gueules.
DE HANGOUART OU HANGOWART,	ARTOIS. — De sable, à l'aigle d'argent, au vol éployé, becquée et membrée d'or.
HELE-TONKIN,	Sir WARWICK. — ANGLETERRE. — De sable, à l'aigle d'or, au vol éployé.
HENRY,	BRETAGNE. — De sable, à l'aigle d'argent, au vol éployé (alias, au vol abaissé).
HUET,	BRETAGNE. — D'azur, à l'aigle d'argent, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.
DE JOIGNY,	CHAMPAGNE. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé.
JOUSSELIN DE LA VALLÉE,	ILE-DE-FRANCE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, accompagnée en chef d'un croissant du même.
DES LAIRES,	CHAMPAGNE ET SOISSONNAIS. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé, surmontée de deux croix patées d'argent, au pied fiché.
DE LANCY,	SOISSONNAIS ET ILE-DE-FRANCE. — D'or, à une aigle de sable, au vol éployé, chargée sur l'estomac d'un écusson d'azur à trois lances d'or, posées en pal.
DE LANJAMET,	BRETAGNE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé.
DE LASTEYRIE,	du SAILLANT, de COMBORN, etc. — LIMOUSIN. — Écartelé : aux 1 et 4, de sable, à l'aigle d'or, au vol éployé (alias s'essorant) ; aux 2 et 3 d'argent, à un lambel de gueules. Famille admise aux honneurs de la cour en 1786.
DE LAUNOY OU LANNOY,	NORMANDIE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.
LESCHALLIER OU L'ESCHALLIER,	BOURGOGNE. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé.
LONG,	ANGLETERRE, comté de WILTS. — De sable, semé de croisettes recroisettées d'argent, au lion du même, brochant sur le tout ; parti : d'or, à une aigle de sable, au vol éployé, becquée et membrée de gueules, chargée d'une couronne navale d'or, et surmontée du mot : *Trafalgar*. DEVISE : *Pieux quoique preux*.

DE MANNAY, PICARDIE. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol abaissé. SUPPORTS et CIMIER : trois aigles.

DE MANNEVILLE, NORMANDIE ET ANGLETERRE. — De sable, à une aigle d'argent, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.

MARTINENGO, VENISE. — D'or, à une aigle de gueules, couronnée du même, au vol abaissé.

DE MARTRAIN, LANGUEDOC ET AUVERGNE. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé.

DE MASSOL, BOURGOGNE. — D'or, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, languée et armée de gueules; coupé : de gueules, à un dextrochère armé d'or, mouvant d'une nuée d'argent, et tenant un marteau d'armes d'or.

DE MAURES, GUIENNE. — De sable, à l'aigle d'argent, au vol éployé, becquée de gueules.

LE MEINGRE DIT BOUCICAUT, Maréchal de France (1356). — TOURAINE. — D'argent, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé, becquée et membrée d'azur.

DE MICHAU DE MONTARAN, BRETAGNE. — D'argent, à une aigle de sable à deux têtes, au vol abaissé, becquée et membrée de gueules.

MILTON, Célèbre poète. — ANGLETERRE. — D'argent, à l'aigle de gueules, à deux têtes, au vol éployé.

MONFELTRE, ITALIE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé.

DE MONTAGNAC, LIMOUSIN. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé, surmontée de trois étoiles du même, rangées en chef.

DE MONTMORILLON, BOURGOGNE. — D'or, à une aigle de gueules, au vol éployé.

MORET DE BOURNONVILLE, ILE-DE-FRANCE. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé, et un chef du même, chargé de trois croix, ancrées de gueules.

NIEL, PROVENCE. — De gueules, à l'aigle de sable, au vol éployé, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DE NOLLENT, NORMANDIE. — De sinople, au chef cousu de gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé, brochant sur le tout.

DE NOYERS, BOURGOGNE. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé.

NUREMBERG,	BAVIÈRE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé, parti, bandé d'argent et de gueules.
D'ORJAULT, OU D'ORIAULT,	CHAMPAGNE. PL. 5. — D'or, à l'aigle de gueules, au vol éployé.
OTTOBUONI,	TOSCANE. — D'argent, à une aigle d'azur, au vol abaissé.
PAILLAS,	ESPAGNE. — D'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, brisée sur l'estomac d'un écusson de gueules, à trois pailles d'or, mises en bandes.
PAYEN DE LA BUCQUIÈRE,	ARTOIS. — D'or, à l'aigle de sinople, au vol éployé, becquée et membrée de gueules; au franc-canton du même, chargé de trois bandes de vair.
DE PELLART,	BEAUCE ET CHAMPAGNE. — D'argent, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé.
DU PLESSIS-MORNAY,	LORRAINE. PL. 5. — D'azur, à une aigle d'argent, au vol éployé, becquée et armée de gueules.
DU PONT,	Seigneurs de NEUSEMENT, de VILLIERS, etc. — BRABANT et CHAMPAGNE. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé, au chef du même.
DE PREUDHOMME (OU LE) D'HAILLY,	CAMBRÉSIS ET ARTOIS. PL. 5. — De sinople, à l'aigle d'or, au vol éployé, becquée et membrée de gueules, (pour la branche d'Hailly).
QUARATESI,	TOSCANE. — De gueules, à l'aigle d'argent s'essorant; coupé: d'or plein.
DU QUESNOY,	PICARDIE, BOULONNAIS ET ARTOIS. PL. 6. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé.
DE RANGUEIL,	SOISSONNAIS. — D'azur, à l'aigle d'or, à deux têtes, au vol éployé, accompagnée en chef de deux gerbes du même, et en pointe d'une étoile aussi d'or.
DE RAVIGNAN,	ILE-DE-FRANCE. — Écartelé: au 1, d'or, à une aigle de gueules, au vol éployé; aux 2 et 3, de gueules, à deux épées d'argent, passées en sautoir, la pointe en bas, et au 4, d'azur, à trois fasces d'or.
RÉMY,	FLANDRE. — De sinople, à l'aigle d'argent, fixant un soleil d'or placé au canton dextre du chef de l'écu.

DE LA RIE,	LIMOUSIN. — D'argent, à une aigle de sable au vol éployé, becquée et membrée d'or.
DE ROBERT DU CHATELET,	CHAMPAGNE. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé.
DE RODES,	PICARDIE, originaire du LANGUEDOC. — D'azur, à l'aigle d'or à deux têtes, au vol éployé, surmontée d'un soleil du même.
LE ROY,	PICARDIE. — D'azur, à l'aigle d'or, à deux têtes, au vol éployé, accompagnée de trois roses du même.
DES ROYS (OU DE),	AUVERGNE. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé.
DE ROYVILLE,	NORMANDIE. — D'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé.
DE RUYSSCHEN,	BELGIQUE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé, regardant en face.
DE SACQUESPÉE,	ARTOIS, PICARDIE, SOISSONNAIS ET CHAMPAGNE. — De sinople, à une aigle d'or, au vol éployé, chargée sur l'estomac d'une épée d'argent garnie d'or, posée en bande, que l'aigle tire, avec le bec, d'un fourreau de sable.
DE SAILLET,	LORRAINE. — D'or, à une aigle de sable, au vol éployé.
DE SAINT-CLER,	PL. 6. — Fascé, d'argent et de gueules de huit pièces, à l'aigle de sable à deux têtes, au vol abaissé, brochant sur le tout. Ces armes figurent dans l'une des salles des Croisades au musée de Versailles.
DE SAINT-GILLES,	NORMANDIE. — D'azur, à l'aigle d'or, au vol éployé, becquée et membrée de gueules.
DE SAINT-LAURENS,	LANGUEDOC. — D'azur, à une aigle d'argent, au vol éployé, accompagnée de trois besans du même, 2 en chef et 1 en pointe; écartelé : de gueules, à un chevron d'or, accompagné de trois besans du même, 2 en chef et 1 en pointe.
DE SAINT-MARTIN,	LANGUEDOC. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à une aigle de sable, au vol éployé; aux 2 et 3, de gueules, à un agneau pascal d'argent, et un chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

de SAINT-PASTOU, languedoc. — D'azur, à une aigle d'argent, au vol éployé, tenant dans son bec une cloche du même.

de SALVAING, dauphiné. — D'or, à l'aigle de sable à deux têtes, au vol éployé, becquée, membrée et diadêmée de gueules; à la bordure d'azur, semée de fleurs de lis d'or.

SAN-MINIATI, toscane. — Écartelé: aux 1 et 4, de France ancienne, au lambel de gueules à quatre pendants; aux 2 et 3, d'or, à l'aigle d'azur, au vol éployé.

du SAULT, guienne. — De sable, à une aigle d'argent, à deux têtes, au vol abaissé, becquée et armée d'or.

le SELLIER de CHEZELLE picardie. pl. 6. — D'or, à l'aigle d'azur, au vol éployé, becquée et membrée de gueules. Tenants : deux sauvages.

SODERINI, venise. — Écartelé: aux 1 et 4, d'or, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé; aux 2 et 3, de gueules à trois têtes de lion d'or, posées 2 et 1.

SPIFANE, italie. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé.

de STUARD, dauphiné. — Écartelé: aux 1 et 4, de gueules, à l'aigle d'or, au vol éployé; aux 2 et 3, de gueules, au lion d'or, enfermé dans un double trescheur du même.

de SUGNY, franche-comté. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé.

SULKOWSKI, Princes de l'Empire. — Posnanie et Haute Silésie. — Armes surnommées *Sulima*. — D'or, à une aigle de sable naissante, au vol éployé; coupé: de gueules, à trois croisettes d'argent, posées 2 et 1.

du TAILLIS, languedoc. — D'argent, à une aigle de sable, au vol éployé, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

TASCHON de FLEUR-DE-LIS, lionnais. — D'azur, à une aigle d'or, au vol éployé, et un chef cousu de gueules, chargé de deux têtes de lion d'or.

THIBAULT, bretagne. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé.

TRUGUET, Vice-amiral et Pair de France. — D'azur, à l'aigle d'argent, volant en bande, surmontée de trois étoiles du même, mal ordonnées.

de VALORY, alias VALORI, FLANDRE ET TOSCANE. — De sable, à une aigle d'argent, au vol éployé, chargée sur l'estomac d'une croix de sable patée, accompagnée de neuf croissants du même, un audessus de la croix et deux au-dessous, posés en pal, l'un audessus de l'autre, et trois sur chaque aile, mal ordonnés.

de VAUX, SOISSONNAIS. — D'argent, à l'aigle de gueules, posée sur une montagne de sable.

VAYRES, LIMOUSIN. — De gueules, à l'aigle d'argent, au vol éployé; au chef du même, chargé de trois fleurs de lis d'azur.

de VIENNE, Cette maison a fourni un Maréchal de France et deux Amiraux. — BOURGOGNE. — De gueules, à une aigle d'or, au vol éployé.

WESTON, Comtes de Portland. — ANGLETERRE. — D'or, à l'aigle de sable, au vol éployé.

de WILLEMOT, SOISSONNAIS. — D'or, à l'aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, surmontée d'une tête de maure du même, tortillée d'argent.



PHILIPPE-AUGUSTE CHANGEANT LES ARMOIRIES DE MATHIEU II DE MONTMORENCY, APRÈS LA BATAILLE DE BOUVINES (1214). — (Voir page 56.)

AIGLETTES, AIGLONS.



IGLETTES, AIGLONS (Pl. 6 et 7). Ainsi nommés lorsqu'ils sont en nombre sur l'écu; ils représentent alors les petits de l'aigle, dont ils conservent toutes les formes, becs et serres. Dans quelques cas, ils symbolisent la puissance et la volonté qu'ont les enfants de suivre les traces de leurs ancêtres. On trouve des armoiries représentant des aiglons suivant leur père, avec cette devise : *Non inferiora secutus;* ou celle-ci : *Auspiciis animis que patris.*

DES ACRES DE L'AIGLE, NORMANDIE. — D'argent, à trois aiglettes de sable, au vol éployé.

AMPLEMAN DE LA CRESSONNIÈRE, PICARDIE. — D'argent, à trois aiglettes de sable, à deux têtes, au vol éployé.

D'ANDIGNÉ, POITOU, ANJOU ET BRETAGNE. PL. 7. — D'argent, à trois aiglettes, de gueules, au vol abaissé, becquées et armées d'azur.

D'ARGENNES, NORMANDIE. — D'azur, à une croix d'or, cantonnée de quatre aiglettes du même, au vol éployé.

AUNOU et AUNOUF, NORMANDIE. — D'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de trois aiglettes du même, au vol éployé, becquées d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.

D'AVIGNON, PROVENCE. — D'azur, à trois aiglettes d'or, au vol éployé.

BAUBART DE LA GRURIE, CHAMPAGNE. — D'or, au sautoir d'azur, accompagné de quatre aiglettes de sable, au vol éployé.

DE BELLEVILLE, NORMANDIE. — D'azur, au sautoir d'argent, accompagné de quatre aiglettes du même, au vol abaissé.

BONTEMPS, BOURGOGNE. — De gueules, au chevron d'or, chargé de deux aiglettes de sable, au vol éployé, et accompagné de trois croix ancrées d'or.

DE BOUBERS, CHAMPAGNE ET PICARDIE. — D'or, à trois aiglettes de sable, au vol éployé, becquées et membrées de gueules.

LE BOUCHER D'AILLY, PICARDIE ET CHAMPAGNE.—D'or, au sautoir engrêlé de sable, accompagné de quatre aiglettes du même, au vol éployé, becquées et membrées de gueules.

BOUCQUET, TOURAINE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux aiglettes, au vol éployé, et en pointe d'un poisson, le tout du même; écartelé : de gueules, à trois têtes de chat d'or, posées 2 et 1.

BOUILLON, NORMANDIE. — D'argent, à trois aiglettes de sable, au vol éployé.

BOULLEMER, NORMANDIE. — D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois aiglettes de sable, au vol éployé.

BUNAULT DE MONBRUN, ROUSSILLON ET CHAMPAGNE. PL. 7.— D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux aiglettes, au vol éployé, et en pointe d'un lion, le tout du même.

DE CAIGNET, PICARDIE. — D'argent, à trois aiglettes de sable, au vol éployé.

DE CARRESSE, PICARDIE. — D'argent, à trois aiglettes de sable, au vol éployé, becquées et armées de gueules.

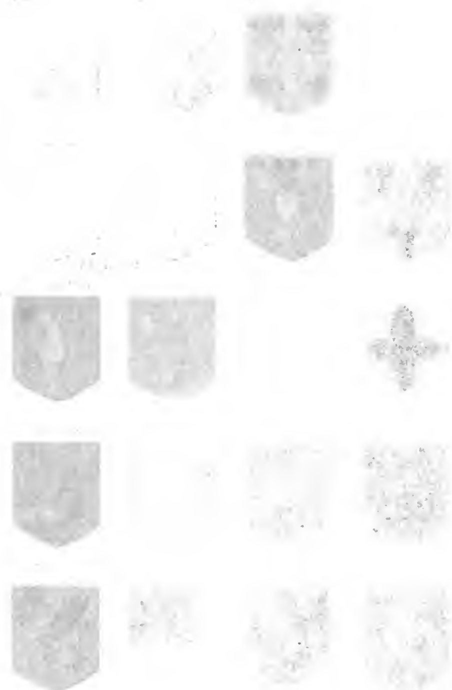
DE CHAMPLAIS, MAINE. — D'argent, à trois fasces de gueules, surmontées de trois aiglettes de sable, au vol éployé.

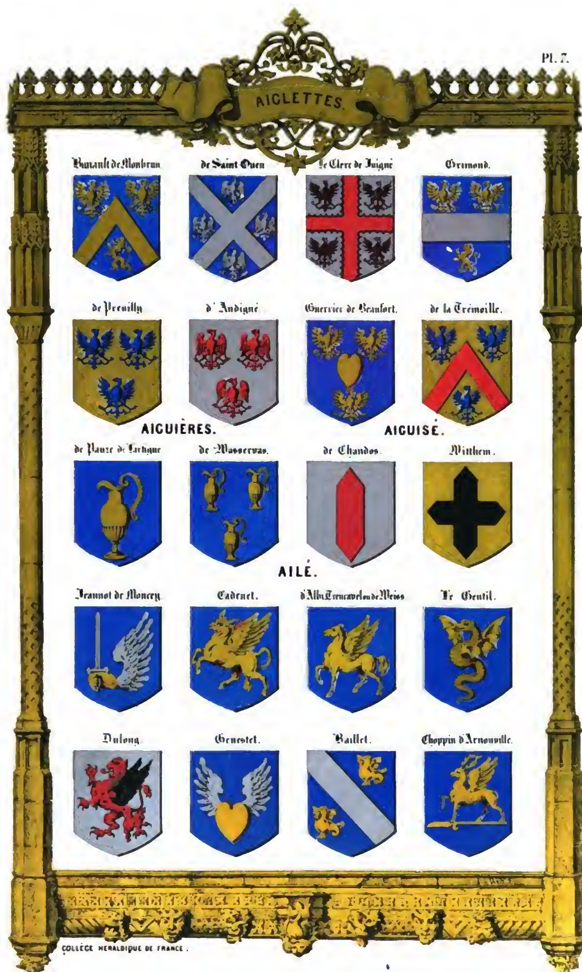
CHRISTIN, LIONNAIS. — D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois aiglettes d'argent, au vol éployé, rangées en fasce; et en pointe, d'une croix patée et alésée d'argent.

LE CLERC DE JUIGNÉ, ANJOU. PL. 7. — D'argent, à la croix de gueules, bordée d'une engrêlure de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, au vol eployé, becquées et armées de gueules.

COUGNY BERRY. — D'azur, à trois aiglettes d'argent, au vol éployé, becquées et membrées de gueules.

LE FEBVRE DE LADONCHAMPS, PICARDIE ET LORRAINE. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux aiglettes de sable, affrontées et au vol éployé, becquées et armées de gueules; et en pointe d'un chêne de sinople, posé sur une terrasse du même.




PL. 7.
AIGLETTES.
de Saint Ouen
Le Clerc de Juigné
Ormond.
de Preuilly
d'Andigné
Guerrier de Beaufort.
de la Trémoille.
AIGUIÈRES.
AIGUISÉ.
de Wasservas.
de Chandos.
Witthem.
AILÉ.
Jeannot de Moncey
Cadenet.
Le Gentil.
Dulong.
Genestet.
Baillet.
Choppin d'Arnouville.
COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE.

DE FRÉBOURG, TOURAINE. — D'argent, à trois aiglettes de sable, au vol éployé, becquées et membrées de gueules.

GAUDIN, NORMANDIE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes d'argent, à deux têtes, au vol abaissé; au chef cousu de gueules, fretté d'argent.

GIANNI, TOSCANE.—D'azur, à deux aiglettes d'argent, au vol éployé, rangées en fasce; coupé : d'argent plein.

GRIMOND, PÉRIGORD. P. 7. — D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux aiglettes d'or, au vol éployé, et en pointe d'un lion du même.

GUERRIER DE BEAUFORT, LANGUEDOC. PL. 7. — D'azur, au cœur d'or, accompagné de trois aiglettes du même, au vol éployé.

DE HARLUS, SOISSONNAIS. — Barons de CRAMAILLES (première baronnie du VALOIS). — D'azur, à trois aiglettes d'or s'essorant.

LE JOLLIS DE VILLIERS, COTENTIN. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes du même, au vol éployé.

LANTI, ÉTATS ROMAINS. — De gueules, à trois aiglettes d'argent, couronnées du même, au vol éployé.

DU LAURENT, BRETAGNE. — D'or, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux aiglettes de sable, au vol éployé, et en pointe d'un lion de gueules.

LAURENT DE LA GROYE, BERRY. — D'azur, à trois aiglettes d'argent, au vol éployé, becquées et membrées de sable.

LÉRIGET DE LA FAYE, ANGOUMOIS, DAUPHINÉ ET ÎLE-DE-FRANCE. PL. 6. — D'azur, à une bande d'or, chargé de trois aiglettes de gueules, au vol éployé.

DE MOGES, BRETAGNE ET NORMANDIE. PL. 6. — De gueules, à trois aiglettes d'argent, à deux têtes, au vol abaissé.

MORÉAL, BOURGOGNE. — D'azur, à quatre aiglettes d'argent, au vol éployé, becquées et armées de sable.

DU MOSNARD OU DE MONARD, HAUTE-MARCHE ET CHAMPAGNE. — D'argent, à une fasce de gueules, accompagnée de trois aiglettes d'azur, 2 en chef et 1 en pointe, au vol éployé.

DE MOUSTIER, FRANCHE-COMTÉ. — De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois aiglettes d'or, au vol éployé. DEVISE : *Moustier sera maugré le sarazin.*

DE LA MYRE-MORY, GUIENNE ET PICARDIE. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à trois aiglettes d'or, au vol abaissé, becquées, membrées et couronnées de gueules, les deux du chef ayant la tête affrontée; aux 2 et 3, d'or, à la bande de gueules, accompagnée de deux tourteaux d'azur, 1 en chef et 1 en pointe, et cotoyée de trois merlettes de sable.

SIR NICOLAS, ANGLETERRE. — D'argent, à une fasce engrêlée de gueules, surmontée de trois aiglettes du même, au vol abaissé, rangées en chef.

OUVRARD, TOURAINE. — D'azur, à deux aiglettes d'or, affrontées et au vol éployé, accompagnées en chef d'un soleil du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

PAPELEU, BELGIQUE. — D'or, à la fasce de gueules, accompagnée de trois aiglettes de sable, au vol éployé, 2 en chef et 1 en pointe.

DE POIX, PICARDIE ET BERRY. — De sable, à trois aiglettes d'or, au vol éployé.

DE PRAT,  LYONNAIS. — D'azur, à une bande d'or, chargée de trois aiglettes de sable, au vol éployé.

DE PREUILLY, TOURAINE. PL. 7. — D'or, à trois aiglettes d'azur, au vol éployé.

DE RAIMONDIS, PROVENCE. — D'or, à trois fasces d'azur, et trois aiglettes de sable, à deux têtes, au vol éployé, posées entre les deux dernières fasces.

ROLLAND DE ROSCOAT, BRETAGNE. PL. 6. — D'or, *alias* d'argent, à trois aiglettes d'azur, à deux têtes, au vol abaissé.

ROUSSEL, PONTHIEU ET SOISSONNAIS. — De sable, à trois aiglettes d'or, au vol eployé.

ROYER, TOURAINE. — D'azur, à un aiglon au naturel, regardant un soleil d'or, posé au canton dextre du chef.

RUEL, — NORMANDIE. PL. 6. — D'or, à quatre aiglons de gueules, au vol éployé, posés 1 à chaque canton.

DE RUNE DE BAIZIEUX, — PICARDIE ET ARTOIS. — D'argent, au sautoir d'azur, accompagné de quatre aiglettes de gueules, au vol abaissé.

DE SAINT-OUEN, — NORMANDIE. PL. 7. — d'azur, au sautoir d'argent, accompagné de quatre aiglettes du même, au vol abaissé.

DU TERTRE, — BOULONNAIS ET SOISSONNAIS. — Écartelé : au 1, d'or, au créquier de gueules, qui est de CATQUI; au 2, fascé d'or et de sable, qui est de FLÉCHIN; au 3, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, qui est de BOURBON; au 4, de gueules, à trois maillets d'or, qui est de MONCHY; sur le tout : d'argent, à trois aiglettes de gueules, à deux têtes, au vol éployé, becquées et armées d'azur, qui est de DU TERTRE.

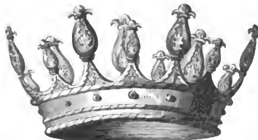
DE LA TRÉMOILLE, — POITOU. PL. 7. — D'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, au vol éployé, becquées et membrées de gueules.

TUPINIER, — BOURGOGNE. — D'azur, à trois aiglettes d'or, au vol éployé.

VAUMESLE, — NORMANDIE. — D'azur, à trois aiglettes à deux têtes, au vol éployé, posées 2 et 1, surmontées d'un soleil du même.

VIEL, — NORMANDIE. — D'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre aiglettes du même, au vol éployé.

VERNEUIL, — ÎLE-DE-FRANCE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois aiglettes du même, au vol éployé.



COURONNE D'ISABELLE-LA-CATHOLIQUE.

AIGUIÈRE.

IGUIÈRE (Pl. 7). *Aqueria, Aqualis.* Vase à anse et à bec pour contenir de l'eau; plus ordinairement en métal, et employé au service divin, aux baptêmes, etc. Dans l'Obituaire de l'église de Langres (folio 246), on voit que noble *Jean de Guillauco,* chanoine de ladite église, fait donation de 200 livres et de deux *aiguières* d'argent, pour le service de l'autel.

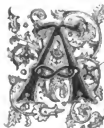
D'ALENDHUY,	CHAMPAGNE. — D'azur, à trois aiguières antiques, d'argent.
D'ORBESSAN.	Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à l'aiguière d'or, à la bordure cousue de gueules; aux 2 et 3, de gueules, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de sable.
DE PAUZE DE LARTIGUE.	PL. 7. — D'azur, à l'aiguière d'or.
POSSON,	BELGIQUE. — De gueules, à trois aiguières d'argent.
DE WASSERVAS,	ARTOIS. PL. 7. — D'azur, à trois aiguières antiques, d'or, posées 2 et 1.

AIGUISÉ.

IGUISÉ (Pl. 7). Se dit des pièces dont toutes les extrémités sont terminées en pointe; les croix, les pals, les barres, les fasces, les bandes, les sautoirs, etc., peuvent être aiguisés; mais alors ils sont alésés, c'est-à-dire qu'ils ne touchent pas aux bords de l'écu.

CHANDOS.	Célèbre capitaine anglais. — ANGLETERRE. PL. 7. — D'argent, au pal aiguisé de gueules.
DE NEUVE-ÉGLISE.	AUVERGNE. — D'argent, à la croix aiguisée de sable, chargée d'une autre croix aiguisée de champ.
DE WITHEM.	PAYS-BAS. PL. 7. — D'or, à la croix aiguisée de sable.

AILÉ.



ILÉ (Pl. 7). Qui a des ailes. Cette particularité n'est mentionnée que lorsqu'il s'agit d'objets inanimés, ou d'animaux qui, naturellement dépourvus d'ailes, sont représentés *ailés;* ou des oiseaux figurés avec des ailes d'une autre couleur que le reste du corps. On rencontre fréquemment, en armoiries, des serpents, des taureaux, des cerfs, des poissons, des cœurs, des mains, des bandes, des barres, des pals, etc., représentés avec des ailes.

D'ALBI TRENCAVEL ou DE WEISS, — SUISSE. PL. 7. — D'azur, au pégase ou cheval ailé d'or. Anciennement, cette famille portait : écartelé : aux 1 et 4, d'azur, au pégase d'or; aux 2 et 3, de sable, à la croix de Toulouse d'or.

BAILLET. — ILE-DE-FRANCE ET PÉRIGORD. PL. 7. — D'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux dragons ailés d'or, *alias*, de deux amphistères d'or (1).

VON BARTHELMES. — ALLEMAGNE. — De gueules, au cheval ailé d'argent : coupé : d'azur, à la fleur de lis d'or.

BERNARD. — BERRY. — D'argent, à un cheval ailé et effrayé, de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois aiglettes d'or, au vol abaissé.

BELMONTE DE LOS CAMPOS, — ESPAGNE. — De gueules, à une main de carnation, ailée d'or, tenant une épée d'argent garnie d'or.

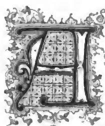
BUCCAMAZZI. — ÉTATS ROMAINS. — De gueules, à un lion, au buste et aux pattes d'or, ailé du même, le reste du corps et des membres d'azur.

CADENET. — Seigneurs de VILLARS, de CHAZELLES et de PEROGES. — BRESSE. PL. 7. — D'azur, au taureau furieux, ailé d'or.

(1) L'*Amphistère* (du mot grec ἀμφὶ et πτέρα) est un serpent ou dragon ailé, que quelques héraldistes ont confondu, à tort, avec l'Amphisbène, qui est un serpent à deux têtes.

DE CAUCHON.	Seigneurs de PUISIEUX, LÉRY, MALPAS, etc. — CHAMPAGNE. — De gueules, au griffon d'or, ailé d'argent.
CHOPPIN D'ARNOUVILLE.	ANJOU ET ILE-DE-FRANCE. PL. 7. — D'azur, à un cerf ailé d'or, passant sur un épieu du même.
DANZEL DE BOISMONT.	PICARDIE. — D'azur, au daim ailé d'or.
DULONG (anciennement LELONG).	LANGUEDOC. — Originaire de TOSCANE. PL. 7. — D'argent, au lion de gueules, ailé de sable.
EGLOFSHEIM.	BAVIÈRE. — D'azur, à une tête de léopard d'or, ailée d'argent, à dextre, et de gueules à senestre.
ENGELBERG.	SUISSE. — D'argent, à une bande d'azur, ailée de gueules, et chargée de trois étoiles d'or à six pointes.
GENESTET.	LANGUEDOC. PL. 7. — D'azur, à un cœur d'or, ailé d'argent.
LE GENTIL DE PAROY.	BRETAGNE. PL. 7. — D'azur, à un serpent ailé d'or.
JEANNOT DE MONCEY.	Duc de CONEGLIANO, Maréchal de France. — FRANCHE-COMTÉ. PL. 7. — D'azur, à une main dextre d'or, ailée d'argent, tenant une épée du même.
DE LANGES.	SUISSE ET DAUPHINÉ. — De gueules, à un cerf élancé et ailé d'or.
MONSELL.	ANGLETERRE, Comté de LIMERICK. — D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois molettes du même; parti : de sinople, au cheval ailé ou pégase, d'argent, et un chef d'or.
DU PUY DE LA BADONNIÈRE.	POITOU. — D'or, au puits de sable, accosté de deux serpents ailés de sinople, affrontés et buvant dans le puits.
RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE.	POITOU. — D'azur, à une épée d'or, mise en pal : parti : d'argent, à deux jumelles de sable, ondées, posées en bande; coupé : d'azur, au lion ailé d'or, accompagné, en chef, de trois étoiles du même, posées 2 et 1.
DE SAINT-MARS.	BOURGOGNE. — D'azur, à un lion couché et ailé d'or.
SENITZ.	SILÉSIE. — De gueules, au poisson ailé d'argent, posé en bande.
VERDIER.	DAUPHINÉ. — De gueules, à un cerf ailé d'or, passant sur une terrasse de sinople.

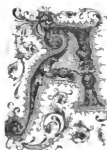
AJOURÉ.



JOURÉ (Pl. 8). Qui est à jour; même signification que *percé;* un château, une tour, une maison, dont les fenêtres sont d'un émail différent; une fasce, une bande, un chef crénelé dont les créneaux sont percés, se disent *ajourés.*

D'AURIÈRES DU VIGNAU,	AUVERGNE. — D'azur, à la tour d'argent, ajourée de sable, sommée d'une aigle, aussi d'argent, au vol éployé.
DE BELCASTEL D'ESCAYRAC,	ROUERGUE. PL. 8. — Écartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la tour d'argent, sommée de trois donjons du même, crénelés, ajourés et maçonnés de sable, qui est de BELCASTEL ; aux 2 et 3, de gueules, à trois lances d'or, posées en pal, qui est de MONTVAILLANT.
DE BROSSANGES,	AUVERGNE. — D'azur, à la tour d'argent, maçonnée et ajourée de sable, accostée de six fleurs de lis d'or.
DUBRETON,	BRETAGNE. PL. 8. — D'azur, à la tour hersée d'or, maçonnée, ouverte et ajourée de sable; au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules.
GOURFALLEUR DU MESNIL,	NORMANDIE. — D'azur, au château d'or, ouvert et ajouré de sable.
DE ROCCA,	BOURGOGNE. — D'azur, à une tour d'argent, crénelée de quatre pièces ajourées de sable, et accompagnée de trois étoiles d'or, 1 en chef et 2 aux flancs de la tour, laquelle est posée sur une terrasse de sinople ; au chef d'or, chargée d'une aigle de sable, au vol éployé, couronnée du même.
DE SAINT-MARTIN,	POITOU. PL. 8. — De gueules, à une tour d'argent, maçonnée de sable, ouverte et ajourée d'azur.
WINTERBECHER,	ALSACE. PL. 8. — De sable, à la fasce d'or, crénelée de trois pièces ajourées; accompagnée de dix croisettes du même, 5 en chef et 5 en pointe, posées 3 et 2.

ALÉRIONS.



LÉRIONS (Pl. 8). Du mot allemand *adler*, aigle. Ce sont des aigles, sans becs ni serres (désarmées et vaincues), dont le vol est abaissé. Cette figure se rencontre fréquemment dans le blason français, en mémoire des succès obtenus dans les guerres contre les Impériaux. Par exemple : jusqu'au règne de Philippe-Auguste, la croix des Montmorency était cantonnée de quatre aiglettes; mais après la bataille de Bouvines, gagnée en 1214, sur l'empereur Othon et ses alliés, le roi y ajouta douze alérions, en commémoration des douze drapeaux pris sur l'ennemi par Mathieu de Montmorency et les quatre aiglettes primitives prirent la forme des alérions. (Voir la vignette, page 16). L'absence presque complète d'alérions dans les armoiries allemandes justifie notre opinion, que cette figure a été plus particulièrement employée comme emblêmes de victoires remportées sur les armées impériales, chez des nations qui leur avaient été opposées.

d'AIRES.	de Larrustes. — languedoc. — D'azur, à trois alérions d'argent voltigeant : parti : de sinople plein.
BOISSIÈRE.	lyonnais. — D'azur, à une bande d'or, chargée d'un alérion de sable, et accompagnée de deux besans d'argent, un en chef, et l'autre en pointe.
BOTELIN.	flandre. — D'argent, au chevron de sable, chargé de trois alérions d'or, et accompagné de trois merlettes de sable.
de CHASAY.	anjou. pl. 8. — De gueules, à six alérions d'argent, posés 3, 2 et 1.
de CORNALOU,	bresse. pl. 8. — De gueules, à la bande d'argent, chargée de trois alérions de sable.
DONGUY d'ORIGNY,	bourgogne. pl. 8. — De gueules, à une fasce d'or, accompagnée de trois alérions d'argent, 2 en chef, et 1 en pointe.



AJOURÉ

Winterbecher. 

de Belcastel. 

de Saint Martin. 

Dubreton. 

ALÉRIONS.

de Montmorency 

de Cornalon. 

Regnier Duc de Massa. 

d'Atichy 

Danguy d'Origny. 

de Lescalle. 

du Souich. 

Chasay. 

ALÉSÉ.

de Croizier. 

Achard. 

du Tillet. 

Barlatier. 

de Briey. 

de Céris 

Brohon. 

de Chavigny. 

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE.

GODARD, NORMANDIE. — De gueules, au sautoir d'argent, accompagné de quatre alérions du même.

LALLIER, SOISSONNAIS. — De gueules, à trois alérions d'argent.

DE LESCAILLE OU LESCALLE, LORRAINE. PL. 8. — D'argent, à une échelle de pourpre, de cinq échelons, sommée de deux alérions de sable.

LORRAINE. PROVINCE. — D'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent. (Le mot *alérion* est l'anagramme parfaite du mot *Lorraine*.)

DE MONTMORENCY, ILE-DE-FRANCE. PL. 8. — D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur. DEVISE : *Dieu ayde au premier baron chrestien.* (1)

DE MONTMORENCY-LAVAL, Seigneurs d'ATTICHY. — ILE-DE-FRANCE. PL. 8. — Porte : de MONTMORENCY, brisées de cinq coquilles d'argent sur la croix, et au canton dextre d'argent, au lion de gueules, qui est d'EAQUERY.

NOEL DE VOULZY, CHAMPAGNE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois alérions d'argent.

RÉGNIER, Duc de MASSA. PL. 8. — D'hermines, à la fasce de sable, chargée de trois alérions d'or.

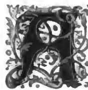
DE REMUSSON, CHAMPAGNE. — Originaire de LORRAINE. — D'azur, à trois alérions d'argent, posés 2 et 1, et une étoile d'or en chef.

DU SOUICH, PICARDIE. PL. 8. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois alérions de gueules; aux 2 et 3, d'or, à deux bandes de gueules.

VÉELU DE PASSY, BRIE. — De sinople, à trois alérions d'or.

(1) On a vu comment les armoiries de Montmorency furent chargées de seize alérions; mais plusieurs héraldistes rapportent qu'un autre changement fut fait en cette occasion aux armes du noble baron qui portait auparavant : *D'or, à la croix d'argent, cantonnée de quatre aiglettes d'azur*, ce qui est contraire aux lois héraldiques qui défendent de placer métal sur métal, ou couleur sur couleur; et ils disent, en s'appuyant sur une tradition qui nous a fourni le sujet placé à la page 46, que Philippe-Auguste, au moment où Mathieu de Montmorency, couvert de blessures, fut amené devant lui, passa son doigt sur le sang qui recouvrait l'armure du guerrier, et traça une croix sur son écu, en lui disant qu'à l'avenir la croix d'argent qu'il portait, serait remplacée par une croix de gueules. C'est depuis cette époque, selon eux, que l'écu des Montmorency est : *D'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.*

ALÉSÉ.

LÉSÉ (Pl. 8). Signifie *arrêté* ou *raccourci*. Il se dit de la croix, du sautoir, du chevron, de la fasce, de la bande et du pal, lorsque leurs extrémités ne touchent pas les bords de l'écu. Quand les croix, les sautoirs, sont en nombre, il n'est pas nécessaire de les dire alésés, puisqu'ils ne peuvent pas alors être autrement. Trois fasces alésées prennent le nom de *Hamaide*. Voyez Hamaide.

ACHARD de la LUARDIÈRE, poitou et normandie. pl. 8. — D'azur, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, et deux fasces alésées du même, brochant sur le tout. Devise : *Bon renom et loyauté*. Cri : *Achard hache*.

ARQUIER, provence. — D'or, au lion de sable, couronné du même, et trois fasces d'argent, ondées et alésées, brochant sur le tout.

BARLATIER, provence. pl. 8. — D'azur, à la croix d'or alésée, cantonnée de quatre étoiles du même.

BARRIN, dauphiné. — D'azur, à une clef et une barre d'or alésée, posées en sautoir.

BEAUVAIS, Ville. — De gueules, au pal d'or paté, alésé et au pied fiché.

du BOT, bretagne. — D'azur, à la croix d'or alésée, chargée d'un cœur de gueules, et accompagnée de trois croissants d'argent, 1 en chef et 2 en pointe; ces deux derniers surmontés d'une étoile d'or.

de BRIEY, lorraine et belgique. pl. 8. — D'or, à trois pals de gueules, alésés, au pied fiché. Ces armoiries sont celles que porte encore la ville de Briey, en Lorraine, et elles figurent au Musée de Versailles.

BROHON, PL. 8. — D'or, au chevron d'azur, alésé; coupé : d'azur, au pélican d'argent, becqué d'or, en sa piété d'argent.

BURLET, DAUPHINÉ. — D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; à un chef d'azur, chargé d'un bâton d'argent alésé, posé en fasce.

DE CÉRIS OU CERRIS OU SÉRIS, POITOU. PL. 8. — D'azur, à la croix d'argent alesée.

DE CHAVIGNY OU DE CHAUVIGNY, SOISSONNAIS. PL. 8. — D'argent, à une croix de gueules alésée, endentée de sable, et surmontée d'un lambel à trois pendants du même.

DE CORAL, POITOU. — De gueules, à la croix d'or patée et alésée, soutenue par deux lions affrontés du même, et un bâton d'azur alésé, posé en bande, brochant sur le tout.

DE CROIZIER DE SAINTE-SEGRAUX, BOURGOGNE. PL. 8. — De gueules, à un sautoir d'argent alésé.

DAGIEU, GUIENNE. — D'azur, à la croix d'argent alesée.

DE GLAVENAS, LANGUEDOC. — D'azur, à une croix d'or alésée.

KOMAR, POLOGNE. — De gueules, à trois fasces d'argent alésées, ou, à l'*hamaide* d'argent.

KOSCIUSZKO, LITHUANIE. — De gueules, à trois fasces d'argent alesées, la première plus longue que la deuxième, et celle-ci que la troisième, surmontées d'une fleur de lis du même.

LAISNÉ DE PARVILLI, ILE-DE-FRANCE. — D'azur, à une croix d'or alésée et accompagnée de trois étoiles du même, posées 2 en chef et 1 en pointe.

MAILLARD DE LA GOURNERIE, BRETAGNE. — D'azur, au sautoir d'or alésé, accompagné en chef et en flanc de trois maillets du même, et en pointe d'un lion d'argent, lampassé et armé de gueules.

DE NEUFVILLE, ANGOUMOIS ET LIMOUSIN. — De gueules, à la croix d'argent, chargée d'une croix d'azur alésée.

DE SERY, BOURGOGNE. — D'azur, à un chevron d'or alésé et accompagné en pointe d'un cerf du même, ayant la patte droite levée sur un croissant d'argent, et un chef d'or chargé de trois étoiles d'azur.

de SIMORRE de SAINT-CYR, languedoc. — D'or, au chevron de gueules alésé et accompagné en chef de deux étoiles d'azur, et en pointe d'une tête de maure de sable.

de SOMBERGHE, belgique. — D'argent, parti de gueules, au sautoir alésé de l'un à l'autre; au chef d'or.

du TILLET, angoumois, bretagne, poitou, brie et ile-de-france. pl. 8. — D'or, à la croix de gueules patée et alésée; Devise: *Nil parum, nil nimis.*

ALLUMÉ.



LLUMÉ (Pl. 9). Se dit des yeux des animaux, quand ils sont d'un émail différent de celui du corps; on le dit aussi d'un bûcher, d'un flambeau, d'un fanal, d'un tison, et de charbons ardents dont la flamme est couleur du feu.

AUBRY ou AUBERY, bourbonnais. pl. 9. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois têtes de dauphin d'argent, allumées de gueules.

AUBRY, berry. — D'argent, à une hure de sanglier de sable, allumée et défendue d'argent, et un chef d'azur denché, chargé de trois roses d'or.

BALDONI, romagne et comtat-venaissin. — D'azur, à une mer d'argent, de laquelle sort une bombe d'or, allumée de gueules de trois pièces, et surmontée de trois étoiles d'or.

BANNEROT d'HERBEVILLERS, lorraine. — D'argent, à trois bâtons noueux de sable, allumés de gueules.

de BAUSSANCOURT, champagne. pl. 9. — D'argent, au lion de sable, allumé du champ, la queue fourchée et passée en sautoir, chargé à l'épaule d'une étoile d'or.

de BEAU, provence. — D'or, à la bombe de sable, allumée de gueules; au chef d'azur, besanté d'or.

DE BÉRAL, AUVERGNE. — D'azur, à deux torches d'argent, allumées de gueules, passées en sautoir et surmontées d'une fleur de lis d'or.

DE BOUVIER, LORRAINE. PL. 9. — D'or, au léopard de gueules, allumé et armé d'azur; au chef du même, chargé de trois grenades d'or.

DE CARBONNIÈRES, LIMOUSIN ET AUVERGNE. PL. 9. — Bandé d'argent et d'azur de huit pièces, l'argent chargé de onze charbons de sable allumés de gueules, posés en bande, 1, 3, 4 et 3. Ces armes sont ainsi figurées au Musée de Versailles, salles des Croisades.

DE CAURY, CAMBRÉSIS ET PICARDIE. — D'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules, allumé d'argent.

CHENU DE THUET, BERRY ET BOURGOGNE. PL. 9. — D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois hures de sanglier de sable, défendues et allumées d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.

CYBERANS DE BOYERS, ILE-DE-FRANCE. — D'or, à trois falots d'azur, allumés de gueules.

FARIN DE LA PERRELLE, NORMANDIE. PL. 9. — D'argent, à trois bombes de sable, allumées de gueules

FLAVIGNY, LORRAINE. PL. 9. — D'azur, à deux torches d'or, allumées de gueules, posées en sautoir, et accostées en flanc de deux roses, aussi d'or.

DE LAMOUROUS PÉRIGORD. — D'or, au lion de gueules, tenant de sa patte gauche une épée d'argent, et accompagné de trois charbons de sable, allumés de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

MERCIER DU MAS DE MALAVAL, GÉVAUDAN. — D'or, à deux hures de sanglier de sable, allumées de gueules, posées l'une sur l'autre.

DE MISERAC, VIVARAIS ET CHAMPAGNE. — D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois merles du même, becqués, allumés et armés d'or; les deux en chef affrontés.

NOGENT, NORMANDIE. — D'argent, au sanglier furieux de sable, allumé et défendu du champ.

PICOT DE DAMPIERRE, De VALLOGÉ, de PECCADUC, etc. — BRETAGNE ET CHAMPAGNE. — D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois falots du même, allumés de gueules; au chef du même; DEVISE. *Nullus extinguitur.* Famille élevée à la pairie en 1819.

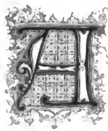
DE ROUSSEL, PICARDIE ET ILE-DE-FRANCE. — D'argent, au lion de sable, lampassé, armé et allumé de gueules, couronné d'or.

DE SAINT-MARTIN, BOURGOGNE. — D'argent, à trois hures de sanglier de sable, allumées et défendues de gueules.

DE SANDRAS, CHAMPAGNE. — D'argent, à trois charbons de sable, allumés de gueules; DEVISE : *Sic tendo sursum.*

LE SOUVIGNY, NORMANDIE. — D'azur, à trois hures de sanglier d'or, arrachées, défendues et allumées de sable, et une coquille d'or posée en cœur.

ANCRE, ANCRÉ.



NCRE (Pl. 9). Instrument de marine dont l'emploi est bien connu, et qui indique que celui qui a adopté cet emblème a embrassé la carrière maritime, ou qu'il a pris part aux chevaleresques expéditions d'outre-mer.

L'ancre, comme symbole figuratif, est une marque de la tenacité et de la fermeté du caractère; de la confiance et de la sûreté dans les rapports; elle est aussi le symbole de l'espérance.

Dans les ancres, la pièce du milieu porte le nom de *stangue;* la traverse, celui de *trabe,* et le cable se nomme *gumène.* On a soin de spécifier si ces diverses parties, sont d'un émail différent.

ANCRÉ (Pl. 9). Se dit des objets dont les extrémités sont terminées en *ancre,* tels que les croix et les sautoirs.

ANGOT DES ROTOURS, NORMANDIE. PL. 9. — D'azur, à la bande d'or, chargée de trois ancres de gueules, accompagnée de deux étoiles d'argent, posées en chef, et l'autre en pointe.

BASLIN, CHAMPAGNE. — D'argent, à deux avirons de gueules, passés en sautoir, et une ancre de sable, brochant sur le tout.

BERNARD DE COUBERT, ILE-DE-FRANCE. — D'azur, à l'ancre d'argent, senestrée en chef d'une étoile du même, rayonnante d'or.

BERNARD DE SAINT-MARCELLIN, D'azur, au chevron d'argent, accompagné d'une ancre d'or, en pointe; au chef d'argent, chargé d'une croix patée de gueules.

DU BREUIL, MARCHE ET BOURBONNAIS. PL. 9. — D'azur, à une ancre d'argent, et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

BRIANSIAUX DE MILLEVILLE, FLANDRE. — D'argent, à une fasce d'azur, chargée de deux diamants d'argent, taillés en losange, surmontée d'un lion de gueules passant, et deux ancres de sable, posées en sautoir, brochant sur la fasce; à la champagne d'azur endentée, et chargée d'un diamant aussi d'argent en losange. SUPPORTS : deux lions.

DE BROGLIE ALIAS BROGLIA, PIÉMONT, PROVENCE ET ILE-DE-FRANCE. PL. 9. — D'or, au sautoir d'azur, ancré.

BUTTET, SAINT-DOMINGUE. — D'azur, à deux ancres d'argent, posées en pal, sur une mer de sinople mouvante de la pointe de l'écu; et surmontées de cinq étoiles d'or, rangées en chef.

DE COMEAU OU COMMEAU, ILE-DE-FRANCE. PL. 9. — D'azur, à une ancre d'or, entortillée d'un dauphin d'argent, brochant sur la stangue.

DE CUMONT, POITOU. PL. 9. — De sinople, à une ancre d'argent renversée.

DE FLEURY, SOISSONNAIS. — D'azur, à la croix ancrée d'or.

DU FOSSÉ DE LA MOTTEVATEVILLE, ILE-DE-FRANCE. — D'azur, à une ancre d'or, accompagnée de quatre étoiles du même.

GOODRED, Comté d'YORCK. — ANGLETERRE. — De gueules, à une ancre d'argent.

DE GUAY-TROUIN.	Lieutenant-général des armées navales de France. — BRETAGNE. PL. 9. — D'argent, à une ancre de sable, au chef d'azur, chargé de deux fleurs de lis d'or. DEVISE : *Dedit hæc insignia virtus.* (Concession royale.)
HAINCQUE.	TOURAINE ET ILE-DE-FRANCE. PL. 9. — D'argent, à une ancre de sable, surmontée de deux étoiles de gueules.
KAGE.	SAXE. — D'argent, à une ancre d'azur, posée en bande.
DE LANCRY.	PICARDIE. — D'or, à trois ancres de sable.
DE LANSER.	BELGIQUE. — D'azur, à la bande d'argent, chargée de trois ancres de sable.
DE LIVET.	POITOU. — D'azur, à une ancre d'argent.
MASSOT DE LAUNAY.	ILE-DE-FRANCE ET PERCHE. PL. 9. — D'argent, à la croix de sable, chargée de cinq ancres du champ.
DE MONTHUIS OU DE MONTEWIS.	PICARDIE. — D'or, à l'ancre de sable.
DE MOSSERON OU MOUSSERON D'AMBOISE.	SOISSONNAIS ET CHAMPAGNE. — D'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de trois trèfles, et en pointe de cinq ancres du même.
DE PARIS.	ILE-DE-FRANCE. — De sinople, à l'ancre d'argent, surmontée de deux étoiles du même.
PARRA D'ANDERT.	BOURGOGNE. PL. 9. — D'azur, à une ancre d'or.
DU PATY.	NORMANDIE. — D'argent, à deux ancres de sable, posées en sautoir : écartelé : d'azur, à trois fasces d'or.
PIOT.	DAUPHINÉ. — D'azur, à une ancre d'argent.
REBOUL.	PROVENCE. — D'azur, à une ancre d'or, surmontée de trois étoiles du même, mal ordonnées.
LE RICHE.	POITOU. — D'azur, à une ancre d'argent, accompagnée de trois étoiles du même, 1 en chef, et 2 aux flancs.
DE SAINCRIC.	GUIENNE. PL. 9. — D'argent, à deux ancres de sable, posées en sautoir, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ALLUMÉ.

de Baussancourt.

Chenu de Thuet.

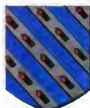
de Bouvier.

Aubry.

de Navigny.

Farin de la Perrelle.

Picot.

de Carbonnières.


ANCRES. ANCRÉ

du Guay-Trouin.

Hainecque.

de Cumont.

de Broglie.

de Comeau.

de Saincric.

Angot des Rotours.

Parra d'Andert.

Massot de Launay.

de Salvert.

Mosseron d'Amboise.

du Breuil.


COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE. LITH. P. H. SAUNIÉE FICHTENBERG, PARIS.

DE SALVERT, alias DE MONTROIGNON,	AUVERGNE. PL. 9. — D'azur, à la croix ancrée d'argent.
TESSIER,	LYONNAIS. — D'argent, à trois fasces d'azur, et une ancre d'argent, brochant sur le tout.
THEVENARD,	BRETAGNE. — D'argent, à l'ancre d'azur, surmontée d'un compas ouvert du même; au franc-canton, aussi d'azur, chargé d'une épée d'argent, garnie d'or.
LE VASSEUR.	NORMANDIE. — De sable, à une ancre d'argent, accompagnée de cinq fleurs de pensée du même.
DE VILLEPOIX,	NORMANDIE ET PICARDIE. — D'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de quatre ancres d'argent.
WATELET,	ORLÉANAIS. — D'azur, à une ancre d'argent, accostée de deux étoiles du même.

ANGE.



NGE (Pl. 10). Ce mot, dans son acception la plus générale, désigne toutes les créatures d'un ordre supérieur à l'humanité.

Dans le christianisme, les anges sont des esprits célestes, messagers et ministres de Dieu, commis par lui à la garde des hommes, depuis le moment de leur naissance jusqu'à celui de leur mort. Employés en armoiries, ils devaient rappeler à ceux qui les portaient, la nécessité de vivre de manière à mériter l'assistance et l'appui de ces guides invisibles.

Les anges marquent aussi la foi orthodoxe. Ce symbole de l'attachement inaltérable aux croyances catholiques a dû être adopté principalement par les personnages revêtus de fonctions ecclésiastiques, et dans les époques d'inovations religieuses, par les familles voulant témoigner ainsi leur attachement au culte établi.

Les armoiries des Papes ont des anges pour tenants, et celles de France sont soutenues par des anges depuis le règne du roi Louis XI seulement.

BRANGOR, ANGLETERRE. PL. 10. — De gueules, à un ange d'argent, joignant les mains, et ailé d'or.

ENGELHARD, ALSACE. — D'or, à un ange de carnation, vêtu de gueules et d'argent.

ENGELSHOFEN, BAVIÈRE. — D'azur, à un ange d'argent, joignant les mains et posé de front, sur une champagne d'or.

KIEW, PROVINCE DE LA RUSSIE D'EUROPE. — D'azur, à l'ange d'argent, tenant une épée d'or et un bouclier du même.

LABANOFF, RUSSIE. — D'azur, à l'ange d'argent; coupé : de gueules, au cerf d'or.

DE LIMIEU, PICARDIE. PL. 10. — De sable, à trois anges d'or, posés de front, 2 et 1, et joignant les mains.

ANGEMME ou ANGENNE.



ANGEMME OU ANGENNE (Pl. 10). Fleur à six pétales ou feuilles arrondies.

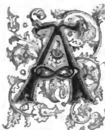
Le P. Menestrier dit que c'est une fleur artificielle formée de rubans et de pierreries (*gemmæ*).

En effet, nous les voyons employées comme armes parlantes, du nom italien GEMMARO qui suit ;

DE GEMMARO, ROYAUME DE NAPLES. PL. 10. — D'argent, à trois angemmes de gueules.

DE TANCARVILLE, NORMANDIE. PL. 10. — De gueules, à un écusson d'argent, accompagné de huit angemmes d'or, posées en orle.

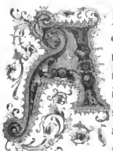
ANILLE.



NILLE (Pl. 10). D'*ani*, petits cercles (*Voyez* du Cange). Dans la figure, formée par deux C ou demi-cercles adossés et réunis au centre par un lien ou tirant, que les anciens héraldistes ont désignée par le nom d'*anille*, il n'est pas possible de ne pas reconnaître l'espèce d'écrou ou d'agraffe en fer que les maçons placent à l'extérieur des maisons pour soutenir les poutres et empêcher l'écartement des murs. Elle diffère essentiellement du fer à moulin, que quelques auteurs ont confondu avec elle. L'anille pouvait signifier que l'on était propriétaire d'une maison ayant pignon sur rue.

d'ARTIGOITY,	biscaye et champagne. pl. 10.—D'azur, à l'anille d'argent.
HABERT DE MONTMORT,	artois. pl. 10. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois anilles d'argent.
d'IMBERT DES ESSARTS,	nivernais et languedoc. pl. 10. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois anilles de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à trois molettes d'éperon d'or.
LANDSKON,	silésie. — D'azur, à une anille d'argent, passée dans une couronne de gueules.
de LIÉGART,	picardie. pl. 10. — D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois étoiles du même, celle de la pointe surmontée d'une anille aussi d'argent.
MÉTIVIER,	languedoc. — De gueules, à une anille d'or.
de SONS,	picardie et champagne. — De gueules, fretté d'or ; au franc canton d'azur, chargé d'une anille d'argent.
de VAUCLÉROIS,	champagne. — D'argent, à l'anille de sable.
WLLART,	picardie. — D'argent, à trois anilles de sable.

ANIMAUX.



NIMAUX (1) (Pl. 10 et 11). Les divers animaux usités en armoiries seront l'objet d'autant d'articles dans lesquels nous essaierons de faire connaître leur signification et les motifs de leur emploi. Nous nous bornons à remarquer ici, en thèse générale, qu'ils doivent toujours être représentés dans leur pose ou assiette la plus naturelle. Certains animaux, tels que le bœuf, l'agneau, le sanglier, l'éléphant et le léopard, étant presque toujours représentés *passants*, on ne mentionne pas cette circonstance en blasonnant; d'autres étant au contraire le plus souvent employés *grimpants* ou *rampants* et dans une position verticale, tels que les lions, les griffons, les lévriers, etc., il faut exprimer lorsque, par exception, ils sont représentés autrement. Quand les animaux ordinairement *passants* ont une autre posture, il faut l'indiquer. S'ils sont *rampants*, le cheval est dit *effrayé*, le loup *ravissant*, le taureau *furieux*, le chat *effarouché*, ou *hérissonné*, la licorne *saillante*, la chèvre *sautante*, etc. Si les animaux qui sont ordinairement posés la tête tournée du côté dextre de l'écu, l'ont au contraire à sénestre, on les dit *contournés*.

Ce sont les tournois qui ont principalement donné naissance à l'emploi des animaux en armoiries; les chevaliers y paraissaient avec des animaux peints sur l'écu, ou figurés en *cimier* sur le haut du casque, et s'intitulaient dans ces jeux militaires, chevaliers du cygne, de l'aigle, du lion, du dragon, du soleil, de l'étoile, etc.

D'ALDIN, LANGUEDOC. PL. 11. — De gueules, au coq d'Inde, rouant d'or, au chef cousu d'azur, chargé de trois molettes d'argent.

(1) Devant consacrer un article à chacun des animaux les plus usités en armoiries, nous n'avons donné dans celui-ci que celles dont les figures sont bizarres, ou employées plus rarement.



ANGE. ANGEMMES.

Brangor



de Limieu



Gemmars.



de Tancarville.



ANILLE.

Habert de Montmort



de Vauclerois.



d'Imbert.



d'Artigosty.



ANIMAUX.

Vannes (Ville)



Dode de la Brunerie



Vichet de Chalancey



Chabaud.



d'André.



de Faucher.



Elphinston.



de Bonnal du Pesquet.



du Fay de la Tour Maubourg



Baudry de Canrost.



Lefebvre d'Argencé



Gervais.



COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE

Lith. P. H. ... Lichtenberg

d'AMBLARD de LAS-MARTRES, LANGUEDOC. — D'azur, à une martre d'argent, rampant contre une palme de sinople en pal, le tout mouvant d'une terrasse du même, et un chef cousu de sable, chargé de trois étoiles d'or.

d'ANDRÉ, LANGUEDOC. PL. 10. — D'argent, à trois grenouilles d'azur.

des ANDROUINS ou de SANDROUINS, BELGIQUE ET LORRAINE. — De gueules, à trois fouines d'argent, passantes, l'une sur l'autre.

ARGONGNEL, NORMANDIE. — D'azur, à trois guenons d'argent.

ASKEW, Comté de CUMBERLAND. — ANGLETERRE. — D'argent, à une fasce de sable, accompagnée de trois ânes du même. — DEVISE : *Fac et spera.*

d'AYDIE ou d'AIDIE, PÉRIGORD. — Écartelé : de COMMINGES et d'ARMAGNAC ; et sur le tout : de gueules, à quatre lapins d'argent courants, l'un sur l'autre.

BARDY, LANGUEDOC. — D'azur, à un arbre d'argent, accosté de deux chevreuils affrontés d'or, rampant contre l'arbre ; au chef d'or, chargé de trois châtaignes de sinople hérissonnées, tigées et feuillées du même.

BAUDRY de CANROST, NORMANDIE. PL. 10. — D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux lapins d'or, affrontés, et en pointe, d'une tête humaine d'argent, contournée et tortillée de gueules.

BELLET, BERRY. — De gueules, à trois belettes d'or, posées l'une sur l'autre.

BÉRAR et BERARD, TOURAINE. — D'argent, à une fasce d'azur, chargée de trois trèfles d'or, et accompagnée de trois sauterelles de sinople, 2 en chef, et 1 en pointe.

BERRARD, PROVENCE. — D'or, à une biche de gueules, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

BICHET de CHALANCEY, CHAMPAGNE. PL. 10. — D'azur, à la biche d'argent ; au chef du même, chargé d'une croix de gueules, accostée de deux trèfles de sinople.

BILIOTTI, TOSCANE. — D'argent, à un loup de gueules : coupé : du même.

de BONNAL du LESQUET, LANGUEDOC ET AUVERGNE. PL. 10. — D'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux biches d'or. — Ce nom s'est aussi écrit de Bonnail.

CHABAUD, LANGUEDOC. PL. 10. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de deux cœurs, et en pointe d'un chevreuil, le tout du même ; au chef d'azur, chargé d'un cœur d'or, accosté de deux étoiles du même.

de CLAVEL, LYONNAIS ET PROVENCE. — D'argent, à la bande de gueules, chargée d'un crapaud d'or, empalé d'un clou, et accosté à dextre, en chef, d'une étoile, le tout du même ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

COULOMBIER, DAUPHINÉ. — D'argent, à un singe de gueules, assis.

DODE de la BRUNERIE, DAUPHINÉ. PL. 10. — Écartelé : au 1, d'or, au dromadaire de sable ; au 2, de gueules, à l'épée d'argent, garnie d'or ; au 3, d'azur, au compas d'or, ouvert en chevron ; au 4, d'argent, à trois croissants d'azur.

ELPHINSTON ou ELFINSTON, ANGLETERRE. PL. 10. — De gueules, à un éléphant d'argent.

de FAIDIDES, AUVERGNE. — D'or, à trois taupes de sable.

FAUCHER de la LIGERIE, GUYENNE, SAINTONGE ET POITOU. PL. 10. — De gueules, à une sauterelle d'or.

de FAY de la TOUR-MAUBOURG, HAUT-VIVARAIS ET VELAY. PL. 10. — De gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur. — La branche d'Auvergne écartèle : d'or, au lion d'azur.

de FAY de VILLIERS, DAUPHINÉ. — De gueules, au chevron d'or ; et un chef du même, chargé d'une fouine d'azur.

le FEBVRE d'ARGENCÉ, ILE-DE-FRANCE ET MAINE. PL. 10. — D'argent, à une louve de sable, sur une terrasse de sinople ; au chef d'azur, chargé de trois roses d'argent.

FOUQUET ou FOUCQUET, De Belle-Ile, de Chalain et de la Varenne. — BRETAGNE ET ILE-DE-FRANCE. PL. 11. — D'argent, à l'écureuil de gueules rampant. Devise : *Quò non ascendam.*

Le Maréchal de Belle-Ile écartelait ses armes de celles de Levis.

GERVAIS DE LA VALLÉE ET DE LA MABONNAIS, BRETAGNE. PL. 10. — D'or, à une pomme de pin, placée au canton dextre du chef, et une chouette, placée au canton senestre, accompagnée en pointe d'un crapaud, le tout de sable.

D'HÉBRAIL, LANGUEDOC. PL. 11.—D'azur, à deux lièvres d'or courants, posés l'un sur l'autre. DEVISE : *Egenis sollicito.*

DE HEUDE, CHAMPAGNE. — De gueules, à l'éléphant d'argent, appuyé contre un palmier d'or, terrassé du même.

JOANNET DE SECQUEVILLE, ILE-DE-FRANCE. PL. 11. — D'or, à un chevron de sinople, accompagné de trois taupes de sable.

DE JOYEUSE, CHAMPAGNE (titrés ducs). — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à trois pals d'azur ; au chef de gueules, chargé de trois hydres d'or, qui est de JOYEUSE ; aux 2 et 3, d'azur, au lion d'argent, à la bordure cousue de gueules, chargée de huit fleurs de lis d'or, qui est de SAINT-DIDIER.

Cette illustre maison, qui, jusqu'au XIII[e] siècle, a porté le nom de CHATEAUNEUF-RANDON, a produit un Cardinal, un grand Prieur de Malte, un Amiral et un Maréchal de France.

DE NUISEMENT, SOISSONNAIS ET CHAMPAGNE. PL. 11. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une laie de sable, tetée par trois marcassins du même ; au chef d'azur, chargé de trois glands d'or.

OUTREQUIN, HOLLANDE ET NORMANDIE. — D'argent, à cinq loutres de sable, posées 2, 2 et 1.

PIOMBINO, Ducs de PIANO. — TOSCANE. PL. 11. — De gueules, à un dragon d'or naissant, aux ailes éployées.

POLONCEAU, CHAMPAGNE. — De sable, à un onceau d'or (petit tigre de Barbarie).

DE RIBERAC, De gueules, à quatre lapins d'argent, posés 2 et 2.

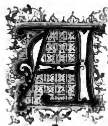
RICCI, TOSCANE. — D'azur, à sept hérissons d'argent, posés 3, 3 et 1, accompagnés de sept étoiles à huit pointes du même, posées 2, 3 et 2

STARHEMBERG. Princes de l'Empire. — BAVIÈRE. PL. 11. — D'argent, à la panthère d'azur, naissante, jetant des flammes par la gueule ; coupé : de gueules, plein.

VANNES. Ville de FRANCE. PL. 10. — De gueules, à une hermine au naturel, vêtue d'un mantelet ou volet d'hermines, doublé d'or.

YSEBRANT DE LENDONCQ, FLANDRE. PL. 11. — D'or, au castor au naturel, élancé en bande. DEVISE : *Per mare, per terras.*

ANNEAU, ANNELETS.



NNEAU, ANNELETS (Pl. 11 et 12). L'*anneau*, en usage dans les temps les plus reculés (1), était au moyen âge la marque distinctive des chevaliers, comme il l'avait été chez les Romains. Il fallait qu'il fût généralement porté par les nobles appartenant à l'ordre équestre, pour qu'Annibal pût en envoyer trois boisseaux à Carthage, après la bataille de Cannes.

L'anneau a dû être souvent employé en armoiries, comme rappelant le rang militaire, la noblesse de race et la puissance seigneuriale. Il servait de sceau aux chevaliers, qui, seuls, jouissaient du droit d'en avoir. Beaucoup d'actes souscrits par des écuyers, sont scellés avec l'anneau des chevaliers, appelés comme témoins, ou requis de valider ainsi le contrat entre les parties.

Dans les coutumes féodales, comme dans les temps antiques (2), l'investi-

(1) Chez les Hébreux, Juda, fils de Jacob, donne son anneau à Thamar pour gage de sa parole.

(2) On lit dans l'histoire du patriarche Joseph, qu'après qu'il eut interprété les songes de Pharaon (1737 ans avant J.-C.), ce roi d'Égypte tira son anneau et le mit au doigt de Joseph, en lui disant : « Je vous établis, aujourd'hui, sur toute l'Égypte. » Donner cet anneau à Joseph, c'était donc lui confier l'exercice de l'autorité suprême. (*Nouveau Traité de diplomatique*, par les bénédictins de Saint-Maur, tome IV, page 97.)



ANIMAUX.

d'Aldin.



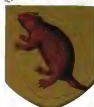
Fouquet.



Jeannet de Secqueville



Hochrant de Lendoncq



de Nuisement.



d'Hébrail.



Starhemberg.



Piombino.



ANNEAU ET ANNELETS.

Villiey de Tourville.



de Ferry.



Le Lay.



de Virieu.



de la Motte-Ango.



de Verrières



de la Viefville.



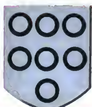
de Beaurepaire.



de Prunelé.



de Vanolles.



de Narécourt.



Le Varge.



COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE.

Lith. P. H. Saunier Pass.ᵉ Fichtenberg

ture des fonctions ou du fief se faisait par l'anneau, donné manuellement, ou appendu à la bulle d'investiture; ils étaient, pour les seigneurs feudataires, un signe de reconnaissance et de soumission envers ceux dont ils relevaient. Le Roi, avant que les charges de Comte (gouverneur de province), ou de Marquis (chargé de la défense de marches ou frontières), fussent héréditaires, en investissait les titulaires par l'anneau.

Le pape Adrien IV, en donnant l'Irlande à Henri II, duc de Normandie, en 1172, accompagna la bulle d'un anneau d'or, orné d'une émeraude. Cet anneau fut conservé dans les archives comme gage d'investiture (1).

Les prélats reçoivent l'investiture *per baculum et annulum.*

Anciennement, on mettait l'acheteur ou le donataire en possession par l'anneau.

L'anneau était l'emblème de la fidélité au prince, le symbole de l'union et de la foi conjugale. Chez les Romains, l'anneau nuptial, *annulus pronubus*, était de fer, lorsque les époux étaient plébéiens; d'or, s'ils étaient nobles et de race patricienne. L'anneau marquait aussi l'*ingénuité.*

Les anneaux figurés sur l'écu peuvent représenter ceux que les chevaliers avaient reçus en récompense dans les tournois, ou conquis avec la lance aux joutes et aux courses de bague. (*Voir* DE LA LANCE, MOELLIEN et DE BUFFEVENT.)

Les inductions tirées récemment de l'examen de quelques armoiries portant indifféremment des tours ou des annelets, font penser que le cercle, désigné sous le nom d'anneau, pourrait bien n'être, dans certaines circonstances, que le plan d'une tour vue d'en haut. (*Voir* les armoiries de CASTILLON, pl. 12.)

Dans ce cas encore, l'anneau devait être choisi par les familles nobles, comme signe d'ancienne noblesse, de grandeur ou de juridiction.

Les anneaux placés en nombre sur l'écu, prennent le nom d'*annelets.*

Les *vires*, que nous classons dans cette catégorie, sont de grands anneaux mis les uns dans les autres, ayant tous un centre commun, et paraissent

(1) Indépendamment de l'anneau donné en signe d'investiture, suspendu et attaché au titre écrit, les Papes avaient la coutume, qu'ils ont conservée depuis, de sceller leurs lettres de l'anneau du pêcheur, ainsi nommé, parce qu'il représentait Saint-Pierre pêchant dans la mer.

figurer un ornement en métal, qui se plaçait sur l'épaule pour retenir le manteau. Les femmes portaient aux bras et aux doigts des ornements en or et en argent, faisant plusieurs tours ou *vires*.

BAILLY, NORMANDIE. — D'azur, à trois anneaux d'or.

BARBARO, VENISE. — D'argent, à un anneau de gueules.

DE BEAUREPAIRE, CHAMPAGNE. PL. 11. — D'azur, à l'anneau chatonné d'or, à la bordure denchée du même.

BETTENDORF, SOUABE. — De gueules, à un anneau d'argent.

DE BEYNES, LANGUEDOC. — De gueules, à trois anneaux d'argent.

DE BLOIS, SOISSONNAIS ET CHAMPAGNE. — D'argent, à deux fasces de gueules, chargées chacune de trois anneaux d'or.

BOURGEOIS-MOLERON, BOURGOGNE. PL. 12. — D'azur, à trois anneaux d'or, entrelacés, mis en triangle.

BOURLON, PICARDIE ET ILE-DE-FRANCE. — D'or, à la bande d'azur, chargée de trois anneaux du champ.

BOUVILLE, NORMANDIE ET BEAUCE. — D'argent, à une fasce de gueules, chargée de trois anneaux d'or.

DE BUFFEVENT, BERRY. — De gueules, à trois lances d'or, posées en triangle, et passées dans trois anneaux d'argent, aussi posés en triangle.

CAILLEBOT DE LA SALLE, BEAUCE. — D'or, à six annelets de gueules, posés 3, 2 et 1.

CAQUERAY, NORMANDIE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de neuf annelets entrelacés du même, en trois divisions, 2 en chef et 1 en pointe.

DE CASTILLON, PROVENCE. PL. 12. — De gueules, à trois anneaux d'or, posés 2 et 1.

DES CHAMPS DE MARCILLY, CHAMPAGNE. — D'or, à trois chevrons de sable, accompagnés de trois anneaux du même.

DE CHANTEMERLE, ILE-DE-FRANCE. PL. 12. — D'azur, à une bande d'argent, chargée de cinq annelets de gueules.

DE CHARTOGNES, CHAMPAGNE ET SOISSONNAIS. — De gueules, à cinq annelets d'or, posés en sautoir.

CHENEVIÈRE, LYONNAIS. — D'argent, à un chêne de sinople, accosté de chaque côté, en pointe, de deux anneaux d'azur entrelacés.

DE COETMEN, BRETAGNE. — De gueules, à neuf annelets d'argent, posés en bannière, ou 3, 3 et 3.

DORTANS, DAUPHINÉ. — De gueules, à la fasce d'argent, accompagnée de trois anneaux du même, 2 en chef et 1 en pointe.

ENTZBERG, SOUABE. — D'azur, à un anneau d'or, chatonné de gueules.

DE FERRE OU FERRY, ITALIE ET PROVENCE. PL. 11. — De gueules, à trois anneaux d'or.

DE FEYDIT, AUVERGNE. — D'azur, à trois anneaux d'argent.

FRANCESCONI, TOSCANE. — De gueules, à une devise d'or (fasce rétrécie), accompagnée de trois anneaux du même.

DE GIVÈS OU GIVEZ, ORLÉANAIS. PL. 12. — D'azur, au chevron d'or, chargé de cinq annelets de gueules.

DE GOURCY, LORRAINE. — De gueules, à trois fasces d'argent, chargées de six mouchetures d'hermines, posées 3, 2 et 1, accompagnées en chef, de trois anneaux d'or.

DE GROS, DAUPHINÉ. — De sable, à trois anneaux d'or; au chef cousu de gueules, chargé d'une épée d'argent.

DE HALLOT, ILE-DE-FRANCE. — D'argent, à deux fasces de sable, accompagnées en chef, de trois anneaux du même.

HAMON, BRETAGNE. — D'azur, à trois anneaux d'or.

DU HOUX, LORRAINE ET CHAMPAGNE. — De gueules, à trois bandes d'argent, accompagnées de quatre annelets d'or, posés en barre.

HUMBELOT, LORRAINE ET CHAMPAGNE. — D'azur, à la fasce d'argent ondée, et accompagnée de trois anneaux d'or, posés 2 et 1.

HUSSON, NORMANDIE. — D'azur, à six annelets d'or, posés 3, 2 et 1.

d'ILLIERS.	BEAUCE. — D'or, à six annelets de gueules, posés 3, 2 et 1.
de KERMAREC de TRAUROUT,	BRETAGNE. PL. 12. — De gueules, à cinq annelets d'argent, posés 3 et 2; au chef du même, chargé de trois roses de gueules.
de la LANCE,	ANJOU. PL. 12. — D'azur, à trois anneaux d'argent. Devise : *Hæc virtutis iter.*
le LARGE,	TOURAINE. PL. 11. — D'azur, à deux fasces d'argent, chargées de trois anneaux de gueules, deux sur la première fasce, et un sur la seconde.
de LASPAYE,	POITOU. — D'azur, à une bande d'or, accompagnée de six annelets du même, posés en orle.
le LAY,	BRETAGNE. PL. 11. — D'argent, à la fasce d'azur, accompagnée en chef, de trois anneaux de gueules, et en pointe, d'une aigle de sable au vol éployé, becquée et membrée de gueules.
MACON,	Ville de FRANCE. — De gueules, à trois anneaux d'argent, posés 2 et 1.
MOELLIEN ou MOESLIEN,	BRETAGNE. — D'azur, à un anneau d'argent, touché et environné de trois fers de lance du même.
de MONTIER,	MAINE. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois anneaux du même, posés 2 et 1.
de MORAIS,	Seigneurs de la FLOCELLIÈRE. — POITOU. — D'or, à six annelets de sable, posés 3, 2 et 1.
de la MOTTE-ANGO,	NORMANDIE. PL. 11. — Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à la tête humaine d'argent, les cheveux d'or hérissés, et posée de profil, qui est de PELLEVÉ ; aux 2 et 3, de gueules, à neuf mâcles d'or, accolés et aboutés, qui est de ROHAN ; sur le tout : d'azur, à trois anneaux d'or, qui est de la MOTTE-ANGO.
NEIPPERG,	Comtes de l'Empire. — ALLEMAGNE. — De gueules, à trois anneaux d'argent.
OUDET d'ANGECOURT,	CHAMPAGNE. — D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef, de deux annelets *cordonnés* d'argent, et en pointe, d'un lion du même, morné.

de PRAT, — BOURGOGNE. — De gueules, à une fasce d'argent, accompagnée de trois anneaux du même, 2 en chef et 1 en pointe.

de PRUNELÉ, — ORLÉANAIS. PL. 11. — De gueules, à six annelets d'or, posés 3, 2 et 1.

de RANCHER, — BERRY. PL. 12. — D'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre annelets du même. — La branche cadette brise d'une rose de gueules en cœur.

de RARECOURT, — LORRAINE. PL. 11. — D'argent, à cinq annelets de gueules, posés en sautoir, accompagnés de quatre mouchetures d'hermines, mises en losange.

de RICARVILLE, — NORMANDIE ET SOISSONNAIS. — D'argent, à la bande de sable engrêlée, accompagnée de six annelets de gueules, posés en orle.

ROBYNS, — BELGIQUE. — De sable, à trois anneaux d'or, châtonnées de gueules: au franc-canton de sinople, chargé d'un poisson d'argent, posé en bande.

le SECQ de BARELINGHEN, — NORMANDIE ET ARTOIS. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois anneaux du même.

SERRE, — BOURGOGNE. — D'azur, à une bande d'or, chargée de trois anneaux de gueules.

de SUZANNE de CARDAILLAC, — SOISSONNAIS. — De sable, à trois anneaux d'argent.

de VANDIÈRE, — LORRAINE. — D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même, rangées en chef, et de trois annelets d'or, en pointe.

de VANOLLES (originairement van HOLT ou de HOLT), — Famille transplantée du pays de GUELDRES en FRANCE. PL. 11. — D'argent, à sept annelets de sable, posés 3, 3 et 1.

de VERRIÈRES, — CHAMPAGNE ET LORRAINE. PL. 11. — De gueules, au chef d'argent, chargé de trois anneaux de gueules, et de quatre mouchetures d'hermines.

DE LA VIEFVILLE, FLANDRE ET SOISSONNAIS. PL. 11. — Fascé d'or et d'azur de huit pièces, et trois anneaux de gueules, posés en chef, brochant sur les deux premières fasces.

DE VIEUX-PONT, PAYS-BAS ET SOISSONNAIS. PL. 12. — D'argent, à dix annelets de gueules, posés 4, 3, 2 et 1.

DE VILLICY-DE-TOURVILLE, LORRAINE. PL. 11. — D'azur, à une molette d'or, accompagnée de trois anneaux du même; au chef aussi d'or, chargé d'une tête de léopard, de gueules.

DE VIRIEU DE BEAUVOIR, DAUPHINÉ. PL. 12.— D'azur, à trois vires ou anneaux d'or, posés l'un dans l'autre.

Ces armoiries figurent dans une des salles des Croisades, au musée de Versailles.



SCEAU DE LOUIS, COMTE DE FLANDRES, DUC DE BRABANT, ETC., 1348 *.

* Ce *fac-simile* d'un sceau appendu à une charte donnée à Bruges, le 4e jour du mois de novembre de l'année 1348, par Louis, comte de Flandres, représente les écussons (avec erreur dans les couleurs) des duchés de Brabant et des comtés de Flandres, d'Artois, de Nevers et de Rethel.

APPOINTÉ.



PPOINTÉ (Pl. 12). Des otelles (armoiries des COMMINGES), posées en sautoir, des chevrons dont les sommets sont tournés l'un vers l'autre, des épées, des fers de lances, placés en pairle ou en pile; enfin, tous objets dont les pointes sont mises en regard, se disent appointés.

D'ARMES, — NIVERNAIS. — De gueules, à deux épées d'argent, garnies d'or, appointées *en pile*, et accompagnées en chef d'une rose d'or; à la bordure engrêlée du même.

BAILLY DE SAINT-MARS, DE BOURGNEUF, ETC. — ORLÉANAIS ET ILE-DE-FRANCE. PL. 12. — D'or, à la fasce d'azur, chargée d'une croix ancrée d'or, accompagnée en chef de deux glands de sinople appointés, et en pointe d'un arbre terrassé du même.

VON DERNBACH, — ALLEMAGNE. — D'or, à trois cœurs de gueules, appointés et posés en pairle.

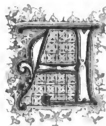
DE LESTANG, — BERRY. PL. 12. — D'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, posées deux en chef et une en pointe; celle-ci soutenue de deux cœurs du même, appointés.

MINERBETTI, — FLORENCE. — De gueules, à trois épées d'argent, garnies d'or, appointées vers le bas de l'écu.

POULLET DE MARCILLY, — PICARDIE. — De sable, à trois épées d'argent, garnies d'or, appointées et tournées vers le bas de l'écu.

SÉVERT, — D'argent, à quatre cœurs de gueules, appointés, posés en croix; au chef d'azur, bandé de trois pièces d'or.

ARBALÈTE.



RBALÈTE anciennement ARBALESTE (Pl. 12) (*Arcubalista, arcus balistarius*). L'arbalète est un perfectionnement de l'arc primitif. Selon Diodore de Sicile, l'invention en serait due à ses compatriotes. Elle était connue en Asie et particulièrement chez les Chinois, longtemps avant l'ère chrétienne. Velly assure que les Français s'en servaient déjà comme arme de chasse, dès l'année 628; elle parait toutefois n'avoir été introduite dans les armées françaises que par le Roi Philippe-Auguste (1180–1223), et supprimée en France vers 1540, sous le règne de François Ier, par suite de l'invention des armes à feu portatives, et aussi de l'usage plus général de la poudre à canon. Les Anglais, qui, comme les Gascons, étaient d'habiles arbalétriers, continuèrent à s'en servir jusque vers la fin du règne du roi Charles IX (1572).

Dans les premiers temps de leur formation, les corps d'arbalétriers, qui furent d'abord tirés de l'étranger, étaient trop nombreux (1) pour être exclusivement composés de gens appartenant à la noblesse; c'est seulement sous les règnes des rois Charles VI et Charles VII, que des compagnies *nobles* d'arbalétriers, gardes du corps, furent formées.

La charge de Grand-Maître des arbalétriers était en si grand honneur, que celui qui en était revêtu marchait immédiatement après les Maréchaux de France. Le premier Grand-Maître fut Thibault de Montléar (1240), et le dernier, Aymar de Prie, dont la charge parait avoir été supprimée quelques années après la bataille de Marignan, qui eut lieu, comme l'on sait, en 1523.

(1) La noblesse du Languedoc et de la Guyenne députèrent le seigneur d'Harpajon (alias Arpajou) à Charles VII, pour le prier de ne se point décourager, et l'assurer qu'au premier ordre *qu'il envoyerait*, on ferait marcher à son secours 10 à 12,000 arbalétriers, armés d'arbalètes d'acier. (P. DANIEL, *Histoire de la Milice française*, tome Ier, page 308.)

ANNELETS

de Gives.



de Castillon.



de Chantemerle.



de Vieuxpont.



de Kermarec de Traurout



de Rancher.



Bourgeois Moleron.



de la Lance.



APPOINTÉ.

de Lestang.



Bailly de Saint Mars.



ARBALETE.

Zmodz.



Arbaleste.



ARBRES.

Vernes de Luze.



Andreossi.



d'Olive.



de la Morte.



de Nogaret de la Valette.



Fousteau.



d'Auriol.



Fauque de Jonquières.



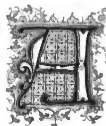
COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE.   LITH. P. H SAUNIÉE. FICHTENBERG, PARIS.

L'arbalète devint aussi l'arme des milices bourgeoises. Des sociétés et des confréries d'arbalétriers se formèrent dans les villes; et il y en eut de si fameuses, que des grands personnages, des Prélats et des Souverains même, tinrent à honneur d'en faire partie.

En armoiries, l'arbalète n'est guère employée que comme *armes parlantes.*

ARBALESTE DE MELUN,	BRIE ET GATINOIS. PL. 12. — D'or, à un sautoir de sable engrêlé, accompagné de quatre arbalètes de gueules.
ARBALESTER,	ANGLETERRE. — D'hermines, à une arbalète, à jalet, de gueules.
DE CUVELIER,	BELGIQUE. — D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois arbalètes d'argent.
DE LAUSIER,	POITOU. — D'azur, à trois arbalètes d'or, rangées en fasce.
LOMBART,	LORRAINE. — De sinople, à l'arbalète d'or, cordée de sable.
PERRIN DE JALAUCOURT,	LORRAINE. — D'azur, à trois arbalètes d'or.
ZMODZ,	POLOGNE. PL. 12. — De gueules, à l'arbalète d'or.

ARBRE.



RBRE (Pl. 12 et 13). Lorsque les arbres sont représentés en armoiries avec ou sans feuilles, avec ou sans fruits, on doit spécifier ces diverses circonstances, en blasonnant. Tous les arbres portant des fruits d'un autre émail que les feuilles, se disent *fruités* de tel ou tel émail, le chêne excepté, qui se dit *englanté.* Si le tronc est d'une couleur autre que celle du feuillage, on dit l'arbre *fûté* (du latin *fustis*, tronc) de telle ou telle couleur; sans feuilles, il prend le nom d'*arbre sec.*

Les arbres ont été employés en armoiries, soit comme armes parlantes, soit

pour indiquer la propriété de forêts, bois ou vergers plantés d'arbres, dont l'espèce est particulièrement désignée par la figure de l'écu; ainsi, on voit des chênes dans les armoiries de du Chêne, de la Chesnaye, de Rouvroy, de Rovière; des saules dans celles de la Saussaye et de Salis; des châtaigniers dans celles de Castaignos, du Castaing, de la Châtaigneraye; des noyers dans celles de Nogaret, etc. Nous renvoyons, pour une foule d'autres noms, tirés des diverses espèces d'arbres, au chapitre de *l'origine et de la signification des noms*, dans l'introduction.

ABRIAL, HAUT VIVARAIS. PL. 13. — D'argent, à l'arbre terrassé de sinople; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

ALLEMAND ou AN-DER-ALLMEND, SUISSE. — De gueules, à l'arbre fûté d'or et ombragé de sinople, et une bordure d'or.

AMALRIC, PROVENCE. — D'azur, à un pin ombragé de sinople, au fût d'argent, chargé d'une croix de Malte d'or, émaillée de sinople, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe d'un cerf du même.

ANDRÉOSSI, LANGUEDOC. PL. 12. — Originaire de LUCQUES. — D'or, au palmier d'azur, surmonté d'une étoile d'argent.

D'ARBOUSSIER, LANGUEDOC. — D'argent, à un arbre de sinople planté sur une terrasse du même, mouvante de la pointe de l'écu, et supporté par deux lions de gueules affrontés.

ARKWRIGHT, Comté de DERBY. — ANGLETERRE. — D'argent, à une montagne de sinople, surmontée d'un cotonier du même, fruité de pourpre; et un chef d'azur, chargé d'un écusson d'argent, à une abeille de pourpre, accosté de deux besans d'or.

ARRIVÉ, DE BOISNEUF. — POITOU. — D'azur, à deux aubiers d'or, mouvant d'une onde d'argent posée à la pointe de l'écu, et un héron de sable volant et brochant sur leur feuillage, et une étoile d'or en chef.

ASTIER, PROVENCE. — D'argent, à l'arbre de sinople, terrassé du même: au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles du même.

D'AURIOL,	LANGUEDOC. PL. 12. — D'argent, à un figuier de sinople, *alias* d'azur, sommé d'un auriol (oiseau) d'or.
LE BAS,	DE COURMONT ET DE BOUCLANS. — BERRY, FRANCHE-COMTÉ ET ILE-DE-FRANCE. PL. 13. — D'or, à un lion de gueules, accompagné de trois arbres de sinople, 2 en chef et 1 en pointe.
BAUMAVIELLE,	LANGUEDOC. — D'azur, à un rocher d'argent, dans lequel est creusée une grotte de sable, et sommé d'un arbre d'or, appelé *baume;* au chef d'argent, chargé d'une croix de gueules ancrée.
LA BAUNE,	D'or, à un arbre de sinople, accosté de deux croissants de gueules.
BEAUDEAN OU BAUDAN,	BIGORRE. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à l'arbre de sinople, qui est de BEAUDEAN; aux 2 et 3, d'argent, à deux ours de sable debout, qui est de PARABÈRE.
BLANCHARD,	BOURGOGNE. — D'azur, à un arbre d'or.
DU BOC,	ILE-DE-FRANCE. — D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux croissants de gueules, et en pointe de cinq arbres plantés sur une terrasse de sinople, celui du milieu plus élevé.
BOET,	LANGUEDOC. — D'argent, à trois cyprès de sinople.
VANDEN BOGAERDE,	BELGIQUE. — D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois arbres de sinople.
DU BOIS,	BELGIQUE. — D'or, à l'arbre terrassé de sinople.
DE BOIS-GUÉRET,	ORLÉANAIS. — D'or, à trois arbres de sinople, rangés en face, accompagnés en chef de deux croisettes patées de gueules, et en pointe d'un croissant d'azur.
BOIS-LE-DUC,	Ville de BRABANT. — De sable, à l'arbre d'or; au franc-canton, écartelé de BRABANT et de LUXEMBOURG.
DE BOISLINARDS OU BOSLINARD,	POITOU, LIMOUSIN ET BERRY. PL. 13. — D'argent, au chêne de sinople, à la bordure engrêlée de gueules.
DU BOIS DE PESSAT,	AUVERGNE. — D'argent, à l'arbre de sinople; au chef de gueules, chargé de trois casques de chevalier d'argent.

de BORADON, GUYENNE. — D'argent, à trois arbres de sinople, et une bordure d'azur besantée d'or de dix pièces.

de la BORDE, FRANCHE-COMTÉ. — D'or, à un orme de sinople.

BORSSAT, alias BORSAC, Pays de Gex et Bourgogne. — D'azur, à un laurier d'or, soutenu par un croissant d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

du BOS, de Montviney, Bercourt, Valroger, etc. — Normandie et Picardie. — D'argent, à trois frênes de sinople

de BOSCQ, LANGUEDOC. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, à trois arbres de sinople posés 2 et 1; aux 2 et 3, d'or, à une fasce de gueules, chargée de trois fleurs de lis d'argent.

de la BOUEXIÈRE, BRETAGNE. PL. 13. — D'argent, au buis de sinople.

du BOURG, LANGUEDOC. — De gueules, à une croix d'argent, surmontée d'un bourg du même; parti : d'argent, à un noyer de sinople.

BROCHE, LANGUEDOC. — D'azur, à un oranger d'or, dans une caisse du même, posée sur une terrasse de sable, et un chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

de la BROUSSE, LANGUEDOC ET BOURBONNAIS. PL. 13. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, au chêne terrassé de sinople, englanté d'or; aux 2 et 3, d'azur, à trois barres d'or.

de BUIGNY, PICARDIE. — D'or, à une bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent, et accompagnée de deux buis de sinople, 1 en chef et 1 en pointe.

du BUYSSON, ROUERGUE, LANGUEDOC, AUVERGNE, FOREZ ET BOURBONNAIS. PL. 13. — Écartelé : au 1, d'or, à l'arbre de sinople; aux 2 et 3, d'azur, à l'épée d'argent garnie d'or, accompagnée de trois molettes d'éperon du même, posées 2 et 1; au 4, d'or, à trois arbres de sinople.

CASTAIGNOS, GASCOGNE. — D'or, à un châtaignier de sinople, surmonté d'une aigle de sable, au vol éployé, membrée et becquée de gueules, adextré d'une épée d'azur posée en pal, et sénestré d'une étoile du même.

DU CASTAING, PL. 13. — D'or, au châtaignier de sinople, surmonté de trois étoiles de gueules, rangées en chef, et accosté au pied de deux piverts de sinople, affrontés.

CERRETANI, TOSCANE. — D'azur, à une bande d'or, chargée de trois arbres de sinople.

CHARLES, POITOU. — D'or, à un olivier de sinople.

CHARLIER, GUYENNE ET FLANDRE. — D'argent, à un palmier de sinople, soutenu par un croissant d'azur et un chef du même, chargé de trois étoiles d'or.

DE CHASSAIN, AUVERGNE. — D'argent, au châtaignier de sinople, fruité d'or.

DE LA CHASTEIGNERAIE, ALSACE. — De gueules, à trois châtaigniers de sinople.

DE CHASTENET, AUVERGNE. — D'argent, au châtaignier de sinople, accosté de quatre mouchetures d'hermine; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.

CHAVANIAC, LIMOUSIN. — D'or, à un arbre de sinople.

CLERSATTEL ou GLERSATTEL, ALSACE ET FLANDRE FRANÇAISE. PL. 13. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à un sapin terrassé de sinople; aux 2 et 3, de gueules, à une tête de bouquetin d'argent.

COLLETTE, ILE-DE-FRANCE. — D'or, à un myrthe terrassé de sinople, accosté de dix abeilles d'azur, posées en pal, cinq de chaque côté; et un chef de gueules, chargé de deux colombes d'argent, affrontées.

CONSTANT, DE MANAN. — POITOU. — D'argent, à un palmier de sinople, terrassé du même.

COPPENS, FLANDRE FRANÇAISE. — D'azur, à trois pins d'or.

CORBIER, POITOU. — D'argent, à un cormier de sinople, accosté de deux cailles de sable, et surmonté de trois annelets de gueules, rangés en chef.

LA COSTE, BOURGOGNE. — D'argent, à un arbre de sinople, terrassé, du même, et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

CROTTA, VENISE. — D'azur, à une montagne de sinople, de trois coupeaux, surmontés de trois cyprès du même, et une caverne de sable, creusée dans le flanc de la montagne, et chargée d'un lion d'argent.

LE DANOYS OU LE DANOIS, NORMANDIE. — D'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois noyers de sinople, fruités d'or, 2 en chef et 1 en pointe; — au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or, accostée de deux étoiles d'argent. (Armoiries modernes des LE DANOYS, dont les anciennes sont : d'azur, à la croix d'argent, fleurdelisée d'or.)

DESCHOTTE, FLANDRE. — D'argent, à une croix de gueules, cantonnée de quatre arbres de sinople.

DINI, TOSCANE. — D'argent, à l'arbre de sinople, et un chef de gueules, chargé du mot *Libertas*, de sable.

DROUILLET DE SIGALAS, GUYENNE. — D'or, à un pin terrassé, de sinople, et fruité d'or, sur le tronc duquel s'appuie de sa patte dextre, un lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'azur.

DROUIN, SOISSONNAIS. — D'or, à un arbre de sinople.

DUBOCAGE DE BLEVILLE, NORMANDIE. — D'azur, à trois arbres d'argent, posés 2 et 1.

D'ESPINAY, LYONNAIS. — D'or, à un cyprès de sinople; écartelé : d'azur, à une croix ancrée d'or et un chef du même.

DE L'ESPINAY, BRETAGNE. — De sinople, à trois buissons d'épines, d'argent.

DE LA FAGE, LANGUEDOC. — D'or, à un arbre de sinople, accompagné, en pointe, d'un lion de gueules.

FALQUE DE JONQUIÈRES (anciennement FAULCO), Royaume de NAPLES ET PROVENCE. PL. 12. — De gueules, à deux hêtres d'or, surmontés d'un faucon d'argent.

FAYARD, LYONNAIS. — D'or, à un arbre appelé *fayard*, de sinople.

FLEURY, POITOU. PL. 13. — D'azur, à un rosier d'argent, chargé de trois roses de gueules.

DE LA FOLIE, CHAMPAGNE. — D'azur, à trois roseaux d'or, rangés en fasce, sommés chacun d'une merlette de sable, et soutenus par une foi d'or.

DE LA FOREST,	PICARDIE. PL. 13. — D'argent, à trois arbres de sinople : et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.
FOUSTEAU,	NORMANDIE. PL. 12. — D'argent, à un hêtre de sinople, écartelé : d'azur, à une cigogne d'or.
DU FRAISSE,	AUVERGNE. — D'argent, au frêne de sinople; et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. La famille DE FRESSE, en Picardie, qui est une branche de celle-ci, porte : d'or, au frêne de sinople.
DE LA FRESNAYE,	DE SAINT-AIGNAN. — NORMANDIE. — De gueules, à trois frênes d'or, posés 2 et 1.
DU FRESNE,	PICARDIE. — D'or, au frêne de sinople. Le célèbre DU CANGE (Charles DU FRESNE) était de cette famille.
GAULTIER,	GUYENNE. — D'or, à un ormeau de sinople.
GILIBERT,	LIMOUSIN. — De gueules, à un chevron d'or, accompagné en pointe, d'un chêne d'argent, posé sur une montagne d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.
GILLEY,	FRANCHE-COMTÉ. — D'argent, à un chêne de sinople.
DE GRAFFEUIL,	LIMOUSIN ET CHAMPAGNE. — D'argent, à un houx de sinople, accosté en chef de deux étoiles d'azur.
GREG,	Comté de CHESTER, ANGLETERRE. — D'argent, à un sapin de sinople, posé sur une montagne du même, et une épée de pourpre, brochant en bande; au canton d'azur, chargé d'une couronne royale d'or.
DE GROSBOIS,	D'argent, à l'arbre terrassé de sinople.
HEBERT DE CHEVILLON,	CHAMPAGNE. — D'argent, au chevron de gueules, accompagné en pointe, d'un arbre terrassé de sinople; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de deux étoiles d'argent.
HOULLIER,	ILE-DE-FRANCE. — D'or, à l'arbre de sinople.

de JAQUELS de BRAY, — languedoc. pl. 13. — D'or, à trois cyprès terrassés de sinople, et posés 2 et 1; coupé : de gueules, à un bélier d'argent.

de JESSE de LEVAS, — languedoc. — D'or, à un olivier de sinople, et un chef d'azur, chargé de trois cœurs d'or.

JOURDAIN. — champagne. — D'argent, à un arbre de sinople, accompagné de deux étoiles de gueules.

JUBIE. — dauphiné. — D'argent, à un murier de sinople, sur lequel sont posés dix vers à soie d'argent, entouré de la légende : *Illorum ope hæc ditata est Gallia;* parti : d'azur, à une aigle d'argent, tenant dans ses serres une perdrix du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.

LAMBERT de la ROCHE, — dauphiné. — D'azur, à l'arbre d'or.

de LAURENS, — savoie et france. pl. 13. — D'argent, au laurier de sinople, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

(La famille de Laurens de Provence porte le champ d'or.)

LAUWEREYNS, — saxe et flandre. — D'argent, à un laurier de sinople; au chef de gueules, chargé de trois merlettes d'argent. Devise : *Ad laurum non aurum.*

LENZONI. — toscane. — D'or, à l'arbre de sinople, aux branches duquel sont suspendues deux masses d'armes de sable; et un chef d'azur, chargé d'un lambel cousu de gueules, à quatre pendants, entre lesquels sont posées trois fleurs de lis d'or.

LOPIN. — ile-de-france. — D'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois aubépines d'azur, feuillées de sinople et posées 2 en chef et 1 en pointe.

de LOUBEYRAT. — auvergne et languedoc. — D'azur, à l'aubépine d'or, soutenue par un léopard lionné du même, chargé de trois étoiles de gueules; parti : d'or, à trois rochers de gueules.

de LOUET de NOGARET. — de calvisson. — languedoc. — Palé, d'azur et de gueules, de six pièces, semé de roses d'argent; sur le tout : d'argent, à un noyer de sinople, qui est de Nogaret.

ARBRES.

du Buysson.



Ruellé.



Fleury.



du Castaing.



de Vaudechamps.



de Jaquels de Bray.



de Puget.



de la Brousse.



le Bas de Courmont



du Laurens.



de Boislinards.



de la Bouëxière.



de la Forest.



Clebsattel.



Richeteau.



de Salis.



de Montserier.



de Magnas de Mélignan.



Abrial.



Dubocage de Bléville.



COLLÈGE HERALDIQUE DE FRANCE.

LITH. P. H. SAUNIER. FICHTENBERG, PARIS.

MACÉ, LIMOUSIN. — D'or, à un arbre sec, de sinople, accompagné en chef, de trois croissants d'argent.

DE MAIGNOS DE MÉLIGNAN, GUYENNE. PL. 13. — De gueules, à un lion d'or : écartelé : d'argent, à une aubépine de sinople.

La famille MÉLIGNAN DE TRIGNAN, de la même province, porte les mêmes armes.

DE MALHERBE, D'or, à un arbre de sinople.

DE MASSE, AUVERGNE. — D'azur, à l'arbre sec, d'or; au chef cousu de gueules, chargé de trois croissants d'argent.

DE MAUSSION, ILE-DE-FRANCE. — D'azur, à un chevron d'or, accompagné en chef, de deux étoiles du même, et en pointe, d'un cyprès, aussi d'or, posé sur une montagne d'argent.

MAYAUD, POITOU. — D'argent, au mai de sinople, soutenu par un croissant d'azur, et accosté de deux autres croissants du même.

DE MEURON OU MORON, MILANAIS, SUISSE ET PRUSSE. — D'or, à un arbre de sinople, posé sur une montagne de trois coupeaux, du même.

DE MONTGIBAUD, LIMOUSIN. — D'argent, au laurier de sinople, soutenu par un croissant de sable.

DE MONTSERIER, GUYENNE. PL. 13. — D'or, à un cerisier de sinople, fruité de gueules, posé sur une montagne de sable.

MOREL BOURGOGNE. — D'argent, à un mûrier de sinople, fûté de sable, et un chef d'or, chargé d'une tête de maure de sable, tortillée d'argent.

DE LA MORTE, DAUPHINÉ. — D'hermines, à l'oranger de sinople, terrassé, du même, chargé de trois oranges d'or.

MOUGINS, PROVENCE. — D'azur, à un cyprès d'or, soutenu par un croissant d'argent, et accompagné de trois étoiles d'or, 1 en chef et 2 aux flancs.

MOURET, DE CHATILLON. — BOURGOGNE. — D'or, à un mûrier de sinople, terrassé du même, fruité au naturel; et un chien de sable, colleté d'argent, et attaché au tronc de l'arbre par un lien du même.

DE NOGARET DE LA VALETTE, LANGUEDOC. PL. 12. — D'argent, au noyer de sinople, et un chef de gueules, chargé d'une croix d'argent alésée.

DE NOZIÈRES, AUVERGNE. — D'or, à un osier de sinople.

D'OLIVE, LANGUEDOC. PL. 12. — D'or, à un olivier de sinople, fruité d'or, terrassé de sable, et soutenu par un croissant d'argent; — au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

OLIVIER, D'or, à un olivier de sinople, terrassé de sable, surmonté de trois étoiles de gueules, rangées en chef.

OLIVIER, NIVERNAIS ET ÎLE-DE-FRANCE. — D'azur, à l'olivier d'or, soutenu par un croissant du même, et surmonté de trois étoiles d'or, rangées en chef.

DE PÉRIER, PROVENCE. — D'argent, à un poirier de sinople, terrassé du même.

PINGRÉ, PICARDIE. — D'argent, au pin de sinople, fruité d'or, et sommé d'une grive de sable.

DE PLENEVAUX, PAYS DE LIÉGE. — D'argent, à l'arbre de sinople; parti d'azur, au compas d'argent.

DU POUGET, AUVERGNE. — De sinople, au palmier d'or, accosté de deux lions affrontés, du même; et un chef d'argent, chargé de trois étoiles d'azur.

PRIVAS, VILLE DE FRANCE (département de l'ARDÈCHE). — D'argent, au chêne de sinople, englanté d'or, posé sur une terrasse de sinople, mouvante de la pointe de l'écu, et un chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

DE PUEL, GÉVAUDAN. — D'argent, à un arbre de sinople, appelé *bès*.

DE PUGET, LANGUEDOC. PL. 13. — D'or, à l'arbre de sinople.

DE RESSÉGUIER, ROUERGUE ET AUTRICHE. — D'or, à un arbre de sinople; au chef cousu d'argent, chargé de trois roses de gueules.

RICHETEAU, POITOU. PL. 13. — D'or, à un aubier de sinople; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

ROUGIER, LYONNAIS. — D'azur, à l'arbre d'or, adextré d'une étoile du même, et sénestré d'un lion, aussi d'or, rampant contre l'arbre.

DE ROUSSELET, DE CHATEAU-RENAUD. — D'or, à un arbre de sinople, fruité d'or.

DE ROUVROIS, LORRAINE. — D'argent, à un rouvre ou chêne de sinople; coupé : de sinople, à une oie d'argent.

ROVIÈRE, PIÉMONT. — D'azur, au rouvre d'or, les branches passées en sautoir; écartelé : de gueules, à trois roues d'argent.

RUELLE, ILE-DE-FRANCE. PL. 13. — D'argent, à trois pins de sinople.

DE SAINT-MARTIN, DE CASTAGNOS. — GUYENNE. — D'or, à un chêne de sinople, terrassé du même, supporté par deux lions de gueules, affrontés.

DE SALIS, FRANCE, SUISSE ET ANGLETERRE. PL. 13. — D'or, à un saule de sinople; coupé : d'argent, à trois pals de gueules.

DE LA SAUSSAYE, ORLÉANAIS. — D'argent, à un chevron de gueules, accompagné, en chef, de trois saules du même, et en pointe, d'un porc-épic de sable.

SAUZET, LANGUEDOC. — D'argent, à un saule de sinople.

DE SERRURIER-DU-BOIS, LANGUEDOC. — D'argent, à trois arbres de sinople, posés sur une terrasse du même, celui du milieu plus élevé que les deux autres.

SIRIÉ, LANGUEDOC. — D'argent, à un cerisier de sinople, et un chef de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

SOULLIÉ, LANGUEDOC. — D'argent, à un saule de sinople.

TARDY DE MONTRAVEL, LANGUEDOC, LORRAINE ET SUISSE. — D'argent, à trois cyprès de sinople, rangés en face; au chef de gueules, chargé de trois besans d'or.

DU TEIL, DE LIVIERS ET DE CHATILLON. — GUYENNE. — D'argent, à un teil (*tilleul*) de sinople, accompagné de trois croissants de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.

DU TEIL, AUVERGNE ET PICARDIE. — D'or, au tilleul de sinople; à un chef de gueules, chargé d'une fleur de lis d'argent, accostée de deux étoiles du même.

TEMPI, TOSCANE. — D'or, à trois burelles de gueules, surmontées d'un arbre de sinople.

THOMASSIN, CHAMPAGNE. — D'argent, au pin de sinople, sommé d'une merlette de sable.

TOUSSAINT, BOURGOGNE. — D'azur, à un olivier d'argent.

DE VALORY, TOURAINE. — D'azur, à un laurier de sinople, et un chef de gueules.

DE VAUDECHAMPS, PL. 13. — D'or, à un sapin de sinople, terrassé du même; au chef d'azur, chargé de deux étoiles d'or.

DE VAUX, LANGUEDOC. — D'argent, à trois chênes de sinople, englantés d'or.

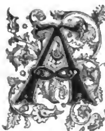
VERNE DE LUZE, SUISSE. PL. 12. — D'azur, à un vergne ou aulne d'argent.

DE LA VILLEON, BRETAGNE. — D'argent, au houx de sinople, et un chef de sable, fretté d'or.

WASTON, Major-Général au service de la compagnie des Indes. — ANGLETERRE. — D'argent, à un chêne de sinople, terrassé de pourpre, et une fasce de sable, chargée d'un croissant d'or, accosté de deux molettes d'argent, brochant sur le tout.

WINTER ALIAS DE WINTRE, BELGIQUE. — D'argent, à l'arbre sec, de sable, terrassé de sinople, adextré d'un vent, au naturel, mouvant du chef, et sénestré d'un ours de sable, debout.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE.



RBRE GÉNÉALOGIQUE (Pl. 14 et 15). Destinés à faire connaître synoptiquement la filiation ascendante et descendante des familles, et leurs diverses alliances, les *arbres* ou tableaux généalogiques sont plus spécialement dressés dans le but d'établir les preuves de noblesse exigées, soit pour l'entrée dans certains chapitres et ordres religieux ou militaires, soit pour obtenir des souverains certaines distinctions, faveurs, prérogatives ou dignités.

Il y a plusieurs sortes d'arbres généalogiques; nous ferons seulement connaître les deux que l'on emploie plus fréquemment : l'une consiste à établir ce que l'on nomme les quatre, huit, seize ou trente-deux quartiers de noblesse de la personne pour laquelle la preuve est dressée, en y faisant concourir simultanément les deux familles paternelles et maternelles.

Un arbre généalogique présente quatre quartiers de noblesse, lorsqu'il porte rangés et placés à gauche du lecteur, au-dessus du père, en regard et sur la même ligne, l'aïeul et l'aïeule paternels; et à droite, au-dessus de la mère, l'aïeul et l'aïeule maternels. Il en présentera huit, lorsque, au-dessus des quatre premiers quartiers, seront rangés le père et la mère de chaque aïeul ou aïeule paternel et maternel; puis seize pour la génération qui précédera immédiatement, et ainsi de suite, en doublant la progression pour chacun des degrés ascendants. Parvenu seulement à la septième génération, on trouvera cent vingt-huit quartiers. C'est d'après ce mode qu'un généalogiste allemand a établi, dans un ouvrage imprimé à Berlin, en 1796, les mille vingt-quatre quartiers de la maison de Brandebourg, qui règne aujourd'hui sur la Prusse.

Notre *Planche* 14 fournit l'exemple d'un arbre généalogique dressé par quartiers : il donne les seize quartiers de noblesse de M. le marquis Claude-Marie de Habenc de la Condamine, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean

de Jérusalem (Malte), dans l'année 1838. M. le marquis de Harenc est issu de l'honorable maison de Harenc, originaire du Forez, qui a été admise aux honneurs de la cour, en 1786. (*Voir l'Histoire généalogique des Pairs de France,* par M. de Courcelles, tome XI, et le 1er Registre du *Livre d'or de la Noblesse de France,* publié par nous, en 1845.)

La seconde sorte d'arbres généalogiques, et la plus usitée, est celle qui a pour résultat d'établir, toujours dans la forme synoptique, la filiation complète d'une famille avec toutes ses branches et rameaux, mais en n'indiquant autrement les familles alliées, que par la simple mention de la femme que chacun des membres a épousée, et dont on accole les armoiries à celles de son mari, lorsque l'arbre est dressé de manière à présenter les armoiries d'alliance, à chaque degré.

Ces arbres doivent naturellement commencer par en bas et s'élever sur une souche ou un tronc principal, pour ensuite se développer en plusieurs branches, jusqu'à la dernière génération; mais il y a des généalogistes qui les font partir, au contraire, d'en haut, pour les terminer, en descendant, par les derniers rejetons; d'autres qui, au lieu de les dresser de bas en haut, ou de haut en bas, les établissent en ligne horizontale. On voit donc qu'il n'y a pas de règles fixes pour la forme à donner aux arbres ou tableaux généalogiques; elle dépend souvent, plus du caprice de l'auteur, que de la nécessité qui lui est imposée par l'exiguité de son cadre.

Les preuves de noblesse par arbres généalogiques, sont toutefois regardées comme fort imparfaites, en ce qu'elles ne comportent aucun développement, aucune citation historique. Les nobiliaires allemands et italiens contiennent beaucoup de ces arbres généalogiques, dépourvus, pour la plupart, de dates qui en indiquent la filiation chronologique, quoique ces arbres se prolongent quelquefois par dix, quinze et même vingt degrés. En France, on ne s'en sert que comme tableaux synoptiques, que l'on fait toujours précéder ou suivre de documents et de développements historiques et généalogiques, que le cadre trop restreint de ces tableaux ne saurait comporter.

Les preuves de la noblesse d'une famille résultent, en effet, de tant d'éléments divers, que les arbres généalogiques ont dû être jugés insuffisants pour mentionner et mettre en relief toutes les circonstances qui constatent sa noblesse et son illustration.

Pour la noblesse ancienne et chevaleresque, ces preuves se déduisent d'une foule de documents et titres qu'il serait trop long d'énumérer ici; nous en citerons seulement les principaux : les anciens chartriers, les titres domestiques, les actes de fondations ou de donations aux églises et aux monastères, les actes de foi et hommage, les aveux et dénombrements, les lettres royaux, les jugements de maintenue et confirmatifs de noblesse, les preuves produites pour l'admission dans les chapitres ou ordres nobles, celles fournies pour l'obtention des honneurs de la cour, des places aux pages du Roi ou des Princes et de celles d'élèves dans les écoles militaires, etc.

Les qualifications de *messire*, de *chevalier* et d'*écuyer*; de *banneret* et de *damoiseau*, prises ou reçues antérieurement à l'année 1560; les sceaux dont les chevaliers et les hauts barons avaient seuls le droit de se servir, et ceux dans lesquels ils étaient représentés à cheval, avec l'écu et l'épée haute; les registres et les certificats de service dans l'arrière ban; le droit de séance dans les corps de noblesse provinciale et aux États; les charges qui ne pouvaient être occupées que par les gentilshommes de race; les états de revue ou *monstres*, qui constataient qu'un *banneret*, *chevalier* ou *écuyer*, avait plusieurs hommes marchant sous lui, sont autant de preuves d'antique et illustre noblesse.

Ces preuves résultent encore des anciens monuments et tombeaux sur lesquels les chevaliers sont représentés avec l'écu armorié, posé sur l'épée et accompagné de leurs quartiers de noblesse, placés à chaque angle du monument; en Allemagne, et dans tous les États du Nord, où existait un grand nombre de chapitres nobles; en Flandre et en Italie, on rencontre des tombeaux et des pierres tumulaires sur lesquels les seize quartiers du défunt sont figurés.

Les bannières quarrées, les éperons dorés, les costumes fourrés de vair, de petit gris et d'hermines, ou enrichis de pierreries, que portent les chevaliers dans les verrières et dans les anciens tableaux, sont enfin des éléments qui constituent les preuves de la noblesse d'un gentilhomme de *nom* et d'*armes*, c'est-à-dire les preuves d'une noblesse immémoriale, sans anoblissement ou principe connu.

Pour la noblesse nouvelle et *commencée*, ces preuves résultent des lettres patentes d'anoblissement ou titres primordiaux; des provisions de charges

ou offices, conférant la noblesse; des lettres d'honneur; des registres ou actes constatant l'occupation de charges municipales et consulaires, attributives de la noblesse; des actes civils portant qualification de noblesse, antérieurement à la révolution de 1789; des arrêts et jugements de noblesse; des lettres, commissions et brevets de grades militaires ou de nominations dans l'ordre de Saint-Louis, etc.



APPARITION DE LA CROIX LUMINEUSE A CONSTANTIN MARCHANT CONTRE MAXENCE, EN 312. *

* CONSTANTIN qui depuis longtemps penchait intérieurement pour la foi Chrétienne, aperçut tout à coup dans les airs une Croix lumineuse entourée de ces mots, en lettres de feu : « *in hoc signo vinces* », « tu vaincras par ce signe. » Ce miracle frappa toute l'armée et la remplit d'étonnement. L'Empereur, sa mère Hélène, son fils Crespin et sa sœur Constantia, s'empressèrent alors de se faire instruire dans la doctrine des Chrétiens; et Constantin adopta pour étendart, sous le nom de *Labarum*, que nous avons représenté planche 30, ce signe merveilleux qui lui promettait la victoire. La garde en fut confiée aux plus braves de l'armée. (EUSÈBE, *Vie de Constantin* ; liv. 1. Chap. 28.)

ARBRE GÉNÉALOGIQUE D

Côté Paternel.

LES TRISAÏEULS ET TRISAÏEULES PATERNELS.



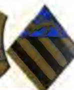

Messire Gabriel Henry de HARENC, Chev.r Seigneur de la Condamine Vernas St Julien Molin Molette en partie, épousa par contrat du 24 Novembre 1677 Elisabeth de LAURENCIN.




Claude Gabriel COGNET, Ecuyer, Seigneur de la Maison forte de Marclop, épousa Marie Anne de ROCHEFORT.




Pierre de COLABAU Ecuyer Seigneur de la Pape et de Crepieu Conseiller en la Cour des Monnaies de Lyon marié le 17 Mars 1706 à Françoise Thérèse JANIN.

Messire Horace VANDE Seig.r de St André Conseiller en la Cour des Monnaies de Lyon, marié à Dame Marie de CHOLIER de CIBEINS.

LES BISAIEULS ET BISAÏEULES PATERNELS.



Claude de HARENC, Chevalier Seigneur de la Condamine et autres lieux fut marié avec



Marguerite de COGNET de MARCLOP, par acte du 4 Avril 1725.



Messire Jacques de COLABAU Seigneur de Julienas et de Vaux Conseiller en la Cour des Monnaies de Lyon, épousa



Françoise VANDE DE SAINT ANDRÉ, par contrat du 4 Février 1737.

L'AIEUL



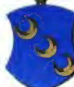
Louis Hector Marquis de HARENC Chevalier Seigneur de la Condamine Ampuis &c, Page du Roi en 1742 puis Officier de Cavalerie, épousa

L'AIEULE



Antoinette de COLABAU, par contrat du 12 Mai 1757.

LE PÈRE



Pierre Marie Anne, Marquis de HARENC de la CONDAMINE, Page de Monseigneur le Comte d'Artois en 1773 puis Capitaine au Régiment des Cuirassiers du Roi, marié à

LE FILS



Claude Marie Madelaine Sebol de HARENC de la Condamine né Chevalier de l'ordre de Saint Je Malte en 1838

DE LA MAISON DE HARENC.

Côté Maternel.

LES TRISAÏEULS ET TRISAÏEULES MATERNELS.



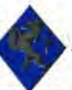

Georges Antoine de CHARRIER, Chev.r Seig.r et Baron de la Roche Julié et autres, Président en la Cour des Monnaies de Lyon marié à Marie Marguerite RANVIER, le 18 Janvier 1701.




Messire Jean DURET, Seigneur de Grigny et autres lieux, premier Président du bureau des finances de la généralité de Lyon, marié à Dame Elisabeth RICHER.




Pierre de CHOLIER, Chevalier Comte de Cibeins Président en la Cour des Monnaies de Lyon épousa par contrat du 25 Novembre 1694 Marie Anne de BARONNAT.

Messire Jean Baptiste PLANELLY MASCRANNY Chev.r Cons.r honoraire en la Cour des Monnaies de Lyon Marié à dame Claudine de SERRE

LES BISAÏEULS ET BISAÏEULES MATERNELS.










Guillaume de CHARRIER Cheval.r Seig.r et Baron de la Roche Julié & autres Président en la Cour des Monnaies de Lyon en 1728, épousa

Françoise Thérèse DURET, par acte du 23 Avril 1727.

Louis Hector de CHOLIER, Comte de Cibeins Baron d'Albigny Président en la Cour des Monnaies de Lyon, marié à

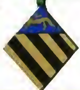
Antoinette PLANELLY DE LA VALETTE, par contrat du 15 Avril 1732.

L'AÏEUL

L'AÏEULE



Jean Baptiste de CHARRIER Chev.r Seigneur et Baron de la Roche Julié Président en la Cour des Monnaies de Lyon, marié à



Claudine Octavie CHOLIER de CIBEINS

LA MÈRE

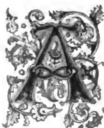


Guillemette Antoinette de CHARRIER de la ROCHE, par contrat du 12 Mars 1788.

...ique, Marquis
...bout 1801, reçu
...de Jérusalem

Lith. P. H. Sauner ... Lichtenberg

ARC.



RC (Pl. 15). L'arc est la première et la plus générale de toutes les armes mécaniques; on l'a trouvée chez les peuples les plus barbares, et qui avaient eu le moins de communication avec les autres hommes.

L'arc, comme l'arbalète, ne figure le plus souvent, en armoiries, que comme *armes parlantes*.

On en rencontre quelquefois dans les écussons de chevaliers ou confrères de l'arc; mais on ne voit pas que les familles descendues des *francs-archers*, créés par Charles VII, en 1448, et supprimés par Louis XI, en 1481, aient voulu rappeler dans leurs armoiries cette noblesse, souvent contestée, connue sous le nom de *noblesse archère*. Toutefois, les archers de la Garde du Roi étaient nobles, et, pour en faire partie, il fallait, d'après l'édit de Henri III, du mois de mai 1579, être de noble race.

L'arc tendu est le symbole de la puissance.

La position naturelle de l'arc est en *pal*.

D'ARBELOT,	BOURGOGNE. — D'azur, à quatre arcs d'or, cordés de sable, rangés en pal, surmontés de trois étoiles d'or.
D'ARCUSSIA,	PROVENCE. PL. 16. — D'or, à une fasce d'azur, accompagnée de trois arcs de gueules, posés 2 en chef et 1 en pointe.
D'ARCY,	BEAUJOLAIS ET FOREZ. PL. 16. — De gueules, à trois arcs d'argent, superposés.
ARNOUX,	DE PROMBY ET DE CORGEAT. — BOURGOGNE. PL. 16. — De gueules, à l'arc d'or, posé en fasce, et accompagné de trois étoiles d'argent.
BOWE,	ANGLETERRE. — D'hermines, à trois arcs de gueules, cordés de sable, posés en fasce.
DROUARD DE BOUSSET,	BOURGOGNE. PL. 16. — D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef, de deux molettes d'éperon, et en pointe, d'un arc armé de sa flèche, le tout d'argent.

D'ESMÉNARD, PROVENCE. — D'azur, au lion tenant un arc en barre, et accompagné en pointe, d'un cœur, le tout d'argent; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.

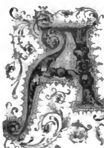
LARCHER, NORMANDIE. — De gueules, au porc-épic d'argent, et un chef cousu d'azur, chargé de trois arcs, armés de leurs flèches d'or.

MAGNIOL, PROVENCE. — De gueules, à l'arc d'argent, armé de sa flèche du même: au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

SCHELMEN, ALLEMAGNE. — D'argent, à deux arcs de gueules, adossés.

SCHUTZEN, BAVIÈRE. — D'or, à un arc bandé de sable, armé d'un taraut du même, en bande.

ARGENT.



RGENT (Pl. 16). L'argent est le deuxième des métaux employés en armoiries; il représente le blanc, qui, dans la langue héraldique, ainsi que dans la symbolique des couleurs, a reçu un grand nombre de signification. Le *blanc* est la couleur de la divinité, celle de la lumière céleste, de la lumière increéée; il est la couleur de l'Église catholique, le signe de la régénération religieuse : les Anges, la Vierge, le Souverain Pontife, sont vêtus de blanc. Chez les peuples de l'antiquité, les prêtres et les néophites, avant l'initiation; chez les chrétiens, les cathécumènes, avant le baptême; les écuyers et chevaliers-bacheliers, avant leur élévation à la chevalerie, étaient vêtus de blanc. On appelait *candidat* celui qui briguait les suffrages du peuple, parce que deux ans avant et au moment même de se présenter à l'élection, il portait une robe blanche.

Le blanc fut la couleur nationale des Gaulois, et, comme eux, les Français ont toujours montré un goût particulier pour les vêtements blancs.

Lorsque les Rois de France adoptèrent le bleu pour leur couleur personnelle, ils conservèrent le blanc pour le drapeau national; l'étendard de Jeanne d'Arc était blanc; la cornette royale, qui indiquait la place où était le Roi dans les combats, était blanche; les panaches et les chevaux blancs étaient, comme ils le sont encore aujourd'hui, les signes du commandement suprême; ils étaient aussi l'attribut particulier de la Royauté française. A l'entrée solennelle de l'Empereur Charles IV à Paris, lorsqu'il vint visiter le Roi Charles V, l'Empereur montait un cheval noir, et le Roi de France un cheval blanc. Le Roi Jean, prisonnier des Anglais, montait un cheval blanc, à son entrée dans Londres, et le prince de Galles, qui marchait à ses côtés, était sur un cheval noir.

Le blanc, dans tous les temps, et chez tous les peuples civilisés, a été employé, comme emblème de la pureté et de la chasteté pour les femmes et les ecclésiastiques; de l'innocence et de la virginité pour les jeunes filles; de l'intégrité pour les magistrats; il était d'un favorable augure; il signifiait *joie* et *liesse*. C'est avec des cailloux blancs que les Thraces et les Crétois marquaient les jours heureux; les Romains avec de la craie blanche.

Les langues ont conservé les traces de ces diverses significations. Le mot grec λευκός (*leucos*), signifie blanc, heureux, agréable, gai; en latin, *candidus*, blanc, candide et heureux. Dans la langue allemande, nous trouvons les mots *weiss*, blanc, et *wissen*, savoir; en anglais, *white*, blanc, et *wit*, esprit, *wisdom*, sagesse. Les Druides étaient des hommes blancs, sages et savants.

Le choix de l'argent ou du blanc, pour les armoiries, a été nécessairement déterminé par le désir de figurer emblématiquement quelques unes des vertus ou qualités énumérées ci-dessus; on le voit plus particulièrement adopté par les ecclésiastiques et les magistrats.

Le blanc est fort répandu dans le blason allemand et dans celui des nations du Nord.

En armoiries, le blanc est représenté par l'argent, et ce métal, dans les armoiries gravées, n'est figuré par aucun signe, traits ou hachures. Il emprunte sa teinte du fond même du papier.

ANDRAS, AUXERROIS ET NIVERNAIS. PL. 16. — **D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux du même, 2 en chef et 1 en pointe.**

D'ARGENT,	CHAMPAGNE. PL. 16. — D'azur, à un lion d'argent, et un chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules
DE BRILLON,	ORLÉANAIS.—D'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef, de deux étoiles d'azur, et en pointe, d'un arbre terrassé de sinople.
DE CAZAUX,	DE BOMAIGNÈRES. — LANGUEDOC. — Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à quatre pals de gueules; aux 2 et 3, d'argent plein.
DE CLISSON,	BRETAGNE. — De gueules, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.
COSNE DE CARDANVILLE,	DAUPHINÉ ET NORMANDIE. PL. 16. — D'azur, au chevron d'argent, à la fasce d'or, brochant sur le tout.
CUDEL,	BOURGOGNE. — D'argent, au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles du même, 2 en chef et 1 en pointe.
DE LA GORGUE DE ROSNY,	PONTHIEU. PL. 16. — D'argent, à trois merlettes de sable.
DE HODINVILLE,	BEAUVAISIS. PL. 16. — D'argent, à la fasce de sable, chargée de trois molettes d'or.
LEPEINTEUR DE MARCHÈRE,	NORMANDIE.— D'argent, au chef de gueules, chargé de trois roses d'or.
DE LISCOUET OU LISCOET,	BRETAGNE. — D'argent, au chef de gueules, chargé de sept billettes du champ, posées 4 et 3.
DE MALRAS,	AUVERGNE. — D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.
MOSNIER OU MONNIER,	BRETAGNE. — D'argent, à un chef d'azur, chargé d'une croisette d'or.
DE PAS DE FEUQUIÈRES,	ARTOIS.— De gueules, au lion d'argent.
DE RAMADE DE FRIAC,	LIMOUSIN. — D'argent, à un chevron de gueules, accompagné en chef, de trois étoiles du même, posées 1 et 2, et en pointe, d'un arbre de sinople.
DE RÉVILLIASC OU RÉVIGLIASC,	PIÉMONT ET DAUPHINÉ. PL. 16. — D'argent, à un lion de gueules.
ROBILLARD,	FLANDRE. — D'argent, à un chef d'azur, chargé de huit flammes d'or, posées 3, 2 et 3.

ROLLAND. BRETAGNE. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois étoiles (*alias* molettes) du même; aux 2 et 3, d'argent, à l'épervier de gueules, tenant une molette du même.

DE LA VERGNE DE TRESSAN, LANGUEDOC. PL. 16. — D'argent, au chef de gueules, chargé de trois coquilles du champ.

ARMÉ.



RMÉ (Pl. 16). Se dit des griffes du lion, du léopard, des aigles, des griffons, etc., émaillées d'une autre couleur que le reste du corps; d'un cavalier, d'une main, d'un bras, couverts de fer. C'est à tort que quelques héraldistes ont dit des aigles et d'autres oiseaux, qu'ils étaient *onglés*. Ce terme ne doit s'appliquer qu'aux ongles ou cornes des animaux à pied fourchu, tels que les cerfs, les biches, les moutons, les chèvres, les taureaux, les vaches, etc. Il est impropre aussi de dire qu'une pique ou une flèche dont le fer et le fût sont de deux émaux différents, est *armée*; on doit blasonner : une flèche ou une pique, de tel ou tel émail, *fûtée* de telle ou telle couleur.

D'ARVIEUX, PROVENCE. — D'azur, à un griffon d'or, couronné du même, lampassé et armé de gueules.

AUBAUD DE PERRON, BRETAGNE ET ARTOIS. — D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée et armée d'or.

BECK ET DE BECK, FOREZ. PL. 16. — D'argent, à une aigle de sable, à deux têtes, au vol éployé, becquée et armée d'or.

DE BERNON, BOURGOGNE ET POITOU. PL. 16. — D'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules. DEVISE : *Virtutem a stirpe traho.*

DE CAUMONT-LA-FORCE, GUYENNE. — D'azur, à trois léopards d'or, posés l'un sur l'autre, armés et lampassés de gueules.

DE CHAMBORANT, POITOU, LIMOUSIN, MARCHE, BERRY ET TOURAINE. PL. 16. — D'or, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules.

DE CHEFDEBIEN, LANGUEDOC ET POITOU. PL. 16. — D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de deux lions léopardés d'or, lampassés et armés de gueules, celui de la pointe contourné.

CHEVALIER DE FERNEUX, BRESSE. — De sable, au cavalier d'argent, armé de toutes pièces, courant sur une terrasse de sinople, et tenant dans sa main dextre un badelaire du même.

DE COUTRAY DE PRADEL, GASCOGNE. PL. 16. — D'or, au chevron d'azur, accompagné de trois faucons de sable, s'essorant, armés de gueules, posés 2 en chef et 1 en pointe.

DE CROISMARE, NORMANDIE. PL. 16. — D'azur, au léopard d'or, armé et lampassé de gueules.

CZARTORYSKI, Magnats de HONGRIE, Princes de l'EMPIRE, etc. — LITHUANIE ET POLOGNE. — De gueules, à un cavalier armé d'argent, tenant une épée haute, du même, le cheval caparaçonné d'azur et cloué d'or, et sautant par dessus trois tours, jointes par deux avant-murs, qui représentent la ville de WILNA. (Armes surnommées POGONIA.)

DE FOURNAS DE LA BROSSE, LYONNAIS, LANGUEDOC, DAUPHINÉ ET BRETAGNE. PL. 16. — D'argent, à trois fasces d'azur, et un griffon d'or, armé, langué et couronné d'azur, brochant sur le tout.

LE FRANC, QUERCY ET LANGUEDOC. — D'azur, à un cavalier armé d'argent, tenant une épée nue.

GUERIN, DE BRUSLARD, DE SAUVILLE ET DE TARNAUT. — CHAMPAGNE ET ILE-DE-FRANCE. — D'or, à trois lionceaux de sable, langués, armés et couronnés de gueules.

DE LUZECH, QUERCY. — Écartelé : aux 1 et 4, d'argent, au griffon d'azur, langué et armé de gueules, qui est de LUZECH ; aux 2 et 3, d'azur, au croissant d'argent, qui est de CREISSAC.

DES MAIZIERES, FLANDRE. — D'argent, au lion de sable, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

ARCS.

d'Arcy.



Drouard de Bousset.



Arnoux.



d'Arcussia.



ARGENT.

Argent.



de la Vergne de Tressan.



de le Gorgue.



d'Argent.



de Revilliasc.



Andras.



Cosne de Cardanville.



d'Hodicq de Courteville.



ARMÉ.

de Fournas de la Brosse.



de Bernon.



de Talleyrand.



Beck.



de Croismare.



de Coutray de Pradel.



de Chamborant.



de Cheldebien.



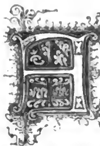
COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE.

LITH. P.H. SAUNIÉ LICHTENBERG, PARIS.

MONNIER, Pair de France. — D'azur, à la couronne murale de sable, adextrée d'une épée antique d'argent, posée en pal, et sénestrée d'une ancre du même; coupé · de gueules, au cavalier armé de toutes pièces, d'or, l'épée en arrêt.

DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, Issus des Comtes Souverains du Périgord. PL. 16. — De gueules, à trois lionceaux d'or, armés, lampassés et couronnés d'azur. Devise : *Re que Diou.*

ARMES, ARMOIRIES.



RMES, ARMOIRIES (Pl. 17 à 23). Les armoiries servent à distinguer les royaumes, les provinces, les villes, les ordres religieux et de chevalerie, les communautés, les corporations, les confréries et les familles. Pour ces dernières, elles sont des marques héréditaires de noblesse, communes à tous les membres d'une même famille. Elles indiquent aussi les dignités, les hauts emplois, les fiefs, les actions glorieuses, les prétentions, la reconnaissance, les factions et le patronage.

On les fait sculpter sur les édifices, les maisons et les tombeaux; graver sur les sceaux, les cachets, les médailles, la vaisselle d'or et d'argent; émailler sur les bijoux; broder sur les manteaux, les bannières, les pavillons et les livrées; peindre sur les voitures ou dans les armoriaux, d'après des règles fixes et déterminées, qui sont l'objet de la science héraldique.

Nous avons, dans l'Introduction, fait connaître notre opinion sur l'origine des armoiries, telles que les comprend la science héraldique, et nous avons indiqué rapidement leurs diverses espèces et les différentes parties dont elles se composent.

On a vu que, rejetant toutes les hypothèses, toutes les conjectures, tous les systèmes qui ne sont pas appuyés de preuves historiques incontestables, nous nous refusons à reporter au delà du xe siècle, la première apparition des signes et couleurs héraldiques.

Cependant, nous avons reconnu, avec ceux qui veulent faire remonter l'invention des armoiries, proprement dites et héréditaires, à des époques fort reculées, que des signes distinctifs particuliers aux individus avaient existé chez les peuples les plus anciens, dans l'Inde, en Égypte, chez les Grecs et chez les Romains; que des personnages illustres avaient adopté pour leurs anneaux (*sigilla*), et pour leurs boucliers, des symboles et des marques distinctives de leur caractère, de leur condition ou de leurs dignités; que le droit d'insignes, d'images, de boucliers, d'enseignes et de généalogie même, avait existé chez les Grecs et les Romains, et aussi chez des nations antérieures à ces peuples; nous avons également reconnu que quelques familles et villes romaines et de la Grèce avaient symbolisé leur nom, sur des médailles, par des figures qui ont de l'analogie avec celles que nous appelons, dans la science héraldique, *Armes parlantes;* nous avons retrouvé enfin ces mêmes signes et ces mêmes symboles dans les premiers siècles de notre monarchie; mais nous pensons avoir suffisamment démontré que ces signes et ces symboles, formés d'ailleurs en dehors de toute loi héraldique, n'étaient que personnels et non héréditaires, et que les véritables armoiries, comme signes de noblesse, n'avaient commencé qu'avec les premiers tournois; que l'usage en était devenu plus général à l'époque de la première croisade; qu'elles avaient été régularisées seulement au XIIe siècle, par les soins de Louis VII et de son fils Philippe-Auguste, et qu'enfin ce n'était qu'au XIIIe qu'elles avaient été rendues fixes et héréditaires dans les familles.

Tous les détails, tous les exemples que renferme cet ouvrage, tendent à la démonstration de ce système, qui a pour lui, comme on l'a vu, les plus savantes autorités : nous croyons donc inutile de nous étendre davantage sur l'origine des armoiries.

Nous prenons occasion du présent article pour lui donner un intérêt qui manque à celui de PALLIOT : nous classons sous le titre d'*Armoiries* celles adoptées aujourd'hui par les principales puissances du monde, en joignant à chacune d'elles une courte notice historique. Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, d'une addition qui leur permettra d'embrasser d'un seul coup d'œil des détails et des renseignements disséminés dans un grand nombre d'ouvrages.



LE ROYAUME DE FRANCE a pour armoiries (Pl. 17.) :

D'azur, à trois fleurs de lis d'or, posées 2 et 1 (1); *l'écu timbré d'un heaume ou casque ouvert, taré de front, orné de lambrequins, aux couleurs de l'écu, et sommé d'une couronne royale, fermée par une double fleur de lis* (2).

(1) On verra à l'article *Armes parlantes*, qui suit celui-ci, pour quelle cause le Roi Louis VII choisit la couleur azur et les fleurs de lis d'or du manteau royal pour l'écu national. Il est certain que c'est seulement depuis ce Roi que les fleurs de lis furent employées en armoiries. Jusqu'à lui, la fleur de lis n'avait été qu'un symbole particulier de la Royauté; les Rois de France l'avaient placée sur leur couronne et sur leur sceptre, à l'imitation des rois leurs prédécesseurs, qui, eux-mêmes, n'avaient suivi qu'un usage remontant à la plus haute antiquité. En effet, selon *Hérodote* et *Strabon*, les divinités, les Rois de Syrie et les Pharaons d'Égypte, la portaient comme symbole de la puissance suprême. Le savant *Sonini* l'a retrouvée dans plusieurs monuments de la Haute-Égypte; il l'a vue à Denderah sur un bâton fleurdelisé, dont il a donné la figure. La fleur de lis a existé avec les mêmes caractères chez les peuples de l'antiquité, dans l'Inde, chez les Grecs, chez les Étrusques et chez beaucoup d'autres peuples; dans les temps modernes, elle s'est reproduite chez tous les peuples de l'Europe.

Les fleurs de lis furent d'abord semées sans nombre dans l'écu de France, comme sur le manteau royal; mais c'est vers la fin du règne du Roi Charles V, surtout sous celui du Roi Charles VI, qu'elles furent réduites à trois, dans l'écu de France, qui depuis lors n'en porta jamais davantage.

(2) La couronne fermée, dont avaient usé quelquefois les Rois Charles VIII et Louis XII, ne fut défini-

TENANTS : *deux anges vêtus de dalmatiques aux armes de France et portant, chacun, une bannière aux mêmes armes* (1).

PAVILLON ROYAL : *d'azur, semé de France, fourré d'hermines, bordé, frangé et houppé d'or ; le comble rayonné d'or, et sommé d'une grande couronne royale fermée comme la précédente, par une double fleur de lis, qui est le* CIMIER DE FRANCE ; *le tout surmonté de l'étendard royal du Roi Louis XIV* (2), *qui était de gueules, chargé d'un soleil, et semé de fleurs de lis d'or.*

CRI : *Montjoye, Saint-Denis* (3).

ORDRES : *de Saint-Louis ; de Saint-Michel ; du Saint-Esprit, et de la Légion-d'Honneur* (4).

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES.

Nul spectacle n'est plus instructif et plus intéressant que celui que présentent l'établissement, les développements et les progrès de la nation française. Longtemps resserrés dans le pays qui comprend aujourd'hui la Franconie, la Thuringe, la Hesse et la Westphalie, les Francs se distinguent de bonne heure entre tous les peuples germaniques. Sous l'Empereur Gallien, ils se répandent dans la Gaule et dans l'Espagne : Probus, Constance et Constantin les combattent successivement sans les soumettre. Nous les voyons, au IVe siècle, entrés au service des Empereurs ; leurs chefs sont revêtus des plus grandes charges de l'empire. C'est pendant le règne d'Honorius (420), qu'ils paraissent s'être fixés dans la Gaule ; on

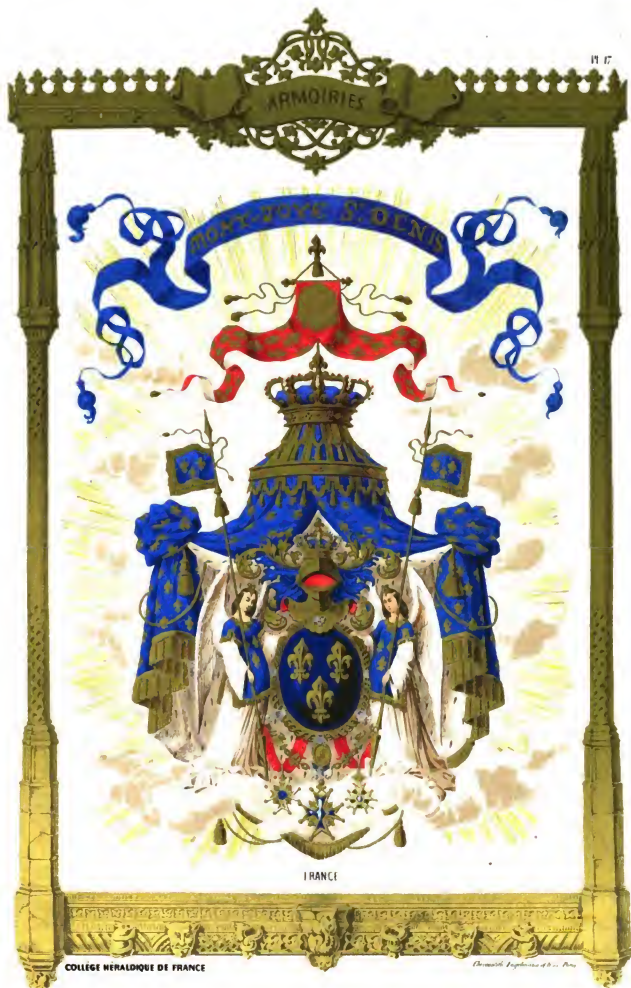
tivement adoptée que par le Roi François Ier, vers 1536. C'est le Roi Charles VII qui, le premier, plaça la couronne royale sur l'écu à fleur de lis.

(1) Les tenants d'anges ne datent que du règne du Roi Louis XI ; les Rois Charles VI, Charles VII, et aussi le Roi Louis XI, avant qu'il eût adopté les anges, avaient précédemment des cerfs ailés pour supports. Les successeurs de Louis XI, tout en conservant les anges pour les armes de France, se choisirent des supports particuliers ; Louis d'Orléans et Louis XII prirent deux porcs-épics, en mémoire de l'institution de cet ordre par le premier. Le Roi François Ier adopta la salamandre avec cette devise : *Nutrisco et extinguo ;* le Roi Henri II eut deux levriers ; François II, deux lions d'Écosse ; Charles IX, deux doubles colonnes renversées ; Henri III, comme Roi de Pologne, deux aigles couronnées ; Henri IV, les deux vaches du Béarn ; Louis XIII, plaça à chaque côté de son écu un hercule, sous la figure duquel il se fit souvent représenter.

(2) Quelques écrivains ont confondu l'étendard royal de Louis XIV avec l'oriflamme, qui était en effet de la même couleur, mais sans ornements dans le champ.

(3) A l'article *Cri*, nous essaierons d'indiquer l'origine du cri de guerre, *Montjoye Saint-Denis*, qui nous semble être resté inexpliqué jusqu'à ce jour.

(4) L'ordre de Saint-Michel fut institué par le Roi Louis XI, en 1469 ; l'ordre du Saint-Esprit, par le Roi Henri III, le dernier jour de l'année 1578 ; l'ordre de Saint-Louis, par le Roi Louis XIV, en 1693, et l'ordre de la Légion-d'Honneur, par le premier consul Napoléon Bonaparte, en 1802. (Voir pour les détails sur chacun de ces ordres, l'article qui leur est plus spécialement consacré, au chapitre des *Ordres de chevalerie*).


Pl 17
ARMOIRIES
MONT-JOYE S.T DENIS
COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE
FRANCE

sait qu'on leur donne pour chef, à cette époque, le roi Pharamond, dont le petit-fils Mérovée, par la part glorieuse qu'il prit à la défaite d'Attila (451), mérita de donner le nom à la première race de nos Rois, les Mérovingiens. Mais c'est à Clovis, devenu chrétien, que sera réservé l'honneur d'avoir établi sa nation sur le sol de la Gaule, que déjà disputaient aux Romains les Visigoths et les Bourguignons. Il bat les premiers à Soissons (486), les seconds à Vouillé (507), et se prépare l'appui du clergé en recevant le baptême avec trois mille des siens, après la bataille de Tolbiac (496). Clovis meurt en 511, laissant à ses quatre fils, qui se partagent la Gaule après sa mort, le soin de conquérir la Bourgogne. C'est l'Église chrétienne qui a favorisé l'établissement des Francs; elle partagera avec leurs Rois le gouvernement du peuple conquérant et du peuple conquis.

En même temps que les crimes des Clotaire, des Chilpéric, des Frédégonde, appellent l'intervention du clergé, dont le ministère sacré présente aux peuples un appui et un refuge, en prenant part aux affaires publiques, un autre pouvoir né comme la royauté de l'élection populaire, celui des Maires du palais, grandit à mesure que tombent dans le discrédit et l'impuissance les faibles successeurs de Clovis. Ces chefs, tuteurs obligés de Princes trop jeunes ou trop peu capables, deviennent les hommes nécessaires, lorsque la Gaule menacée, comme tout le reste de l'Europe, au nord par les nations germaniques, au midi par les Arabes, a besoin du secours de leurs armes. Ainsi s'agrandit et se perpétue la puissance déjà légitime des Pepin d'Héristal (687-714), des Charles Martel (715-741), des Pepin-le-Bref (741-752) et des Charlemagne (768-814).

Le bras qui sauve l'Église, et le peuple avec elle, est béni par l'Église : une nouvelle race occupe le trône des Francs, où la maintient la consécration religieuse, et la France devient le siége d'un second Empire d'Occident, dans lequel se cimente une étroite alliance entre la royauté nouvelle et la papauté, dont se fonde la puissance temporelle (752-800).

Charlemagne, que tant de guerres et de succès rendent le maître du centre de l'Europe, reçoit du Pape la couronne impériale d'occident, aux acclamations unanimes du peuple et du clergé, qui le proclament *Auguste* (800).

Tandis que, grâce à l'appui de la dynastie carlovingienne, l'Église marche à grands pas vers cette suprématie que lui assureront pendant quatre siècles, sur les destinées de l'Europe, les grands services, les lumières et les héroïques vertus de ses Pontifes, la fusion s'opère, sur toutes les parties du territoire de la Gaule, entre les diverses nations qui s'y pressent. Les guerres que l'ambition excite entre les fils de Louis-le-Débonnaire amènent en 842, après la célèbre bataille de Fontenay, la transformation du peuple franc en nation française, et sa séparation définitive de la race teutonique.

Mais déjà la France a cessé d'être une monarchie. Dès la fin du IX[e] siècle, les chefs militaires qui, sous les titres de Ducs, Comtes et Vicomtes, avaient retenu les châteaux, les villes, les provinces, dont ils avaient reçu le commandement temporaire, y avaient établi des souverainetés aristocratiques héréditaires. Un édit de Charles-le-Chauve, daté de Kiersy-sur-Oise, avait consacré ou plutôt subi cette hérédité. La féodalité, c'est-à-dire

la division du sol en une infinité de principautés indépendantes, mais puissamment échelonnées depuis les plus minimes jusqu'aux plus importantes, est sortie tout armée de cet édit. La famille de Charlemagne, qui, sous Charles-le-Gros, possédait sept royaumes, se trouve peu à peu dépouillée, et lorsqu'à la mort de Louis V, le dernier des Carlovingiens, Charles de Lorraine, fils de Louis-d'Outremer, se présente, pour le remplacer, aux suffrages des Français, un concurrent plus puissant lui est préféré : l'élection, qui avait fait les Rois des deux premières races, place sur le trône le duc de France Hugues-Capet, qui sera la tige de la troisième (987).

Ici s'opère une révolution importante : les six premiers rois de la famille capetienne font sacrer leurs fils aînés de leur vivant; l'élection religieuse remplace l'élection politique, affermit et consacre le droit de primogéniture, et fixe la couronne dans la maison de Hugues-Capet.

Depuis 987 jusqu'à la révolution française, la nation traversera quatre phases distinctes; le gouvernement est d'abord purement féodal; Philippe Ier lui donne une forme nouvelle : pour affaiblir et lutter avantageusement contre la puissance des seigneurs féodaux, il s'appuie sur l'autorité des trois États et des Parlements. La monarchie ainsi constituée subsistera jusqu'à Louis XIII. Louis XIV fonde la monarchie absolue, qui, après s'être élevée successivement sur les débris de l'aristocratie féodale, des libertés communales, des États-Généraux et des Parlements, se trouve plus tard impuissante pour lutter seule contre le Tiers-État, qui s'insurge en 1789, et impose à l'infortuné Louis XVI la monarchie constitutionnelle.

Pendant la première epoque de 987 à 1328, la féodalité se constitue et s'étend; le mouvement insurrectionnel et l'affranchissement des communes ne sont pas exclusivement l'ouvrage de Louis VI, dit le Gros, et ne datent pas précisément du XIIe siècle. Les événements, plutôt que la libre volonté des Seigneurs et des Rois accomplissent cette grande révolution, qui peu à peu substituera à la classe des serfs, la classe intermédiaire et libre de la bourgeoisie.

Les sept croisades, dans lesquelles la noblesse féodale s'épuise en s'illustrant, favoriseront l'accroissement du pouvoir royal que Philippe-Auguste (1180-1223) et Saint-Louis (1226-1270) élèveront si haut par leurs brillants exploits et leurs vertus personnelles. La conquête de l'Angleterre par les Normands (1066), les querelles du sacerdoce et de l'empire signalèrent encore la première période de cet âge héroique, pendant lequel l'histoire est obligée de remarquer un singulier mélange de vertus et de crimes, de splendeur et de naïveté, de grandeur chevaleresque et d'aveugle asservissement.

La dernière Croisade, si funeste au Roi Saint-Louis, fait monter sur le trône son fils aîné, Philippe III (1270), et ouvre, au profit de la Couronne, de riches et nombreuses successions : elle hérite entre autres de la Champagne et de la Navarre.

La lutte que soutient Philippe IV, dit le Bel, contre le pape Boniface, le désordre des finances, résultat de ses profusions, ses démêlés avec les Seigneurs, engagent ce Prince à

élever deux pouvoirs destinés à battre en brèche l'aristocratie féodale : il appelle les *Trois États*, nommés depuis *États-Généraux*, qui devront lui voter des subsides, et il rend en même temps sédentaire à Paris le *Parlement*, qui plus tard héritera de la puissance politique de ces États (1285-1314).

Un édit célèbre de Louis X, dit le Hutin, du 3 juillet 1315, fait faire un grand pas à l'affranchissement des serfs. Une ère nouvelle commence pour la France, à dater de ce XIVe siècle; dans l'ordre civil, dans l'ordre judiciaire, dans l'ordre politique, tout prend un aspect animé et nouveau; les justices seigneuriales s'abolissent, et la magistrature, qui comptera dans son sein tant d'hommes illustres, s'élève sur leurs ruines.

Avec les Valois commence la longue rivalité de la France et de l'Angleterre (1328-1461). La noblesse française, dont la brillante valeur vient au secours de la patrie menacée, succombe en combattant glorieusement à Crécy, avec Philippe VI de Valois (1346); à Poitiers, avec le roi Jean II (1356); et à Azincourt, avec les tuteurs du malheureux Charles VI (1415).

Aux désastres qui frappent la France sur les champs de bataille, viennent se joindre toutes les horreurs des guerres civiles; les paysans et les bourgeois se soulèvent; la monarchie semble perdue; toute la prudence de Charles V suffit à peine pour combattre l'anarchie qu'augmente encore la turbulence des Trois-États; mais l'imminence du péril suscite des efforts plus énergiques : la haine qu'excitent les Anglais rallie autour de Charles VII (1422-1461) les Français de toutes les classes; à la voix émue et inspirée de l'admirable héroïne de Vaucouleurs, ils courent à la défense d'une commune patrie; le Roi est sacré à Reims (1429); Richemont et Dunois achèvent l'expulsion des Anglais (1453), et la France est sauvée!

La monarchie a grandi au milieu de tant de confusion : par l'établissement de l'impôt régulier et des troupes soldées, par la création du conseil d'État, Charles VII et Louis XI (1461-1483) donnent à la royauté une force et une puissance dont le premier résultat est l'extinction de la maison de Bourgogne, et la réunion successive des grands fiefs à la Couronne.

Nous arrivons à cette grande époque de la *Renaissance*, où tout semble, en effet, reprendre une nouvelle vie; le moyen âge finit, l'histoire moderne commence.

Sous Charles VIII (1483-1498), Louis XII (1498-1515), François Ier (1515-1547), les guerres d'Italie, quoique plus glorieuses que profitables, jettent un lustre nouveau sur les chefs de la nation, qui y déploient la plus brillante valeur; l'influence d'une cour polie, galante et chevaleresque, modifie les lois, les mœurs et les usages; l'emploi des armes à feu met fin à la chevalerie et aux milices indépendantes; les armées régulières deviennent le plus solide appui du pouvoir royal; les lettres renaissent; un nouveau monde est trouvé par Christophe Colomb; d'utiles découvertes ouvrent aux sciences une immense carrière; l'esprit humain est partout en fermentation; Luther paraît (1517).

Les guerres religieuses, qui sont en même temps des guerres politiques, viennent ensan-

glanter les règnes des derniers Valois. Dans ces tristes luttes, on voit succomber à la fois et la branche royale, contre laquelle s'est formée la ligue; et les grands personnages qui, sous les règnes de Henri II (1547-1559), de François II (1559-1560), de Charles IX (1560-1574) et de Henri III (1574-1589), se sont posés fièrement comme les adversaires de la royauté; et lorsque le coup de poignard de Jacques Clément fait tomber la couronne sur la tête du premier des Bourbons, il se trouve que les derniers représentants de l'aristocratie féodale n'auront plus de force pour lutter contre cette monarchie qu'ils viennent d'ébranler.

La politique habile et conciliatrice de Henri IV (1589-1610), qui, tout en changeant de religion, ménage ses anciens co-religionnaires en leur accordant l'édit de Nantes (1598), impose la paix aux partis; ils se réveillent à sa mort; mais le faible fils du vainqueur d'Ivry, le Roi Louis XIII (1610-1643), a pour ministre Richelieu; tous les obstacles qui pourraient s'opposer à l'intronisation de la monarchie absolue, sont renversés par le bras impitoyable de ce grand politique; et lorsque Louis XIV entreprend de régner par lui-même (1643-1713), il peut briser sans peine le dernier pouvoir qui conservait encore quelque prestige, en réduisant les Parlements au silence.

L'unité dans l'administration, la grandeur des établissements, l'illustration des exploits militaires, l'éclat des lettres, des beaux-arts et des sciences, environnent le trône glorieux de Louis XIV d'un prestige qui ne permet pas, au temps de sa prospérité, de remarquer combien est fragile un pouvoir privé de soutiens et de contre-poids. L'avènement aux affaires de la classe bourgeoise, rendu nécessaire par les désastres financiers qui signalent le règne de Louis XV, pendant lequel s'éclipse la majesté royale, trouvera sous Louis XVI un Prince digne par ses nobles vertus d'honorer et de soutenir la monarchie, s'il n'avait à lutter contre les passions populaires, poussées par les écrits philosophiques et politiques à une révolution radicale (1789).

Pendant cette dernière période, nos contemporains ont vu se succéder rapidement, après l'attentat commis sur le Roi martyr, la république, l'empire, la restauration, l'établissement enfin de la nouvelle royauté constitutionnelle de juillet (1830).

A travers les vicissitudes diverses de ces mémorables phases de notre histoire, les crimes et les grandes institutions de la république, les exploits et les créations gigantesques du plus grand génie des temps modernes, les essais de conciliation des deux illustres frères de Louis XVI, les luttes politiques enfin qui ont signalé les quinze dernières années, ont eu pour but et pour résultat capital l'accroissement du pouvoir et de l'influence exclusive de la classe bourgeoise. Au milieu de ce progrès incessant de la démocratie, de cette destruction de toutes les inégalités, de ce nivellement de toutes les classes, l'extension immodérée donnée au régime représentatif, qui, n'accordant le pouvoir qu'à la fortune et à la propriété, a fait naître la soif des richesses et des fonctions publiques, et par suite la corruption et la démoralisation des masses, n'ouvre-t-elle pas la porte à des dangers nouveaux? C'est ce qu'un avenir, peut-être peu éloigné, se charge de nous apprendre.



AUTRICHE.

L'EMPIRE D'AUTRICHE a pour armoiries (Pl. 18.) :

L'aigle de l'Empire, becquée et membrée d'or, couronnée du même et languée de gueules, tenant dans la serre dextre une épée d'argent, garnie d'or, et un sceptre du même, et dans la sénestre un monde d'azur, croisé et cintré d'or ; chargée sur la poitrine d'un écusson tiercé en pal : au 1, d'or, à un lion de gueules couronné, qui est de HABSBOURG ; *au 2, de gueules, à la fasce d'argent,* qui est d'AUTRICHE ; *et au 3, d'or, à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent,* qui est de LORRAINE ; *le tout surmonté de la couronne impériale.*

ORDRES : *de la Toison d'Or ; d'Élisabeth-Thérèse ; de Marie-Thérèse, et de la Croix-étoilée.*

L'Autriche proprement dite, en latin *Austria*, et plus anciennement *Osterricha* et *Osterlandia*, a au nord la Bohême et la Moravie ; à l'orient la Hongrie ; à l'occident la Bavière, et au sud la Styrie.

Ce pays, compris d'abord dans la Norique, puis dans la Pannonie, fut ravagé par les Huns et les Abares ou Avares, et réuni à la Bavière par Charlemagne.

Les Hongrois s'en emparèrent vers la fin du IXe siècle, et en furent dépossédés par Othon-le-Grand, qui remporta sur eux une victoire décisive, en 955.

Il devint alors la propriété de la famille de Babenberg. Léopold, surnommé l'Illustre, que don Jérôme Pez donne pour la tige des margraves héréditaires d'Autriche, fut revêtu de cette dignité en 988. Le margrave Henri II, obtint, le premier, le titre de Duc de ce pays, et fixa sa résidence à Vienne, dont il fit la capitale de l'Autriche. La ligne masculine de Babenberg s'éteignit, en 1248, dans la personne de Frédéric II. A la mort de ce prince, Ottocar, Roi de Bohême, époux de Marguerite, sœur cadette de Frédéric,

s'empara du duché d'Autriche. Il en jouissait depuis plus de vingt ans, lorsqu'en 1272, Rodolphe de Habsbourg se fit tellement remarquer par ses exploits, que tous les Princes de la Germanie lui décernèrent unanimement le titre d'Empereur. En 1282, il donna l'Autriche, la Styrie et la Carniole à ses fils Albert et Rodolphe. Après la mort d'Albert III, les États furent divisés en deux parties, gouvernées par des Ducs de la famille styrienne ou autrichienne de Habsbourg. Frédéric III, élu Empereur, en 1442, les réunit de nouveau, en prenant le titre d'Archiduc, et ce fut à dater de cette époque que la couronne d'Allemagne resta attachée à la maison d'Autriche. Elle acquit la Bourgogne et les Pays-Bas. Maximilien Iᵉʳ réunit à l'Autriche la Hongrie et la Bohême; et le mariage de son fils Philippe avec Jeanne de Castille, plaça la maison de Habsbourg sur le trône d'Espagne et des Indes.

Charles II, roi d'Espagne, fut, en 1700, le dernier rejeton de la ligne autrichienne espagnole. La ligne masculine de la maison de Habsbourg s'éteignit également dans la personne de Charles VI, le 20 octobre 1740, après avoir donné vingt-deux Souverains aux pays héréditaires autrichiens, seize Empereurs à l'Allemagne, onze Rois à la Hongrie et à la Bohême, et six à l'Espagne.

Charles VI, n'ayant point d'enfants mâles, avait voulu que la succession de ses États fût assurée à sa fille Marie-Thérèse, qui épousa, en 1736, François-Étienne, grand-duc de Lorraine. C'est ainsi que, par ce mariage, se fonda la maison de Lorraine-Autriche, et qu'après une séparation de mille ans, on vit se réunir les deux lignes principales de Habsbourg et de Lorraine. A Marie-Thérèse, l'une des Princesses les plus remarquables qui aient figuré dans l'histoire, succéda Joseph II, esprit actif, laborieux, mais dont les réformes plus philosophiques que judicieuses, furent la source de grands troubles dans ses États. François Iᵉʳ, son successeur, gouverna l'Autriche avec des principes plus conformes au génie de la monarchie; il les défendit avec autant d'énergie que de persévérance; préserva ses peuples de la contagion des idées révolutionnaires, en s'occupant activement de leur bonheur; exerça une influence salutaire sur les conseils des Rois du continent, et fut un de ceux qui, en 1814, contribuèrent le plus efficacement au rétablissement de la paix du monde, en renversant le colosse qui l'avait si souvent troublée du bruit de ses armes victorieuses. L'Empereur François dut faire taire, dans cette circonstance, ses sentiments de père devant la politique : on sait qu'il avait donné en mariage, à l'Empereur Napoléon, sa fille, l'archiduchesse Marie-Louise, aujourd'hui duchesse régnante de Parme.

Ferdinand Iᵉʳ (Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin), fils de l'Empereur François Iᵉʳ, est né le 19 avril 1793, et a succédé à son père le 2 mars 1835. C'est un Prince juste, généreux, et dont la clémence s'est signalée dans ces derniers temps en amnistiant un grand nombre de Galliciens, condamnés à mort pour crime de haute trahison. Cette amnistie, accordée par l'Empereur sans qu'elle eût été provoquée par aucune sollicitation, lui a fait décerner par ses sujets polonais, le titre de *Ferdinand-le-Bon*.

Il a épousé, le 27 février 1831, la princesse Marie-Anne-Caroline-Pie, fille de Victor-Emmanuel, Roi de Sardaigne.



LE GRAND-DUCHÉ DE BADE a pour armoiries (Pl. 18) :

D'or à la bande de gueules ; l'écu sommé d'une couronne royale.

MANTEAU DUCAL : *de pourpre, fourré d'hermines, sommé d'une couronne royale.*

SUPPORTS : *deux griffons de sable, becqués et couronnés d'or.*

ORDRES : *du Mérite militaire ; de Charles-Frédéric ; de la Fidélité, et du Lion de Zahringen.*

Le grand-duché de Bade est limité à l'occident par le Rhin, qui le sépare de la France, et au midi par la Suisse.

La maison des grands-ducs de Bade, selon un grand nombre d'écrivains, tirerait son origine, comme celle de Lorraine-Autriche, d'Éthichon II, fils d'Éthichon Ier, duc d'Alsace, qui vivait en 684 ; mais cette opinion est combattue par d'autres auteurs du XVIIIe siècle, qui donnent pour souche à cette maison, Hermann Ier, second fils de Berthold Ier, duc de Zahringen, qui entra, par un mariage, en possession du duché de Bade. Son arrière-petit-fils, Hermann IV, fut père d'Hermann V, qui continua la descendance des margraves de Bade, et d'Henri Ier, qui fonda la ligne de Hochberg. Cette dernière s'étant divisée en deux branches, celle de Hochberg et celle de Sausenberg, la première s'éteignit en 1418, et la seconde en 1503.

Les margraves de Bade, descendants d'Hermann V, s'éteignirent dans la branche aînée, en la personne de Frédéric, décapité à Naples en 1269. La tige de Bade fut perpétuée par Rodolphe, fils cadet d'Hermann VI, qui acheta, en 1283, une partie du comté d'Éberstein.

Christophe Ier, septième successeur de Rodolphe, fit en 1497, l'acquisition de la seigneurie de Mahlberg, et en 1503 celle des pays de Sausenberg; il mourut en 1527. Ses fils Bernard III et Ernest, qui moururent, l'un en 1537, et l'autre en 1553, fondèrent les lignes de Bade-Bade et Bade-Dourlach.

La ligne de Bade-Bade a produit des généraux célèbres dans l'Empire, entre autres le prince Louis de Bade, qui remporta une victoire éclatante sur les Turcs à Salankemen, en 1691. Cette branche s'étant éteinte en la personne d'Auguste-Georges, en 1771, Charles-Frédéric de Bade-Dourlach, petit-fils et successeur de Charles III, margrave de Bade-Dourlach, fondateur de la ville de Carlsruhe, hérita des pays de Bade-Bade. Ayant perdu par la paix de Lunéville ses possessions sur la rive gauche du Rhin, il obtint en indemnité, par décision de la Diète, en 1803, une partie du Palatinat du Rhin, des Principautés ecclésiastiques et des villes impériales, ainsi que la dignité électorale. L'électeur de Bade a été déclaré Grand-Duc, par une clause du traité de Presbourg, le 26 décembre 1805. L'année suivante il signa le traité de la Confédération du Rhin, et reçut un accroissement de territoire aux dépens des Princes de l'Empire médiatisés. Ses États furent encore agrandis, en vertu du traité de Paris du 11 mai 1810. Le grand-duc Charles-Frédéric eut pour successeur, le 10 juin 1811, son petit-fils, Charles-Louis-Frédéric. A la mort de ce dernier, Louis-Guillaume-Auguste, son oncle, hérita du grand-duché de Bade, et le laissa au grand-duc actuel, Charles-Léopold, son frère, le 30 mars 1830.

Le grand-duc Charles-Léopold avait épousé, le 25 juillet 1819, la princesse Sophie Wilhelmine, fille de Gustave IV-Adolphe, roi de Suède.

De ce mariage sont issus :

1° La princesse Alexandrine-Louise, mariée le 3 mai 1842, au Duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha;

2° Le prince Louis, Grand-Duc héréditaire;

3° Le prince Frédéric-Guillaume-Louis;

4° Le prince Louis-Guillaume-Auguste;

5° Le prince Charles-Frédéric-Gustave-Guillaume-Maximilien;

6° La princesse Marie-Amélie;

7° Enfin la princesse Cécile-Auguste.



BAVIÈRE.

LE ROYAUME DE BAVIÈRE a pour armoiries (Pl. 18.) :

Fuselé en bande d'argent et d'azur ; chargé en cœur, d'un écu de gueules, à une épée d'argent, garnie d'or, et un sceptre du même, passés en sautoir, surmontés d'une couronne royale aussi d'or ; l'écu timbré d'une couronne royale.

SUPPORTS : *deux lions d'or couronnés du même, soutenant chacun une bannière aux couleurs du grand écu.*

PAVILLON : *de pourpre, doublé d'hermines, surmonté de la couronne royale.*

ORDRES : *de Saint-Hubert, avec le grand collier ; de Maximilien-Joseph ; du Mérite civil de la Couronne de Bavière, et de Saint-Georges.*

La Bavière est limitée par le royaume de Saxe au nord, et par l'Autriche à l'orient et au midi. Cette contrée reçut sa première dénomination des Boïens, qui vinrent se fixer dans le Norique, sous le règne d'Auguste, après avoir été chassés, par les Marcomans, de la Bohême où ils étaient établis depuis l'année 589 avant Jésus-Christ.

Au VIe siècle de notre ère, les quatre fils de Clovis s'étant partagé le royaume des Francs, la Bavière passa sous la domination des rois d'Austrasie, et fut gouvernée par des ducs. En 788, Tassillon II, le onzième de ces ducs, ayant été convaincu de rebellion, fut relégué par Charlemagne, ainsi que ses fils, dans un monastère, où ils moururent, vers l'an 794. Après cette déposition de Tassillon II, la Bavière fut gouvernée par des Légats conjointement avec des Archevêques, Évêques ou Abbés. Le pays était divisé en plusieurs légations, qui finirent par se réduire à deux, dont l'une s'éteignit, et l'autre devint le duché d'Autriche.

A partir de cette époque, trente-cinq Souverains, sous le nom de Ducs, exercèrent successivement le pouvoir en Bavière. L'un des plus grands Princes qui aient gouverné ce pays est sans contredit le duc Maximilien, qui, en 1619, marcha contre les États de Bohême pour les contraindre à rentrer sous la domination de l'archiduc Ferdinand. Après avoir d'abord écrasé les rebelles de la Haute-Autriche, il marcha aussitôt sur la Bohême, où il remporta, le 8 novembre 1620, une victoire éclatante sur l'électeur palatin Frédéric V, que les États de Bohême venaient de reconnaître pour leur Souverain ; il s'empara ensuite de la ville de Prague, et réduisit en peu de jours le pays sous l'obéissance de l'Empereur. En récompense d'un service aussi éminent, l'archiduc Ferdinand, dans la diète de Ratisbonne, conféra à Maximilien la dignité Électorale, le 23 février 1623.

Ferdinand-Marie, en succédant, l'an 1651, à Maximilien Ier, son père, hérita du titre d'Électeur et le transmit à ses descendants. Le dernier d'entre eux fut Maximilien-Joseph, qui mourut le 30 décembre 1777. La branche Palatine ou des Deux-Ponts fut élevée à la royauté, le 26 décembre 1805, en la personne de Maximilien-Joseph IV. Après avoir acquis le margraviat d'Anspach, en échange de la principauté de Berg, ce Prince obtint, par la paix de Vienne, le 14 octobre 1809, Salzbourg et d'autres domaines. Le 30 mai 1814, lors de la conclusion de la paix de Paris, la Bavière échangea le Tyrol, ainsi que le Vorarlberg, contre Wurzbourg et Aschaffenbourg. Plus tard, conformément au traité du 14 avril 1816, elle céda plusieurs autres possessions pour le pays qui se trouve actuellement situé dans le cercle du Rhin, et pour plusieurs bailliages de la principauté de Fulde. Maximilien-Joseph se fit remarquer par l'habileté avec laquelle il gouverna la Bavière. Il augmenta ses États, veilla constamment au bonheur de son peuple, et fonda des institutions merveilleusement appropriées aux mœurs, au caractère et au génie de ses sujets. On cite la constitution qu'il leur donna, le 27 mai 1818, comme le monument le plus glorieux de son règne.

Son fils, le Roi Louis (Charles-Auguste), qui lui a succédé dans le royaume de Bavière, le 13 octobre 1825, est un homme d'un esprit supérieur, aussi remarquable par l'étendue de ses lumières que par la flexibilité et l'éclat de son talent comme poëte. Né le 25 août 1786, il a épousé, le 12 octobre 1810, la princesse Thérèse-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie, fille de Frédéric, duc de Saxe-Altenbourg. De ce mariage sont issus :

1° Le prince Maximilien-Joseph, Prince Royal, marié, le 12 octobre 1842, à Frédérique-Françoise-Auguste-Marie-Hedwige, Princesse de Prusse, fille de Guillaume, Prince de Prusse, oncle du Roi ;

2° La princesse Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte, épouse de Louis, Grand-Duc héréditaire de Hesse ;

3° Le prince Othon-Frédéric-Louis, Roi de la Grèce depuis le 5 octobre 1832 ;

4° Le prince Luitpold-Charles-Joseph-Guillaume-Louis, marié le 15 avril 1844, à l'archiduchesse Auguste-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Joséphine, fille de Léopold II, Grand-Duc de Toscane.



LE ROYAUME DE BELGIQUE a pour armoiries (Pl. 18.) :

De sable, au lion d'or, lampassé de gueules ; l'écu timbré d'un casque royal ouvert, sommé d'une couronne royale et orné de ses lambrequins.

SUPPORTS : *deux léopards lionnés d'or, tenant chacun une bannière aux couleurs nationales.*

DEVISE : L'Union fait la force. *Le tout surmonté d'un étendard de sable mi-parti de gueules, chargé de l'écu de Brabant et des bannières des huit autres provinces, formant le Royaume de Belgique, qui sont, en commençant par la dextre, celles d'Anvers, de la Flandre-Orientale, de la Flandre-Occidentale, de Liége, du Hainaut, du Limbourg, du Luxembourg et de Namur.*

ORDRE : *de Léopold.*

Les provinces méridionales des Pays-Bas, qui forment aujourd'hui la Belgique, étaient encore sous la domination de l'Autriche, lorsque le général Pichegru les conquit en 1795. Unie depuis cette époque à la France, la Belgique fournit des soldats à ses armées et des subsides à son trésor, jusqu'au jour où les événements de 1814 vinrent changer les destinées du continent. La Belgique et la Hollande, après une séparation de plus de deux siècles, formèrent alors le royaume des Pays-Bas, sous le sceptre de Guillaume de Nassau. Ce Prince se fit bientôt remarquer par son zèle pour le bien public et la rare intelligence avec laquelle il administra ses États. Sa bienfaisante administration lui concilia indistinctement, jusqu'en 1827, l'affection et le respect de ses sujets. Le gouvernement commit alors des fautes dont il ne prévit pas toutes les conséquences.

Quelques procès en matière de presse eurent un éclat fâcheux. Les événements de juillet qui s'étaient accomplis en France, surprirent les Belges dans une disposition d'esprit hostile au pouvoir. Ces événements devaient infailliblement opérer une révolution morale; mais des circonstances imprévues, incalculables, provoquèrent une révolution matérielle. Le 25 août 1830, le mouvement éclata à Bruxelles, à la sortie du spectacle, où l'on avait donné *la Muette de Portici*. Après un combat de trois jours, à la suite duquel les troupes royales furent obligés de sortir de la ville, les Bruxellois érigèrent un gouvernement populaire. Le prince Frédéric, un des fils du Roi, rassembla de nouvelles troupes, se porta rapidement sur Bruxelles, et l'attaqua avec autant de vigueur que d'habileté. La lutte se prolongea pendant quatre jours, et une victoire aussi éclatante qu'inespérée couronna les efforts des habitants. Après avoir été institué, le 10 novembre, le Congrès national proclama, le 18, l'indépendance de la Belgique; le 22, la forme monarchique fut adoptée à la majorité de 174 voix contre 13, et, le 24, la famille de Nassau fut exclue du trône à perpétuité. La question principale résidait alors dans le choix du nouveau souverain. On opina d'abord en faveur du jeune prince Othon de Bavière, maintenant Roi des Grecs. Un autre parti se prononça pour le prince de Leuchtenberg, fils d'Eugène Beauharnais, l'ancien vice-roi d'Italie. Ce choix réunit un instant un grand nombre de suffrages, lorsque le comité diplomatique du Congrès crut devoir déclarer par un de ses organes, que Louis-Philippe, Roi des Français, non-seulement ne reconnaîtrait jamais le fils d'Eugène pour roi des Belges, mais refuserait aussi son assentiment, soit à la réunion de la Belgique à la France, soit à l'élection du duc de Nemours, son second fils. Cependant, quand, dans la séance du 3 février 1831, on procéda au choix du nouveau Souverain, le duc de Nemours obtint une imposante majorité, et fut proclamé Roi des Belges. Mais bientôt le Congrès apprit que Louis-Philippe n'avait point accepté pour son fils. Ce fut alors que la candidature pour le trône de la Belgique se porta, avec l'agrément de l'Angleterre, sur le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui reçut le titre de Roi des Belges, le 4 juin 1831, et dont le règne commença le 21 juillet suivant. Ce prince a résolu, avec autant de sagesse que de bonheur, le problème difficile qui lui fut proposé d'assurer, alors qu'il n'avait ni armée ni finances, le bien-être d'un pays déchiré par les factions, menacé à l'extérieur, et dont les destinées semblaient devoir être si orageuses.

Le Roi Léopold Ier, veuf depuis le 6 novembre 1817, de la princesse Charlotte-Auguste, fille de Georges IV, roi de la Grande-Bretagne, épousa, le 9 août 1832, Louise-Marie, princesse d'Orléans, fille de Louis-Philippe Ier, Roi des Français.

De ce mariage sont issus :

1° Léopold-Louis-Philippe-Marie-Victor, Prince Royal, Duc de Brabant, né le 9 avril 1835,

2° Le prince Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-George, comte de Flandre, né le 24 mars 1837;

3° La princesse Marie-Charlotte-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née le 7 juin 1840.



L'EMPIRE DU BRÉSIL a pour armoiries (Pl. 19.) :

De sinople à la croix patée et alésée de gueules, bordée d'argent et chargée d'une sphère armillaire d'or ; la croix entourée d'un ruban d'azur, semé de dix-neuf étoiles d'argent.

L'écu sommé de la couronne impériale du Brésil, et accosté à dextre d'une branche de caféier, et à sénestre d'une branche de tabac.

PAVILLON : *de pourpre fourré d'hermines, sommé de la couronne impériale.*

ORDRE : *du Cruzeiro ou de la Croix du Sud.*

Le Brésil, vaste contrée de l'Amérique méridionale, a pour confins, au nord, la république de Colombie, la Guiane et l'Océan, et au sud le Paraguay, la Banda Orientale et aussi l'Océan. En 1500, Pedro-Alvarez Cabral fut le premier navigateur portugais qui découvrit le Brésil. On croit toutefois que Vincent Pinson, Espagnol, avait doublé, dès l'année précédente, *le cap de la Résolution*, et qu'il avait pris possession du pays au nom de la couronne de Castille. Quoiqu'il en soit, ce ne fut qu'en 1531 que le Portugal, convaincu de l'importance de cette contrée, y envoya pour gouverneur Martin-Alfonso de Souza, avec l'ordre de fonder une capitale de toutes les colonies. On bâtit à cet effet la ville de Bahia ou San-Salvador. Les premières mines d'or furent découvertes en 1577. Au commencement du XVIIe siècle, les Hollandais enlevèrent aux Portugais une grande partie de leur colonie, malgré les efforts d'Albuquerque, qui la défendit avec autant de courage que d'opiniâtreté.

Cependant, en 1654, les colons lusitaniens, indignés de l'oppression du gouvernement batave, coururent aux armes, et opérèrent la délivrance de leur patrie américaine. A partir de cette époque, les Portugais sont restés paisibles possesseurs du Brésil jusqu'en l'année 1821, où les juntes provinciales résolurent de secouer le joug de la métropole. Le signal de l'affranchissement fut donné par la junte de Rio-de-Janeiro, dont le premier acte eut pour objet de proclamer Empereur don Pedro, fils aîné du Roi don Jean VI de Portugal. Ce Prince signala son avénement au trône par la promulgation d'une constitution qu'il crut devoir soumettre à l'acceptation du peuple, et à laquelle lui-même prêta serment, le 25 mars 1824. Le Brésil forma dès-lors une monarchie constitutionnelle et héréditaire de mâle en mâle.

Pendant deux ans, le Brésil soutint contre Buenos-Ayres une guerre à l'issue de laquelle la Banda Orientale, groupe d'îles du Grand-Océan, conquit son indépendance. En 1828, une escadre française se présenta devant Rio-de-Janeiro pour réclamer des indemnités relatives aux bâtiments de cette nation capturés pendant la guerre avec Buenos-Ayres. L'apparition de ces forces navales troubla pendant quelque temps la tranquillité dont jouissaient les Brésiliens.

Don Pedro avait épousé en premières noces, le 6 novembre 1817, l'archiduchesse Léopoldine, belle-sœur de Napoléon. Après la mort de cette princesse, l'Empereur du Brésil sollicita et obtint, le 2 août 1829, la main d'Amélie de Bavière, fille du duc de Leuchtenberg. Cette nouvelle union, contractée sous les auspices les plus favorables, devait faire espérer que don Pedro mourrait sur le trône du Brésil : l'événement a démenti cette espérance : le 7 avril 1831, l'Empereur dut abdiquer en faveur de son fils, don Pedro II, l'Empereur actuellement régnant, et le 13, il fit voile pour l'Europe, avec sa jeune épouse et sa fille dona Maria II, en faveur de laquelle il avait abdiqué la couronne de Portugal, qui lui était échue par la mort de Jean VI.

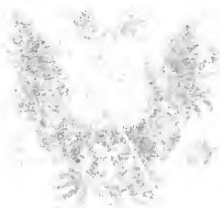
L'Empereur don Pedro Ier est mort le 24 septembre 1834.

L'empereur don Pedro II de Alcantara, Jean-Charles-Léopold-Salvador-Biblaos-Francisco-Xavier-de-Paula-Leocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, fils de l'Empereur don Pedro Ier, né le 2 décembre 1825, monta, encore mineur, sur le trône du Brésil, en vertu de l'abdication de son père, le 7 avril 1831, prit les rênes du gouvernement le 23 juillet 1840, et fut couronné le 18 juillet 1841.

Il a épousé, le 4 septembre 1843, Thérèse-Chrétienne-Marie, Princesse des Deux-Siciles, née le 14 mars 1822, fille de François Ier, Roi des Deux-Siciles.

De ce mariage est issu :

Le prince Alphonse-Pierre-Chrétien-Léopold-Philippe-Eugène-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzaga, Prince impérial du Brésil, né le 23 février 1845.





ARMOIRIES



AUTRICHE



BELGIQUE



BADE



BAVIÈRE

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE



LE ROYAUME DE DANEMARK a pour armoiries (Pl. 19.) :

De gueules, à la croix d'argent, qui est d'Oldenbourg; *cantonnée au 1, d'or, semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés d'azur, l'un sur l'autre, armés, lampassés et couronnés d'or*, qui est de Danemark; *au 2, d'or, à deux lions léopardés d'azur*, qui est de Schleswig; *au 3, d'azur, à trois couronnes d'or, posées 2 et 1*, qui est de Suède; *coupé : parti au 1, de gueules, à un poisson étêté d'argent, couronné d'or*, qui est d'Islande; *au 2, d'azur, à la chèvre d'argent*, qui est de Faroer; *coupé d'azur, à l'ours debout d'argent*, qui est de Groenland; *au 4, d'or, au lion léopardé d'azur, et en pointe neuf cœurs de gueules, posés 4, 3 et 2*, qui est de l'ancienne Gothie; *coupé, de gueules, au dragon couronné d'or*, qui est de Wenden. *Sur le tout : écartelé, au 1, de gueules, à l'écusson coupé d'argent et de gueules, accompagné de trois feuilles d'ortie d'argent et de trois clous de la passion, du même*, qui est de Holstein; *au 2, de gueules, au cygne d'argent, colleté d'or, et membré de sable*, qui est de Stormarie; *au 3, de gueules, à un cavalier, armé d'or, monté sur un cheval d'argent, à housse de sable, et tenant une épée d'argent*, qui est de Dithmarschen; *au 4, de gueules, à la tête de cheval d'or*, qui est de Lauenbourg. *Sur le tout du tout : d'or, à deux faces de gueules*, qui est de Delmenhorst; *parti d'azur, à la croix patée et alésée d'or*, qui est de Jutland.

Tenants : *deux sauvages.*

Manteau royal : *de pourpre doublé d'hermines, surmonté de la couronne des Rois de Danemark.*

Ordres : *du Danebrog; de l'Éléphant.*

Le Danemark a le Holstein au midi, et la mer d Allemagne au nord et au couchant. Il se compose d'une grande presqu'île nommée le Jutland et de plusieurs îles. Celles-ci

étaient anciennement habitées par les Teutons, et le Jutland par les Cimbres, ce qui lui fit donner dans l'antiquité le nom de Chersonèse Cimbrique.

Les Cimbres, réunis aux Teutons, se précipitèrent comme un torrent sur le territoire de la république romaine, où ils furent exterminés par Marius, un siècle avant J.-C. On nomma *Jutes* ceux qui restèrent dans le pays, et c'est d'eux qu'est venu le nom de *Jutland*. De ces populations sortirent ces hordes qui, sous les noms de Normands et de Danois, se ruèrent, au IXe siècle, sur la France et l'Angleterre, et ravagèrent d'autres parties de l'Europe.

La réunion de l'Angleterre au Danemark eut lieu en 1015, sous le règne de Canut, surnommé le Grand. La reine Marguerite, par son mariage avec Haquin ou Hakon VI, joignit la Norwége au Danemark, et y réunit la Suède, à l'issue de la victoire mémorable remportée, le 24 février 1389, sur Albert, duc de Mecklenbourg.

L'union des couronnes de Danemark, de Norwége et de Suède, se fit à Calmar, en 1397. Le sceptre passa, en 1449, dans la maison des comtes d'Oldenbourg, originaires du cercle de Westphalie. Ce fut sous le règne de Christian II, en 1521, que la Suède parvint à se soustraire à la domination des Danois. Frédéric Ier, en 1525, introduisit le luthéranisme dans ses États; et en 1660, la monarchie fut déclarée héréditaire dans la famille de Frédéric III, en reconnaissance de l'intrépité avec laquelle il avait défendu Copenhague contre les Suédois.

Par la paix de Kiel, conclue le 14 janvier 1814, Frédéric VI, Roi de Danemark, perdit la Norwége, qu'il dut céder à la Suède contre la partie suédoise de la Poméranie, ainsi que de l'île de Rugen; cependant, en 1815, ces derniers pays furent abandonnés à la Prusse en échange des duchés de Holstein et de Lauenbourg. Depuis cette époque, le Roi de Danemark est devenu membre de la Confédération germanique.

Frédéric VI avait épousé, le 31 juillet 1790, la princesse Marie-Sophie-Frédérique, fille du prince Charles, Landgrave de Hesse-Cassel.

De ce mariage sont issus :

1° La princesse Caroline, épouse du prince Ferdinand, général dans l'armée Danoise, 2° et la princesse Wilhelmine-Marie, mariée d'abord en 1828, au prince Frédéric de Danemark, dont elle se sépara en 1837, et remariée le 19 mai 1838, au duc Charles de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

Le Roi Frédéric VI étant mort sans postérité masculine, le 3 décembre 1839, la couronne de Danemark échut à son cousin Christian-Frédéric, fils du prince héréditaire Frédéric, mort en 1805, et de Sophie-Frédérique, princesse de Mecklenbourg-Schwerin. Ce prince, couronné le 28 juin 1840, sous le nom de Christian VIII (Frédéric), a épousé, le 11 juin 1806, Charlotte-Frédérique, fille de Frédéric-François, grand-duc de Mecklenbourg-Schwerin. Il s'est séparé de cette princesse en 1812, et s'est remarié le 22 mai 1815, à Caroline-Amélie, née le 28 juin 1796, fille de Frédéric-Christian, duc de Holstein-Augustenbourg.

Du premier lit est issu :

Frédéric-Charles-Christian, Prince royal, né le 6 octobre 1808, marié : 1° le 1er novembre 1828, à la princesse Wilhelmine-Marie, fille du Roi Frédéric VI, séparé au mois de septembre 1837; 2° le 10 juin 1841, à la princesse Caroline-Charlotte-Marianne, fille de Georges, grand-duc de Mecklenbourg-Strelitz.



DEUX-SICILES.

LE ROYAUME DES DEUX SICILES a pour armoiries (Pl. 19) :

Écartelé : au 1, d'azur, semé de France, à la bordure componée de gueules et d'argent, qui est de BOURGOGNE-MODERNE ; *au 2, d'or, à six pals de gueules ; flanqué en sautoir : d'argent, à l'aigle de sable couronnée, au vol éployé,* qui est d'ARAGON-SICILE ; *au 3, d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même,* qui est de JERUSALEM ; *au 4, d'azur, semé de France, au lambel de gueules,* qui est d'ANJOU-SICILE. *Sur le tout : d'azur, à trois fleurs de lis d'or, à la bordure cousue de gueules,* qui est D'ANJOU.

L'ÉCU *timbré d'une couronne royale.*

SUPPORTS : *deux lions au naturel, lampassés de gueules.*

ORDRES : *de Saint-Ferdinand et du mérite ; de Constantin ; de Saint-François, et de Saint-Janvier.*

Ce Royaume se divise en deux parties : la première se compose des domaines situés en deçà du Phare, ou royaume de Naples, et la deuxième, du pays qui s'étend au delà du Phare, et que l'on connaît sous le nom de Sicile.

La Sicile fut successivement la proie des Romains, des Goths, des Lombards et des Sarrazins. Ce dernier peuple y était déjà très puissant au dixième siècle, lorsqu'en 1038, les Normands se joignent aux Grecs et aux Lombards pour chasser les Sarrazins de la Sicile. Guillaume, fils de Tancrède de Hauteville, gentilhomme normand, est reconnu par les siens, assemblés à Melfe, en 1043, pour capitaine-général et comte de la Pouille, sous le nom de *Bras-de-Fer.*

Ses descendants régnèrent sur la Sicile jusqu'à Guillaume III, dont la fille Constance porta la couronne dans la maison de Hohenstaufen, en 1257. Charles d'Anjou, frère de Saint-Louis, que les Papes Urbain IV et Clément IV avaient investi de ce Royaume, s'en empara en 1265.

La maison d'Anjou régna jusqu'en 1282, époque à laquelle elle en fut dépossédée par Pierre III, Roi d'Aragon, qui n'y parvint, toutefois, qu'après avoir provoqué le massacre de tous les Français, dans la fameuse journée des *Vêpres siciliennes*. L'Italie méridionale forma alors deux royaumes : celui de Naples et celui de Sicile. L'Espagne, déjà maîtresse de ce dernier pays, fit la conquête de Naples, en 1522. La couronne d'Espagne étant passée dans la maison de Bourbon, en 1700, Philippe V prit possession du Royaume de Naples, en 1702. L'archiduc Charles, depuis Empereur, l'envahit, en 1706, et le retint jusqu'à la paix d'Utrecht, qui donna Naples à l'Autriche, et la Sicile à Victor Amédée, duc de Savoie. On accorda au Roi Philippe V, à cause de sa femme, la princesse de Parme, le droit de succession aux duchés de Parme et de Plaisance, pour son fils don Carlos; mais celui-ci s'étant emparé de Naples et de la Sicile, en 1733, il y fut maintenu par le traité conclu à Vienne, et l'Autriche reçut en indemnité les duchés de Parme et de Plaisance.

Lorsque le Roi Charles III, fils de Philippe V, monta sur le trône d'Espagne, en 1759, il donna le Royaume de Sicile à Ferdinand IV, son troisième fils. Depuis lors les deux royaumes de Naples et de Sicile devaient cesser d'être réunis.

Les Français dépossédèrent Ferdinand IV de ses États, en 1798 et 1805. En 1805, Napoléon donna la couronne de Naples à Joseph, son frère aîné. Celui-ci étant monté sur le trône d'Espagne, Murat, grand-duc de Berg, qui avait épousé Caroline, sœur de l'Empereur, remplaça Joseph sur le trône de Naples. Mais après la défaite des Napolitains par les Autrichiens, en 1815, Murat perdit le trône, et ayant voulu tenter, l'année suivante, une restauration, il tomba sous les balles napolitaines.

Après une absence de neuf ans, le Roi Ferdinand fit son entrée dans sa capitale le 17 juin : puis il décréta, le 8 décembre 1816, que le royaume de Naples et celui de Sicile ne formeraient qu'une seule et même monarchie, et il prit le nom de Ferdinand Ier, au lieu de Ferdinand IV. François Ier succéda à son père, le 4 janvier 1825, et eut pour successeur le prince Ferdinand II, son fils, le 8 novembre 1830.

Ferdinand II, roi des Deux-Siciles et de Jérusalem, né le 12 janvier 1810, a épousé : 1° le 21 novembre 1832, Marie-Christine, fille du Roi Victor-Emmanuel de Sardaigne, morte le 31 janvier 1836; 2° le 9 janvier 1837, Marie-Thérèse-Isabelle, archiduchesse d'Autriche, fille de l'archiduc Charles.

Il a pour enfants, du premier lit :

1° Le prince François-Marie-Léopold, Prince royal, duc de Calabre, né le 16 janvier 1836;

Et du second lit :

2° Le prince Louis-Marie, comte de Trani, né le 1er août 1838;

3° Le prince Alphonse-Marie-Joseph-Albert, comte de Caserte, né le 28 mars 1841;

4° La princesse Marie-Annonciate-Isabelle-Philomène-Sabazie, née le 26 mars 1843;

5° La princesse Marie-Clémentine-Immaculée, née le 14 avril 1844.



LE ROYAUME D'ESPAGNE a pour armoiries (Pl. 19.) :

Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules, à un château sommé de trois tours d'or, ouvert d'azur, qui est de Castille ; *aux 2 et 3, d'argent, au lion de gueules, couronné et lampassé d'or,* qui est de Léon ; *enté en pointe : d'or, à la grenade de gueules, tigée et feuillée de sinople,* qui est de Grenade ; *sur le tout : d'azur, à trois fleurs de lis d'or,* qui est de Bourbon-France.

L'écu timbré d'une couronne royale, posé sur des drapeaux et accosté des deux colonnes d'Hercule (1).

Devise : *Plus ultrà.*

Ordres : *De la Toison d'Or, et de Charles III.*

Ce royaume a pour bornes au septentrion les Pyrénées et le golfe de Gascogne, à l'est et au sud la Méditerranée, à l'ouest l'Océan atlantique et le Portugal.

L'Espagne fut successivement habitée par les Phéniciens, les Carthaginois, les Africains et les Gaulois, qui s'y étaient établis pour se livrer exclusivement au commerce.

(1) Dans l'histoire des temps héroïques et fabuleux, on lit : qu'Hercule arrivé à Gades, aujourd'hui Cadix, se crut aux extrémités de la terre; qu'il sépara deux montagnes qui se touchaient, *Calpé* et *Abyla*, l'une en Afrique et l'autre en Europe; qu'il fit communiquer l'Océan à la Méditerranée, et qu'il éleva sur ces montagnes deux colonnes avec cette inscription : *Non ultrà.* Depuis cette époque on aurait nommé cet endroit *Portæ Gaditanæ*, Portes de Gades. Charles V, successeur de Ferdinand et d'Isabelle, sous le règne desquels la découverte de l'Amérique s'était faite, changea l'inscription et substitua *Plus ultrà* à l'ancienne devise d'Hercule *Non ultrà.*

Les Carthaginois exerçaient, depuis 200 ans avant Jésus-Christ, leur domination dans ce pays, lorsqu'ils en furent chassés par les Romains; ceux-ci le possédèrent jusqu'au ve siècle, époque où il leur fut enlevé, en même temps que les autres provinces de l'Empire d'Occident, par différents peuples venus du Nord.

En 410, la partie occidentale de l'Espagne devint la proie des Vandales, des Suèves et des Alains; puis, en 600, les Visigoths s'emparèrent de toutes les provinces qui composaient ce royaume, et y jetèrent les fondements d'une puissante monarchie.

Ils en furent chassés par les Maures au commencement du viiie siècle. Après la fameuse bataille de Xérès, qui, en 712, livra l'Espagne à ce dernier peuple, Pélage, un des principaux chefs des Goths, se retira dans les montagnes des Asturies, où les chrétiens fugitifs le choisirent pour chef, se rangèrent sous sa bannière et fondèrent, avec le temps, dans le nord de l'Espagne, les royaumes d'Oviedo, de Léon, de Navarre, de Castille et d'Aragon; tandis que, dans les provinces du midi, où les infidèles se maintinrent pendant sept cents ans, les gouverneurs maures, secouant le joug des califes, dont ils tenaient leur autorité, se proclamaient souverains indépendants et érigeaient en autant de royaumes les villes de Cordoue, de Grenade, de Valence, de Murcie, de Tolède, de Séville, etc. Parmi les royaumes chrétiens, ceux de Castille et de Léon eurent bientôt acquis une importance considérable en absorbant peu à peu tous les autres, et, en 1479, ils ne formèrent plus qu'un seul et même État par le mariage de Ferdinand, Roi d'Aragon, avec Isabelle, Reine de Castille : alors finit le règne des Maures. Le royaume de Grenade, dernière possession de ces infidèles, en Espagne, leur fut enlevé, en 1492, par Ferdinand, qui, pour achever leur expulsion et affermir son autorité, crut devoir établir l'Inquisition. Cet acte vigoureux, que des circonstances impérieuses légitimaient en quelque sorte, lui fit donner le surnom de *Catholique*, que ses successeurs se sont glorifiés de conserver.

Le règne de Ferdinand et d'Isabelle est marqué par un des événements les plus mémorables de l'histoire moderne, la découverte de l'Amérique, par Christophe Colomb, en 1491.

Ferdinand mourut en 1516, ne laissant qu'une fille unique du nom de Jeanne, dont le mariage avec l'archiduc Philippe fit passer la monarchie espagnole dans la maison d'Autriche. Charles-Quint, né de ce mariage, éleva l'Espagne au comble de la puissance et de la gloire. Les Espagnols firent en Amérique la conquête du Mexique, du Pérou, de la Terre-Ferme, de la Nouvelle-Grenade, du Chili, des Florides et de presque toutes les autres possessions transatlantiques.

L'Espagne et le Portugal ne formèrent alors qu'une seule monarchie : Charles-Quint étendit sa domination à la fois sur les Espagnes, les royaumes de Naples et de Sicile, le duché de Milan, la Franche-Comté et les Pays-Bas. Cependant, affaibli par la maladie et dégoûté du pouvoir, ce prince laissa, en 1555, les possessions qu'il avait en Allemagne, à Ferdinand, son frère, et donna ses autres États à Philippe II, son fils. Sa descendance mâle s'éteignit, en 1700, dans la personne de Charles II, qui, par son testament, choisit pour successeur Philippe d'Anjou, de la maison de Bourbon, second petit-fils de sa sœur

Marie-Thérèse, épouse de Louis XIV. Cependant les droits que l'Empereur Léopold prétendait avoir au trône d'Espagne, firent naître la longue guerre dite de succession. Mais lorsque le traité d'Utrecht, en 1713, eut rétabli la paix en Europe, Philippe conserva la couronne d'Espagne, à condition qu'il renoncerait à Milan, à Naples, à la Sicile, à la Sardaigne, etc. Philippe V eut pour successeurs Ferdinand VI; Charles III, puis Charles IV, qui, au mois de mars 1808, préféra renoncer au trône plutôt que de se séparer d'un favori par lequel il était dominé. Le triomphe de son fils, Ferdinand VII, que l'on prétend avoir été poussé à cet acte de rebellion contre la puissance royale par des influences étrangères, ne fut pas de longue durée. Napoléon, sous le prétexte de réprimer ce qu'il appelait une usurpation, se rendit coupable d'une plus grande usurpation encore, en faisant arrêter, et conduire en France, le Roi Charles IV et son fils Ferdinand, et en plaçant son frère Joseph sur le trône d'Espagne. Celui-ci, cependant, parvint à se concilier l'estime et l'affection d'un grand nombre d'Espagnols, par l'honnêteté de ses mœurs, l'aménité de son caractère et la douceur de son gouvernement.

Les événements politiques ayant forcé le Roi Joseph Bonaparte à se retirer en France, au mois de juin 1813, Napoléon, en vertu du traité, conclu à Valençay, le 8 décembre de la même année, reconnut les droits de Ferdinand VII à la couronne d'Espagne. Le Roi signala sa rentrée dans ses États par la dissolution des Cortès et l'abrogation de tous leurs décrets, qu'il remplaça par les anciennes lois du royaume.

Une grande agitation fut la conséquence de ces mesures. En janvier 1820, Riégo, lieutenant-colonel, proclame la Constitution de 1812, à la tête de quelques partisans. Les insurgés prennent pour chef Antonio Quiroga; celui-ci fait une adresse au peuple et au Roi, dans laquelle il déclare que son unique but est de rétablir la Constitution des Cortès. Il s'empare de l'île de Léon; tout s'ébranle; les insurrections éclatent de toutes parts; le Roi est forcé d'accepter la Constitution. Cependant les désordres augmentent et le sang coule de nouveau. Sur ces entrefaites, Ferdinand devient veuf pour la troisième fois, et se marie avec la princesse Marie-Christine, de Naples. La Reine, à laquelle un tendre dévoûment donne une grande influence sur l'esprit du Roi, craignant le retour de sanglants désordres, si, à défaut d'enfants mâles et en vertu de la loi salique, le trône échoit à don Carlos, frère du Roi, que ses ennemis présentent à l'Europe comme un instrument de réaction et de persécution religieuse, obtient du Roi la promulgation, même avant la naissance de l'enfant qu'elle porte dans son sein, de la pragmatique sanction, qui abolit la loi salique en Espagne, et rétablit l'ordre de succession selon les anciennes lois du pays qui ont fait régner Isabelle-la-Grande. Par un décret du 4 avril 1833, Ferdinand VII convoque les Cortès, pour le 20 juin de la même année, à l'effet de leur faire prêter serment à l'infante dona Maria-Isabella, sa fille aînée, comme princesse héréditaire de la couronne d'Espagne, et pour leur faire sanctionner le nouvel ordre de succession qu'il a établi par la pragmatique-sanction du 29 mars 1830. Le Roi meurt le 29 septembre 1833, et laisse le trône à sa fille dona Isabella II, qui est reconnue Reine sous la régence et la tutelle de sa

mère, Marie-Christine; régence que celle-ci abdiqua par manifeste du 11 octobre 1840.

Don Carlos, frère du Roi, que la pragmatique-sanction avait dépossédé, fut proclamé Roi, en vertu de la loi salique, sous le nom de Charles V, dans la province de Biscaye, le 4 octobre 1833, par un grand nombre de partisans. Ceux-ci soutinrent pour lui une lutte énergique qui dura plusieurs années et jusques au moment où, après la capitulation de l'un de ses principaux lieutenants, don Carlos dut se réfugier en France, et fut retenu à Bourges, par suite du traité dit de la *quadruple alliance*.

Ferdinand VII avait été marié quatre fois. Il avait épousé 1° Marie-Antoinette-Thérèse, fille de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, morte le 21 mai 1806; 2° le 29 septembre 1816, Isabelle-Marie, fille du Roi Jean VI de Portugal, décédée le 26 décembre 1818; 3° le 20 octobre 1819, Marie-Joséphine-Amélie, fille de Maximilien, Prince de la Maison royale de Saxe, décédée le 17 mai 1829; 4° le 11 décembre 1829, Marie-Christine, fille de François Ier, Roi des Deux-Siciles.

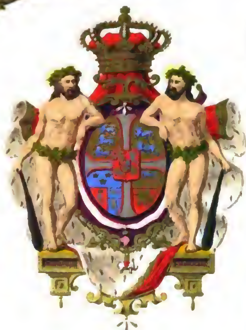
De ce dernier mariage sont issus:

1° La Reine Isabelle II (Marie-Louise), née le 10 octobre 1830;

2° Et Marie-Louise-Ferdinande, Infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832.

ARMOIRIES


BRESIL


DANEMARK


DEUX SICILES


ESPAGNE

COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE



LES ÉTATS DE L'ÉGLISE ont pour armoiries (Pl. 20.) :

D'azur, au calice d'or, accosté de deux colombes d'argent, becquées et membrées de gueules, surmonté d'une étoile caudée d'or, qui est de l'ordre monastique des CAMALDULES; *parti: d'azur, au chapeau cousu de sable; coupé: d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois étoiles d'argent, à six pointes, brochant sur le coupé,* qui est de CAPELLARI, nom de famille de S. S. le Pape actuel, Grégoire XVI.

L'ÉCU *entouré d'un cartouche, derrière lequel sont passées en sautoir les deux clefs de Saint-Pierre, l'une d'or et l'autre d'argent, et sommé de la tiare pontificale.*

TENANTS : *deux anges supportant chacun une croix patriarcale à trois branches, des mêmes métaux que les clefs.*

ORDRES : *de l'Éperon d'Or ou de Saint-Sylvestre; du Christ, et de saint Grégoire-le-Grand.*

Les États de l'Église ont pour confins au nord le royaume Lombardo-Vénitien, et à l'est la mer Adriatique et le royaume des Deux-Siciles.

Lorsque Jésus-Christ, le Pontife éternel, eut choisi la capitale du monde romain pour être le siége des représentants de sa doctrine sur la terre, un pauvre pêcheur de Judée nommé Pierre vint à Rome, sous le règne de Claude, pour y jeter les fondements de cette puissance qui devait changer la face du monde et régénérer l'humanité. Sans armes et sans richesses, les successeurs de Pierre virent leur autorité augmenter graduellement, s'étendre où le vol des aigles n'avait pas atteint, et des hommages leur venir de lieux et de peuples inconnus ou rebelles aux maîtres temporels de l'univers.

Avant l'invasion de l'Italie par Pépin, l'an 755, les Souverains Pontifes n'avaient aucune puissance temporelle. Ce fut ce monarque qui, le premier, en investit le pape

Étienne II, en lui cédant l'Exarcat de Ravenne, dont il venait de chasser les Lombards. Charlemagne confirma cette donation, et l'augmenta du Pérugin et du duché de Spolète.

Les faibles successeurs de ce prince ne surent ni garder, ni protéger l'Empire. En 847, les Sarrasins brûlèrent les faubourgs de Rome, et l'Italie se trouva sans maître, livrée à toutes les horreurs de la guerre civile. Au xe siècle, quelques Papes manquèrent à leur mission divine; mais si les Pasteurs suprêmes tombent les derniers, ils se relèvent les premiers. Au xie siècle, Grégoire VII, le tuteur des peuples, le modérateur des Rois, affranchit l'Église courbée devant le glaive des Empereurs, et fait partout reconnaître sa suprématie temporelle. Son œuvre est continuée avec succès, dans les deux siècles qui suivent, par ses dignes successeurs, et Martin V rend à la papauté l'éclat et le repos que cinquante ans de schisme lui avaient fait perdre. Nicolas V, doué d'un esprit supérieur, prépare les gloires de Léon X. Il faut encore franchir un règne douloureux, celui d'Alexandre VI. Ce pape reconstruit cependant le domaine de l'Église, divisé en une multitude de fiefs indépendants. Jules II, ce pauvre plébéien de Savone, complète le lent travail de ses prédécesseurs, en réunissant aux mains du Saint-Siége presque tous ses domaines. Enfin apparaît Léon X, qui vit et règne en souverain, et sous le pontificat duquel Rome devient la capitale des arts, des sciences, de toutes les douces et nobles fleurs de l'esprit humain.

Une suite non interrompue de vertueux Papes et d'excellents Princes avait, depuis la réforme, occupé le trône pontifical, lorsque la Révolution française éclata. Le traité de Tolentino dépouilla le Saint-Siége de la plus grande partie de ses domaines. Pie VI, ce saint Pontife, fut enlevé peu de temps après, au milieu de la nuit, et s'en alla mourir à Valence, en Dauphiné, après un règne de vingt-cinq ans, le plus long règne de Pape qu'il y ait eu. Les Français proclamèrent la République à Rome; mais elle n'eut qu'une durée éphémère. Les défaites de Scherer amenèrent sa chute, et bientôt Pie VII, élu par le Conclave de Venise, entra dans la ville éternelle aux acclamations du peuple romain. On sait comment Napoléon, après avoir immortalisé sa mémoire en relevant les autels, et conclu le Concordat de 1801, fut entraîné par l'erreur à des fautes qu'il reconnut et regretta plus tard amèrement, quand des jours d'expiation furent venus. Un décret du 10 juin 1809 dépouilla le vertueux Pontife de ses États pour les réunir à l'Empire, et Pie VII fut conduit captif à Fontainebleau, où il déploya, pendant près de cinq années, toutes les vertus et le courage d'un martyr, tandis que l'ancienne capitale du monde chrétien, devenue chef-lieu d'un département français, obéissait à l'autorité d'un préfet. Le 24 mai 1814, la ville éternelle, après avoir été un moment l'apanage du fils de Napoléon, que celui-ci créa roi de Rome au berceau, revit le vénérable Pie VII, et l'accueillit avec d'unanimes cris d'enthousiasme. Léon XII lui succéda le 27 septembre 1823, et la tiare, à laquelle ce Pontife attacha de nouveaux souvenirs de courage et de vertu, après avoir passé sur la tête de Pie VIII, fut transmise, le 2 février 1831, à S. S. le Pape Grégoire XVI (Maure Capellari, né le 18 septembre 1765), aujourd'hui glorieusement régnant, que ses vertus placent au rang des plus grands pontifes qui aient brillé sur la chaire de saint Pierre.



LA GRANDE-BRETAGNE a pour armoiries (Pl. 20.) :

ÉCARTELÉ : *aux 1 et 4, de gueules, à trois léopards d'or, posés l'un sur l'autre*, qui est d'ANGLETERRE ; *au 2, d'or, au lion de gueules, enfermé dans un double trescheur fleuronné et contre-fleuronné du même*, qui est d'ÉCOSSE ; *au 3, d'azur, à la harpe d'or cordée d'argent*, qui est d'IRLANDE ; *sur le tout, un écusson tiercé en pairle renversé : au 1, de gueules, à deux lions léopardés d'or, posés l'un sur l'autre*, qui est de BRUNSWICK ; *au 2, d'or, semé de cœurs de gueules, au lion d'azur*, qui est de LUNEBOURG ; *au 3, de gueules, au cheval lancé d'argent*, qui est de SAXE (ancien) ; *sur le tout du tout : de gueules, à la couronne royale d'or.*

L'ÉCU *entouré de la Jarretière de l'ordre de ce nom, et timbré d'un heaume sommé de la couronne royale.*

SUPPORTS : *à dextre, un léopard couronné d'or, et à sénestre, une licorne colletée et enchaînée d'or.*

DEVISE : *Dieu et mon droit.*

ORDRES : *du Bain ; de la Jarretière ou de Saint-Georges ; du Chardon, et de Saint-Patris.*

La Grande-Bretagne, nommée par les anciens *Albio*, à cause de la blancheur de ses dunes, et *Britannia*, du nom de ses premiers habitants, a pour limites la mer d'Écosse au nord, et la mer Britannique ou la Manche au midi.

Ce royaume a été, plus que toute autre nation, la proie de différents peuples étrangers, et le théâtre d'un grand nombre de révolutions qui ont bien souvent failli compromettre

la grandeur de ses destinées. Après avoir été successivement envahie par Jules-César, par Claude et enfin par Agricola, qui la conquit presque toute entière, la Grande-Bretagne fut attaquée par les Pictes et les Scots ou Écossais, qui s'y établirent et y dominèrent jusqu'en 449, époque à laquelle ils en furent chassés par les Anglo-Saxons, sous la conduite d'Hengist et d'Horsa. Les Saxons et leurs alliés s'emparèrent ensuite de toute l'île jusqu'à l'Écosse, et en formèrent sept royaumes, qu'on appela l'*Eptarchie*, qui furent réunis en un seul par Egbert, roi de Wessex, vers l'an 827.

Les Danois, après avoir ravagé l'Angleterre pendant près de deux cents ans, en firent la conquête sous leur Roi Canut, en 1017; mais leur domination ne fut pas de longue durée; ils en furent bientôt chassés par Édouard, dit le Confesseur, dans la personne duquel s'éteignit la tige d'Egbert, le 6 janvier de l'an 1066 (1).

Harald II, fils aîné du comte Goodwin, hérita du sceptre d'Angleterre, au préjudice d'Edgar, petit-fils, par Édouard son père, du roi Edmond *Côte-de-Fer*, à qui la couronne appartenait par droit de naissance; mais il la perdit après la sanglante bataille que gagna sur lui, près de Hastings, Guillaume Ier le Conquérant, duc de Normandie, qui avait opéré une descente, en 1066, à Pevensey.

Devenu maître de l'Angleterre, Guillaume l'éleva à un haut degré de puissance et de splendeur. Il laissa quatre enfants, dont l'un, Guillaume-le-Roux, lui succéda en 1087. Celui-ci eut pour successeur, en 1100, Henri Ier, qui s'appliqua à gagner l'affection de ses sujets par le rétablissement des lois d'Édouard-le-Confesseur, l'abolition des impôts, et la suppression de l'édit qui défendait la lumière et le feu dans les maisons après huit heures du soir. A la mort de Henri, la couronne passa, par Alix, fille de Guillaume, dans la

(1) Ce fut Édouard-le-Confesseur, dont le règne commença en 1042, qui donna le premier le titre de duc de Cornouaille à son fils Édouard, en lui mettant un bouquet sur la tête, un anneau au doigt et une baguette d'argent à la main. Depuis cette époque, on créa plusieurs Ducs héréditaires avec la cérémonie de l'épée, de la baguette d'argent, du cercle d'or et de la cape ou manteau d'honneur.

Le titre de Marquis, qui vient immédiatement après celui de Duc, n'a été donné en Angleterre qu'à partir du règne de Richard III, dont l'avènement au trône date de l'an 1376. Les Rois ses successeurs créèrent ensuite les Marquis en leur ceignant l'épée, en les revêtant du manteau d'honneur, qui était la marque de leur dignité, et en leur mettant un bonnet et une couronne sur la tête, et leurs lettres-patentes entre les mains.

Les Comtes, qui tiennent le troisième rang dans l'ordre de préséance, n'étaient avant le Roi Jean-sans-Terre, dont le règne commença en 1199, l'objet d'aucune cérémonie; mais ce prince les reçut en leur donnant l'épée, le bonnet avec le cercle d'or, changé depuis en couronne à rayons, le manteau d'honneur propre à cette dignité, et leurs lettres-patentes.

Le titre de Vicomte, qui suit celui de Comte, quoique ce soit un ancien nom de charge, n'est connu comme nom de dignité en Angleterre, que depuis le règne de Henri VI, qui commença en 1422.

Enfin la qualité de Baron, qui suit en ordre celle de Vicomte, ne devint réellement une marque d'honneur que sous le règne d'Henri III, qui monta sur le trône en 1216.

maison des comtes de Blois, et peu après, dans la maison des comtes d'Anjou, par Mahaut, fille de Henri Ier.

Henri II, fils de Mahaut, couronné Roi d'Angleterre, le 29 décembre 1154, et premier roi de la maison d'Anjou, unit à l'Angleterre l'Anjou, le Maine et la Touraine, qu'il tenait de son père; puis il y ajouta la Guienne, la Saintonge et le Poitou, qu'il acquit par son mariage avec Éléonore, fille du dernier duc d'Aquitaine. C'est aussi sous son règne que l'Irlande fut soumise à l'Angleterre.

Parmi les descendants de Henri II, nous voyons deux fils d'Édouard III, Jean, duc de Lancastre, qui portait sur son écu une rose rouge, et Edmond, duc d'York, qui, par opposition avait une rose blanche, dont les prétentions au trône firent naître des dissentions qui durèrent plus de cent vingt-cinq ans (1). Le traité de mariage de Henri VII, de la maison de Lancastre, avec Élisabeth, héritière de la maison d'York, conclu en 1485, put seul mettre un terme à ces funestes divisions. C'est durant cette période que se placent ces longues et sanglantes guerres entre l'Angleterre et la France, qui remplirent presque tout le XIVe siècle et une partie du XVe. On sait que cette lutte mémorable se termina à l'avantage de la France, grâce aux efforts héroïques de Jeanne d'Arc et de Dunois, ainsi qu'aux exploits du connétable de Richemont, qui, après la mort de Jeanne, parvint à arracher à la domination anglaise celles de nos dernières provinces sur lesquelles elle pesait encore.

Henri VIII, fils de Henri VII et d'Élisabeth, et l'auteur du schisme de l'Angleterre, eut pour successeur, en 1547, Édouard VI, son fils, qui introduisit la religion réformée dans ses États. Marie succéda à son frère Édouard, et rétablit la religion catholique. La célèbre Élisabeth, née du mariage de Henri VIII et d'Anne de Boulen, hérita ensuite du trône, mit la religion réformée sur le pied où elle est aujourd'hui, et mourut en l'année 1603. Jacques VI, roi d'Écosse, fils de l'infortunée Marie Stuart, devint alors roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, par les droits de sa mère, que l'implacable Élisabeth avait fait décapiter, et réunit ainsi les trois États d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande en une seule monarchie, sous le nom de *Grande-Bretagne*. On connaît les malheurs de cette illustre famille.

Après la mort de Jacques Ier, en 1625, Charles Ier, son fils, lui succéda, et eut la tête tranchée, en 1649, par les intrigues d'Olivier Cromwel. Ce dernier se fit déclarer Protecteur de la république, mais avec l'autorité d'un monarque absolu; gouverna ensuite pendant neuf ans, et sa vie fut plus heureuse que celle d'un tyran n'aurait mérité de l'être. Richard Cromwel, son fils, hérita de son pouvoir sous le titre de Protecteur, en 1658; mais il en fut bientôt dépossédé, car le général Monk, vice-roi d'Écosse, plaida si chaleureu-

(1) On compte jusqu'à treize batailles qui signalèrent la haine des deux partis; elle fit de l'Angleterre un théâtre de carnage et de sang, et les guerres qu'elle occasionna coûtèrent la vie, suivant Commines, à près d'un million d'hommes et à quatre-vingts princes du sang.

sement la cause du Roi légitime auprès du Parlement, que Charles II fut rappelé en Angleterre en 1660, et monta immédiatement sur le trône de ses pères. Son frère Jacques II lui succéda le 16 février 1685. Détrôné trois ans après par le prince d'Orange, son gendre, qui se fit reconnaître Roi, sous le nom de Guillaume III, Jacques II mourut en 1701.

Après la mort de Guillaume, qui avait été précédée de celle de la Reine Marie, son épouse, fille aînée du Roi Jacques II, la princesse Anne, sœur de Marie, et femme du prince Georges de Danemark, hérita du trône d'Angleterre en 1702; mais la Reine étant morte sans enfants, en 1714, les Anglais appelèrent à la couronne Georges, duc de Hanovre, de la maison de Brunswick. Ce prince a eu pour descendants Georges II, en 1727; Georges III, son petit-fils, en 1750; Georges IV, en 1820; Guillaume IV, son frère, en 1830; et la Reine actuellement régnante, Alexandrine Victoria, nièce du précédent souverain, investie de la couronne le 20 juin 1837.

La Reine Victoria, fille d'Edouard, duc de Kent, quatrième fils de Georges III, née le 24 mai 1819, a épousé, le 10 février 1840, le prince Albert-François-Auguste-Charles-Emmanuel, Prince de Saxe-Cobourg-Gotha.

De ce mariage sont issus :

1° La princesse Victoria-Adélaïde-Marie-Louise, Princesse royale, née le 21 novembre 1840;

2° Le prince Albert-Édouard, Duc de Saxe, duc de Rothsay, comte de Carrick, baron de Renfrew, lord des Iles, grand-stuart de la Scotie, né le 9 novembre 1841, héritier présomptif de la couronne, créé le 7 décembre 1841 Prince de Galles et comte de Chester;

3° La princesse Alice-Maud-Marie, née le 25 avril 1843;

4° Le prince Alfred-Ernest-Albert, duc de Saxe, né le 6 août 1844.



GRÈCE.

LE ROYAUME DE GRÈCE a pour armoiries (Pl. 20.) :

D'azur, à la croix d'argent, chargée en cœur d'un écusson, fuselé en bande d'argent et d'azur, qui est de BAVIÈRE.

SUPPORTS : *deux lions d'or couronnés.*

L'ÉCU *surmonté de la couronne royale.*

PAVILLON : *de pourpre, fourré d'hermines, surmonté de la couronne royale.*

ORDRE : *du Sauveur.*

La Grèce, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, répond à la partie méridionale de la Turquie d'Europe.

Aux anciens Pélasges, qui paraissent avoir été les peuples primitifs de la Grèce, succédèrent les Hellènes. Malgré le morcellement de ce pays en une foule de petits états indépendants, séparés les uns des autres par des intérêts divers et même opposés, certaines institutions entretinrent parmi eux cette union qui en fit la première nation de l'antiquité. Ces institutions furent entre autres : l'Oracle de Delphes, les Jeux olympiques, rétablis par Iphitus, roi d'Élide, en 776, avant Jésus-Christ, et le Conseil des Amphictyons, dont l'influence tutélaire se trouva fortifiée par l'établissement des Doriens dans le Péloponèse. La religion était l'objet de la plupart de ces institutions; le but de l'assemblée des Amphictyons elle-même était plus religieux que politique.

Les bornes étroites dans lesquelles nous sommes obligés de nous renfermer, ne nous permettent pas d'indiquer, même succinctement, les phases ascendantes de cette civilisation

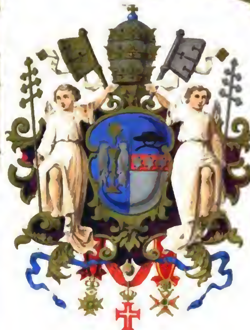
grecque qui, après avoir éclairé de ses rayons l'univers entier, s'est éteinte par degrés dans des flots de sang. Après avoir été opprimée par les Romains, la Grèce fut envahie, pillée et ravagée par cent nations diverses, Goths, Scythes, Huns, Alains, Gépides, Bulgares, Sarrasins, etc. En 1204, les Princes croisés s'emparèrent d'une partie de ses provinces du nord. Enfin la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1453, fut bientôt suivie de la réunion à l'Empire turc, de toutes les petites dominations greco-féodales qui avaient survécu à l'Empire latin. Tout ce que l'orgueil peut imaginer de plus humiliant, la barbarie de plus cruel, le despotisme de plus écrasant, fut inventé par les vainqueurs pour opprimer les vaincus; jamais on n'avait porté si loin l'abus de la force; jamais le *væ victis* n'avait été si impitoyablement appliqué. Mais l'heure de la délivrance sonna; l'insurrection grecque fut à la fois, une révolution et une croisade. A la voix des Ipsilanti, des Mavro Michali, des Colocotroni, des Nicetas, des Coletti et de tant d'autres chefs non moins dévoués, l'enthousiasme éclate, et les Grecs jurent de mourir pour la sainte cause à laquelle ils se sont dévoués; ils triomphent de tous les obstacles accumulés contre eux, se signalent par des exploits comparables aux plus beaux faits d'armes de l'antiquité, et un dernier triomphe, remporté, en 1823, sur le pacha de Scodra, Moustaï, qu'on surnommait l'Invincible, affranchit complètement la Grèce de la domination turque. Elle s'occupa alors d'organiser cette liberté si vaillamment conquise, et d'assurer, par des institutions fortes et régulières, la tranquillité d'un pays si longtemps malheureux et déchiré.

Lorsque le nouveau gouvernement de la Grèce eut été solennellement installé à Égine, le 7 février 1828, l'ouverture de la première assemblée nationale de ce pays eut lieu à Argos, le 23 juillet 1829.

Le Prince royal de Bavière, Othon, fut investi de la royauté de la Grèce, le 6 février 1833, en vertu du pouvoir donné par cette dernière nation aux puissances alliés, ses protectrices, par le traité conclu à Londres, le 7 mai 1832, et ratifié par le Roi de Bavière, le 27 du même mois.

Le Roi Othon, né le 1er juin 1815, a épousé, le 22 novembre 1836, la princesse Marie Frédérique-Amélie, fille du Grand-Duc régnant d'Oldenbourg.

ARMOIRIES



ÉTATS ROMAINS



GRANDE BRETAGNE



GRÈCE



HANOVRE

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE



HANOVRE.

LE ROYAUME DE HANOVRE a pour armoiries (Pl. 20) :

ÉCARTELÉ : *aux 1 et 4, de gueules, à trois léopards d'or, posés l'un sur l'autre*, qui est d'ANGLETERRE ; *au 2, d'or, au lion de gueules, enfermé dans un double trescheur, fleuronné et contre-fleuronné du même*, qui est d'ÉCOSSE ; *au 3, d'azur, à la harpe d'or, cordée d'argent*, qui est d'IRLANDE ; *sur le tout : un écusson, tiercé en pairle renversé, au 1 de gueules, à deux lions léopardés d'or, posés l'un sur l'autre*, qui est de BRUNSWICK ; *au 2, d'or, semé de cœurs de gueules, au lion d'azur*, qui est de LUNEBOURG ; *au 3, de gueules, au cheval lancé d'argent*, qui est de SAXE-ANCIEN ; *sur le tout du tout : de gueules, à la couronne royale d'or.*

L'ECU *entouré de la devise :* NEC ASPERA TERRENT *et sommé de la couronne royale.*

SUPPORTS : *à dextre, un léopard lionné au naturel, couronné d'or, et à sénestre une licorne, colletée et enchainée d'or ; ces deux supports, chargés chacun sur la poitrine, d'un lambel d'or à trois pendants.*

DEVISE : *Suscipere et finire.*

ORDRES : *des Guelfes, et de la Jarretière.*

Le Hanovre est partagé en deux parties par le duché de Brunswick. La plus septentrionale et la plus considérable est bornée au nord par la mer du Nord et par l'Elbe ; et la partie méridionale confine au midi avec le Royaume de Saxe et la Hesse Électorale.

Le Hanovre était anciennement habité par les Chérusques, peuple célèbre qui défit entièrement les Romains commandés par Quintilius Varus, général d'Auguste ; il passa ensuite sous la domination des Saxons, et quoique Charlemagne en eut fait la conquête, les ducs de Saxe ne cessèrent pas de le gouverner. Henri, surnommé *le Noir*, duc de Ba-

vière, et frère de Welf ou Guelf, l'un des princes du nord de l'Italie, épousa une princesse de la famille de Billung, reçut en dot le duché de Lunebourg, et fit quelque temps après l'acquisition de Brunswick et de Gottingue. Henri-le-Lion, son fils, agrandit ses États; mais, devenu l'objet de la haine des princes voisins, à qui sa puissance portait ombrage, il fut mis au ban de l'Empire, en 1180, et dépouillé d'une grande partie de ses possessions. Après sa mort, plusieurs branches de sa famille se partagèrent le reste de son héritage. De toutes ces branches, il ne reste plus que celle de Brunswick-Wolfenbuttel, qui possède le duché de Brunswick, et celle de Brunswick-Lunebourg, qui occupe les trônes de Hanovre et de la Grande-Bretagne. Ernest-Auguste, un des princes de cette dernière branche, obtint le titre d'Électeur de Hanovre, et épousa la fille de l'Électeur palatin, petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Il laissa l'électorat, en 1698, à son fils Georges-Louis, qui succéda, en 1714, à la reine Anne d'Angleterre, et réunit ainsi les deux couronnes de la Grande-Bretagne et de Hanovre. Ce prince joignit les territoires de Brême et de Verden à ses États de Hanovre; puis Georges II, les augmenta successivement du pays d'Hadeln et du comté de Bentheim, en 1758. Mais les guerres qu'il eut à soutenir, avec l'appui de l'Angleterre, depuis 1741 jusqu'à 1746, occasionnèrent de grands désastres dans ce pays. Cependant Georges III, petit-fils de Georges II, parvint à joindre encore une partie du Harz au Hanovre, indépendamment de l'évêché d'Osnabruck, qui lui fut assuré en 1802. Lorsque les Français eurent conquis le Hanovre, en 1803, ils le cédèrent, en 1805, à la Prusse, qui le posséda jusqu'en 1807, époque où Napoléon, après le lui avoir enlevé, en fit passer une partie sous la domination de la France, et attribua l'autre partie au royaume de Westphalie. En 1813, lors de l'évacuation de l'Allemagne par les Français, le Hanovre rentra intégralement sous le pouvoir de ces anciens maîtres, et fut érigé en royaume en 1814. Ce royaume vit s'accroître considérablement son territoire en 1815. C'est ainsi qu'en échange du duché du Lauenbourg, qu'il a cédé au Danemarck, et de quelques petites possessions qu'il a abandonnées à la Prusse et au grand-duché d'Oldenbourg, il a reçu les territoires d'Hildesheim et de Goslar, la Frise orientale, le comté inférieur de Lingen, les seigneuries de Plesse et de Gleichen, les bailliages d'Uchte et de Freudenberg, la partie septentrionale du pays d'Eichsfeld et le territoire de Meppen. Le comté de Spiegelberg fait aussi partie, depuis 1818, du royaume de Hanovre.

Le Hanovre a pour souverain actuellement régnant Ernest-Auguste, prince royal de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et frère de Guillaume IV, roi d'Angleterre, élevé au trône du Hanovre le 20 juin 1837.

Le Roi Ernest-Auguste a épousé, le 29 mai 1815, Frédérique-Louise, fille de Charles, Grand-Duc de Mecklenbourg-Strélitz, de laquelle il a eu Georges-Frédéric, Prince royal, né le 24 mai 1819, marié, le 18 février 1843, avec la Princesse Alexandrine-Marie, fille de Joseph, Duc régnant de Saxe-Altenbourg, de laquelle il en a un fils, Ernest-Auguste-Guillaume-Adolphe-Georges-Frédéric, Prince héréditaire, né le 21 septembre 1845.



LE GRAND-DUCHÉ DE HESSE-DARMSTADT a pour armoiries (Pl. 21) :

D'azur, au lion burelé d'argent et de gueules, couronné d'or, tenant dans la patte dextre, une épée d'argent garnie d'or.

L'ÉCU *timbré de la couronne royale.*

SUPPORTS : *deux lions au naturel, couronnés d'or.*

PAVILLON : *de pourpre, doublé d'hermines, sommé de la couronne royale.*

ORDRES : *de Philippe-le-Magnanime, et de Louis.*

Le grand-duché de Hesse-Darmstadt se compose de deux parties principales séparées l'une de l'autre par la province de Nassau. La partie septentrionale est environnée par la Hesse électorale, excepté à l'orient, et la partie méridionale a pour limites à l'occident le cercle bavarois du Rhin et la province prussienne du Bas-Rhin.

La maison de Hesse, une des plus illustres d'Allemagne par sa noblesse, par son ancienneté et par les grands hommes qu'elle a produits, tire son origine des anciens ducs de Brabant. Elle est partagée en diverses branches, dont les deux principales sont celles de Hesse-Cassel et de Hesse-Darmstadt.

Nous n'avons à nous occuper, dans cette notice, que de la ligne de Darmstadt, qui a eu pour fondateur, en 1567, Georges Ier, dit le Pieux, quatrième fils de Philippe-le-Magnanime.

Georges Ier hérita, en 1583, de l'apanage de son frère Philippe II, mort sans pos-

térité. Il acheta ensuite le bailliage de Birngenheim, et fit, en 1595, l'acquisition de la partie de Butzbach, qui avait appartenu à Mayence. Louis V, son fils, augmenta ses possessions du bailliage de Keltersbach, d'une partie de celles de la ligne de Marbourg, ainsi que de la ville de Giessen, où il fonda une Université en 1607. Les successeurs de Louis V, Georges II, Louis VI, Louis VII, Louis VIII, Louis IX, agrandirent successivement le territoire du grand-duché de Hesse; mais ce fut principalement sous Louis X, en 1803, que ce grand duché obtint un accroissement important. Après avoir gagné 47 milles carrés et 90,800 habitants, la Hesse grand'ducale vit encore augmenter l'étendue de ses possessions, en vertu de l'acte de la Confédération du Rhin, du 12 juillet 1806. Ces accroissements se composaient du burgraviat de Friedberg, des seigneuries de Heubach, Brennberg, Habitzheim, Ilbenstadt, d'une partie du comté de Kœnigstein, des biens de Riedesel, Lauterbach, Stickhausen, Moor, Freienseen, et enfin des possessions des princes et des comtes de Solm, dans la Wettéravie, et des comtés de Wittgenstein-Barlebourg et de Wittgenstein-Wittgenstein. En 1813, le grand-duc Louis entra dans la coalition des puissances continentales contre la France. Le 8 juillet 1816, par suite des négociations du Congrès de Vienne, le grand-duché de Hesse obtint une portion du Donnersberg, jusqu'à la rivière de Lahn, ainsi que la plus grande partie de la principauté d'Isenbourg.

Le grand-duc Louis mourut le 6 avril 1830, et eut pour successeur Louis II, le grand-duc actuellement régnant.

Ce Prince a épousé, le 19 juin 1804, la Princesse Wilhelmine-Louise, fille de Charles-Louis, Prince héréditaire de Bade. De ce mariage sont issus :

1° Le Prince Louis, Grand-Duc héréditaire, marié, le 26 décembre 1833, à la Princesse Mathilde-Caroline, fille du Roi Louis de Bavière.

2° Le Prince Charles-Guillaume-Louis, marié, le 22 octobre 1836, à la Princesse Marie-Elisabeth-Caroline-Victoire, fille du Prince Guillaume de Prusse, oncle du Roi.



LE ROYAUME DE HOLLANDE ou **DES PAYS-BAS** a pour armoiries (Pl. 21) :

D'azur, billetté d'or, au lion couronné du même, lampassé de gueules, brochant sur le tout, tenant de la patte dextre une épée d'argent garnie d'or, et de la sénestre, un faisceau de flèches d'or, lié du même. L'écu timbré de la couronne royale.

SUPPORTS : *deux lions au naturel, couronnés d'or.*

DEVISE : *Je maintiendrai.*

PAVILLON : *de pourpre, semé de lionceaux d'or et sommé de la couronne royale.*

ORDRES : *Militaire du roi Guillaume, et du lion Neerlandais.*

La Hollande, qui seule forme aujourd'hui le royaume des Pays-Bas depuis la révolution belge de 1830, est bornée au nord et à l'ouest par la mer du nord, et au sud par la Belgique.

Les Pays-Bas faisaient autrefois partie de la Gaule et de la Germanie. Envahis par les Francs, dans le ve siècle, ils passèrent sous la domination de la monarchie française, dont ils furent affranchis sous les derniers descendants de Charlemagne. Quelques seigneurs ambitieux se partagèrent le pays, et formèrent diverses souverainetés qui furent ensuite réunies et devinrent la propriété de la maison de Bourgogne. En 1477, Marie de Bourgogne, ayant épousé l'archiduc Maximilien, les Pays-Bas passèrent dans la maison d'Autriche. Charles-Quint, leur petit-fils, ajouta à ces possessions et régna sur dix-sept provinces.

En 1555 et 1556, Charles-Quint céda tous les domaines des Pays-Bas, ainsi que la couronne d'Espagne, à son fils Philippe II. Mais l'intolérance religieuse de ce dernier, jointe à la dureté du duc d'Albe, gouverneur pour lui dans les Pays-Bas, exaspèrent tellement les habitants, que ceux-ci s'unirent, en 1579, sous la conduite de Guillaume de

Nassau, prince d'Orange, qu'il proclamèrent *Stathouder* (*gardien du pays*), pour secouer le joug des Espagnols. Par le traité de Westphalie de 1648, les Pays-Bas furent reconnus pour une république indépendante, sous le nom de *Provinces-Unies*.

Cependant plusieurs autres provinces des Pays-Bas restèrent sous la domination de l'Espagne, qui y maintint le culte catholique, tandis que dans les Provinces-Unies le calvinisme devint la religion dominante. La France fit ensuite la conquête de l'Artois, d'une partie de la Flandre et du Hainaut. En 1715, les provinces espagnoles passèrent à la couronne d'Autriche, qui les garda jusqu'en 1795, époque à laquelle le général Pichegru en fit la conquête au nom de la République française. Le 16 mai de la même année, la France fonda la république batave. Le 5 juin 1806, la Hollande fut érigée en royaume pour Louis Napoléon; mais ce prince ayant abdiqué spontanément, le 1er juillet, en faveur de son fils aîné, ce pays fut incorporé à la France en vertu d'un décret impérial du 10 juillet 1810. Guillaume-Frédéric d'Orange, fils de l'ancien Stathouder, qui s'était rendu à Londres pour se concerter avec le gouvernement britannique à l'effet de rentrer en possession de ses États, quitta immédiatement l'Angleterre en apprenant l'émeute populaire qui avait éclaté à Amsterdam le 15 novembre de l'année dont nous venons de parler, et débarqua à Schevingen le 25 du même mois. Le 29 mars 1814, les députés du peuple adoptèrent une Constitution qui fut unanimement accueillie. Les puissances alliées réunirent alors la Belgique et le pays de Liége aux Pays-Bas, leur cédèrent le Luxembourg en échange de leurs possessions en Allemagne, dont ils s'étaient désistés en faveur de la Russie; et le royaume des Pays-Bas, ainsi constitué, fut donné à Guillaume Ier, qui fut proclamé, le 16 mars 1815, Souverain de ce pays, auquel il ajouta les titres de Prince de Liége et de Duc de Luxembourg. Nous avons rappelé ailleurs (Voyez *Belgique*) les événements qui ont amené, en 1830, la séparation de la Belgique et de la Hollande, et à la suite desquels ce dernier pays, avec le Luxembourg et une partie du Limbourg, ont constitué le royaume des Pays-Bas.

Guillaume Ier avait épousé la Princesse Frédérique-Louise-Wilhelmine, fille du Roi Fréderic-Guillaume II, Roi de Prusse. Il a eu de ce mariage, entre autres enfants, Guillaume-Frédéric-Georges-Louis, Prince royal et Prince d'Orange, en faveur duquel il a abdiqué le trône en 1840. Il est mort revêtu du simple titre de Duc de Nassau, le 12 décembre 1843.

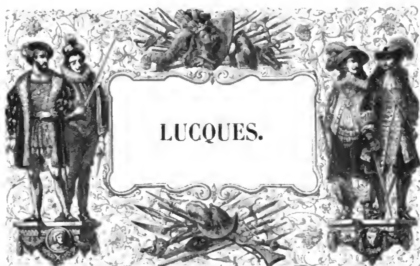
Le Roi actuel des Pays-Bas, Guillaume II, né le 6 décembre 1792, a succédé à la couronne, le 7 octobre 1840, par suite de l'abdication de son père. Il a épousé, le 21 février 1816, la Grande-Duchesse Anna Paulowna, fille de Paul Ier, Empereur de Russie. De ce mariage sont issus :

1° Le Prince Guillaume-Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, Prince d'Orange, né le 19 février 1817, marié, le 18 juin 1839, à la Princesse Sophie-Frédérique-Mathilde, fille de Guillaume Ier, Roi de Wurtemberg, dont il a deux fils;

2° Le Prince Guillaume-Alexandre-Frédéric-Constantin-Nicolas-Michel, Prince des Pays-Bas, né le 2 août 1818;

3° Le Prince Guillaume-Frédéric-Henri, Prince des Pays-Bas, né le 13 juin 1820;

4° La Princesse Sophie, née le 8 avril 1824, mariée, le 8 octobre 1842, à Charles, Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach.



LUCQUES.

LE GRAND-DUCHÉ DE LUCQUES a pour armoiries (Pl. 21.) :

ÉCARTELÉ : *au 1, d'argent, coupé de gueules,* qui est de LUCQUES ; *aux 2 et 3, contrecartelé,* de CASTILLE et de LÉON ; *sur le tout : d'azur, à trois fleurs de lis d'or, posées 2 et 1, à la bordure, cousue de gueules, chargée de huit coquilles d'argent.*

TENANTS : *deux anges, revêtus d'une dalmatique d'azur, semée de fleurs de lis d'or, portant chacun une bannière d'azur, semée de fleurs de lis dor.*

L'ÉCU *sommé de la couronne ducale.*

DEVISE : *Deus et Dies.*

MANTAU DUCAL : *d'azur, semé de fleurs de lis d'or, doublé d'hermines, surmonté de la couronne royale d'Etrurie.*

ORDRES : *de Saint-Georges du Mérite militaire ; de la Toison-d'Or, et de Saint-Louis du Mérite civil.*

Le duché de Lucques est limité au nord par le duché de Modène ; à l'orient et au midi par la Toscane.

L'origine de sa capitale remonte à une époque très reculée. Déclarée colonie romaine vers l'an de Rome 576, la ville de Lucques vit se former dans ses murs le premier triumvirat entre Jules-César, Pompée et Crassus. A la décadence de cet Empire, elle passa sous la domination des Goths, et tomba ensuite au pouvoir des Lombards, qui la gardèrent jusqu'au règne de Charlemagne. L'esprit d'indépendance qui animait les habitants de la ville de Lucques, attira sur elle de fréquentes calamités dans le moyen âge. Après avoir

été gouvernée pendant quelque temps par des seigneurs particuliers, tels que Boniface, père de la comtesse Mathilde, et le brave Castruccio Castracani, elle fut vendue à Gérard Spinola de Gênes, par l'Empereur Louis de Bavière, puis aux Florentins, sous le joug desquels elle resta jusqu'en 1370. A cette dernière époque, elle obtint enfin sa liberté de l'Empereur Charles IV, contre une indemnité de 200,000 florins. Les Lucquois eurent à soutenir de fréquentes guerres avec Florence; mais ils défendirent avec beaucoup d'énergie leur indépendance jusqu'à l'invasion des Français, sous la conduite du général en chef Bonaparte. La Constitution qu'ils s'étaient donnée fut abolie et remplacée par une autre en 1797. Au mois de mars 1805, Napoléon réunit Lucques et Piombino, et en fit une principauté pour sa sœur Élisa et son époux, Baciochi. Ce dernier fut aussi élu, quelques mois après, chef constitutionnel de la république de Lucques, à laquelle furent annexées, en 1806, Massa, Carrare et la Garfagnana. En 1815, tout le territoire de la république fut occupé par les Autrichiens, puis, par l'acte final du Congrès de Vienne, partagé entre différents princes : l'archiduchesse Marie-Béatrix d'Este obtint Massa et Carrare; le prince Lodivisi Buoncompagni eut Piombino sous la suzeraineté de la Toscane, et l'infante Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne et veuve du Roi d'Étrurie, le duché de Lucques, avec une rente annuelle de 500,000 francs en indemnité provisoire.

La souveraineté de ce duché ne fut toutefois accordée à l'infante Marie-Louise, et ses enfants, qu'à la condition que s'ils rentraient en possession de Parme, ou s'ils mouraient sans postérité, le nouveau duché passerait sous l'autorité du grand-duc de Toscane, sauf quelques districts qui seraient cédés à Modène. Ce ne fut qu'en 1818, époque où la reversion de Parme lui eut été assurée, pour en prendre possession après la mort de la duchesse Marie-Louise d'Autriche, ex-Impératrice des Français, que l'infante Marie-Louise de Lucques prit les rênes du gouvernement. Après sa mort, qui eut lieu le 13 mars 1824, l'infant Charles-Louis-Ferdinand de Bourbon, son fils, lui succéda dans le duché et dans ses droits de reversion sur Parme.

Le duc Charles a épousé, le 15 août 1820, Marie-Thérèse, fille de Victor-Emmanuel, Roi de Sardaigne, qui lui a donné, le 14 janvier 1823, un fils : Ferdinand-Charles-Marie-Joseph-Victor-Balthasar, Prince héréditaire de Lucques, marié, en 1845, à la Princesse Louise-Marie-Thérèse d'Artois, Mademoiselle, fille de S. A. R. le Duc de Berry.

La sœur du Duc de Lucques, l'Infante Marie-Louise-Charlotte, s'est mariée, en 1825, avec le Prince Maximilien de Saxe.

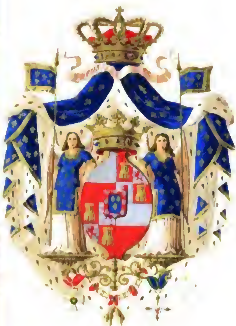
ARMOIRIES



HESSE DARMSTADT



HOLLANDE





PORTUGAL

COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE

Chromolith de Engelmann et Graf, Paris



PORTUGAL.

LE ROYAUME DE PORTUGAL a pour armoiries (Pl. 21.) :

D'argent, à cinq écussons d'azur, posés en croix, chargés chacun de cinq besans d'argent, posés en croix (1), qui est de PORTUGAL ; *à la bordure de gueules, chargée de sept tours d'or, ouvertes d'azur*, qui est des ALGARVES ; *l'écu timbré de la couronne royale.*

PAVILLON : *de pourpre, fourré d'hermines, surmonté de la couronne royale.*

ORDRES : *de Notre-Dame-de-la-Conception ; du Christ ; de la Tour et de l'Épée.*

Le Portugal est borné au nord et à l'orient par l'Espagne, au midi et à l'occident par l'Océan atlantique.

A l'époque de la décadence de l'Empire romain, le Portugal éprouva le sort des autres provinces de la péninsule Ibérique, et devint successivement la proie des Suèves, des Alains, des Visigoths et des Maures. Henri, de la maison des ducs de Bourgogne, vint en Espagne, vers l'an 1090, pour combattre les infidèles. Il déploya tant de valeur et d'habileté dans la guerre entreprise par Alphonse VI, Roi de Castille, contre les Maures, que ce prince lui donna sa fille Thérèse en mariage, avec une partie du Portugal, qu'il érigea en comté. C'est seulement en 1139 qu'Alphonse Henriquez, son fils, après avoir remporté sur les Maures la fameuse victoire d'Ourique, obtint le titre de Roi, avec annexion à ses États de toutes ses conquêtes et de celles de son père.

Ce royaume dura 449 ans sous dix-sept Rois de la maison de Bourgogne, dont neuf

(1) Les anciens armoriaux donnent ces besans posés en sautoir, mais une pièce officielle émanée de la chancellerie Portugaise les porte en croix.

appartiennent à la ligne légitime et les autres à celles qui commence avec Jean Ier.

A l'extinction de la tige bourguignonne dans la personne de Henri Ier, en 1580, Philippe II, Roi d'Espagne, s'empara du Portugal et le réunit à la monarchie espagnole. Opprimés, les Portugais secouèrent le joug des Rois castillans et élevèrent sur le trône, en 1640, Jean IV, duc de Bragance, issu, au VIIe degré, d'Alphonse, fils naturel de Jean Ier. Celui-ci transmit la couronne à ses descendants, jusqu'à Joseph Ier, qui fut proclamé Roi en 1750. Joseph Ier, n'ayant point d'enfants mâles, fit épouser à son frère dom Pedro sa fille aînée, l'infante Marie-Françoise-Élisabeth, appelée à lui succéder en vertu de la loi fondamentale du royaume.

Après la mort du Roi Joseph Ier, le Portugal secoua l'influence de l'Angleterre et se rapprocha de l'Espagne en 1783. Une affreuse anarchie désola le pays après la mort de dom Pedro III, époux de la Reine Marie. Jean VI, leur fils, prit les rênes du gouvernement en 1792, et fut proclamé régent en 1799. Les troupes françaises et espagnoles ayant envahi le Portugal en 1808, le régent s'embarqua pour le Brésil; mais les Anglais s'emparèrent du Portugal et s'y maintinrent jusqu'en 1814, époque où ils rendirent le royaume à la maison de Bragance. A la mort de la Reine en 1816, le régent prit le titre du Roi, érigea le Brésil en royaume et l'unit au Portugal, où il revint en 1821.

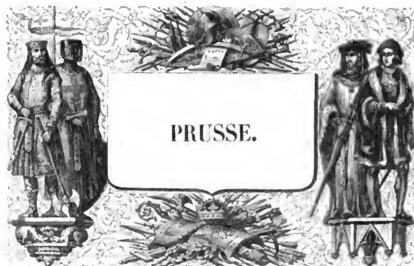
Jean VI mourut en 1826, dom Pedro son fils, qui avait été proclamé Empereur du Brésil, fut déclaré Roi du Portugal; mais il abdiqua en faveur de sa fille dona Maria II, qu'il fiança à son frère dom Miguel. Ce prince, nommé Régent du royaume, prêta serment à la constitution que l'Empereur dom Pedro avait donnée au Portugal. Arrivé à Lisbonne en 1828, il se fit proclamer Roi au mépris des droits de la Reine dona Maria. Les ministres du Brésil, à Londres et à Vienne, firent une protestation contre la violation des droits légitimes de dom Pedro et de la Reine dona Maria, et contre l'abolition des institutions libéralement accordées par dom Pedro.

En 1832, une expédition fut résolue par celui-ci contre dom Miguel, et, le 9 juillet, les troupes de dom Pedro, recrutées principalement en France, occupèrent Oporto. Elles furent victorieuses dans tous les autres combats. La reine dona Maria II fit son entrée dans Lisbonne le 23 septembre 1833, et fut proclamée Reine du Portugal et des Algarves, suivant le vœu de son père, dom Pedro, qui mourut le 24 septembre 1834.

La Reine Dona Maria II a épousé, le 26 janvier 1835, le Duc Auguste de Leuchtenberg; devenue veuve le 28 mars suivant, elle a épousé en secondes noces, le 9 avril 1836, Ferdinand-Auguste-François-Antoine, Prince de Saxe-Cobourg-Gotha, qui a le titre de Roi de Portugal.

De ce mariage sont issus trois fils et deux filles; l'aîné:

Dom Pedro-d'Alcantara-Maria-Fernando-Miguel-Raphaël-Gabriel-Gonzaga-Xavier-Joao-Antonio-Leopoldo-Victor-Francisco-d'Assize-Julio-Amélio de Saxe-Cobourg-Gotha, de Bragance-Bourbon, Prince royal, est né le 16 septembre 1837;



LE ROYAUME DE PRUSSE a pour armoiries (Pl. 22) :

D'argent, à l'aigle de sable, au vol éployé, becquée, membrée et couronnée d'or, tenant à dextre, un sceptre d'or, et à sénestre un monde d'azur, cintré et croisé d'or, qui est de PRUSSE ; *chargée sur la poitrine d'un écu d'argent, à l'aigle de gueules, au vol eployé, becquée, membrée et couronnée d'or, tenant à dextre un sceptre, et à sénestre un monde, le tout du même,* qui est de BRANDEBOURG.

L'ÉCU *timbré d'un heaume royal ouvert, orné de ses lambrequins.*

TENANTS : *deux sauvages, portant chacun une bannière, celle de dextre aux armes de* PRUSSE, *et celle à sénestre aux armes de* BRANDEBOURG.

PAVILLON : *de pourpre, doublé d'hermines, surmonté de la couronne et de la bannière des rois de Prusse.*

ORDRE : *du Mérite militaire ; de l'Aigle Noir, et de l'Aigle Rouge.*

La Prusse est bornée au nord par la mer Baltique, et au midi par l'Autriche et l'Allemagne, qui lui est également contiguë à l'occident.

Les Prussiens descendent des Borussiens, peuples venus de la Scythie et de l'extrémité orientale de l'Europe. Ces barbares ne tardèrent pas à se rendre redoutables à leurs voisins : ils ravagèrent le pays des Mazoviens, peuples de la Pologne, et le soumirent plusieurs fois. Conrad, Roi des Mazoviens, implora le secours des chevaliers teutoniques pour défendre les frontières de son pays. En 1283, après une guerre longue et sanglante, ces chevaliers parvinrent à établir leur domination sur la Prusse, et y introduisirent le christianisme. Ils avaient étendu considérablement leurs possessions, lorsqu'en 1466 leur gouvernement tyrannique souleva contre eux leurs sujets, qui recherchèrent la protection

des Rois de Pologne. Il s'ensuivit une guerre où les chevaliers, vaincus et humiliés, furent forcés de restituer à la Pologne Dantzick, Marienbourg, Elbing et d'autres villes usurpées sur son territoire.

En 1525, Albert, Margrave de Brandebourg et dernier grand-maître de l'Ordre teutonique, adopta la réforme de Luther, abolit l'Ordre des chevaliers teutons, et sécularisa sa puissance par suite d'un traité avec Sigismond Ier, roi de Pologne. En vertu de ce traité, Albert fut reconnu Duc de la partie de la Prusse qu'il avait gouvernée jusqu'alors comme grand-maître. Cette partie reçut le titre de *Prusse ducale*, tandis qu'on attribua celui de *Prusse royale* à la portion possédée par la Pologne.

En 1618, le fils du duc Albert étant mort sans postérité, le duché de Prusse échut à l'électeur de Brandebourg, à titre d'hérédité, puis s'agrandit successivement, jusqu'en 1680, par la réunion de plusieurs principautés importantes.

Le 18 janvier 1701, Frédéric III, douzième électeur, fils de Guillaume-le-Grand, à qui le traité de paix conclu à Velilau, en 1657, avait valu la souveraineté de la Prusse, prit le titre de Roi de ce pays, sous le nom de Frédéric Ier.

Frédéric-Guillaume, proclamé Roi, après la mort de Frédéric Ier, le 25 février 1713, dépensa plus de 25 millions à faire défricher les terres, à bâtir des villes et à les peupler. Frédéric II, son fils, lui succéda en 1740, et fit un merveilleux usage de tous les éléments de puissance et de prospérité que son père lui avait laissés. Il donna pendant vingt ans à l'univers le spectacle rare d'un guerrier législateur et philosophe sur le trône. Son amour pour les lettres ne lui fit point oublier ce qu'il devait à ses sujets et à sa gloire. Aussi la postérité lui assignera-t-elle parmi les plus grands hommes un rang que l'envie ne put lui disputer de son vivant.

Frédéric-le-Grand mourut sans postérité, le 17 août 1786. Alors le fils aîné de son frère, Auguste-Guillaume, décédé en 1758, monta sur le trône, et prit le nom de Frédéric-Guillaume II. Sous le règne de ce prince, la Prusse agrandit encore le cercle de ses possessions. Frédéric-Guillaume III, fils du précédent, lui succéda le 16 novembre 1797. En 1806, la bataille d'Iéna fit perdre à la Prusse la moitié de son territoire. Mais elle reprit son ancienne prépondérance en 1815, époque à laquelle les actes du Congrès de Vienne lui attribuèrent, aux dépens du royaume de Westphalie, du royaume de Saxe et du grand-duché de Varsovie, les pays qui forment aujourd'hui les trois provinces rhénanes, celle de Saxe et le grand-duché dePosen. La principauté de Neufchâtel est également sous sa domination.

Frédéric-Guillaume III eut pour successeur, le 7 juin 1840, son fils, Frédéric-Guillaume IV, actuellement régnant. Son gouvernement, paternel et éclairé, fait fleurir le commerce, l'industrie et les beaux-arts, et assure à la Prusse l'un des premiers rangs parmi les nations les plus puissantes du continent.

Ce prince a épousé, le 29 novembre 1823, Elisabeth-Louise, fille de Maximilien-Joseph, Roi de Bavière.



RUSSIE.

L'EMPIRE DE RUSSIE a pour armoiries (Pl. 22.) :

Une aigle d'Empire, becquée et membrée de gueules, tenant dans la serre droite un sceptre d'or, et dans la serre gauche un monde d'or, chargée sur la poitrine d'un écusson de gueules, à un Saint-Georges d'argent, terrassant avec sa lance un dragon de sable, posé sur une terrasse de sinople, et sur les ailes les écussons des six provinces Russes ci-après ; à dextre :

1° *D'azur, à un ange d'argent, sur une terrasse de sinople, tenant à dextre une épée d'or, et à sénestre un bouclier du même,* qui est de Kiew.

2° *D'or, à deux ours debout, de sable, affrontés, tenant deux sceptres d'or, en chef, et une chaise de gueules en pointe,* qui est de Novgorod.

3° *D'azur, à un cimeterre d'argent, garni d'or, posé en fasce, surmonté d'une couronne royale d'or, doublée de pourpre,* qui est d'Astrakhan ;

Et à sénestre :

4° *De gueules, au lion d'or, tenant une croix longue d'argent,* qui est de Vladimir.

5° *D'argent, au dragon de sable, couronné d'or,* qui est de Cazan.

6° *D'azur, à deux chiens d'argent, affrontés, tenant en chef un arc d'or, et en pointe, deux flèches d'argent, passées en sautoir, le tout surmonté d'une couronne royale,* qui est de Siberie.

Le tout surmonté de la couronne impériale.

Ordre : *de Saint-André.*

La Russie est bornée au nord par la mer Glaciale, et au midi par l'Empire chinois, le Turkestan, la mer Caspienne, la Turquie et la mer Noire.

Les habitants les plus anciennement connus de la Russie d'Europe, furent au midi les

Scythes, au centre les Slaves, au nord les Finnois. Quant aux Varègues russes, la plupart des historiens s'accordent à les croire originaires de la Scandinavie. Quoiqu'il en soit, nous nous bornerons à constater que l'Empire russe ne commence réellement qu'au milieu du IXe siècle de l'ère chrétienne.

L'histoire de Russie se divise en cinq grandes périodes : la première s'ouvre en 862, et se prolonge jusqu'en 1054.

Parmi les princes de la première dynastie russe qui ont occupé avec le plus d'éclat une scène si vaste et si lointaine, nous remarquerons d'abord Rurick-le-Grand, chef des Varègues de la mer Baltique. C'est lui qui est le fondateur de l'Empire dans Novgorod. Oleg, régent pour Igor, fils de Rurick, donne à cette puissance naissante Kiew pour capitale, agrandit considérablement les États de son pupille, et ajoute à la gloire de soumettre à des lois justes un peuple courageux, la satisfaction d'avoir fait trembler les successeurs des Césars, et d'avoir imposé la honte du tribut à ceux qui se prétendaient les maîtres du monde (1). Wiatoslaf, fils d'Igor, est l'Achille, le Charles XII de cette époque. Wladimir-le-Grand, la lumière de son siècle, le bienfaiteur de ses sujets, introduit, en 988, le christianisme dans l'Empire. Enfin, la première période de la Russie finit, en 1054, dans la personne de Iaroslaf, cinquième grand homme de cette dynastie.

La seconde période présente, de 1054 à 1236, dans un espace de cent quatre-vingt-deux ans, une succession non interrompue de discordes et de divisions intestines, pendant lesquelles les descendants de Rurick se disputent les provinces de l'Empire comme une propriété particulière. Parmi ces princes, l'histoire ne cite que deux hommes qui s'élèvent au-dessus de leurs rivaux, Wladimir-Monaque, en 1114, et André, vers 1157. Le premier, qui s'était rendu célèbre par ses exploits, sous le règne de Michel Sviatspolk II, son prédécesseur, ne se fit pas moins remarquer par l'ascendant de ses vertus et la fermeté de son gouvernement. Le second abandonna la ville de Kiew, transporta à Wladimir le siége de l'Empire et vainquit les Bulgares.

A partir du commencement de la troisième période, de 1237 à 1460, la Russie tombe sous la domination des Tartares, par suite de ses déchirements intérieurs. Le prince le plus remarquable qui ait occupé le trône dans ce long espace d'humiliation et d'asservissement est, sans contredit, saint Alexandre Newski, homme puissant par la valeur et le patriotisme, dont l'habileté triompha des chevaliers Porte-Glaives, des Suédois et même des Lithuaniens, accourus au bruit de la chute de l'Empire. Depuis la mort de ce prince, on ne peut citer, dans la période dont nous parlons, que les princes Ivan Ier et Dmitry Donskoy, l'un comme législateur, et l'autre comme premier vainqueur des Tartares.

La quatrième période russe, qui commence sous Ivan III, en 1462, finira en 1613, et n'aura duré que 152 ans. Ivan se déclara souverain absolu et prit le titre de Czar. Son petit-

(1) En l'an 904, Oleg marcha sur Constantinople avec une armée de 80,000 combattants, et ravagea les environs de cette capitale que les écrivains russes nomment *Tsargrad* (la ville des Césars).

fils, Ivan IV, pousse à l'excès la concentration du pouvoir, dans lequel s'engloutit le peu de privilèges qu'avait ou conservés ou acquis la noblesse de l'Empire sous Ivan III, en le servant contre les républiques russes et les Tartares. L'Empire menacé des invasions de l'Occident, semble devoir finir avec cette quatrième période.

Mais alors l'élection d'une nouvelle dynastie le régénère entièrement. Les Romanof montent au trône en 1613. Avec eux commence la cinquième grande période de l'histoire russe : c'est la plus éclatante. Le premier prince de cette dynastie est Michel Romanof, souverain modéré, partisan de la paix, qui rétablit la tranquillité intérieure et prépare les conquêtes indispensables. Le second ressaisit sur la Pologne Smolensk, Kiew et la plus grande partie des provinces arrachées à la Russie.

Des trois fils que laisse Michel, un seul est un grand homme : on voit que nous voulons parler de Pierre-le-Grand, ce géant du nord, dont l'âme fut si vaste, qu'elle seule suffit à une grande nation tout entière. Sous son règne, la Russie agrandit considérablement son territoire, aux dépens de la Suède, de la Pologne, de la Turquie, de la Perse, et Saint-Pétersbourg devint la capitale de l'Empire.

Pierre-le-Grand, le vainqueur de Charles XII, son brillant compétiteur, posa irrévocablement les bases de cette puissance colossale de l'Empire russe qui a fait encore depuis son règne de si grands progrès. Son génie organisateur sut créer en peu d'années une marine formidable, promulguer de nombreux réglements pour l'administration de la justice et des finances, ouvrir au commerce de son peuple des débouchés par la Baltique avec les nations du nord et de l'occident, par la mer Caspienne avec la Perse, par la Russie d'Asie avec la Chine, et, malgré sa prédilection pour les arts mécaniques, fonder dans son Empire des académies, y attirer des savants de tous les pays, et donner de puissants et généreux encouragements aux lettres et aux arts.

Après la mort de ce prince, en 1725, Catherine Ire, sa seconde épouse, qu'il avait fait couronner peu de temps auparavant, monta sur le trône de Russie, et gouverna deux ans ayant pour ministre Menzikoff; elle eut pour successeur le petit-fils de Pierre-le-Grand, Pierre II, avec lequel la tige masculine des Romanof s'éteignit en 1730. Anne Iwanowa, nièce de Pierre-le-Grand, qui lui succéda, étendit au-dehors l'influence de la Russie. Iwan VI, son neveu, n'occupa le trône que de 1740 à 1741, époque à laquelle il en fut dépossédé par Élisabeth, deuxième fille de Pierre Ier. Les étrangers furent expulsés, et dans une guerre heureuse contre la Suède, les Russes acquirent, en 1743, une grande partie de la Finlande. Pierre III de Holstein, désigné par Élisabeth, sa tante, comme successeur à l'Empire, établit la dynastie de Holstein-Gottorp sur le trône de Russie, le 5 janvier 1762. Après un règne de six mois, il fut précipité du trône par une conspiration, et mourut violemment dans la prison où les conjurés l'avaient enfermé.

Catherine II, sa femme, fut appelée à lui succéder.

Cette princesse, qui eut les faiblesses d'une femme et la fermeté d'un grand prince, que l'Europe surnomma la Sémiramis du Nord, et à laquelle les États russes assemblés décer-

nèrent le titre de *Mère de la patrie*, ne se contenta pas d'agrandir un Empire déjà immense en y réunissant la Crimée, la Courlande, la Samogitie et le cercle de Pilten, elle donna un nouvel essor à la marine créée par Pierre-le-Grand, fonda des villes et des hôpitaux, fit creuser des canaux, réforma une foule d'abus dans l'administration, dans l'ordre judiciaire, dans la levée des impôts, et fonda d'utiles établissements pour l'instruction publique. Ce fut par ses ordres que le voyageur Pallas parcourut des provinces dont on ignorait les ressources et les productions, que Blumager et Billings explorèrent, l'un l'archipel du nord, l'autre l'Océan oriental jusqu'aux rives du Japon.

Paul Ier, son fils, hérita de la couronne en 1796; frappé de mort subite, le 14 mars 1801, il eut pour successeur son fils Alexandre Ier, de glorieuse mémoire. Le Souverain actuel, frère d'Alexandre, est Nicolas Ier, Paulowitsch, dont l'avénement au trône date du 1er décembre 1825.

Ce Prince a épousé, le 1er janvier 1817, la Princesse Frédérique-Louise, fille de Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, qui a pris le nom d'Alexandra-Féodorowna.

Il a eu de ce mariage :

1° Le Prince Alexandre Nicolaewitsch, Cesarewitsch et Grand-Duc héritier, né le 29 avril 1818, marié, le 28 avril 1841, à la Princesse Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-Marie, fille de Louis II, Grand-Duc de Hesse, qui a pris le nom de Cesarewna et Grande-Duchesse Marie-Alexandrowna. De ce mariage sont issus une fille et deux fils ;

2° La Grande-Duchesse Marie-Nicolaewna, née le 18 août 1819, mariée, le 14 juillet 1839, au Duc Maximilien de Leuchtenberg, fils du Prince Eugène de Beauharnais;

3° La Grande-Duchesse Olga-Nicolaewna, née le 11 septembre 1822 ;

4° Le Grand-Duc Constantin-Nicolaewitsch, né le 21 septembre 1827 ;

5° Le Grand-Duc Nicolas-Nicolaewitsch, né le 8 août 1831 ;

6° Et enfin le Grand-Duc Michel-Nicolaewitsch, né le 25 octobre 1832.

ARMOIRIES



PRUSSE



RUSSIE



SAXE



SARDAIGNE

COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE

Chromolith. de Engelmann et Graf, Paris

ARMOIRIES



PRUSSE



RUSSIE



SAXE



SARDAIGNE

COLLEGE HERALDIQUE DE FRANCE.

Chromolith. de Engelmann et Graf. Paris



SARDAIGNE.

LE ROYAUME DE SARDAIGNE a pour armoiries (Pl. 22) :

ÉCARTELÉ : *au 1, d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même,* qui est de JERUSALEM; *au 2, cinq points d'or équipolés, à quatre d'azur,* qui est de GENEVE; *au 3, de sable, au lion couronné d'argent,* qui est d'AOSTE; *au 4, de gueules, à la croix d'argent, au lambel d'azur, brochant,* qui est de PIEMONT; *sur le tout : d'or, à une aigle de sable, au vol éployé, couronnée d'or, chargée sur la poitrine d'un écu de gueules, à la croix d'argent,* qui est de SAVOIE; *au point d'honneur : un écu d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de maure de sable, tortillées d'argent,* qui est de SARDAIGNE; *l'écu timbré d'une couronne royale.*

SUPPORTS : *Deux lions.*

PAVILLON : *de pourpre, fourré d'hermines, surmonté de la couronne royale.*

ORDRES : *Militaire de Savoie ; de l'Annonciade ; de Saint-Maurice et de Saint-Lazare.*

Le royaume de Sardaigne comprend avec l'île de ce nom, l'État de Gênes, le Piémont et la Savoie. Aussi sa partie continentale a pour limites les Alpes, le lac de Genève, la Lombardie et la Méditerranée. L'illustre maison de Savoie, qui occupe le trône de Sardaigne, est une des familles souveraines sur l'origine desquelles on a le plus écrit. Suivant les meilleures autorités, Humbert-aux-Blanches-Mains, comte de Maurienne, premier auteur connu de cette maison, mort vers 1048, était fils de Berald ou Berold, Saxon de naissance, Vice-Roi du royaume d'Arles, et Vicaire de l'Empire. Amédée II, arrière-petit-fils de Humbert, joignit au comté de Maurienne la Savoie, et fut le premier qui porta le titre de Comte de Savoie. Parmi ses successeurs, l'histoire cite plus particu-

lièrement comme des hommes remarquables Pierre, dit le Petit-Charlemagne, Amédée IV, et Amédée VII, dit le Rouge.

Le 19 février 1416, l'Empereur Sigismond érigea le Comté de Savoie en Duché, et en investit Amédée VIII. En 1434, ce Prince remit les rênes du gouvernement au Duc Louis, son fils, prit l'habit religieux, fut élu Pape sous le nom de Félix V, déposa la tiare, en 1449, et mourut Cardinal en 1451. A partir de cette époque, les Ducs de Savoie agrandirent progressivement leurs possessions, et, en 1630, Victor-Amédée Ier et Thomas fondèrent les deux lignes qui fleurissent encore, celle du prince régnant et celle de Savoie-Carignan.

François-Hyacinthe, fils aîné de Victor-Amédée Ier, succéda à son père le 7 octobre 1637. Charles-Emmanuel II, son fils cadet, reconnu Duc de Savoie, le 4 octobre 1638, eut pour successeur son fils Victor-Amédée II. Celui-ci obtint, par le traité de Turin, le duché de Montferrat avec quelques districts du Milanais. Lors de la paix d'Utrecht, en 1713, l'Espagne lui céda aussi le royaume de Sicile avec ses dépendances. Cependant, en 1720, ce dernier royaume fut échangé contre la Sardaigne. Depuis que cette île est passée sous la domination de la maison de Savoie, son nom est devenu celui de la Monarchie.

Le 3 septembre 1730, Victor-Amédée II abdiqua en faveur de son fils, Charles-Emmanuel III; mais ayant tenté, l'année suivante, de remonter sur le trône, son fils, le Roi régnant, le fit arrêter au château de Moncalier, d'où il fut conduit à celui de Rivoli, puis au fort de la Brunette, et enfin ramené à Moncalier, où il mourut le 31 octobre 1732. Victor-Amédée III, fils de Charles-Emmanuel III, monta sur le trône le 19 février 1773, et fut obligé, le 24 mai 1796, de céder à la France avec le duché de Savoie, Nice, Tende, ainsi que le Piémont. Charles-Emmanuel IV ayant succédé au Roi son père, le 16 octobre 1796, se vit également contraint, par un acte du 8 décembre 1798, de renoncer à ses autres possessions du continent, qui furent réunies à la France, et se rendit ensuite en Sardaigne, où il abdiqua, le 4 juin 1802, en faveur de son frère cadet, Victor-Emmanuel V.

Le 20 mai 1814, Victor-Emmanuel V rentra à Turin, et fut réintégré dans ses États. En 1815, l'ancienne république de Gênes, ainsi que l'île de Capraja, furent incorporés à la monarchie Sarde. Le 12 mars 1821, Victor-Emmanuel abdiqua en faveur de son frère Charles-Félix-Joseph, et mourut le 10 janvier 1824. Celui-ci eut pour successeur, le 21 avril 1831, le Prince Charles-Albert-Amédée, fils de Charles-Emmanuel-Ferdinand, prince de Carignan, le Roi actuellement régnant.

Ce Prince a épousé, le 30 septembre 1817, Marie-Thérèse-Françoise, Archiduchesse d'Autriche, née le 21 mars 1801, fille de feu Ferdinand III, Grand-Duc de Toscane.

Il a eu de ce mariage :

1° Le Prince Victor-Emmanuel, Prince-Royal, Duc de Savoie, marié, le 12 avril 1842, à l'Archiduchesse Marie-Adélaïde, deuxième fille de l'Archiduc Reinier d'Autriche.

2° Le Prince Ferdinand-Marie, Duc de Gênes.



SAXE.

LE ROYAUME DE SAXE a pour armoiries (Pl. 22)*:

Burelé de sable et d'or de dix pièces, au crancelin de sinople, mis en bande, brochant sur le tout.

L'Écu *timbré de la couronne royale.*

Pavillon : *de pourpre, fourré d'hermines, sommé de la couronne royale.*

Ordres : *de Saint-Henri; de la Couronne de Saxe; du Mérite civil.*

La Saxe est bornée à l'orient par la Prusse et au midi par la Bohême. Elle renfermait, à l'époque de la décadence de l'Empire, cette vaste étendue de pays qui est entre l'Oder, la Sala, l'Issel et la mer germanique. Les peuples qui l'habitaient étaient partagés en trois nations principales : les Saxons ostphaliens, les Saxons westphaliens et les Saxons angrivariens. Jaloux de leurs libertés, ces peuples se défendirent longtemps contre Charlemagne, qui mit trente ans à les subjuguer. A partir de cette époque, la Saxe resta soumise à ce puissant monarque, ainsi qu'à ses descendants, qui y envoyèrent des ducs pour la gouverner.

La maison de Saxe est partagée en deux branches principales : la ligne *Ernestine* et la ligne *Albertine*, sorties d'Ernest et d'Albert, fils de Frédéric-le-Débonnaire, électeur de Saxe, et de Marguerite d'Autriche, sœur de l'Empereur Frédéric : l'une et l'autre florissent encore aujourd'hui; mais nous n'avons à ne nous occuper que de la branche *Albertine*, actuellement maison royale de Saxe.

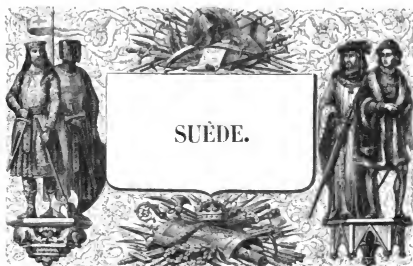
Jean-Frédéric dit le Magnanime, l'un des descendants d'Ernest, fondateur de la branche

Ernestine, qui était alors en possession de l'électorat de Saxe, avait succédé à son frère Jean, dit le Constant, lorsqu'en 1547 il fit la guerre avec le landgrave de Hesse à l'Empereur Charles-Quint, et perdit contre lui la bataille de Muhlberg. Tombé au pouvoir de l'Empereur, il fut contraint en 1548, de renoncer à l'électorat de Saxe, dont Charles-Quint investit Maurice, fils de Henri, duc de Saxe, de la branche *Albertine*. Après la mort de l'électeur Maurice (1553), son frère Auguste lui succéda. Ce dernier eut pour successeur, en 1586, son fils Christian Ier, que remplaça Christian II en 1591. Christian II étant mort sans postérité, Georges Ier fut investi de la dignité électorale en 1611. Il laissa quatre fils : Auguste, auteur de la branche de Weissefels; Christian, tige de la branche de Mersbourg; Maurice, auteur de la branche de Reitz, et Jean-Georges II, son successeur à l'électorat de Saxe. Les trois premières branches sont actuellement éteintes.

L'électeur Jean-Georges II prit les rênes du gouvernement en 1656. Il eut pour successeurs, en 1680, Jean-Georges III, son fils; en 1691, Jean-Georges IV, fils du précédent; puis, en 1694, le frère du dernier, Frédéric-Auguste Ier, qui, en 1697, monta sur le trône de Pologne, sous le nom d'Auguste II. Son fils et son successeur, Frédéric II, fut également élu Roi de Pologne, et prit le nom d'Auguste III. Après la mort de celui-ci, en 1763, Frédéric-Christian hérita de la dignité électorale, et la transmit à son fils Frédéric-Auguste III, qui, par une administration habile et sage, mérita la reconnaissance de ses sujets. En 1806, il prit le titre de Roi, et, l'année suivante, fut nommé Grand-Duc de Varsovie. Fidèle jusqu'au dernier moment à Napoléon, qui l'avait comblé de bienfaits, il fut retenu prisonnier après la bataille de Leipsick. En 1815, il fut mis en liberté, après que le Congrès de Vienne lui eut fait perdre une grande partie de ses États héréditaires. A la mort de Frédéric-Auguste, qui eut lieu le 5 mai 1827, son frère Antoine monta sur le trône. Celui-ci eut pour successeur, le 6 juin 1836, son neveu, Frédéric-Auguste, le Roi actuellement régnant.

La branche cadette de Saxe-Cobourg-Gotha de la ligne *Ernestine*, fondée par Ernest-le-Pieux, compte parmi ses illustrations contemporaines le Roi Léopold, de Belgique; le Roi Ferdinand, deuxième mari de la Reine dona Maria, et le prince Albert, époux de la Reine Victoria, d'Angleterre.

Le Roi Frédéric-Auguste, né le 18 mai 1797, veuf, le 22 mai 1832, de l'Archiduchesse Caroline-Ferdinandine-Thérèse-Joséphine-Démétrie, fille de l'Empereur François Ier d'Autriche, épousa, le 24 avril 1833, la Princesse Marie-Anne-Léopoldine, fille de Maximilien-Joseph, Roi de Bavière.



SUÈDE.

LE ROYAUME DE SUÈDE ET DE NORWÉGE a pour armoiries (Pl. 23) :

D'azur, à trois couronnes d'or, posées 2 et 1, qui est de SUÈDE ; *parti : de gueules, à un lion d'or rampant contre une hache d'armes d'argent*, qui est de NORWÉGE.

L'ECU *timbré de la couronne royale.*

SUPPORTS : *deux lions d'or, la tête contournée et couronnée du même.*

PAVILLON : *de pourpre, doublé d'hermines, surmonté de la couronne royale.*

ORDRE : *des Séraphins.*

La Suède, bornée au nord et à l'occident par la Norwége, était occupée au midi par les Goths, si célèbres par leurs migrations sous les noms de *Visigoths* et d'*Ostrogoths*.

Le premier Roi de Suède a été Olof Skautkonun, qui embrassa le christianisme en 1008. Sa dynastie s'éteignit par la mort de ses deux fils. Les Suédois et les Goths élurent alors Stenkil, dont les descendants continuèrent de régner après lui, mais concurremment avec des Rois d'autres maisons. Ce ne fut qu'en 1137 que Sverker ou Suercher réunit tout le pays sous la même domination. Après la mort de Suercher, les Suédois choisirent pour Roi Éric IX, dit le Saint, de la famille des Bonde. Dans le même temps les Goths élevèrent aussi sur le trône Charles, fils de Suercher. En 1160, Éric mourut assassiné; Charles tomba victime de la haine de Canut, fils d'Éric, et Suercher, fils de Charles, désigné par les suffrages de la nation, en 1167, hérita de la couronne. Après sa mort, qui eut lieu l'an 1216, Jean, son fils, monta sur le trône de Suède, et eut pour successeur, en 1222, Éric, dernier rejeton de la lignée d'Éric-le-Saint. Son règne se prolongea jusqu'en 1250, époque où les deux familles se trouvèrent éteintes.

Waldemar, de la maison de Folkungen, fut immédiatement élu Roi de Suède. Plusieurs concurrents se disputèrent ensuite la couronne jusqu'au moment où la Reine Marguerite réunit, en 1395, la Suède au Danemark. Mais en 1520, les Suédois se révoltèrent et mirent à leur tête Gustave Wasa, qui les affranchit entièrement du joug des Danois. En récompense de l'immense service qu'il leur avait rendu, les Suédois élevèrent au trône leur jeune libérateur. Gustave introduisit en Suède la réforme de Luther, rendit le sceptre héréditaire, et résista glorieusement à ses ennemis. Éric XIV, son fils, fut déposé par la noblesse en 1568. Jean III, son frère, lui succéda. Son fils, Sigismond III, roi de Pologne, ne pouvant régner en Suède, en qualité de catholique, on donna la couronne à son oncle Charles IX. Ce prince eut pour successeur, en 1611, Gustave-Adolphe, son fils, politique non moins habile que grand capitaine, qui périt, en 1632, à la bataille de Lutzen. Christine, sa fille, aimant passionnément les sciences, descendit volontairement du trône, embrassa la religion catholique et se retira à Rome, où elle mourut. Elle avait abdiqué, à vingt-sept ans, en faveur de Charles-Gustave, comte palatin de Deux-Ponts, son cousin, dont le règne commença en 1654. Après lui, Charles XI, son fils, se fit déclarer par les États roi absolu, et donna à la Suède l'illustre Charles XII, qu'on a surnommé l'*Alexandre-du-Nord*. Lorsque ce prince mourut, en 1718, Ulrique-Éléonore, sa sœur, hérita de la couronne, se désista du pouvoir absolu, et céda le trône à son mari, Frédéric V, landgrave de Hesse-Cassel. Frédéric étant mort sans postérité, il eût pour successeur, en 1743, Adolphe-Frédéric, duc de Holstein, auquel succéda Gustave III, son fils, mort, le 29 mars 1792, victime d'un assassinat. Il laissa le trône à son fils Gustave-Adolphe IV, âgé seulement de quatorze ans. L'aîné des frères du Roi, fût régent du royaume et tint les rênes du gouvernement jusqu'en 1796, époque de la majorité de Gustave-Adolphe. Après une guerre malheureuse contre la Russie, ce prince fut obligé d'abdiquer, et le duc de Sudermanie, son oncle, lui succéda en 1809, sous le nom de Charles XIII. Ce monarque désigna Bernadotte, général français, Prince de Ponte-Corvo, pour son successeur, le 21 août 1810. Devenu prince royal de Suède, Bernadotte monta sur le trône, après la mort de Charles XIII, et prit le nom de Charles XIV. Il éleva son pays adoptif à un haut degré de prospérité, et il a laissé pour successeur, en 1844, son fils Oscar, prince habile et éclairé qui semble devoir marcher sur les traces de son glorieux père.

Le Roi Joseph-François-Oscar Ier, Roi de Suède et de Norwége, né le 4 juillet 1799, a épousé, le 22 mai 1823, la Princesse Joséphine-Maximilienne, fille d'Eugène, Duc de Leuchtenberg. Les enfants issus de ce mariage sont :

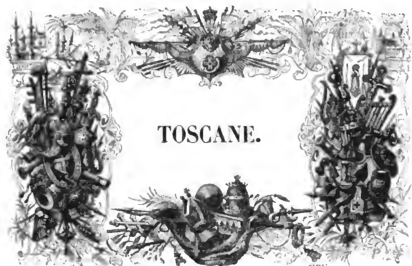
1° Charles-Louis-Eugène, Prince royal, Duc de Scanie, né le 3 mai 1826 ;

2° François-Gustave-Oscar, Duc d'Upland, né le 18 juin 1827 ;

3° Oscar-Frédéric, Duc d'Ostrogothie, né le 21 janvier 1829 ;

4° Charlotte-Eugénie-Auguste-Amélie-Albertine, née le 24 avril 1830.

5° Nicolas-Auguste, Duc de Dalécarlie, né le 24 août 1831.



LE GRAND-DUCHÉ DE TOSCANE a pour armoiries (Pl. 23) :

ÉCARTELÉ : *au 1, fascé d'argent et de gueules de huit pièces; parti : de gueules, à une croix archiépiscopale d'argent, issante d'une couronne d'or posée sur une montagne de sinople*, qui est de HONGRIE ; *au 2, de gueules, au lion d'argent*, qui est de BOHÊME ; *au 3, bandé d'or et d'azur, à la bordure de gueules*, qui est de BOURGOGNE ; *au 4, d'azur, semé de croisettes d'or, et deux bars du même adossés, brochant sur le tout*, qui est de BAR ; *sur le tout, un écu tiercé en pal*, de LORRAINE, d'AUTRICHE et de MÉDICIS ; *timbré d'une couronne royale. Le grand écu posé sur la grande croix de l'ordre de Saint-Etienne.*

MANTEAU DUCAL : *de pourpre, fourré d'hermines, surmonté de la couronne des Ducs de Toscane.*

ORDRES : *de la Toison d'Or; de Saint-Joseph ; de Saint-Etienne.*

Le grand-duché de Toscane, ancienne Étrurie, *Tuscia*, a pour limites au nord les duchés de Lucques et de Modène et la partie septentrionale des États Romains; à l'est par ces derniers; au sud et à l'ouest par la mer Méditerranée.

Les Étrusques, dont les monuments attestent une civilisation antérieure de plusieurs siècles à la fondation de Rome, furent longtemps le peuple le plus puissant de l'Italie. Subjugués enfin par les Romains, 280 ans avant Jésus-Christ, ils restèrent soumis à l'Empire jusqu'à l'invasion des barbares au ve siècle. L'Étrurie fut conquise à cette époque par les Goths, puis par les Lombards en 568. Ceux-ci nommèrent pour la gouverner des ducs amovibles, auxquels succédèrent, sous Charlemagne, des comtes, et, sous Louis-le-Débonnaire, des marquis, chargés de garder les *marches* ou frontières de l'Étrurie, nommée dès lors la Toscane. Florence, sa capitale, s'érigea en République au XIIIe siècle, et

accrut sa puissance, à cette époque, à la faveur des troubles causés par les factions des Guelfes et des Gibelins, qui semblaient d'abord devoir la détruire.

L'illustre maison de Médicis était depuis longtemps à la tête de la république de Florence, lorsque l'Empereur Charles-Quint créa Alexandre de Médicis Duc de Toscane. Alexandre étant mort sans postérité, Côme, son neveu, obtint du Pape Pie V, en 1569, le titre de Grand-Duc, qui lui fut confirmé par l'Empereur Maximilien II. Après l'extinction de la maison de Médicis, en 1737, dans la personne de Jean Gaston, François II, duc de Lorraine, époux de Marie-Thérèse d'Autriche, reçut en échange de la Lorraine, qui passa à la France, la souveraineté du grand-duché de Toscane. Par la paix de Lunéville, en 1801, l'Empereur François II, tant en son nom qu'en celui de son frère Ferdinand, qui était alors grand-duc de Toscane, céda cet État à l'infant Louis, fils du duc de Parme. Après l'invasion française en 1803, le grand-duché de Toscane prit alors le titre de Royaume d'Étrurie, et fut donné en apanage à la princesse Élisa, sœur de Napoléon, puis réuni à la France au mois de novembre 1807.

Par l'article 100 du Congrès de Vienne en 1815, l'archiduc Ferdinand rentra en possession du grand-duché de Toscane, ainsi que de l'île d'Elbe, si célèbre par le séjour de Napoléon, et si importante par ses inépuisables mines de fer. Il eut pour successeur, le 18 juin 1824, son fils, le grand-duc Léopold II, dont l'administration paternelle et éclairée a rendu à la Toscane toute sa splendeur et en fait l'un des pays les plus heureux de la terre.

Le Grand-Duc Léopold II Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles, Prince Impérial d'Autriche, Prince Royal de Hongrie et de Bohême, Archiduc d'Autriche, Grand-Duc de Toscane, né le 3 octobre 1797, a épousé : 1° le 28 octobre 1817, la princesse Marie-Anne-Caroline, fille de Maximilien, père du Roi de Saxe, décédée le 24 mars 1832 ; 2° le 7 juin 1833, la Princesse Marie-Antoinette, sœur du Roi des Deux-Siciles, née le 19 décembre 1814.

Il a eu du premier lit :

L'Archiduchesse Auguste-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Joséphine, née le 1er avril 1825, mariée le 15 avril 1844, au Prince Luitpold de Bavière.

Et du second lit il a :

1° L'Archiduc Ferdinand-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Reimer-Janvier, Grand-Duc héréditaire, né le 10 juin 1835 ;

2° L'Archiduc Charles-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Philippe-Jacques-Janvier-Louis-Gonzague-Reimer, né le 1er mai 1839 ;

3° L'Archiduchesse Marie-Isabelle-Annonciade-Jeanne-Joséphine-Umilta-Apollonie-Philomène-Virginie-Gabrielle, née le 21 mai 1834 ;

4° L'Archiduchesse Marie-Christine-Annonciade-Louise-Anne-Jeanne-Joséphine-Agathe-Dorothée-Philomène, née le 5 février 1838.

5° L'Archiduchesse Marie-Louise-Annonciade-Anne-Joséphine-Antoinette-Jeanne-Philomène-Apollonie-Thomasse, née le 31 octobre 1845.


PL. 23
ARMOIRIES
TOSCANE
WURTEMBERG
COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE



L'EMPIRE DE TURQUIE a pour armoiries (Pl. 23) :

De sinople, à un croissant d'argent. L'écu posé sur un trophée d'armes et surmonté d'une étoile d'argent rayonnante d'or.

PAVILLON : *de sinople, fourré d'hermines, surmonté du turban.*

ORDRE : *Du Nichan-Iftikar.*

La Turquie d'Europe est bornée au septentrion par la Russie d'Europe et l'Empire d'Autriche, et à l'est par la mer Noire.

En 632 de l'ère chrétienne, une révolution mémorable changea l'aspect de l'Asie; Mahomet jeta les fondements d'une puissance qui étendit, en quelques années, sa domination sur toutes les tribus de la presqu'île arabique. Lorsque ce législateur mourut, en 632, l'Arabie toute entière avait reconnu ses lois et accepté le Coran.

Les califes, successeurs de Mahomet, chefs de la religion et de l'État, réunirent en leurs personnes les droits du glaive et de l'autel. Les peuples révérèrent en eux les représentants du prophète. Cette prodigieuse puissance s'affaiblit cependant; les califes furent impuissants à résister à l'invasion des Mongols, et les émirs, établis dans l'Asie mineure, se rendirent indépendants. Parmi eux se distinguait Othman, chef d'une tribu de Turcs récemment arrivés du Turkestan. Il se fit musulman, comme ses soldats, et s'empara d'Iconium, où il fonda l'Empire Ottoman en 1299. Sous ses successeurs, Orchan, Amurath I[er] et Bajazet, les Ottomans étendirent leurs conquêtes aux dépens de l'Empire grec. La mort de Bajazet, vaincu par Tamerlan en 1403, retarda la

prise de Constantinople, qu'Amurath II assiégea vainement en 1481. Enfin, sous le règne de l'Empereur Constantin Dragasès, Mahomet II, fils d'Amurath, la prit d'assaut le 29 mai 1453, après cinquante-huit jours de résistance, et le dernier Constantin périt glorieusement sur la brèche.

Mahomet II, maître de Constantinople, y fixa le siége de son Empire, assujétit à sa domination la Grèce, la Morée, la Servie, la Bosnie, les îles de l'Archipel, renversa l'Empire grec de Trébisonde, et mourut en 1481, au milieu des préparatifs qu'il faisait pour la destruction de la religion chrétienne. Sous le gouvernement de Sélim Ier, qui commença à régner en 1512, les Turcs subjuguèrent l'Égypte, la Syrie et la Palestine.

Soliman II, dit le Grand, son fils, porta l'Empire Ottoman au plus haut degré de splendeur, de 1520 à 1566 : il conquit l'île de Rhodes sur les chevaliers de ce nom; la Moldavie, et la Valachie, en Europe; Tunis, en Afrique; Bagdad, la Syrie, la Palestine, en Asie; il s'allia avec François Ier contre Charles-Quint, et fit trembler plusieurs fois Vienne et l'Italie. Mais depuis le XVIIe siècle, la puissance ottomane s'affaiblit. L'Autriche et la Russie enlevèrent successivement à l'Empire la plupart de ses provinces septentrionales. Néanmoins, l'invasion de l'Égypte par les Français, en 1798, réunit un moment ces peuples si longtemps ennemis : le sultan Sélim III se coalisa avec la Russie, l'Autriche et l'Angleterre contre la France, l'ancienne alliée de la Porte. Toutefois lorsque les Russes envahirent, en 1806, la Moldavie et la Valachie, la vieille haine nationale éclata dans toute sa force, et la Porte déclara la guerre au Cabinet de Saint-Pétersbourg, au moment où ce dernier avait à lutter à la fois contre la Perse et la France. Les Anglais alliés des Russes envoyèrent une flotte qui força le passage des Dardanelles, et parut, le 20 février 1807, devant Constantinople; mais le général français Sébastiani dirigea avec tant de talent et de succès la résistance des Turcs, que cette attaque demeura infructueuse. Les Russes faisaient cependant des progrès, et le peuple était mécontent. Sélim III fut déposé par le Muphti le 29 mai 1807. La flotte turque ayant été vaincue par les Russes à Lemnos, le 1er juillet suivant, le pacha de Ruschuck profita de la terreur qui s'était répandue dans la capitale pour s'en rendre maître. Le malheureux Sélim III perdit la vie dans ce mouvement, le 28 juillet 1808, et Mahmoud II, dernier rejeton de la race d'Osman, fut élevé sur le trône à sa place.

Le sultan Mahmoud, sous la sage administration duquel la Turquie sembla reprendre un nouvel éclat, fit de grandes innovations dans l'Empire : il détruisit la puissance formidable des Janissaires, qui avaient incendié le faubourg de Galata, et organisa son armée à l'européenne. Il est mort le 1er juillet 1839, laissant l'Empire à son fils aîné, le Sultan Abdul-Medjid-Khan, que l'on voit suivre avec succès les errements de son illustre père.

Ce Prince est né le 19 avril 1823; il a pour fils :

1° Sultan Mohamed-Murad, né le 22 septembre 1840.
2° Abdul-Hamid, né le 21 septembre 1842.
3° Méhémed-Rechad, né le 2 novembre 1844.



LE ROYAUME DE WURTEMBERG a pour armoiries (Pl. 23) :

D'or, à trois ramures de cerf de sable, posées en fasce, l'une sur l'autre, qui est de WURTEMBERG ; *parti : d'or, à trois lions de sable passants, lampassés de gueules, la patte dextre aussi de gueules,* qui est de HOHENSTAUFEN.

L'ÉCU *entouré d'une bordure d'argent chargée d'une guirlande de laurier de sinople, et timbré d'un heaume royal, orné de ses lambrequins.*

SUPPORTS : *à dextre un lion au naturel, couronné d'or, ayant la patte dextre de gueules,* (écorchée) ; *à sénestre un cerf au naturel.*

DEVISE : *Furchtlos und Treu.*

ORDRES : *du Mérite militaire ; de la Couronne de Wurtemberg, et de Fréderic.*

Le Royaume de Wurtemberg a pour limites au sud l'Autriche et le lac de Constance. Il se composait anciennement de diverses seigneuries que les comtes de Wurtemberg réunirent à leur domaine, situé entre Stuttgard et Eslingen, où ils faisaient habituellement leur résidence. On prétend qu'Eberhard, Grand-Maître de la maison de Charlemagne, est la souche des seigneurs de Wurtemberg. Quoiqu'il en soit, Conrad est le premier des seigneurs de ce nom que l'Empereur Henri IV ait créé Comte, en récompense de ses services. L'on n'a pas de notions certaines sur sa postérité, jusqu'à Eberhard-le-Débonnaire.

A la Diète de Worms, le 29 juillet 1495, le comté de Wurtemberg fut érigé en duché, en faveur d'Eberhard-le-Barbu, par l'Empereur Maximilien Ier. En 1519, la ligue de Souabe, mécontente de l'abus qu'Ulric, duc de Wurtemberg, avait fait de son autorité, le dépouilla de

ses États et les céda à Charles-Quint; mais Ferdinand, que l'Empereur son frère en avait gratifié, en vertu de la transaction de Cadan (1534), les rendit à Ulric, à la condition que lui et ses descendants tiendraient le duché de Wurtemberg en fief de la maison d'Autriche. Le duc Frédéric obtint, par le traité de Prague, conclu en 1599, que la transaction de Cadan serait annulée, et que la maison d'Autriche hériterait du duché de Wurtemberg, dans le cas seulement où s'éteindrait la lignée mâle de cette maison.

Après la mort de Frédéric, le 29 janvier 1608, Jean-Frédéric, son fils aîné, prit les rênes du gouvervement. Sous son règne, le Wurtemberg eut considérablement à souffrir des désastres de la guerre de trente ans. Eberhard III, fils et successeur de Jean-Frédéric, fut obligé, en 1637, de renoncer à la plus grande partie de ses possessions, dans lesquelles il fut réintégré pourtant, à la suite de la paix de Westphalie. Guillaume-Louis, l'un de ses enfants, lui succéda en 1674. Il mourut après un règne de trois ans, laissant un fils en bas âge, Eberhard-Louis, pendant la minorité duquel Frédéric-Charles, son oncle, souche de la ligne qui règne actuellement, fut nommé administrateur du pays. Le duc Eberhard avait eu trois fils qui héritèrent successivement de ses États. Le dernier, Frédéric-Eugène, fut contraint de prendre la fuite lors de l'invasion de ce pays par l'armée française en 1796, et de céder, à la conclusion de la paix avec la France, au mois d'août de la même année, la ville de Montbéliard et les autres possessions qu'il avait en Alsace. En 1803, le duc Frédéric prit le titre d'Électeur, et, le 1er janvier 1806, celui de Roi. Le 6 novembre 1813, il se détacha de l'alliance avec Napoléon, et conclut, le 8, un traité de paix avec la maison d'Autriche. Après avoir accédé, le 1er septembre 1815, à l'acte de la Confédération germanique du 8 juin de la même année, le Roi Frédéric abolit de sa propre autorité, le 30 décembre suivant, la constitution représentative. Mais son fils, Guillaume Ier, le Roi actuellement régnant, qui lui succéda le 30 octobre 1816, en donna une à son peuple le 25 septembre 1819. Depuis lors, cette Constitution est considérée comme la loi fondamentale du royaume.

Le Roi Guillaume Ier Frédéric-Charles, avait épousé, le 24 janvier 1816, Catherine Paulowna, fille de Paul Ier, Empereur de Russie, morte le 9 janvier 1819. Deux filles naquirent de ce mariage, Frédérique-Charlotte, mariée, le 19 mars 1840, au comte Alfred de Neipperg; et Sophie-Frédérique, qui a épousé, le 18 juin 1829, le Prince royal des Pays-Bas.

Le Roi se remaria, le 15 avril 1820, à la Princesse Pauline-Thérèse-Louise, fille de son oncle Louis-Frédéric, Duc de Wurtemberg, et eut de ce second mariage :

1° Catherine-Frédérique-Charlotte, fiancée, le 30 juin 1845, au Prince Frédéric de Wurtemberg, son cousin ;

2° Charles-Frédéric-Alexandre, Prince royal, né le 6 mars 1823 ;

3° Auguste-Wilhelmine-Henriette, née le 4 octobre 1826.

ARMOIRIES

PARLANTES ET ALLUSIVES.



LES ARMOIRIES ou ARMES PARLANTES sont celles dont les figures rappellent les noms de ceux qui les portent. Les *armes allusives* sont celles qu'on emploie pour conserver le souvenir d'événements remarquables dans lesquels les ancêtres ont figuré, d'actions éclatantes dont ils ont été les héros, de charges, de hautes fonctions et de dignités dont ils ont été revêtus, de factions politiques, de ligues religieuses, et de corps militaires dont ils ont fait partie.

Les armes parlantes sont, sinon de la première, au moins de la seconde époque de la formation des armoiries; le premier usage qu'on en fit est de très peu postérieur à la fixité des noms propres dans les familles; cependant ce n'est qu'aux xii° et xiii° siècles, au temps où les armures de même forme et les casques fermés nécessitèrent d'*écrire* son nom sur sa personne, sa bannière et son écu, pour se faire reconnaître des siens dans la mêlée, qu'on les voit généralement adoptées par les seigneurs dont les noms pouvaient être rappelés par la représentation d'un objet quelconque.

Il faut toutefois faire remarquer que pour quelques individus, dont le nombre du reste est fort restreint, l'objet qui formait le cimier du casque, cimier que l'on sait être beaucoup plus ancien que les armoiries, a été la cause du nom, comme pour Weissenwolf, *loup blanc*, Coulibœuf, etc.; mais ces noms, ou plutôt ces surnoms, précédèrent certainement les armoiries, et s'ils se traduisirent plus tard sur l'écu en *armes parlantes*, lorsque l'usage vint d'orner celui-ci de signes distinctifs et particuliers, dans cette circonstance les noms furent, comme pour toutes les autres armes parlantes la *cause* et non l'*effet* des armoiries.

Nous ne saurions être de l'avis du savant M. Eusèbe Salverte, qui pense que les noms sont plutôt nés des armoiries que celles-ci des noms (1), car les noms sont plus anciens que les armoiries.

Les noms d'hommes tirés de la beauté physique ou des difformités du corps, des qualités ou des défauts du cœur et de l'esprit, de la propriété ou de l'habitation, ont évidemment précédé l'emploi des armoiries; d'ailleurs, l'habitude de désigner un individu et une famille par un nom ou un surnom distinctif, n'a pas été seulement pratiquée pour les familles nobles; la classe bourgeoise, qui comptait déjà bien pour quelque chose au x[e] siècle, époque à laquelle on place généralement l'origine des noms de famille, avait aussi les siens; mais un autre argument contre l'opinion qui tendrait à intervertir le rôle des armoiries dans leur rapport avec les noms propres, c'est que les villes et les provinces avaient des noms latins, qu'elles conservèrent postérieurement au premier emploi que l'on fit des armoiries, et que plus tard, quand la mode des armes parlantes se propagea, les armes que reçurent ces villes et ces provinces furent tirées de leurs noms français, et non de leurs noms latins qu'elles avaient quitté depuis longtemps. Ainsi, *Lugdunum*, Lyon, eut un lion; Attrebatum, *Arras*, des rats (2); Remi, *Reims*, des rinceaux; Arausium, *Orange*, un oranger; Insulæ, *Lille*, une fleur de lis; Legionis Regnum, le royaume de *Léon*, en Espagne, un lion; et tant d'autres, toutes armoiries parlantes qui n'ont aucun rapport avec les noms latins, mais bien avec les noms français. Donc, pour ces pays comme pour les individus, les armoiries furent encore l'effet et non la cause des noms.

Les armoiries parlantes sont, comme on l'a vu, des plus anciennes et des plus nobles, et si quelques héraldistes, qui n'en ont compris ni le sens ni la portée, les ont tout autrement qualifiées, si même Ségoing les a appelées ignobles et dénotant une noblesse moderne et des plus médiocres, c'est que ces héraldistes ont jugé les armes parlantes d'après un blason né dans les derniers siècles, qui, créé pour ou par de nouveaux anoblis, la plupart illétrés et de mince extraction, est tombé le plus souvent dans le rebus et le grotesque.

(1) Essais sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux (tome I[er], page 240).

(2) On se rappelle l'allusion rien moins que prophétique, que les habitants d'Arras firent à leurs armoiries lors du siége de 1640, en plaçant sur une des portes de la ville cette inscription : « Quand les Français prendront Arras, les rats mangeront les chats. »

Au Roi Louis VII est attribué le premier emploi en France des *armes parlantes*. Il couvrit d'abord l'écu de France de la couleur azur, qui était celle du manteau royal, puis le chargea de fleurs de lis sans nombre, pour rappeler son nom de *Loys*.

Cette idée ingénieuse de *parler* son nom au moyen de figures parut fort utile, et fut bientôt imitée par les seigneurs dont les noms avaient quelque ressemblance avec ceux d'objets matériels ou artificiels, qui, représentés sur la cotte d'armes, sur le bouclier, sur la housse du cheval, pouvaient rappeler ces noms.

On comprend dès lors que les figures employées en armoiries durent être très variées, et que destinées désormais à dénommer les individus, elles devinrent necessairement fixes comme les noms; de là l'une des causes principales de la stabilité et de l'hérédité des armoiries dans les familles. En effet, elles ne résultaient plus, comme précédemment, du caprice et de la fantaisie, elles avaient un but utile et parfaitement motivé.

Une fois cette coutume adoptée d'indiquer son individualité par des signes dont les noms rappelaient exactement le sien, lorsque celui-ci ne trouva pas son analogue parfait dans le nom d'un objet animé ou inanimé, on dut se servir de figures dont les noms s'en rapprochaient le plus près possible.

C'est ce qui donna lieu à l'adoption de diverses sortes d'armoiries parlantes, dont le père Ménestrier a fait les cinq classes que nous avons déjà citées dans l'introduction au chapitre des *Armoiries et de leur Origine*, et sur chacune desquelles nous fournirons des exemples dans celui-ci.

Enfin, lorsqu'on fut dans l'impossibilité d'écrire son nom dans ses armoiries, parce qu'on ne trouvait pas d'objet dont le nom lui ressemblât, même d'une manière éloignée, le langage symbolique et emblématique des armoiries s'étant d'ailleurs perfectionné avec la chose même, on se choisit des armes allusives destinées à rappeler les personnes ou les familles, plus par les faits glorieux qu'elles avaient accomplis et par les dignités que leurs services leur avaient méritées, que par leurs noms mêmes.

Ces armoiries allusives et commémoratives, pour lesquelles il est fort difficile de fixer la ligne de démarcation qui les sépare des armoiries purement symboliques, sont de plusieurs sortes, que le père Ménétrier a divisées

en huit classes, sur chacune desquelles on trouvera aussi des exemples dans le présent article.

Nous avons dit que toutes les armoiries, sauf un très petit nombre, avaient un sens, et furent formées avec l'intention de leur faire exprimer un nom, un fait, une idée, et nous avons ajouté que le plus grand nombre des armoiries était composé d'*armes parlantes*, que chez tous les peuples qui avaient usé des armoiries, la même intention de rappeler son nom sur sa bannière et sur son écu avait présidé à leur formation, et que si encore aujourd'hui ce genre d'armoiries occupe la plus large place dans les armoriaux, on en reconnaitrait un bien plus grand nombre encore, si toutes les familles avaient retenu les noms qu'elles portaient lorsque leurs armoiries ont été créées d'après ces noms, ou si les pièces qui meublent leur écu n'avaient pas elles-mêmes changé de dénomination.

Une autre raison aussi qui nous empêche de reconnaitre que beaucoup d'armoiries sont parlantes, c'est que nous ignorons l'étymologie de beaucoup de noms, et leur signification dans les langues d'où ils ont été tirés; ainsi, par exemple, pourrions-nous dire que les roses des seigneurs de Beaufort et de Hermenc, vicomtes de Turenne, sont des armes parlantes, si nous ne savions que les noms primitifs de cette famille étaient Rogier, seigneur des Rosiers? Saurions-nous que les pattes de lion des armoiries de Brancas sont des armes parlantes, si nous ignorions que le mot *branca* signifie patte en italien? Quant aux armoiries étrangères, verrions-nous des armes parlantes dans les cors de chasse des *Horn*, de l'allemand *horn*, cor; dans l'aigle d'argent des Godolphin, dont le nom signifie *aigle blanc*, par extension du mot *Godolean*, de l'ancienne langue de Cornouailles; dans les cloches de Bellegarde, de l'anglais *bell*, cloche, si nous ne connaissions la signification de ces divers noms dans les langues maternelles de ceux qui les portent?

Nous arrêterons là nos remarques sur les armoiries parlantes et allusives: les exemples qui vont suivre démontreront beaucoup mieux que nous ne le saurions faire, la vérité de nos assertions et la parfaite solidité du système que nous emploierons dans le cours de cet ouvrage pour expliquer le sens, et donner la raison du plus grand nombre des armoiries qui, comme on le verra, se compose, nous ne saurions trop le répéter, d'*armes parlantes* et *allusives*.



